

Le 3 janvier 1978

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour de janvier 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police, André St-Arnauld, Directeur des loisirs, Claude Touzin, Greffier, assistant-trésorier.

Le conseiller Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les procès-verbal des séances du 19 décembre 1977 et du 27 décembre 1977 soient adoptés tel que rédigés dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal des plaintes au rôle d'évaluation tenu sous la présidence de Me Yvan Godin assisté de M. André Ferron ainsi que M. Serge Hamel soit adopté tel que présenté

Plainte Bertrand Lamothe

Le plaignant conteste l'augmentation de l'évaluation et demande que l'évaluation de son immeuble soit réduite de \$164,800.00 à \$120,000.00.

DECISION

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant était présent à l'audience;

Attendu que le plaignant a lui-même reconnu par acte notarié que son terrain a une valeur de \$37,400.00 puisqu'il a lui-même attribué cette valeur à son terrain lors de son acquisition;

Attendu que le plaignant possède 30 unités de motel dont la valeur s'établit d'une manière très conservatrice à un minimum de \$4,000.00 l'unité d'après les chiffres produits par le plaignant lui-même pour la construction d'une unité de motel et également d'après les chiffres fournis par l'expert de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de telle sorte que l'évaluation totale de ses bâtisses s'établit à un montant minimum de \$120,000.00;

Adoption du
procès-verbal
du 19 déc et
27 décembre 77
1-78

Procès-verbal
bureau des plain-
tes rôle évalu-
ation 1977
2-78

Le 3 janvier 1978

Attendu que la valeur de \$157,400.00 pour l'évaluation du terrain et des bâtisses du plaignant nous apparaît conforme et réaliste;

En conséquence, le Bureau de Revision réduit l'évaluation municipale de l'immeuble dudit plaignant à la somme de \$157,400.00

Plainte Armand Trudel

Le plaignant demande une réduction de \$15,820.00 à \$15,000 en alléguant que sa propriété est évaluée au plein montant de la valeur marchande.

DECISION

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière.

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant n'a pu prouver que la valeur inscrite au rôle est trop élevée puisqu'il a lui-même reconnu à l'audience que sa bâtisse et son terrain sont évalués à leur valeur réelle;

Attendu que l'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation doit correspondre à la valeur réelle de l'immeuble évalué;

Attendu que la valeur inscrite au rôle d'évaluation nous apparaît conforme et réaliste;

En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit .

Plainte Robert Frénette

Le plaignant demande que l'évaluation de chacun de ses terrains soit réduite à \$1,000.00 étant donné que chacun de ses terrains doit subir des travaux de remplissage de l'ordre de \$1,200.00 pour être utilisable.

DECISION

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant n'était pas présent à l'audience, ni représenté par procureur;

Le 3 janvier 1978.

En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Fernand Bernard

Le plaignant demande une baisse d'évaluation de \$1,300.00 à \$1,000.00 en alléguant que son évaluation est trop élevée.

DECISION

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant n'était pas présent à l'audience ni représenté par procureur;

En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Paul Gervais

Le plaignant demande une baisse d'évaluation de \$1,150.00 à \$700.00 en alléguant que son évaluation est trop élevée puisque son terrain est en vente pour la somme de \$700.00.

DECISION

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant n'était pas présent à l'audience, ni représenté par procureur;

En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Jean-Marc Carignan

Le plaignant a porté plainte considérant que sa maison est trop élevée par rapport à l'évaluation de ses voisins.

DECISION

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant n'était pas présent à l'audience ni représenté par procureur;

Le 3 janvier 1978

En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Jean-Paul Marcheterre

Le plaignant a porté plainte considérant que son terrain est trop élevé et que l'évaluation inscrite au rôle d'évaluation n'est pas conforme à la valeur réelle dudit terrain.

DECISION

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant n'était pas présent à l'audience ni représenté par procureur;

En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Henri Beauchesne

Le plaignant demande une réduction de l'évaluation de son immeuble de \$2,100.00 à \$1,200.00

DECISION

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant était présent à l'audience;

Attendu que les parties se sont entendues devant le Bureau de Revision pour réduire l'évaluation municipale de l'immeuble du plaignant à la somme de \$1,400.00;

En conséquence, le Bureau de Revision réduit l'évaluation municipale de l'immeuble du plaignant à la somme de \$1,400.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les mêmes bénéfices marginaux que stipulés dans la convention collective des employés municipaux soient accordés aux employés cadres de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Bénéfices marginaux personnels cadres

3-78

Le 3 janvier 1978

Démission Gérant
Trésorier
Marc Tessier
4-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

Que la démission de M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier soit acceptée par le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil municipal désire offrir ses félicitations pour les services rendus depuis les 10 dernières années au service de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Nomination
Pro-Maire
5-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le conseiller Jérôme Cotnoir soit nommé pro-maire de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Sympathie
Famille Landry,
6-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE

Le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest désire se joindre à la famille Landry concernant le décès de M. Albert Landry, Ex-Maire de la ville de Shawinigan-Sud en lui offrant ses sympathies.

ADOpte.

Sympathie
Famille Levas-
seur
7-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE

Le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest désire se joindre à la famille Levasseur concernant le décès de M. Joseph Levasseur en lui offrant ses sympathies.

ADOpte.

CORRESPONDANCE

Commission Municipale et Ministère des Affaires Municipales re:
Acceptation du règlement no. 313 au montant de \$830,000.00

Ministère de l'Environnement re: Accusé réception de notre demande de subvention pour le traitement de l'eau.

3840

Le 3 janvier 1978

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 11 janvier 1978

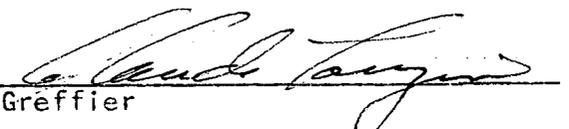
Règlement 200-
T-11

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-11 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie du lot P 40-NS de la zone CG-203 pour agrandir la zone U-206, ladite zone étant délimitée au Nord par la zone U-212 (Route 138), au Sud par la zone U-206, à l'Est par la zone U-206 et à l'Ouest par la zone U-206 (Rue Bellevue) tenue les 10 et 11 janvier 1978 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 11 janvier 1978 le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement no. 200-T-11 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier

Règlement no. 315

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 315 intitulé règlement de consolidation au montant de \$93,115.00 tenue le 10 et 11 janvier 1978 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 11 janvier 1978 le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement no. 315 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller,


Greffier

Le 16 janvier 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 ième jour de janvier 1978, sous la présidence du pro-maire Jérôme Cotnoir; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M. M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, Roland Lottinville, Ingénieur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, André St-Arnauld, Directeur des loisirs, Claude Touzin, Greffier et Assistant-Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnauld et les conseillers Jean-Charles Charest et Gérard Landry motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 3 janvier 78

8-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 janvier 1978 soit et est adopté tel que présenté dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Servitude Hydro-Québec 9-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise la Commission Hydroélectrique de Québec à faire différentes servitudes dans le Parc Industriel concernant les lots 10-12 et 10-13 du Parc Industriel et que le Maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat

ADOPTE.

Emprunt temporaire règlement 313

10-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Banque Provinciale un emprunt temporaire pour le règlement 313 au montant de \$787,000.00 soit 90% du règlement 313.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 208-C

11-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste de comptes 208-C du 15 décembre 1977 au 30 décembre 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le trésorier

ADOPTE.

Le 16 janvier 1978

Adoption mutations 16 au 30 nov. 77 et du 2 au 15 déc.77
* 12-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste des mutations du 16 au 30 novembre 1977 et du 2 au 15 décembre 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOpte.

Demande Comm. Munic. et Ban. Provinciale un Renouvellement refinancement
13-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale et à la Banque Provinciale un renouvellement de \$346,000.00 pour un refinancement, échéance le 1 avril 1978.

ADOpte.

Avis de motion règl. refinancement

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement de refinancement soit 10% de \$346,000.00 pour un montant de \$34,600.00

Taxe d'Affaires à Biffer
14-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les taxes d'affaires pour les années 1974, 1975, 1976, 1977 concernant différants arréages soient biffés (voir liste).

<u>Nom</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
Garage André Guay Enrg., Le Domaine, Club Aramis	165.	201.	126.	126.
Jean-Pierre Remillard Ltée.				42.
Pierre Morrissette, Garage St-Amant Sport		84.		
Crows Cleaners Toilet Inc.		84.		
Entretien Leclerc		50.		
René Gauthier		45.		
St-Jean		112.5		
St-Jean & L'Espérance		112.5	112.5	
Les Consultants S.C.G. Inc.				50.

ADOpte.

Ajournement
15-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'assemblée soit ajourné jusqu'à 11:00 heures.

ADOpte.

Le 16 janvier 1978

Porte-feuille
d'assurance
16-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la firme Lajoie, Deshaies Assurances se voit accordé le porte-feuille d'assurance de la ville de Trois-Rivières-Ouest tel que stipulé dans la lettre de la compagnie Royale pour l'année 1978.

ADOPTE.

Adoption plan
Cadastre
Motel Castel
des Prés
17-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre du Motel Castel des Prés préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 25 novembre 1977 concernant le lot 37-367 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Enfouissement
Serv. Spé. Vidan-
ges Inc.
18-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Maire ou le maire suppléant soit autorisé à signer le contrat d'enfouissement du Service Spécial de Vidanges Inc.

ADOPTE.

Vente Parc In-
dustriel Lange-
vin & Desjardins
19-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

La Ville de Trois-Rivières-Ouest vend à Langevin & Desjardin le lot 15-348-4 à 15-348-15 inclusivement pour la somme de \$0.25 le pied carré, pour une superficie de 242,722 pieds carrés. La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Municipale l'autorisation pour vendre de gré à gré ledit immeuble, le tout en conformité avec les articles: 720a, 26a, de la Loi des Cités et Villes, et autres articles.

ADOPTE.

Avis de motion
modification
cour municipale

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement de la cour municipale pour que celle-ci est juridiction pour percevoir les arrérages des taxes municipales.

Avis de motion
modification
règl. 200

Le conseiller Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement 200 concernant les habitations jumelées et modifiant l'article 4 dudit règlement.

Le 16 janvier 1978

Refonte règlement PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,
200

20-78

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le bureau Chartier, Ménard, Doyon, Bastien soit mandaté pour faire la refonte du règlement 200 dans son entité et qu'il fournisse un rapport des coûts à tous-les-mois.

ADOpte.

Démission
Danielle Morin
21-78

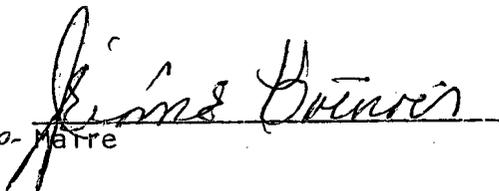
PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller

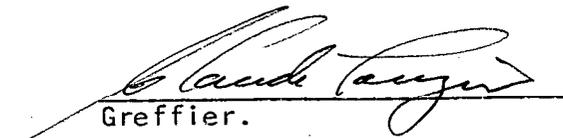
APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la démission de Mlle Danielle Morin soit acceptée par le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest. Le Conseil municipal désire offrir ses félicitations pour les services rendus et lui souhaite la meilleure chance de succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée.


PRO-MAIRE

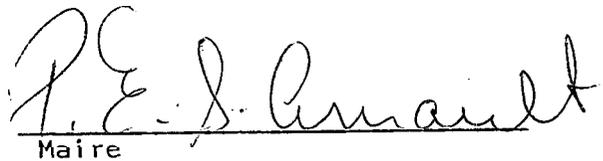

Greffier.

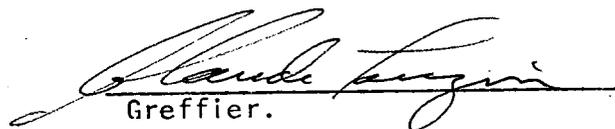
Le 6 février 1978

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivieres-Ouest, tenue le 6 ième jour de février 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnauld; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers: Jean-Charles Charest, Henri Guilbert,; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal Gilles Pépin, E.A. Évaluateur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier, assistant-trésorier.

Etant donné le défaut de quorum, le conseiller Jean-Charles Charest, ainsi que le conseiller Henri Guilbert ajournent la séance du conseil au 13 février 1978 à 21:00 heures.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 13 février 1978

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 13ième jour de février 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnauld; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers: Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A., Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur de Permis de Construction, Jean Proulx, Lieutenant, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier, assistant-trésorier.

Le conseiller Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 16 janvier
1978

22-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 16 janvier 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
Ass. électeurs
du 10 et 11
jan. 1978.

23-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement 315 (consolidation) et le règlement 200-T-11 (zonage Ricard) tenu le 10 et 11 janvier 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Grief André
St-Hilaire
24-78

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que la suspension donnée à M. André St-Hilaire soit maintenue.

ADOPTE.

Projet de
contrat Parc
Terrasse
Duvernay

25-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le notaire M. Gilles Guy Garceau soit autorisé à préparer un projet de contrat concernant la session d'un parc par Terrasse Duvernay Inc, et qu'une clause concernant un droit de passage soit incluse au contrat.

ADOPTE.

Le 13 février 1978

Engagement
Secrétaire à
la Greffe.
26-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que Mile Kathleen Costigan soit engagé comme secrétaire à la Greffe pour une période de probation de quatre (4) mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTE.

Représentant
comité de
SPECTA
27-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, de Trois-Rivières-Ouest soit le représentant de la ville de Trois-Rivières-Ouest sur le comité de SPECTA.

ADOPTE.

Avis de motion
'Prévention des
Incendies'

Le conseiller M. Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'aménagement de passage d'incendies autour de certains établissements commerciaux.

Avis de motion
'Ramonage des
Cheminées'

Le conseiller M. Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant le ramonage des cheminées.

Projet
'Programme
Jeunesse-
Canada au
Travail'
28-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, ingénieur, soit autorisé à présenter au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet 'Services Municipaux et leur Coordonnées' tel que préparé dans le cadre du 'Programme Jeunesse-Canada au Travail' Été 1978.

Que copie de la présente accompagne le dit projet à être soumis à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

La ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à absorber le déficit et que M. Roland Lottinville soit le promoteur délégué.

ADOPTE.

Projet
'Jeunesse-
Canada au
Travail'
29-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, soit autorisé à présenter au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, les projets 'La Ronde Culturelle Été 1978', 'Animation Plein Air Été 1978', 'Animation Baseball-Soccer Été 1978' tel que préparé dans le cadre du 'Programme Jeunesse-Canada au Travail' Été 1978.

Que copie de la présente accompagne le dit projet à être soumis à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

La ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à absorber le déficit et que M. André St-Arnauld soit le promoteur délégué.

ADOPTE.

Entente Trois-
Rivières, Trois-
Rivières-Ouest
'SERVICES DES
INCENDIES'
30-78

Le 13 février 1978

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que Son Honneur le Maire, P.E. St-Arneault et le Gérant soient autorisés à signer au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet d'entente pour l'organisation en commun des 'SERVICES D'INCENDIES' de la ville de Trois-Rivières et de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Sympathie
Famille
Mercure
31-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses condoléances à la famille de M. Lucien Mercure concernant le décès de M. Lucien Mercure.

ADOPTE.

Délai émission
comptes de
taxes
32-78

PROPOSE par Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'accorder un délai d'un mois pour l'émission des comptes de taxes 1978, étant donné l'implantation d'un système d'informatique.

ADOPTE.

Sympathie
Famille
Drouin
33-78

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses condoléances à la famille de Mme A. Drouin.

ADOPTE.

Avis de
Motion
Fonds de
Roulement

Le conseiller M. Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.

Projet sub-
vention Haut
Commissariat
34-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, soit autorisé à présenter au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention concernant les équipements de Tennis, Baseball et Piscine, au Haut Commissariat à la Jeunesse, au Loisirs et au Sports.

ADOPTE.

Le 13 février 1978

Permanence
M. André
St-Arnauld
35-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que M. André St-Arnauld soit engagé comme Directeur des Loisirs, à titre permanent à la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Ajournement
36-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la réunion du conseil soit ajourné jusqu'à 23:00 heures.

ADOPTÉ.

A 23:00 heures, le Conseil se réuni à nouveau.

Modification
Zonage C.G. en
M.
Avis de motion

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la modification de zonage du lot 3-39-1-1 de la zone CG-102 pour être intégré à la zone M-100.

Engagement
Trésorier
37-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Marc Tessier, C.A., soit engagé comme Trésorier pour une période illimitée, selon considération future.

ADOPTÉ.

Officier
Responsable
38-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Roland Lottinville soit nommé Officier Responsable en attendant la nomination d'un nouveau gérant.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

Commission Municipale du Québec re: acceptation regl. 531 fermeture route à bureau;

Aféas Jean XXIII re: trottoir rue Chavigny;

re: kiosque - revues pornographiques

Ministère de l'Environnement re: demande de subvention pour traitement de l'eau.

La Popote Volante re: demande de subvention.

Loisirs Handicapé Mental Trois-Rivières re: demande subvention.

Association du Diabète du Québec re: demande de subvention.

3851

Le 13 février 1978

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 20 février 1978

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 ième jour de février 1978, sous la présidence du Pro-Maire Jean-Charles Charest; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Jean Proulx, Lieutenant, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier, Marc Tessier, C.A. Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arneault motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 6 et 13
février 1978.
39-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 6 février et du 13 février soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption du
règlement
'Ramonage
des Cheminées'
40-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement concernant le ramonage des cheminées soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville (règlement No. 802).

ADOPTÉ.

Adoption du
règlement
'Modification
de zonage
CG-102
41-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement concernant la modification de zonage de la CG-102 (Lot 3-39-P-1) pour être intégré à la zone M-100 (Placements Sirois) soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville (200-T-12).

ADOPTÉ.

Adoption du
règlement
modifiant le
fonds de
roulement
42-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement modifiant le fonds de roulement soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. (Règlement No. 138-N-2).

ADOPTÉ.

Le 20 février 1978.

Félicitations
Organisation
Tournoi
Midget

43-78

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations au Comité du 3 ième Tournoi Provincial Midget de Trois-Rivières-Ouest au permanent du services des loisirs ainsi qu'a tous les bénévoles pour le magnifique succès obtenu.

ADOPTE.

Représentant
Bibliothèque
Centrale
Mauricie

44-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, Directeur des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest, soit nommé le représentant de la ville au près de l'assemblée générale annuelle de la Bibliothèque Centrale de prêt de la Mauricie.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

Bibliothèque Centrale de la Mauricie re; Représentant

Musée Pierre Boucher re; Exposition Le Flèche.

Conseil Régional C.R.D. 04 re; Colloque zonage agricole

Chartier, Ménard, Bastien & Doyon re; Républications revues destinées aux adultes.

Société Canadienne du Cancer re; Demande de subvention (\$25.00)

Remerciement Carmelle et Marc Tessier

Sur ce l'assemblée est levée



Pro-Maire



Greffier

Le 6 mars 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 ième jour de mars 1978, sous la présidence de Son Honneur Le Maire P.E. St-Arneault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Jean Proulx, Lieutenant, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier, Marc Tessier, C.A. Trésorier.

Le conseiller Gérard Landry Motive son absence pour des raisons personnelles.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 février 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste de compte 1978 C-1 soit adoptée tel que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOpte.

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant les Vannes de Retenue afin de modifier le règlement No. 194.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement 200-T-13 modifiant le règlement No 200 concernant les Habitations Jumelées et modifiant l'article 54 dudit règlement soit adopté tel que présenté dans les livres de règlements de la ville.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Services de Protection de l'Environnement, les plans No. 10-282, 10-188, 10-293, 10-200 et 10-202 concernant les rues Bernard et Marion pour approbation.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal
du 20 février
1978

45-78

Adoption
Liste de
Comptes 1978
C-1

46-78

Avis de
Motion
Vannes de
Retenue

Adoption
Règlement
200-T-13
Habitations
Jumelées

47-78

Plan Ministère
de L'Environ-
nement Rue
Bernard et
Marion

48-78

6 mars 78 3855
M

Adoption
Règlement
Passages
d'Incendies
49-78

PROPOSE M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 803, règlement pour permettre l'aménagement de passages d'incendies autour du Centre D'Achats de Trois-Rivières-Ouest situé dans la ville de Trois-Rivières-Ouest soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption
Mutations
16 décembre
au 16 février
inclusivement
50-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations du 16 au 28 décembre 1977 au montant de \$873.50, les mutations du 4 au 13 janvier 1978 au montant de \$682.14, les mutations du 16 au 31 janvier 1978 au montant de \$414.26 et que les mutations du 1 au 16 février 1978 au montant de \$527.70 soient adoptées tels que présentées.

ADOPTÉ.

Cadastre
Piscine
Azteque
51-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre des Piscines Aztèque Mauricie Limitée préparé par M. Jules Rochette A.G., en date du 25 octobre 1977 concernant le lot 34-68 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption
Plan de
Cadastre
Charpentec
Inc.
52-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre de Charpentec Incorporée préparé par M. Roger Gelinas, A.G., en date du 18 janvier 1978 concernant le lot 34-38-1 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Ajournement
53-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 23:00.

ADOPTÉ.

Projet
Emplois
Nouveaux
54-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, soit autorisé à présenter au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet Aménagement des Espaces de Voisinage en Terrain de Jeux et Parcs dans le cadre de 'Emplois Nouveaux' du Ministère du Travail du Québec.

ADOPTÉ.

Permanance
Hélène Bégin
Secrétaire
Loisirs
55-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Mademoiselle Hélène Bégin soit engagée comme permanente
'Secrétaire aux Services des Loisirs'.

ADOpte.

Félicitations
Ministre
Denis Vaugeois
56-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter
M. Denis Vaugeois pour le poste qu'il vient de se voir confier
comme Ministre des Affaires Culturelles du Gouvernement du
Québec.

ADOpte.

Avis de
Motion
modifier
zonage
M-105-àU-102

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet
qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant
les lots 17-106 et 17-107 de la zone M-105 pour qu'il soit intégré
à la zone U-102.

Avis de
Motion
Modification
Zonage M-105
à U-102

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet
qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant
les lots 17-108, 17-109 et 17-110 de la zone M-105 pour qu'il
soit intégré à la zone U-102.

Avis de
Motion
Travaux
Publics
Rue Lauzon,
Marion, Bernard

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet
qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concern-
ant les travaux publics de la rue Lauzon, Marion et Bernard au
montant de \$202,000.00.

Avis de
Motion
Travaux
Publics
Rue Le Havre,
Louisbourg,
Chamonic
Laflamme

Le Conseiller M. Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet
qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concern-
ant les travaux publics de la rue Le Havre, Louisbourg, Chamonic,
Laflamme au montant de \$322,000.00.

CORRESPONDANCE

Syndicat des Employés Municipaux de Trois-Rivières-Ouest re;
Nouvel Exécutif,

Comité de l'Ecole St-Dominique re; Pont rue Des Dominicains

Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et au Sports re;
Subvention de \$12,000.00 aménagement de piste et pelouse à
la Polyvalente,

Tournoi Midget re; Remerciement pour les facilités données lors
du 3 ième Tournoi Midget;

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. L. Amault

Maire

André Tanguy

Greffier.

Le 13 mars 1978

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 13 ième jour de mars 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M. Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier, M. Marc Tessier, C.A. Trésorier.

Le Conseiller M. Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Contrat de
Déneigement
pour l'année
1979-1980
57-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Le Maire P.E. St-Arnault ainsi que le Greffier, M. Claude Touzin soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de déneigement avec Thomas Belle-mare & Fils Limitée.

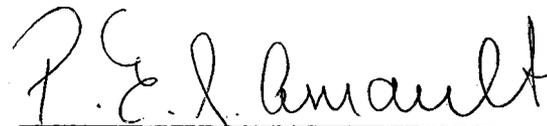
ANNEE 1978-1979 \$2,425.00 du mille.

ANNEE 1979-1980 \$2,675.00 du mille.

La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Municipale l'autorisation de signer ce présent contrat.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 13 mars 1978

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 13 mars 1978.

P. E. L. Arnault
P.E. St-Arnault, Maire

Gérard Landry
Gérard Landry

Gaston Cormier
Gaston Cormier

Henri Guilbert
Henri Guilbert

Jean-Charles Charest
Jean-Charles Charest

Jérôme Côté
Jérôme Côté

Jean-Guy Roy
Jean-Guy Roy

Claude Touzin
Claude Touzin, Greffier

Le 20 mars 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 ième jour de mars 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier, Marc Tessier, C.A., Trésorier.

Adoption du
procès-verbal
du 6 mars 1978
58a-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 6 mars 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
du 13 mars 1978
58b-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 13 mars 1978, moins l'item location d'une saleuse soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption des
mutations du
16 au 27
février 1978
inclusivement
59-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les mutations du 16 au 27 février au montant de \$1,732.74 soient adoptées tels que présentées.

ADOPTE.

Adoption
Reglement
No. 535
Vannes de
Retenue
60-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 535 concernant les Vannes de Retenue et abrogeant le règlement No. 194 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Plan Ministère
de l'Environ-
nement rues
Louisbourg,
Lafiamme,
Chamonix et
Le Havre
61-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Services de Protection de l'Environnement, les plans No's 10-190, 10-253, 10-218, 10-238, 10-241, 10-240, 10-244 concernant les rues Louisbourg, Lafiamme, Chamonix et Le Havre.

ADOPTE.

Le 20 mars 1978.

Engagement
journalier
Travaux
Publics
62-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,
APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Jean-Marc Mercier soit engagé comme Journalier aux Travaux Publics, pour une période de probation de quatre (4) mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOpte.

Min. Affaires
Municipales
Re: Emission
Obligations
63-78

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire se prévaloir des dispositions de l'article 592a (Loi No. 54 sanctionnée le 15 décembre 1977), de la Loi des cités et villes;

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le conseil mandate le ministre des Affaires municipales pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 592 de la Loi des cités et villes pour et au nom de la corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

C.K.T.M.
20 ans.
64-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter la Direction et le personnel de Télévision St-Maurice (CKTM-TV) à l'occasion de leur 20 ième anniversaire.

ADOpte

HEBDO T-R.
65-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter la Direction et le personnel du Journal Hebdo-T-R à l'occasion de leur 10 ième anniversaire.

ADOpte.

Nomination
M. Arthur
Matteau
66-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les services de M. Arthur Matteau soit retenu pour représenter la Ville concernant le grief de l'agent M. St-Hilaire.

ADOpte.

Le 20 mars 1978.

Nomination
Pro-Maire
67-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Gérard Landry, soit nommé Pro-Maire pour les prochains quatre mois (4) soit jusqu'au mois de Juillet.

ADOpte.

Avis motion
Règl. 102-CS
Système Métrique

Le conseiller M. Gaston Cormier donne une avis motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la modification des limites de vitesse pour se conformer au système métrique.

Ajournement
68-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que l'assemblée du conseil soit ajournée à mardi le 21 mars à 17.00 heures.

ADOpte.

Adoption Règl.
No. 316 Bernard
Marion, Lauzon.
69-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 316 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, du pavage des rues, Bernard, Lauzon et Marion, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$202,000.00 soit adopté dans le livre des règlements de la ville.

ADOpte.

Adoption règl.
No. 317 Le Havre
Louisbourg,
Laflamme, Chamonix
70-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 317 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues, Louisbourg, Laflamme, Chamonix, et Le Havre et autorisant un emprunt n'excédant pas \$322,000.00 soit adopté dans le livre des règlements de la ville.

ADOpte.

Ajournement
71-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'assemblée du conseil soit ajournée à mercredi le 22 mars à 17.00 heures.

ADOpte.

Le 22 mars 1978.

Engagement
Gérant-Trésorier
72-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Denis Bourque, soit engagé comme Gérant-Trésorier de la Ville pour une période de probation de six (6) mois.

ADOpte.

CORRESPONDANCE

Remerciement Famille Drouin

Remerciement Famille Landry

Commission Municipale re: Approbation emprunt temporaire
\$346,000.00

Association des Citoyens T-R-0. re: Félicitation Tournoi-
Midget.

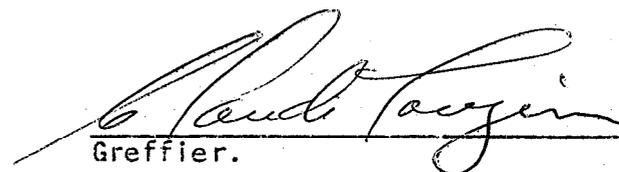
Popote Volante: Remerciement Octroi

Min. Affaires Municipales; re: Délai pour émission compte
de taxe.

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire



Greffier.

APR 02 1978

Que l'assemblée du conseil se réunira le mardi 27 mars 1978 à 17.00 heures.

ADOpte.

Le 21 mars 1978

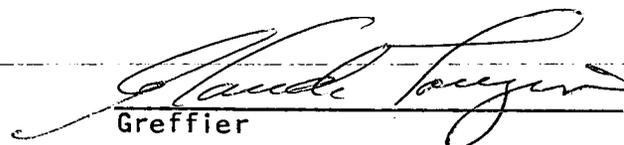
Règlement 200-
T-12

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-12 intitulé règlement amendant le règlement No. 200 par le détachement du lot 3P-39-1 de la zone CG102 pour être intégré à la zone M-100, ladite zone étant délimitée au Nord par le P-101, CR-100, Boul. Royale, à l'Est par M-100 (rue Sirois), Servitude Hydro-Québec, au Sud par M-100 (rue Garceau) et P-102, à l'Ouest par la zone M-100 (rue Sirois), tenue les 20 et 21 mars 1978 de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 21 mars 1978, le conseiller M. Henri Guilbert, déclare le règlement No. 200-T-12 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier

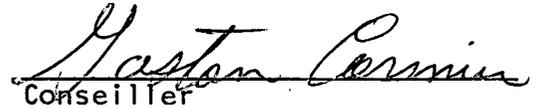
Le 28 mars 1978

Règlement 200-
T-13

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-13 intitulé règlement modifiant le règlement No. 200 concernant les habitations jumelées et modifiant l'article 54 dudit règlement, tenue les 27 et 28 mars 1978 de 9:00 à 19:00 heures

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 28 mars 1978, le conseiller M. Gaston Cormier, déclare le règlement no. 200-T13 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier

Le 3 avril 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour d'avril 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, Gérard Landry, étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Gilles Pépin, Evalueur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier, Marc Tessier, C.A., Trésorier.

Adoption du
procès-verbal
du 3 avril 1978
74-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 mars 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
'Assemblée
des Electeurs'
du 21 mars
1978
75-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 21 mars 1978 concernant le règlement No. 200-T-12 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
'Assemblée
des Electeurs'
du 28 mars
1978
76-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 28 mars 1978 concernant le règlement 200-T-13 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption des
Indices de
Reglements
1978
77-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les indices des règlements pour l'année 1978 soient adoptés tels que présentés.

NOS REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
63-N-2	LACERTE	SUPERFICIE 143531	297.28	.207/100 pi. ²
73B	BEAUDRY	FRONTAGE 1833.65	353.69	.193/pied
77B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 1769739	4463.17	.252/100 pi. ²
77C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 639708	3948.34	.617/100 pi. ²
77D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE 1076109	7825.33	.727/100 pi. ²
78	DEMONTIGNY	EVALUATION 827381	3744.27	.453/\$100.
78A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE 443281	2845.42	.642/100 pi. ²
78N	MAURIAC	SUPERFICIE 432814	2485.64	.574/100 pi. ²

Le 3 avril 1978

NOS REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
88	STE-CATHERINE	FRONTAGE 7333.30	3062.28	.418/pied
88N	STE-CATHERINE	SUPERFICIE 1872451	5716.27	.305/100 pi. ²
88N-1	PRATTE	SUPERFICIE 31050	116.98	.377/100 pi. ²
89	STE-CATHERINE	EVALUATION		.251/\$100.
89A	STE-CATHERINE	EVALUATION		.251/\$100.
89N	STE-CATHERINE	EVALUATION		.251/\$100.
97A	DELORMIER	SUPERFICIE 519521	5187.57	.999/100 pi. ²
100	LAURENTIEN	SUPERFICIE 824539	1884.60	.229/100 pi. ²
101	CENTRE D'ACHATS	EVALUATION 6385640	4214.89	.066/\$100.
101N	LAURENTIEN	SUPERFICIE 804260	3614.57	.449/100 pi. ²
107A	TERRASSE DUV.1	EVALUATION 5739754	5570.74	.097/\$100.
107B	TERRASSE DUV.1	EVALUATION 5739754	3124.33	.054/\$100.
107C	TERRASSE DUV.1	SUPERFICIE 1889209	3575.68	.189/100 pi. ²
107D	TERRASSE DUV.1	SUPERFICIE 1911862	5617.31	.294/100 pi. ²
109N	BELLEVUE	SUPERFICIE 471158	4403.98	.0935/100 pi. ²
112N	JOLIET	SUPERFICIE 211656	900.11	.425/100 pi. ²
125A	ROUETTE	SUPERFICIE 1043156	14515.55	1.392/100 pi. ²
128	DEMONTIGNY	Eval. TERR. 96535	1317.64	1.365/\$100.
137N-1	TERRASSE DUV.2	SUPERFICIE 696488	13919.27	1.998/100 pi. ²
137N-2	TERRASSE DUV.2	SUPERFICIE 963698	8332.87	.865/100 pi. ²
148N-1	BOISCHATEL	SUPERFICIE 155511	268.80	.173/100 pi. ²
152N-1	PLACE BELMONT	SUPERFICIE 83419	313.60	.376/100 pi. ²
152N-4A	PLACE BELMONT	FRONTAGE 3666.65	2757.92A 1401.21B	.752/pied .54/pied
154N	GIRARD	EVALUATION 471150	1173.15	.249/\$100.
168	GIRARD	EVALUATION 471150	896.00	.19/\$100.
169	GARCEAU	FRONTAGE 2035.89	1612.81	.792/pied
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE 63195	842.03	1.332/100 pi. ²
170A	DU FLEUVE	SUPERFICIE 165937	424.95	.256/100 pi. ²
180	TERRASSE DUV.3	SUPERFICIE 1043156	14515.55	1.392/100 pi. ²
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE 3290499.3	1028.78	.031/100 pi. ²
181A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE 1085596	23896.58	2.201/100 pi. ²
181A-1	TERR. MONTAGNE	Eval. TERR. 356520	10546.16	2.958/\$100.
188	STE-MARGUERITE	Eval. TERR. 243935	1027.93 2600.00	.421/\$100.
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE 313613	7807.22	2.489/100 pi. ²
196	GAGNON	FRONTAGE 7751	3597.00	.464/pied
204	ROUTE BUREAU	EVALUATION 50050	684.60	1.368/\$100.
210	GARCEAU	EVALUATION 1092550	756.19	.069/\$100.

Le 3 avril 1978.

NOS REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICES
211	ESTEREL	EVAL. TERR. 65850	2205.55	3.349/\$100.
212	ESTEREL	SUPERFICIE 232408	2142.54	.922/100 pi. ²
213	SIROIS	FRONTAGE 211681	3654.92	1.727/pied
214	SIROIS-GARCEAU	EVAL. TERR 175110	2300.07	1.314/\$100.
215	GAGNON	FRONTAGE 1154	1008.26	.874/pied
216	BOISCHATEL	FRONTAGE 1401.9	315.07	.225/pied
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE 488707	2520.64	.517/100 pi. ²
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE 696852	850.71	.122/100 pi. ²
221	DE SIENNE	SUPERFICIE 666602	945.23	.142/100 pi. ²
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE 76554	2782.46	3.635/100 pi. ²
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE 268716	9571.64	3.562/100 pi. ²
225	ESTEREL	TERR. EVAL. 232408	1780.11	.766/100 pi. ²
227	TERR.MONTAGNE	SUPERFICIE 121034	3136.82	2.592/100 pi. ²
228	CENTRE D'ACHATS	EVALUATION 6385640	17207.76	.27/\$100.
229	JEAN RACINE	SUPERFICIE 364817	9173.53	2.515/100 pi. ²
231	BOUL.MAURICIEN	SUPERFICIE 248475	1780.11	.716/100 pi. ²
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE 152911	3560.22	2.328/100 pi. ²
233	TERR. ROSEMONT	EVAL. TERR. 356100	1982.94	.557/\$100.
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE 413600	13990.64	3.383/100 pi. ²
235	CHAVIGNY	SUPERFICIE 1441015	1822.81	.126/100 pi. ²
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE 331525	1544.76	.466/100 pi. ²
239	DU FLEUVE	FRONTAGE 587	710.58	1.211/pied
240	GUAY	SUPERFICIE 314637	1741.07	.553/100 pi. ²
241	GIRARD	EVALUATION 471150	895.86	.19/\$100.
242	LACERTE	SUPERFICIE 80460	339.85	.422/100 pi. ²
243	GELINAS	SUPERFICIE 436205	8083.94	1.853/100 pi. ²
247	COTE ROSEMONT- COURCELETTE	SUPERFICIE 2338339	3848.33	.165/100 pi. ²
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE 833007.5	3052.13	.366/100 pi. ²
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE 797938.	24549.76	3.077/100 pi. ²
255	PRATTE	FRONTAGE 371047	8360.18	2.253/pied
258B	JACOB	SUPERFICIE 172397	1327.01	.77/100 pi. ²
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE 79948	1592.43	1.992/100 pi. ²
261	DU FLEUVE	SUPERFICIE 31470	663.51	2.108/100 pi. ²
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE 200374	8094.78	4.04/100 pi. ²
267	DESPRES	SUPERFICIE 381323	13402.84	3.515/100 pi. ²
268	LANDERNEAU CLERMONT	SUPERFICIE 351141	23886.26	6.802/100 pi. ²
269	DESPRES	SUPERFICIE 315658	8758.29	2.775/100 pi. ²
272	LIMOGE	SUPERFICIE 163000	8396.76	5.151/100 pi. ²

Le 3 avril 1978.

<u>NOS REGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>MONTANT A PERCEVOIR</u>	<u>INDICE</u>
278	TESSIER	EVAL. TERR. 77765	6106.74	7.853/\$100.
279	TESSIER	SUPERFICIE 465745	20610.25	4.425/100 pi. ²
280	HAMELIN ST-ARNAUD	SUPERFICIE 526254	29459.59	5.598/100 pi. ²
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE 3368	6106.74	1.813/pied
283	LACOURSIERE	FRONTAGE 8075.3	40598.97	5.028/pied
284	TESSIER	SUPERFICIE 144986	6106.74	4.212/100 pi. ²
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE 363345	24426.97	6.723/100 pi. ²
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE 495379	24426.97	4.931/100 pi. ²
295	POITIERS- DOMPIERRE	SUPERFICIE 1769739	4463.17	.252/100 pi. ²
296	DUBE	FRONTAGE 2122.09	3542.96	1.67/pied
297	DUBE	SUPERFICIE 159858	5314.44	3.324/100 pi. ²
299	BERNARD	SUPERFICIE 95302	3542.96	3.718/100 pi. ²
301	LAFLAMME- LAROCHELLE	SUPERFICIE 239662	21257.79	8.87/100 pi. ²
306	BEAUMIER	SUPERFICIE 199229	10065.24	5.052/100 pi. ²
307	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE 233382	15097.86	6.469/100 pi. ²
308	ROSEMONT	SUPERFICIE 507678	30195.72	5.948/100 pi. ²
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE 180664	7247.38	4.012/100 pi. ²

<u>CAPITAL INTERET</u>	<u>CONTROLE</u>	<u>TOTAL</u>
689734.99	4500.01	694235.00

89C	89 EVALUATION 89A EVALUATION 89N EVALUATION	3405631 927965 183899	18020550 .251/\$100.
152N4A	FRONTAGE	415913	2757.92A 3666.65 .752/p 1401.21B 2594.35 .54/pi
188		362793 102793 243935 .421/\$10	104 X \$25./Logement 2600.00

ADOPTÉ.

Le 3 avril 1978.

Démission
M. Marc Tessier
'Coordonateur
Protection
Civil'
78-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la démission de M. Marc Tessier, C.A., au poste de 'Coordonateur Protection Civil' soit acceptée par le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Nomination
M. Roland
Lottinville
'Coordonateur
Protection
Civil'
79-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit nommé au poste de 'Coordonateur Protection Civil' pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Vente du
Terrain au
Parc Industriel
à Ciments
Maski Inc.
80-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, vende à Ciments Maski Inc. un terrain de figure irrégulière composé du lot 9-5, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 8NS Servitude Hydro-Québec, vers le sud-est par le lot 9-6 vers le sud et le sud-ouest par le lot 9-1 (rue) et vers le nord-ouest par le lot 9-4.

MESURES:

Mesurant dans la ligne nord-est 200 pieds, dans sa ligne sud-est 343 pieds, dans sa ligne sud-ouest 200.13 pieds et dans sa ligne nord-ouest 344.84 pieds.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie soixante-huit mille six cent quinze pieds carrés (68,615 pieds carrés) mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.196 le pied carré soit \$13,448.54 payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaire ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

Le 3 avril 1978.

SUPERFICIE (suite)

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur (quatre-vingt-dix) (90) pour cent (%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que (quatre-vingt-dix pour cent) (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier adjoint, sont par les présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Permanence
Michel Lemieux
81-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que M. Michel Lemieux soit engagé comme permanent au poste d'Assistant-Gérant aux Services des Loisirs.

ADOPTE.

Le 3 avril 1978.

Demande
Banque
Provinciale
Augmentation
Liquidité
82-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale d'augmenter la liquidité de \$400,000. à \$600,000.

ADOpte.

Embauche
Journalier
Travaux
Publics
83-78

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que la décision concernant l'embauche d'un nouveau journalier aux Travaux Publics faite par M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit acceptée par le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Ajournement
84-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'assemblée du Conseil soit ajournée jusqu'à 22:45 heures.

ADOpte.

Projet
Kino-Québec
85-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, soit nommé sur le comité de Kino-Québec.

ADOpte.

Avis de
Motion
Regl. 200

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant le zonage des maisons Laurent J. Deshaies Inc, soit de unifamiliale en D.S. (Duplex Spéciale)

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 10 avril 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 ième jour d'avril 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gérard Landry, étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Gilles Pépin, Evaluator, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier, Marc Tessier, C.A., Trésorier.

Le Conseiller M. Jérôme Cotnoir motive son absence pour des raisons personnelles.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 avril 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOpte.

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'extension et la modernisation du réseau d'aqueduc sur les rues, Bernard, Marion, Louisbourg, Chamonix, Lauzon, LeHavre, Laflamme.

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la modification de la zone P-106, CG-114 et partie de la zone U-102 pour être intégré à la zone M-108.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, vende à Brink's Canada Limitee, un terrain de figure irrégulière composé du lot 15-355-2, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 15-360 (rue Sidbec) vers le sud-est par le lot 15-356 vers le sud et le sud-ouest par le lot 15-355-1 et vers le nord-ouest par le lot 15-346 (rue St-Joseph).

MESURES:

Mesurant dans la ligne nord-est 222.9 pieds, dans sa ligne sud-est 157.5 pieds, dans sa ligne sud-ouest 197.49 pieds et dans sa ligne nord-ouest 107.9 pieds.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie vingt neuf mille six cent vingt-trois pieds carrés (29,623 pieds carrés) mesure anglaise.

Adoption
procès-verbal
du 3 avril 1978
86-78

Avis de
Motion
Règlement
Aqueduc

Avis de
Motion
Changement
de Zonage
Secteur
Dargis

Vente Terrain
Parc Industriel
87-78

SUPERFICIE: (suite)

Cette vente est faite au prix de \$0.196 le pied carré soit \$ 5,806.11 payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ cinq mille six cent trente pieds carrés (5,630 pieds carrés). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix (90%) pour cent du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que (quatre-vingt-dix pour cent) 90% du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer

Le 10 avril 1978.

SUPERFICIE (suite)

tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement 102-CS-9 modifiant les articles 33 (vitesse) et l'article 44-1-C du règlement 102-CS dans le but de se conformer au système métrique soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le Notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer différentes servitudes et que Le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer les contrats (liste ci-jointe).

Servitude Egout Sanitaire

5' x 110' sur le lot 161-NS
5' x 110' sur le lot 161-327
5' x 90' sur le lot 161-326
5' x 90' sur le lot 161-408

Terrasse Duvernay (1975) Ltée
Les Immeubles Trois-Rivières Inc.

Servitude Egout Pluvial

10' x 110' sur le lot 161-NS
5' x 90' sur le lot 161-423
5' x 90 sur le lot 161-424

Terrasse Duvernay (1975) Etée
Les Immeubles Trois-Rivières Inc.

Servitude Cables Souterrains

2.5' Largeur sur le lot 161-401
2.5' Largeur sur le lot 161-400

Prudent Dargis Inc.

5' Largeur sur le lot 159-165

Mme Lucie Gagnon et Guy Parenteau

5' Largeur sur le lot 159-173

Marcel Houle

Servitude pour Egout Pluvial

5' Largeur sur le lot 162-348

Les Immeubles Trois-Rivières Inc.

4' Largeur sur les lots 162-420
162-424, 162-428

Yves & Philibert Robichaud

Toutes ces servitudes sont démontrés sur un plan préparé par le Service Technique de la Ville.

ADOPTE.

Adoption
Règlement
102-CS-9
88-78

Servitude
Sanitaire
Pluvial et
Cables Sou-
Terrain
89-78

Le 10 avril 1978.

Adoption
Cadastre
Jean-Paul Hamelin
90-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,
APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., concernant les lots 35-173-2-1, 35-173-2-2, 35-174-5-1, 35-174-5-2, 35-279-1, 35-279-2, 35-280-1, 35-280-2, 35-281-1, 35-281-2, 35-281-3, 35-282-1, 35-282-2, 35-282-3, 35-283-1, 35-283-2, 35-284-1 et 35-284-2 en date du 14 mars 1978 pour le compte de Les Constructions Jean Paul Hamelin Inc. soit adopté tel que présenté moyennant 5% pour parc. (dossier 31799).

ADOpte.

Adoption
Cadastre
René Bacon
Pierre Mostler
91-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,
APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas A.G., concernant les lots 3-39-1-1-1 et 3-39-1-1-2 en date du 5 avril 1978 pour le compte de René Bacon et Pierre Mostler soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

Adoption
Cadastre
Paul Nassif
92-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,
APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas A.G., concernant les lots 160-683-, 160-684, 160-685, 160-686, 160-687, 160-688, 160-689, 160-690 en date du 4 avril 1978 pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée. soit adopté tel que présenté moyennant 5% pour parc.

ADOpte.

Félicitations
Conseil
Pointe du Lac
93-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,
APPUYE UNANIMEMENT,

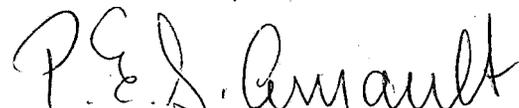
Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter les membres du nouveau conseil de la municipalité de Pointe du Lac concernant les résultats obtenus lors des élections du 9 avril 1978

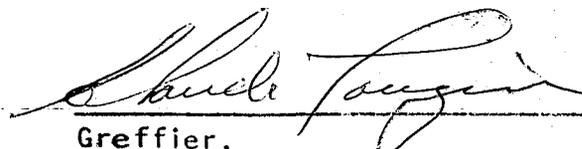
ADOpte.

Correspondance

Ministère des Transports re; Pavage Boul. Jean XXIII entre autoroute 55 et Pointe du Lac.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 13 avril 1978.

Règlement 316

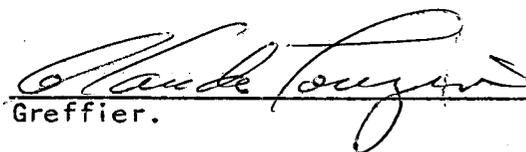
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 316 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, du pavage des rues, Bernard, Lauzon et Marion et autorisant un emprunt n'excedant pas \$202,000.00 a cet effet, tenue les 12 et 13 avril 1978 de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 13 avril 1978, le conseiller M. Jean-Charles Charest déclare le règlement No. 316 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil



Conseiller



Greffier.

Le 13 avril 1978.

Règlement 317

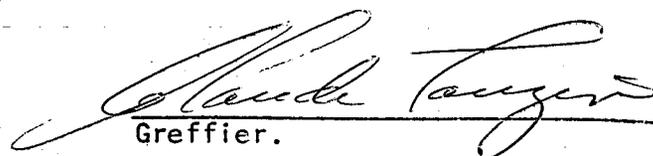
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 317 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues, Louisbourg, Laflamme Chamonix et LeHavre et autorisant un emprunt n'excédant pas \$322,000.00 à cet effet.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres, le 13 avril 1978, le conseiller M. Jean-Charles Charest déclare le règlement no. 317 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil



Conseiller



Greffier.

Le 17 et 18 avril 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17ième et 18 ième jour d'avril 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, Michel Lemieux, Assisatant Gérant des Services aux Loisirs, Gilles Pépin, Evaluator, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier, Marc Tessier, C.A., Trésorier.

Les Conseillers M.M. Jean-Guy Roy et Jérôme Cotnoir motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 10 avril 1978
94-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 10 avril 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 12 et 13
avril 1978.
95-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 12 et 13 avril 1978 concernant les règlements No's 316 et 317 soient adoptés tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Sympathie
Famille Roy
96-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire se joindre à la famille Roy concernant le décès de M. Armand Roy en lui offrant ses sympathies.

ADOPTE.

Adoption
Plan Cadastre
G. Boulay
97-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre de M. Georges Boulay préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 4 août 1976 concernant le lot 4-253 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption
Règlement
Zonage Secteur
Dargis
98-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement 200-T-14 amendant le règlement No. 200-T par le détachement d'une partie du lot 11-41 et P11-NS pour être intégré à la zone M-108 et U-102 soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 17 et 18 avril 1978.

Avis de Motion
Secteur Hamel
Travaux Publics

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant les travaux publics de la rue De La Montagne pour un montant de \$265,000.00 pour les travaux d'infrastructure et \$61,000.00 pour les aqueducs.

Avis de Motion
Transport
Maison et
Rénovations
Majeures

Le Conseiller M. Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant le transport des maisons et les rénovations majeures à fin de demander un dépôt de 25% en garantie.

Avis de Motion
Changement de
Zonage Terrain
Montour

Le Conseiller M. Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement pour modifier le zonage du lot P-32-NS de la zone M-201 pour être intégré à la zone U-203.

Annulation
Cadastre
99-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre concernant l'annulation des lots 17-347 à 17-351 inclusivement et du lot 17-355 préparé par M. Jules Rochette, A.G., en date du 5 janvier 1978 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption
Cadastre
Paul Villemure
100-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Jules Rochette, A.G., en date du 4 janvier 1978 pour le compte de M. Paul Villemure concernant les lots 17-369 à 17-396 inclusivement soit adopté tel que présenté moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Adoption
Cadastre
Les Entreprises
Claude Caron
Inc.
101-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Jules Rochette, A.G. en date du 4 mars 1978 pour le compte de Les Entreprises Claude Caron Inc. concernant les lots 17-356-1, 17-356-2 et 17-368 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Ajournement
102-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée à mardi le 18 avril à 20:00 heures.

Le 17 et 18 avril 1978.

Adoption
Soumission
Obligation
103-78

CONSIDERANT que la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise de la Gazette Officiel du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$3,965,000.00, avis qui a paru le 1er avril 1978.

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la Corporation a reçu les trois (3) soumissions ci-dessous détaillées:

NOM DU
SOUSSIONNAIRE

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
RENE T. LECLERC INC.
LEVESQUE, BEAUBIEN INC.
MCNEIL MANTHA INC.
MOLSON, ROUSSEAU & CIE LTEE.

<u>PRIX OFFERT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>LOYER</u>
97.588	932,000.	9¼%	1979/83	10.3781
	185,000.	9¾%	1984	
	201,000.	10%	1985	
	215,000.	10%	1986	
	179,000.	10%	1987	
	2,253,000.	10%	1988	

NOM DU
SOUSSIONNAIRE

GRENIER, RUEL & CIE INC.
LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE
FLORIDO MATTEAU INC.
MEAD & CO. LTEE
GEOFFRION,
ROBERT & GELINAS LTEE

<u>PRIX OFFERT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>LOYER</u>
97.57	165,000.	9½%	1979	10.4215
	176,000.	9½%	1980	
	193,000.	9½%	1981	
	224,000.	9½%	1982	
	174,000.	9½%	1983	
	185,000.	10%	1984	
	201,000.	10%	1985	
	215,000.	10%	1986	
	2,432,000.	10%	1987/88	

NOM DU SOUSSIONNAIRE BRAULT, GUY, O'BRIEN INC.

<u>PRIX OFFERT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>LOYER</u>
97.44	932,000.	9%	1979/83	10.3783
	185,000.	9¾%	1984	
	2,848,000.	10%	1985/88	

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de: LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, RENE T. LECLERC INC, LEVESQUE, BEAUBIEN INC., MCNEIL MANTHA INC., MOLSON, ROUSSEAU & CIE LTEE., s'est avérée être la plus avantageuse.

Le 17 et 18 avril 1978.

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT, que l'émission d'obligations au montant de \$3,965,000.00 de la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à: LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, RENE T. LECLERC INC., LEVESQUE, BEAUBIEN INC., MCNEIL MANTHA INC., MOLSON, ROUSSEAU & CIE LTEE.,

ADOPTE.

Modifier les
Règlements
en Vertu des-
quels ces ob-
ligations sont
émises

104-78

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de \$3,965,000. en vertu des règlements d'emprunts mentionnés à l'Annexe 1 et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$3,965,000:

- 1.- Les obligations seront datées du 15 mai 1978;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales du Canada de la Banque Provinciale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 15 novembre et le 15 mai de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdits obligations ne seront pas rachetables par anticipation;
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100. ou de multiples de \$100;
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations;

VOIR ANNEXE 1

Le 17 et 18 avril 1978.

ANNEXE 1VILLE DE TROIS-RIVIERES-OUEST

(Maskinongé)

<u>REGLEMENT NUMERO</u>	<u>POUR UN MONTANT DE</u>
88	\$ 10,000
89	149,000
89-A	29,500
77-B	134,700
162-N	8,000
175	14,600
177-B	43,500
180	96,500
185	23,500
185-A	28,100
191	6,100
77-C	38,400
78-A	9,000
100	3,100
152-N-4-A	26,500
170	3,800
177-C	2,950
177-D-1	28,800
180	83,500
181	10,000
185	42,450
188	26,500
88-N-1	1,000
162-N-1	84,700
175	27,800
181-A	166,000
181-A-1	66,500
279	50,000
280	100,000
283	100,000
285	300,000
286	20,000
287	70,000
290	100,000
295	175,000
296	40,000
297	50,000
299	35,000
300	70,000
301	150,000
302	11,000
303	20,000
305	57,000
306	100,000
307	150,000
308	300,000
309	72,500
313	<u>830,000</u>
	<u>\$3,965,000</u>

ADOPTE .

Le 17 et 18 avril 1978.

L'autorisation
d'émettre des
obligations pour
un terme plus
court

105-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,965,000., fait en vertu des règlements suivants:

88, 89, 89-A, 77-B, 162-N, 175, 177-B, 180, 185, 185-A, 191, 77-C, 78-A, 100, 152-N-4-A, 170, 177-C, 177-D-1, 180, 181, 185, 188, 88-N-1, 162-N-1, 175, 181-A, 181-A-1, 279, 280, 283, 285, 286, 287, 290, 295, 296, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309, et 313,

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisations d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

dix ans (à compter du 15 mai 1978), en ce qui regard les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 185, 162-N-1, 175, 279, 280, 283, 285, 286, 287, 290, 295, 296, 297, 299, 301, 302, 303, 306, 307, 308, 309 et 313

chaque émission subséquents devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE.

Prolonger de
sept (7) mois
et quinze (15)
jours émission
de \$188,500.

106-78

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 1er octobre 1976, un montant de \$222,500 à renouveler sur un emprunt original de \$497,000, pour une période de quatre (4) ans, en vertu des règlements numéros 88, 89 et 89-A de l'ex. paroisse de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE les échéances de capital dues le 1er octobre 1977 au montant total de \$34,000 ont été payées, laissant ainsi un solde net à renouveler de \$188,500;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 15 mai 1978;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Status refondus 1964, chapitre 171), modifié par l'article 1 du chapitre 54 des Lois de 1966-1967 et de nouveau modifié par l'article 1 chapitre 33 des Lois 1973, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires Municipales;

IL EST PROPOSE UNANIMEMENT,

IL EST RESOLU UNANIMEMENT,

Le 17 et 19 avril 1978.

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à émettre les \$188,500. d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de sept (7) mois et quinze (15) jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE.

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé avait le 1er novembre 1977, un montant de \$275,000. à renouveler sur un emprunt original de \$407,000 pour des périodes de 5, 10 et 20 ans en vertu des règlements numéros 77-C, 78-A, 100, 152-N-4-A, 170, 177-C, 177-D-1, 180, 181, 185, 888.

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera daté du 15 mai 1978;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Status refondus 1964, chapitre 171), modifié par l'article 54 des Lois 1973, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires Municipales;

PROPOSE UNANIMEMENT,

RESOLU UNANIMEMENT,

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à émettre les \$275,000 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de six (6) mois et quinze (15) jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accordent aux soussignés d'une requête en date du 13 avril 1978, l'autorisation en vertu du Chapitre 298 des Status Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de; 'CLUB DE BALLE LENTE DE LA MAURICIE'.

ADOPTE.

- Lettre de Remerciement de M. Le Ministre Denis Vaugeois;

- Ministère de l'Agriculture re; Inspecteur des Mauvais Herbes;

Prolonger de six (6) mois et quinze (15) jours émission de \$275,000.
107-75

Requête Balle Lente de la Mauricie
108-78

Correspondance

Le 17 et 18 avril 1978.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. S. Guault

Maire

Claude Luyet

Greffier.

Le 24 avril 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 24 ième jour d'avril 1978, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, Michel Lemieux, Assistant Gérant des Services aux Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier.

Adoption du
procès-verbal
du 17 et 18
avril 1978
109-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 17 et 18 avril 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption des
mutations du
1er au 15 mars
1978
110-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations du 1er au 15 mars 1978 au montant de \$1,237.15 soient adoptées tels que présentées.

ADOpte.

Avis de Motion
Modification
Zonage du
Lot P-19

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la modification de zonage du lot P-19 de Madame Duberger de 1 à CM-2.

Autorisation
Signature
Chèques et
Effets Bancaires
111-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Le Maire P.E. St-Arnault et le Trésorier Denis Bourque soient autorisés à signer les chèques et effets bancaires à la Banque Provinciale et à la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienna.

ADOpte.

Adoption du
règlement 200-T
15 Secteur
Deshaies
112-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-15 concernant les modifications dans le Secteur Deshaies pour permettre des duplexes soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte.

Le 24 avril 1978.

Adoption du
règlement No.
200-T-16
Zonage Montour
113-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-16, règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement d'une partie du lot P-32-NS de la zone M-201 pour être intégré à la zone U-204.

ADOPTE.

Adoption
Plan Cadastre
Prudent Dargis
114-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre de Prudent Dargis Incorporée préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 12 avril 1978 concernant les lots 162-1-115 et 166-19 soit adopté tel que présenté moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant les fosses septiques.

Contrat
Servitude
Ravin Terrasse
Duvernay
115-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Le Maire P.E. St-Arnault, M. Denis Bourque, Gérant Municipal, et Claude Touzin, Greffier de la Ville, soient autorisés à signer avec chacun des propriétaires riverains une convention à l'effet de leurs laisser l'usufruit du ravin à l'arrière de leur demeure.

ADOPTE.

Plan Cadastre
Jean Bergeron
116-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Jean Chateauneuf, A.G., concernant le lot 59-22 en date du 14 avril 1978 pour le compte de Jean Bergeron soit adopté tel que présenté moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Modification
Contrat
Beulieu Trans-
port
117-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le contrat passé entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et la firme Beulieu Transport concernant la construction d'une bâtisse dans le Parc Industriel dans les douze (12) mois de la signature du présent contrat soit extensionné jusqu'au 1er mai 1979.

ADOPTE.

Le 24 avril 1978.

Correspondance

Invitation à rencontrer les dirigeants de Bell Canada le 27
avril 1978;

U.M.Q. re; Congrès 1978;

Caisse Etablissement de la Mauricie re; Developement lot de Mme
F. B. Montour

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. J. Amault

Maire

Claude Leger

Greffier.

Le 1 mai 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er jour de mai 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evaluator, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier.

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 24 avril 1978 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-17, règlement amendant le règlement 200-T par le détachement du lot P-19NS de la zone 1-3 pour être intégré à la zone CM-2 soit adopté.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que M. Arthur Matteau représente la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le grief 'Journalier aux Travaux Publics'.

ADOPTE.

Le Gérant Municipal, M. Denis Bourque, informe les membres du conseil des soumissions reçues concernant l'achat d'un camion aux travaux publics.

Trois-Rivières Chevrolet (1970) Limitée	\$8,306 plus taxe
Trois-Rivières Plymouth Limitée	\$7,875 plus taxe
Mich-0-Tomobile Limitée	\$7,571.37 plus taxe

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-18, règlement amendant le règlement 200-T par le détachement des lots 17-106, 17-107 de la zone M-105 pour être intégrés à la zone U-102 soit adopté.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
du 24 avril
1978.

118-78

Adoption du
règlement 200-
T-17
Modification de
Zonage

119-78

Grief
'Journalier
Travaux
Publics'

120-78

Adoption du
règlement No.
200-T-18

121-78

Adoption du
règlement
200-T-19
122-78

Le 1 mai 1978.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-19, règlement amendant le règlement 200-T par le détachement des lots 17-108, 17-109, 17-110 de la zone M-105 pour être intégrés à la zone U-102 soit adopté.

ADOPTE.

Autorisation
Réception
Pièces et Effets
Bancaires
123-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Denis Bourque, Gérant Municipal, M. Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier, M. Pierre Chainé, Préposé à la Taxe d'Affaire, soient autorisés à recevoir de temps à autre, jusqu'à avis contraire, tous les relevés de compte (livrets de banque), les billets, traites, chèques, autres effets et pièces justificatives s'y rapportant, à signer un reçu à ces fins et ce sur la formule en usage à ladite Banque Provinciale du Canada et de la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienna.

ADOPTE.

Cours d'eau
Ste-Marguerite
124-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles, au Ministère de l'Agriculture et au Ministère de l'Environnement, concernant les dommages encourus par les citoyens de notre municipalité par l'érosion constante de leur terrain le long de la rivière Ste-Marguerite, pour qu'ils apportent des solutions à cette érosion des terrains riverains.

ADOPTE.

Cours d'eau
Bettez
125-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles, au Ministère de l'Agriculture et au Ministère de l'Environnement, concernant les dommages encourus par les citoyens de notre municipalité par l'érosion constante de leur terrain le long du fossé Bettez, pour qu'ils apportent des solutions à cette érosion des terrains riverains.

ADOPTE.

Correspondance

Association Personnes Obèses Québec, re: Subvention 1979;

Ministère de l'Environnement, re: Promotion du mois de mai, mois de l'environnement;

Association Forestière Mauricienne Incorporée, re: Semaine des arbres et de la forêt;

Le 1 mai 1978.

Commission Municipale du Québec, re: Acceptation Résolution 57-78,
contrat Thomas Bellemare & Fils;

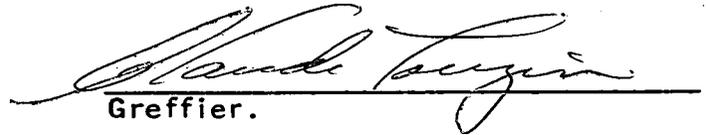
Plaine eau, re: rue De Sienne;

Lettre Clément Rouette, re: Fossé rue Gélinas;

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire



Greffier.

Le 8. mai 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 8 ième jour de mai 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier.

Prêter
Services
M. Jacques
Carle à
l'Institut de
Police.
126-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les services du Sergent Jacques Carle soient prêtés à l'Institut de Police du Québec et que M. le Maire P.E. St-Arnault et le Gérant M. Denis Bourque soient autorisés à signer le contrat avec l'Institut de Police.

ADOPTÉ.

Soumission
pour Camion
Services des
Travaux Publics
127-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission au montant de \$7,571.37 de Mich-0-Tomobile Ltée pour la fourniture d'un camion aux services des Travaux Publics soit acceptée.

ADOPTÉ.

Vente du lot
9-5 à Ciments
Maski Ltée
128-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la résolution No. 80-78 concernant la vente du lot 9-5 à Les Ciments Maski Ltée dans le Parc Industriel soit rescindée à toute fin que de droit.

ADOPTÉ.

Ouvrir rue
Roland à moins
de 66 pieds.
129-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, d'ouvrir à moins de 66 pieds la rue Roland, portant le numéro de lot 15-349 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, Division d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Adoption
Liste de Compte
1978 C-3
130-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes 1978- C-3 soit adoptée tel que présentée par le Trésorier pour un montant de \$77,505.47.

ADOPTÉ.

Le 8 mai 1978.

Plan Service de
Protection de
l'Environnement
Rues Brunet,
Bellefeuille et
Côte Richelieu
131-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit autorisé à présenter au Service de Protection de l'Environnement, les plans no's 10-284, 10,286, 10-289, 10-283 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'un aqueduc sur les rues Bellefeuille et Côte Richelieu.

ADOPTÉ.

Ajournement
132-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée jusqu'à 23:30 heures.

A 23:30 heures, le conseil se réunit à nouveau.

ADOPTÉ.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement afin de modifier le règlement No. 200 concernant le zonage d'une partie du lot P-34 de la zone I-304 pour être intégrée à la zone CG-301.

Suspension
Mademoiselle
Lise Ethier
133-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le conseil maintient la suspension de Mademoiselle Lise Ethier, jusqu'au prononcé de la sentence de la Cour.

ADOPTÉ.

Engagement
Coordonateur
Ronde Estivale
Eté 1978.
134-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Michel Lefebvre soit engagé au poste de 'Coordonateur de la Ronde Estivale' pour l'été 1978, tel que proposé par le Directeur des Loisirs.

ADOPTÉ.

Engagement
Régisseur
Piscine
Municipale
Eté 1978.
135-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Daniel Cyrenne soit engagé au poste de 'Régisseur de la Piscine Municipale' pour l'été 1978, tel que proposé par le Directeur des Loisirs.

ADOPTÉ.

Engagement
Personnel
Etudiants
Loisirs Eté
1978.
136-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les étudiants suivants soient engagés pour la période de l'été 1978, tel que sélectionnés par le Directeur des Loisirs:

Le 8 mai 1978,

Ronde Estivale:

Donald Gauthier
Louis Grou
Danielle Gauthier
Carole Therrien
Carole Montour
Anne Cormier
Micheline Pépin

Instructeur/Surveillant:

Sylvie Boucher
Danielle Fluet
André Bourassa
Maude Bettez
Johanne Bussières
Line Doucet

Réception/Commis:

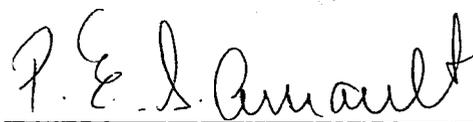
Céline Vallières
Guylaine Allaire

Concierger/Maintenance:

André Normandin

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 15 mai 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 ième jour de mai 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Gilbert, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier, Assistant Trésorier.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Gilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 1 mai soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 8 mai soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé avait, le 1er avril 1978, un montant de \$346,000.00 à renouveler sur un emprunt original de \$489,000.00 pour des périodes de 10 et 30 ans en vertu des règlements numéros 88N-1, 162N-1, 175, 181-A, 181-A-1.

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera daté du 15 mai 1978;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des Dettes et Emprunts municipaux et scolaires (Status refondus 1964, chapitre 171), modifié par l'article 54 des Lois 1973, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires Municipales;

PROPOSE par M. Henri Gilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à émettre les \$346,000.00 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de un (1) mois et quinze (15) jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal
du 1 mai 1978
137-78

Adoption du
procès-verbal
du 8 mai 1978
138-78

Prolonger de
un (1) mois et
quinze (15)
jours émission
de \$346,000.00
139-78

Vente du lot
9-5 du Parc
Industriel à
Les Ciments
Maski Ltée.
140-78

Le 15 mai 1978.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la résolution No. 122-73 concernant la vente du lot 9-5 du Parc Industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la compagnie Les Ciments Maski Limitée est amendée de la façon suivante ainsi que le projet de contrat:

- 1- Cette vente est faite au prix de 0.217 le pied carré soit \$14,889.46, payable comptant à la signature de l'acte de vente.

ADOPTÉ.

Vente du lot
15-355-2 du
Parc Industriel
à la Cie
Brink's Canada
Limitée
141-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la résolution No. 87-78 concernant la vente du lot 15-355-2 du Parc Industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la compagnie Brink's Canada Limitée est amendée de la façon suivante ainsi que le projet de contrat:

- 1- Cette vente est faite au prix de 0.217 le pied carré soit \$6,428.19 payable comptant à la signature de l'acte de vente.

ADOPTÉ.

Modification
19-78 vente
à Langevin &
Desjardins
142-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la résolution 19-78 soit modifiée afin de retrancher la dernière phrase, qui se lit comme suit: "La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Municipale l'autorisation pour vendre de gré à gré ledit immeuble, le tout en conformité avec les articles: 720a, 26a de la Loi des Cités et Villes et autres articles";

Pour être remplacée par la suivante: "La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Affaires Municipales, l'autorisation de vendre pour fins de construction de maisons multifamiliales lesdits lots, suivant les termes et conditions du projet de contrat préparé par Me Gilles Guy Garceau et annexé à la présente résolution et ce en vertu de l'article 8c de la Loi des Fonds Industriels".

ADOPTÉ.

Modification
292-77 vente
à M. Serge
Thiffeault
143-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution 292-77 soit modifiée afin de retrancher la dernière phrase, qui se lit comme suit: "La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Municipale l'autorisation pour vendre de gré à gré ledit immeuble, le tout en conformité avec les articles: 720a, 26a de la Loi des Cités et Villes et autres articles";

Le 15 mai 1978.

Pour être remplacée par la suivante: "La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Affaires Municipales, l'autorisation de vendre pour fins de construction de maisons multifamiliales lesdits lots, suivant les termes et conditions du projet de contrat préparé par Me Gilles Guy Garceau et annexé à la présente résolution et ce en vertu de l'article 80 de la Loi des Fonds Industriels, et incluant les lots 15-348-19 et 15-348-20 à la présente résolution."

ADOPTE.

Préparer plan
d'ensemble et
de la sub-
division du lot
15-348
144-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G., soit autorisé à préparer le plan d'ensemble et de la subdivision du lot 15-348 du Parc Industriel.

ADOPTE.

Préparer bornage
de la rue
Place Alexandre
145-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G., soit autorisé à préparer le bornage et le cadastre de la rue Place Alexandre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Adoption des
mutations du
16 au 31 mars
1978.

146-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste des mutations du 16 au 31 mars 1978 pour un revenu total de \$1,387.39 soit adoptée tel que présentée.

ADOPTE.

Cours d'eau
Lacerte
147-78

CONSIDERANT QU'une demande similaire a été faite par la résolution No. 202-74 en date du 19 août 1974;

CONSIDERANT QUE le Ministère a donné suite à une demande antérieure, en nettoyant et drainant ce cours d'eau rue Lacerte, au Nord du Boul. Royal (Route 138).

CONSIDERANT QUE les propriétaires riverains se plaignent des inconvénients occasionnés par le mauvais état actuel du même cours d'eau en sa partie Sud du Boulevard Royal à son embouchure au Fleuve St-Laurent

CONSIDERANT l'urgence de faire effectuer les travaux de drainage et nettoyage pour la partie ci-avant décrite dont plan annexé à la présente.

EN CONSEQUENCE, IL EST,

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Le 15 mai 1978.

QUE demande soit faite au Ministère de l'Agriculture de bien vouloir faire les études appropriées pour le drainage et le nettoyage du cours d'eau Lacerte dans la partie Sud du Boulevard Royal au Fleuve St-Laurent

ADOpte.

Construction
mur de
protection
Fleuve St-
Laurent
148-78

CONSIDERANT QUE demande a été faite au Ministère des Travaux Publics pour la construction d'un mur de protection contre les vagues du Fleuve St-Laurent qui causent des dommages importants presque chaque année aux propriétés riveraines.

CONSIDERANT QU'il est urgent de corriger cette situation et prévenir d'autres dommages causés par les vagues et l'érosion dû a ces vagues.

EN CONSEQUENCE, IL EST,

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE,

Que demande soit faite au Député Fédéral , M. Claude G. Lajoie de bien vouloir faire pression auprès du Ministre des Travaux Publics pour que les travaux ci-haut décrits se fassent dans les plus brefs délais.

ADOpte.

Sympathies
Famille Launier
149-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères condoléances à Mme J. Emilien Launier ainsi qu'à sa famille, à la suite du décès de M. J. Emilien Launier, ex-Directeur du Services de Police et des Incendies.

ADOpte.

Ajournement
150-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée jusqu'à 20:30 heures.

ADOpte.

Adoption du
règlement
200-T-20
151-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 200-T-20 concernant la modification de zonage de la zone I-304 en y détachant sa partie Nord-Est pour l'intégrer à la zone CG-300 soit adopté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte.

Le 15 mai 1978.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Henri Guilbert donne un avis motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la confection de la Côte Rosemont (pavage, chaine de béton, éclairage, terrassement, puisard et feux de circulation); pour le pavage de Côte Richelieu au Nord, entre le viaduc de l'auto-route 55 et la rue Bordeaux; pour la réfection de la rue Demontigny (pavage et mise en forme); pour la réfection de la rue Notre-Dame (pavage et mise en forme); pour la réfection de la rue Beaudry (pavage et mise en forme); pour l'aménagement d'une terrasse sur la rue Du Fleuve; le tout pour un montant n'excédant pas \$420,000.00

Correspondance

Remerciement pour subvention, re; Club Age d'Or Jean XXIII.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

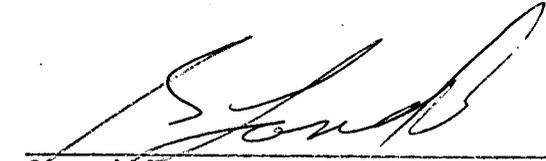
Le 15 mai 1978.

Règlement
200-T-14

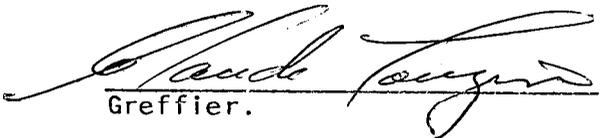
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-14 intitulé règlement amendant le règlement No. 200-T le détachement d'une partie du lot 11-41 et partie du lot P-11-NS de la zone P-106, sera intégré à la zone M-108 (100 x 250), une partie du lot P-11-NS de la zone U-102 sera intégré à la zone M-108 (200 x 150), une partie du lot P-11-NS de la zone CG-114 sera intégré à la zone M-108, (125 x 250), une partie du lot P-11-NS de la zone CG-114 sera intégré à la zone U-102 (100 x 250), tenue les 15 et 16 mai 1978, de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 18 mai 1978, le conseiller M. Gérard Landry déclare le règlement 200-T-14 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller.



Greffier.

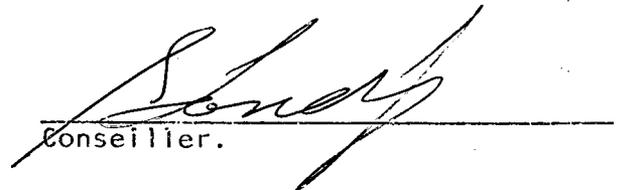
Le 15 mai 1978.

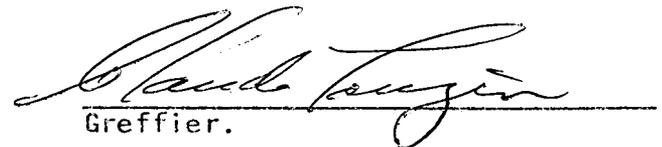
Règlement
200-T-15

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-15 intitulé règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement des lots 17-329, 17-330, 17-331, 17-268, 17-269, 17-274, 17-273, 17-272, 17-271, 17-270 de la zone U-103 pour être intégré à la zone UJ-100 tenué les 18 et 19 mai 1978, de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures le 19 mai 1978, le conseiller M. Gérard Landry déclare le règlement 200-T-15 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

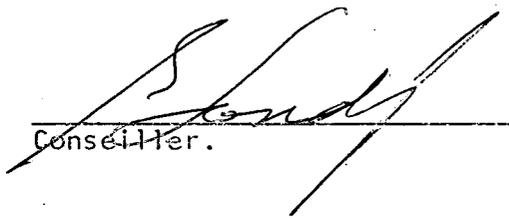
Règlement
200-T-16

Le 15 mai 1978.

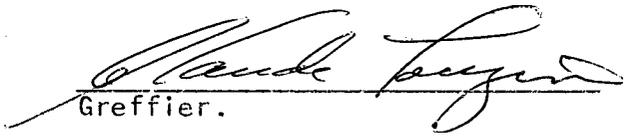
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-16 intitulé, règlement amendant le règlement 200-T par le détachement d'une partie du lot P-32-NS pour être intégré à la zone U-204, tenue les 18 et 19 mai 1978, de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 19 mai 1978, le conseiller M. Gérard Landry déclare le règlement 200-T-16 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller.



Greffier.

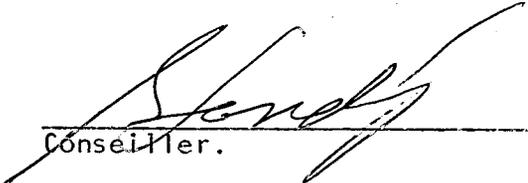
Le 15 mai 1978.

Règlement
200-T-17

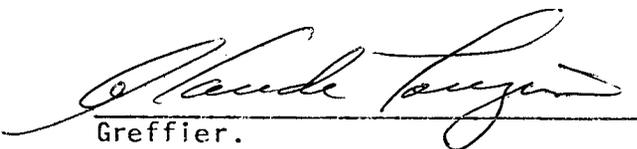
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-17 intitulé règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement d'une partie du lot P-19NS tenue les 18 et 19 mai 1978, de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 19 mai 1978, le conseiller M. Gérard Landry déclare le règlement 200-T-17 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller.



Greffier.

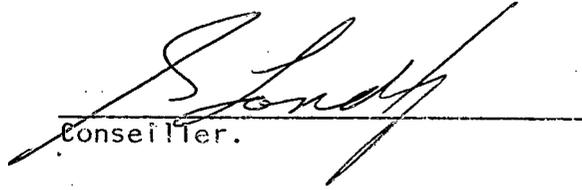
Le 15 mai 1978.

Règlement
200-T-18

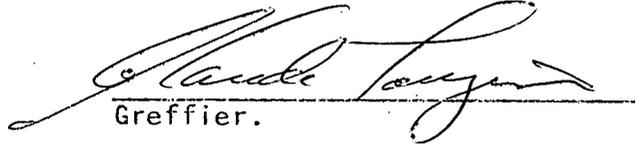
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-18 intitulé règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement des lots 17-108, 17-109, 17-110 de la zone M-105 pour être intégrés à la zone US-102, tenue les 18 et 19 mai 1978, de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 19 mai 1978, le conseiller M. Gérard Landry déclare le règlement 200-T-18 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller.



Greffier.

Le 15 mai 1978.

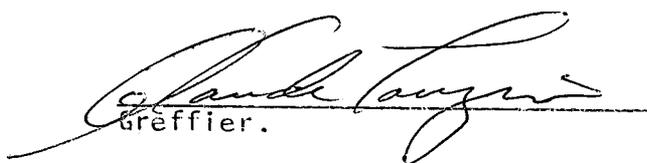
Règlement
200-T-19

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-19 intitulé règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement des lots 17-108, 17-109, 17-110 de la zone M-105 pour être intégrés à la zone US-102 , tenue les 18 et 19 mai 1978, de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 19 mai 1978, le conseiller M. Gérard Landry déclare le règlement 200-T-19 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 29 mai 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 29 ième jour de mai 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir et Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnault, Directeur des Loisirs et Gilles Pépin, Evalueur.

Adoption du
procès-verbal
du 15 mai 1978.
152-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 1978 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 15 et 16
mai 1978.
153-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 15 et du 16 mai 1978 pour le règlement No. 200-T-14 décrétant le changement de zonage d'une partie du lot 11-41 et d'une partie du lot P-11-NS (Secteur Dargis) soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 18 et du 19
mai 1978.
154-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 18 et du 19 mai 1978 pour le règlement No. 200-T-15 décrétant le détachement des lots 17-320, 17-330, 17-331, 17-268, 17-269, 17-274, 17-273, 17-272, 17-271, 17-270 de la zone U-103 pour être intégrés à la zone UJ-100, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs du
18 et du 19
mai 1978.
155-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 18 et du 19 mai 1978 pour le règlement No. 200-T-16, décrétant le détachement d'une partie du lot P-32-NS pour être intégrée à la zone U-204, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 18 et du 19
mai 1978.
156-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 18 et du 19 mai 1978 pour le règlement No. 200-T-17 décrétant le détachement d'une partie du lot P-19NS de la zone I-3 pour être intégrée à la zone CM-2, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 18 et du 19
mai 1978.
157-78

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 18 et du 19
mai 1978.
158-78

Adoption des
mutations du
3 au 13 avril
1978.
159-78

Préparer contrat
de cession d'une
partie des lots
P-150 et P-151
pour parcs.
160-78

Préparer contrat
de servitude de
non-accès sur
le lot 34-73
appartenant à
M. Paul
Charbonneau
161-78

Le 29 mai 1978.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 18 et du 19 mai 1978 pour le règlement No. 200-T-18 décrétant le détachement des lots 17-106, 17-107 de la zone M-105 pour être intégrés à la zone U-102 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 18 et du 19 mai 1978 pour le règlement No. 200-T-19 décrétant le détachement des lots 17-108, 17-109 et 17-110 de la zone M-105 pour être intégrés à la zone U-102, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste des mutations du 3 au 13 avril 1978 pour un revenu total de \$1,524.48 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le Notaire Gilles Guy Garceau soit autorisé à préparer un contrat de cession par la Société C. David d'une partie des lots P-150 et P-151 pour compensation de 5% pour parc.

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ledit contrat au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Notaire Gilles Guy Garceau soit autorisé à préparer un contrat de Servitude de non-accès par le Chemin Ste-Marguerite sur le lot 34-73 appartenant à M. Paul Charbonneau.

ADOPTÉ.

Le 29 mai 1978.

Soumissions
pour chaînes
de béton.

Soumissionnaires

Prix

Construction Marcel Dubé Inc.	\$3.74
Trochaines Inc.	3.81
Pinto Construction Enr.	3.79
L.N. Cimentiers Enr.	4.19
Les Pavages de Nicolet (1973) Inc.	5.50

162-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le soumission la plus basse, soit celle de Construction Marcel Dubé Inc. soit acceptée.

ADOPTÉ.

Adoption du
plan de cadastre
de René Bourassa
163-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., concernant les lots 129-3 et 130-10 en date du 3 mai 1978 pour le compte de M. René Bourassa soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Rescinder la
résolution
141-78
concernant
Brink's Canada
Limitée.
164-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la résolution No. 141-78 concernant la vente à Brink's Canada Limitée d'un terrain à \$0.217 le pied carré, soit rescindée.

ADOPTÉ.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour la confection d'un égout pluvial rue Notre-Dame, le tout pour un montant de \$20,000.00.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour l'éclairage par canalisation souterraine rues Sirois et Garceau, le tout pour un montant de \$18,000.00.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour l'éclairage par canalisation souterraine rues Roland et Forest, le tout pour un montant de \$22,500.00.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour l'éclairage par canalisation souterraine rue Bernard, face aux lots 17-280; 17-281; 17-288; 17-289; 17-287; 17-290; 17-286; 17-291; 17-358; 17-359; 17-360; 17-361; 17-362; 17-363; 17-364; 17-365; 17-357; 17-356, le tout pour un montant de \$25,000.00

Le 29 mai 1978.

Avis de Motion

Le conseiller M. Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour l'éclairage par canalisation souterraine rue Bernard, face aux lots 17-383; 17-382; 17-381; 17-380; 17-379; 17-378; 17-377; 17-376; 17-375; 17-374; 17-373; 17-372; 17-371; 17-370; 17-369; 17-368; 17-395; 17-394; 17-393; 17-392; 17-391; 17-390; 17-389; 17-388; 17-387; 17-386; 17-385; 17-384; 17-354; 17-353; 17-352; 17-325; 17-326; 17-327; 17-346; 17-345; 17-344; 17-343; P-17, le tout pour un montant de \$39,000.00

Avis de Motion

Le Conseiller M. Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour la confection d'un égout pluvial et d'une chaîne de béton sur la rue Demontigny, le tout pour un montant de \$50,000.00

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour la confection d'un égout pluvial et d'une chaîne de béton sur la rue Beaudry, le tout pour un montant de \$39,000.00.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour l'éclairage par canalisation souterraine rue Beaudry, le tout pour un montant de \$20,000.00

Adoption des
mutations
du 17 au 27
avril 1978.
165-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations du 17 au 27 avril 1978, pour un revenu total de \$1,693,02 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Adoption du plan
de cadastre de
M.M. Jean-Pierre
et Marc-André
Leduc
166-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., concernant le lot 31-3 en date du 25 avril 1978 pour le compte de M.M. Jean-Pierre et Marc-André Leduc soit accepté tel que présenté à condition que les propriétaires consentent une servitude de nonaccès sur le Boulevard St-Jean.

ADOPTE.

Préparer contrat
Servitude de
nonaccès sur
Boul. St-Jean
pour le lot
31-3 M.M. Leduc
167-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Notaire Gilles Guy Garceau soit autorisé à préparer un contrat de servitude de nonaccès au Boul. St-Jean pour le lot 31-3 appartenant à M.M. Jean-Pierre et Marc-André Leduc.

ADOPTE.

Le 29 mai 1978.

Adoption du
plan de cadastre
de M.M. Armand
et Paul
Charbonneau et
De L'Orme
Construction
168-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., concernant les lots 34-69; 34-70; 34-71; 34-72 et 34-73, en date du 12 mai 1978, pour le compte de M.M. Armand et Paul Charbonneau ainsi que De L'Orme Construction, soit accepté tel que présenté.

ADOPTE.

Résolution au
Ministère des
Transports
pour route 138.
169-78

Attendu que la largeur actuelle (22 pieds) du pavage de la rue Notre-Dame (route 138) dans sa partie sud-ouest, allant du Pont Laviolette aux limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne peut plus absorber de façon sécuritaire la circulation de plus en plus dense depuis quelques années;

Attendu que le Ministère des Transports a procédé à l'expropriation des terrains nécessaires à l'élargissement de cette route;

Attendu que le pavage y est aussi très usé et de ce fait, dangereux;

Attendu que les parents de ce secteur font des pressions auprès du Conseil de Ville, à cause du danger pour les enfants, de circuler à pied sur l'accotement étroit pour se rendre et revenir des écoles en bordure de cette route;

Attendu que même si un élargissement à quatre (4) voies de cette route était nécessaire, la Ville de Trois-Rivières-Ouest serait d'accord à accepter une route à quarante (40) pieds de largeur avec trottoir sur un côté (côté sud-ouest);

Attendu que la Ville de Trois-Rivières-Ouest voudrait profiter de la réfection de cette route pour refaire ses conduites d'aqueduc et d'égouts qui s'y trouvent enfouies;

Attendu que plusieurs rencontres ont eu lieu entre Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault et M. Guy Bourelle de la Directeur Régionale, de même qu'entre les fonctionnaires de la Direction Régionale et ceux du District 43;

Attendu que les développements domiciliaires de cette partie de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de même que la circulation venant de l'extérieur et entrant en Ville font que la densité de la circulation va toujours en augmentant;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller M. Jean-Guy Roy et résolu unanimement que demande soit faite à M. Le Ministre des Transports pour qu'un protocole d'entente intervienne entre le Ministère des Transports et la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la réfection et l'élargissement de la route 138 jusqu'aux limites sud-ouest de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Il est de plus résolu que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault et le gérant Denis Bourque soient autorisés à négocier pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ladite entente avec le Ministère des Transports, laquelle entente sera soumise au Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 29 mai 1978.

Il est enfin résolu que copies de la présente résolution soient adressées à; M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé,
M. Le Ministre Denis Vaugeois,
M. Guy Bourelle, Ing., de la Direction Régionale
M. Pierre Langlois, du District 43 de Shawinigan.

ADOPTE.

Résolution
pour défendre
l'arrosage
170-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que tout arrosage, remplissage de piscines ou barbotteuses et autres soient défendus en tout temps et ce jusqu'à ce que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest statue à nouveau sur ce point.

ADOPTE.

Correspondance

Ministère de l'Agriculture du Québec; re, Erosion causée par la rivière Ste-Marguerite et le cours d'eau Bettez.

Ministère des Affaires Municipales: re, Approbation vente lot 15-355-2 à Brink's Canada Limitée.

Commission Municipale du Québec: re, Approbation modification aux règlements concernant l'émission de \$3,965,000.00.

Syndicat des Employés Municipaux: re, Déferer les journées fériées, du 24 juin et 1er juillet 1978.

Lettre de M. Yvon Picotte: re, Correspondance avec le Ministre des Affaires Municipales concernant un habitat à loyer modique.

Lettre de Marielle et Jean-Guy Roy: re, Remerciements pour le réconfort apporté lors du décès de M. Armand Roy.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. S. Amault

Maire.

André Boivin

Greffier.

Le 5 juin 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 ième jour de juin 1978, sous la Présidence de M. Gérard Landry, Pro-Maire; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir Jean-Charles Charest et Jean-Guy Roy, étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier de la Ville, Assistant Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 1978 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 320, règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisation souterraine, rue Sirois et Garceau soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 321, règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisation souterraine, rues Roland et Forest soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 322, règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisation souterraine et la construction d'une chaîne de béton, rue Bernard soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 323, règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisation souterraine et la construction d'une chaîne de béton, rue Bernard, soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
du 29 mai 1978.
171-78

Adoption du
règlement
No. 320
concernant
l'éclairage
rues Sirois et
Garceau
172-78

Adoption du
règlement
No. 321
concernant
l'éclairage
rues Roland et
Forest
173-78

Adoption du
règlement
No. 322
concernant
l'éclairage
et la con-
struction d'une
chaîne de béton
rue Bernard
174-78

Adoption du
règlement
No. 323
concernant
l'éclairage
et la con-
struction d'une
chaîne de béton
rue Bernard
175-78

Adoption des
mutations
du 2 au 15 mai
1978.

176-78

Autoriser 'Les
Pavages de
Nicolet Inc'
à faire le
rapiéçage des
rues.

177-78

Subvention
projet
Centre
Communautaire.

178-78

Adoption
plan de
cadastre
Laurier Groleau.

179-78

Correspondance

Le 5 juin 1978.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations du 2 au 15 mai 1978 au ~~montant~~^{REVENU} de \$1,639.59
soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que 'Les Pavages de Nicolet (1973) Incorporée' soit autorisé à faire
le rapiéçage des rues au prix soumis soit: \$35.00 la tonne posée à
la paveuse et \$ 40.00 la tonne posée à la main.

ADOPTÉ.

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde une subvention de
\$1,000.00 au projet de Centre Communautaire Jean XXIII.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G., concernant
le lot 32-30 en date du 26 mai 1978 pour le compte de M. Laurier Groleau
soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Ministère des Richesses Naturelles: re, Erosion causé par la rivière
Ste-Marguerite et le fossé
Bettez.

Club Optimiste de Trois-Rivières: re, Semaine de Sécurité Cycliste
du 5 au 10 juin 1978.

M. Gérard Plouffe: re, Plainte Chemin de Passage sur Terrasse Duvernay

Ministère des Affaires Municipales: re, Obligations émises en vertu de
ses règlements numéros 185,
162-N-1, 175, 279, 280, 283, 285,
286, 287, 290, 295, 296, 297, 299,
301, 302, 303, 306, 307, 308, 309,
et 313.

Ministère des Affaires Municipales: re, Prolonger de 7 mois et 15 jours
le terme de remboursement original
des emprunts décrétés par ses
règlements numéros 88, 89 et 89-A

Le 5 juin 1978.

Ministère des Affaires Municipales: re, Ouverture à 50 pieds de largeur,
la rue portant le numéro cadastral
160-690.

Ministère des Affaires Municipales: re, Construction d'habitations à
loyer modique.

Chambre des Communes: re, Subvention \$1,000.00 par logement.

Services de Protection de l'Environnement: re, Travaux d'aqueduc, d'égouts
sanitaire et pluvial
rue Chateleine (De Laflamme
à LeMans).

Services de Protection de l'Environnement: re, Travaux d'aqueduc, d'égouts
sanitaire et pluvial
rue Louisbourg (de Chamonix
au ch. 4 ± 00).

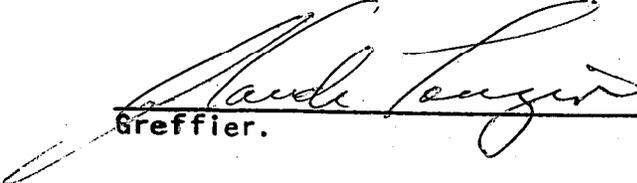
Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières: re, Merci pour le don au
projet 'Hiver 1977 les Samedis'
et invitation à visiter
l'exposition des travaux Samedi le
17 juin à 13:00 heures à l'Ecole
Marie Immaculée.

Rémy Roséfort: re, Usufruit partie de terrain en bordure d'un ravin.
5275 Poitier

Ministère des Affaires Municipales: re, Subvention de \$4,646.38 pour
prévention des Incendies.

Sur ce l'assemblée est levée.


Gaston Cormier
Pro Maire


Madeleine Leger
Greffier.

Le 12 juin 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 12 ième jour de juin 1978, sous la présidence de M. Gérard Landry, Pro-Maire; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest et Jean-Guy Roy, également présents à cette assemblée M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et Incendies, Claude Touzin, Greffier de la Ville et Assistant-Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnauld motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du procès-verbal du 5 juin 1978.
180-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 juin 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE

Adoption du procès-verbal de l'assemblée des Electeurs du 6 et 7 juin 1978
181-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des Electeurs du 6 et 7 juin 1978 concernant le règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie des lots 34-69, 34-70, 34-71, 34-72, 34-73 inclusivement de la zone 1-304 pour être intégrés à la zone CG-300, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Avis de motion modifiant le lot 17-268 pour garderie rue Riopel

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le lot 17-268 concernant l'implantation d'une garderie sur la rue Riopel.

Avis de motion concernant les rue Bellefeuille et Côte Richelieu

Le conseiller Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Bellefeuille et Côte Richelieu moyennant un emprunt de \$220,000.00.

Le 12 juin 1978.

Adoption plan
cadastre Albert
Turcotte
182-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre de M. Albert Turcotte préparé par M. Denis Picard, A.G. en date du 31 mai 1978 concernant les lots 115-1 et 117-1 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Ajournement
183-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée jusqu'à 10:30 heures P.M.

ADOPTE.

Remerciements
Studio Réjent.
184-78

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, M. Roland Vadeboncoeur, les 1,500 jeunes ainsi que Steve Mongrain désirent remercier infiniment M. Réjean Bolduc, propriétaire du Studio Réjent pour la confection et la distribution de 1,500 affiches à colorier et l'achat d'une bicyclette 10 vitesses pour nos jeunes de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Aménagement des
espaces de voi-
sinages et pa-
tinoires, projet.
185-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. André St-Arnauld soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à présenter le projet d'aménagement des espaces de voisinage et patinoires, la Ville s'engage à payer le déficit s'il y a lieu.

ADOPTE.

Permanence Mlle
Kathleen Costigan.
186-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Mademoiselle Kathleen Costigan soit engagée comme permanente au poste de "Secrétaire du Greffier et commis à la Trésorerie" et le salaire selon la convention collective en vigueur.

ADOPTE

Le 12 juin 1978.

Secrétaire standardiste bureau
du Gérant
187-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que Mademoiselle Johanne Massé soit promue au poste de "Secrétaire-Standardiste au Bureau du Gérant" et qu'un ajustement de \$9.58 soit donné par semaine pour cette promotion étant donné qu'elle a terminé sa période d'approbation de 3 mois.

ADOPTE.

Remise de la
Bicyclette

M. Gérard Landry, Pro-Maire, en compagnie de M. Roland Vadeboncoeur a remis au jeune Steve Mongrain, âgé de 6 ans du 274 Lacerte la bicyclette offerte par M. Réjean Bolduc

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales Re: Réforme administrative de l'évaluation foncière.

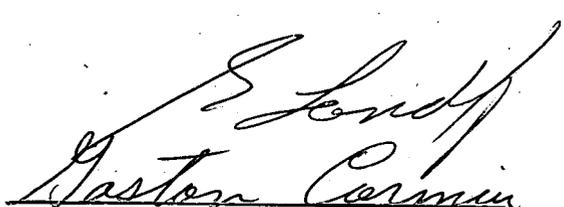
M. Yvon Picotte, Député Re: Projet d'habitations à loyer modique.

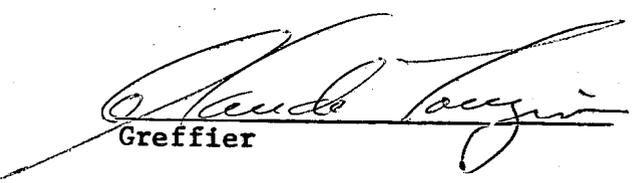
Société Protective des Animaux Re: Subvention

M. Claude Lajoie, Député Re: Subvention Club D'Age D'Or "3e Age à l'Entraide de Trois-Rivières.

Garderie Rue Riopel Re: Pétition.

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro Maire


Greffier

Le 19 juin 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 ième jour de juin 1978, sous la Présidence de M. Gérard Landry, Pro-Maire; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest et Jean-Guy Roy, également présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, E.A., Evalueur, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Claude Touzin, Greffier de la Ville, Assistant-Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnauld motive son absence pour des raisons personnelles

Adoption du
procès-verbal
du 12 juin 1978.
188-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 12 juin 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement
No. 200-T-21
garderie
d'enfants
189-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-21, règlement concernant le changement de zonage du lot 17-268 pour la garderie d'enfants sur la rue Riopel, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption du
plan de cadastre
lot 19-58
(restaurant
chinois)
190-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE Par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., concernant le lot 19-58 en date du 29 mai 1978, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Aménagements de
rive de cours
d'eau 'Projet
Canada au
Travail'
191-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit autorisé à présenter au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un projet 'Canada-Travail': 'Aménagements de rive de cours d'eau' et que la Ville s'engage à assumer le déficit s'il y a lieu.

ADOPTE.

Soumissions
rues Louisbourg
Chateleine,
LeMans
192-78

Le Gérant Municipal, M. Denis Bourque, informe les membres du conseil des soumissions reçues concernant les travaux sur les rues Louisbourg, Chateleine et LeMans:

Le 19 juin 1978.

André Boisvert Excavation	\$ 95,181.25
Dollard Construction Co. Limitée	\$ 95,119.05
De L'Orme Construction Limitée	\$ 81,591.25
Sablière Ste-Marthe Incorporée	\$ 86,688.50
Clément Ricard & Fils Incorporée	\$ 79,867.75
Anatole Proulx Excavation	\$ 76,599.25
Gaston Paillé (Contracteur)	\$ 83,700.20
Bernard Proulx	\$ 88,330.95

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission au montant de \$76,599.25 de Anatole Proulx Excavation pour les travaux des rues Louisbourg, Chateleine et LeMans soit acceptée.

ADOPTE.

Ajournement
193-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée jusqu'à 22:30 heures.

ADOPTE.

Engagement
d'un policier-
pompier
194-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Alain Côté soit engagé comme 'Policier-Pompier' au Services de Police et des Incendies pour une période de probation de six (6) mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTE.

Avis de Motion
changement
règlement de
construction
article 24

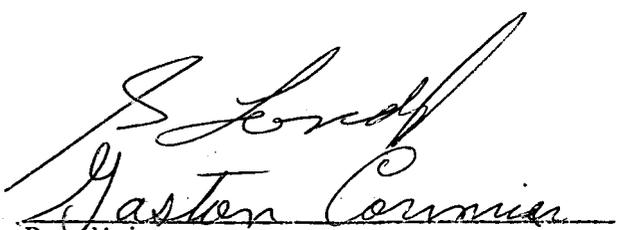
Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant l'article 24, paragraphe 2 du règlement 200, concernant la ligne de construction sur les rues St-Joseph et Sidbec qui sera de 35 pieds au lieu de 50 pieds.

Correspondance

La Société Canadienne de la Croix-Rouge: re, Remerciement pour la contribution;

Ministère des Affaires Municipales: re, Conférence Québec-Municipalités;

Sur le l'assemblée est levée.


Pro-Maire.


Greffier.

Le 26 juin 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 26 ième jour de juin 1978, sous la Présidence de M. Gaston Cormier, Pro-Maire; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest et Jean-Guy Roy, également présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Cosntruction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, E.A., Evalueur, Claude Touzin, Greffier de la Ville, Assistant-Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnault et le Conseiller M. Gérard Landry motivent leurs absences pour des raisons personnelles.

Nomination
Pro-Maire
195-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Gaston Cormier soit nommé Pro-Maire pour les quatre (4) prochains mois.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal
du 19 juin
1978.
196-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 19 juin 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Sympathies
Famille
Vadeboncoeur
197-78

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire présenter ses plus sincères condoléances à la Famille Vadeboncoeur à la suite du décès de Madame Ubald Vadeboncoeur, mère de notre Directeur de Police et des Incendies.

ADOpte.

Ajournement
198-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée jusqu'à 23:00 heures.

ADOpte.

A 23:00 heures, le conseil se réunit à nouveau.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de mise en forme, puisards, pavage, chaine de béton, terrassement, l'éclairage par canalisation souterraine et feux de circulation sur Côte Rosemont, pavage de Côte Richelieu au Nord, pavage de la rue Demontigny, pavage de la rue Notre-Dame, pavage de la rue Beaudry et l'éclairage, chaine de béton et terrassement du Parc du Fleuve.

Le 26 juin 1978.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme de la rue Notre-Dame.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et chaine de béton sur la rue Demontigny.

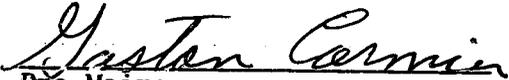
Avis de Motion

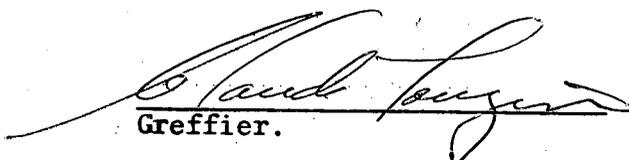
Le Conseiller M. Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et chaine de béton sur la rue Beaudry.

Correspondance

Ministère de l'Environnement: re, Acceptation du projet, rues Marion et Bernard;

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro-Maire


Greffier.

Le 3 juillet 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour de juillet 1978, sous la Présidence de M. Gaston Cormier, Pro-Maire; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy et Gérard Landry, également présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier de la Ville, Assistant-Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnauld et M. Gilles Pépin, E.A., Evalueur motivent leurs absences pour des raisons personnelles.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 26 juin 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Maire P.E. St-Arnauld ainsi que le Greffier, M. Claude Touzin soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de déneigement et fourniture d'une épandeuse de sel de Thomas Bellemare & Fils Limitée.

ANNEE 1978-1979	\$2,950.00 du mille.
DENEIGEMENT INCLUANT EPANDEUSE DE SEL	

ANNEE 1979-1980	\$3,150.00 du mille.
DENEIGEMENT INCLUANT EPANDEUSE DE SEL	

ADOPTE.

ATTENDU QUE le Boulevard Royal à Trois-Rivières-Ouest, artère très achalandée, étant la continuation de la route 138, est devenue avec les années et l'usure, presque impraticable à plusieurs endroits à cause de trous et fissures;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports à l'entretien de cette route;

ATTENDU QU'un pavage nouveau redonnerait plus d'attrait à cette voie qui traverse complètement, de l'Est à l'Ouest, la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le Conseiller M. Gérard Landry, secondé par le Conseiller M. Jean-Charles Charest et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports pour le repavage du Boulevard Royal à partir des limites Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest jusqu'à la hauteur du Pont Laviolette.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
du 3 juillet
1978.

199-78

Corriger le
taux par mille
pour la contrat
de déneigement
200-78

Demande de
repavage
201-78

Adoption
liste de compte
No. 1978 C-4
202-78

Nomination d'un
nouveau sergent
au service de
Police et des
Incendies.
203-78

Ouverture
Boulevard
des Récollets
204-78

Le 3 juillet 1978.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de compte 1978 C-4, pour un total des dépenses de \$217,383.91, soit adoptée tel que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que M. Michel Parent soit promu au poste de 'Sergent au Service de Police et des Incendies' de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, suite à la recommandation de l'Institut de Police du Québec.

ADOPTÉ.

ATTENDU QUE le Boulevard des Récollets, dans les limites de la Ville de Trois-Rivières, voie d'accès à l'autoroute 755, s'arrête brusquement aux limites de Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU QUE ce Boulevard des Récollets représente une liaison très importante des deux Villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, seule voie concentrique valable;

ATTENDU QUE le prolongement du Boulevard des Récollets jusqu'au Boulevard Laurentien permettrait enfin l'accès unique à l'autoroute 755 pour Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU QUE ce prolongement permettrait une liaison directe avec les deux (2) plus grands centres d'achats de la région (Trois-Rivières-Ouest et Les Rivières);

ATTENDU QUE ce prolongement faciliterait l'accès naturel à la zone industrielle No. 1 de Trois-Rivières et au Parc Industriel de Trois-Rivières-Ouest, et qu'elle créerait un lien naturel au Port de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE le réseau routier de Trois-Rivières-Ouest, nettement insuffisant, serait de beaucoup amélioré par cette voie indispensable.

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce de Trois-Rivières a, en décembre 1975, préparé un dossier très complet sur le sujet.

ATTENDU QUE les Villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, l'Association des Marchands de la zone industrielle, le Service d'Expansion Economique et Industrielle du Trois-Rivières Métropolitain et la population réclament depuis ce temps, le prolongement du Boulevard des Récollets jusqu'au Boulevard Laurentien;

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Transports pour l'ouverture ou le prolongement du Boulevard des Récollets jusqu'à la limite actuelle du Boulevard Laurentien en la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

Le 3 juillet 1978.

IL EST de plus résolu que copie de cette résolution accompagnée d'une copie du dossier préparé par la Chambre de Commerce de Trois-Rivières soient adressées à:

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé;
M. le Ministre Denis Vaugois;
M. Guy Bourelle, Ing. de la Direction Régionale;
La Ville de Trois-Rivières.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

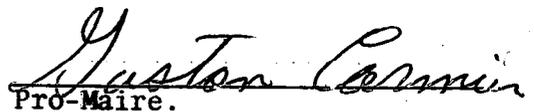
Que l'autorisation soit donnée à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires sur les rues DeCoubertin, Forest, Roland et Côte Rosemont, tel que suggéré dans une lettre des deux (2) plans en date du 21 juin 1978.

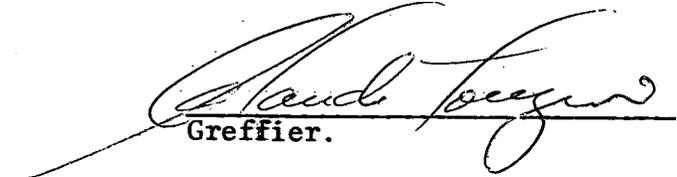
ADOpte.

Pétition re: Association des Citoyens de Trois-Rivières-Ouest;

Pétition re: Chemin Piéton rues Auvergne et Côte Richelieu.

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro-Maire.


Greffier.

Eclairage rues
DeCoubertin,
Côte Rosemont,
Forest et
Roland
205-78

Correspondance

Le 10 juillet 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 ième jour de juillet 1978, sous la Présidence de M. Gaston Cormier, Pro-Maire; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, et Gérard Landry, également présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Gilles Pépin, E.A., Evalueur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier de la Ville, Assistant-Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnauld motive son absence pour des raisons personnelles, ainsi que M. Jean-Guy Roy, conseiller.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 juillet 1978 soit et est adopté en soustrayant la résolution No. 205-78 du procès-verbal.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les mutations du 16 au 31 mai 1978, pour un revenu total de \$2,416.78 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les mutations du 1 au 15 juin 1978, pour un revenu total de \$2,265.92 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest rescinde la résolution No. 159-76, concernant la vente d'un terrain dans le Parc Industriel à M. Jules Labonne.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée jusqu'à 23:00 heures.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
du 3 juillet
1978.

206-78

Adoption des
mutations du
16 au 31 mai
1978.

207-78

Adoption des
mutations du
1 au 15 juin
1978.

208-78

Rescinder la
résolution
No. 159-76,
concernant
la vente d'un
terrain dans
le Parc
Industriel.

209-78

Ajournement
210-78

Le 10 juillet 1978.

Avis de motion

Le Conseiller M. Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant le changement de zonage du lot P-53-NS, pour qu'il soit permis l'implantation d'un parc de roulotte.

Correspondance

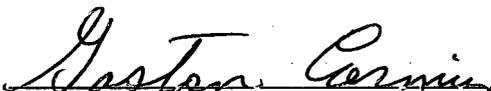
Ministère des Affaires Municipales, re: Autorisation d'augmenter le fonds de roulement à \$250,000.00 (règlement No. 138-N-2).

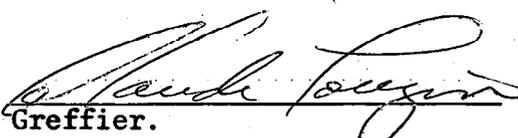
Commission Municipale du Québec, re: Autorisation d'augmenter le fonds de roulement à \$250,000.00 (règlement No. 138-N-2).

Ministère des Affaires Municipales, re: Proclamation des articles 21 et 22 de la Loi 55.

Ministère des Affaires Municipales, re: Octroi de 20 H.L.M. pour Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro-Maire.


Greffier.

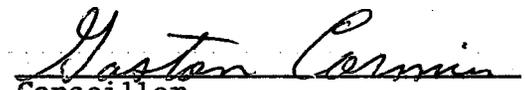
Le 13 juillet 1978.

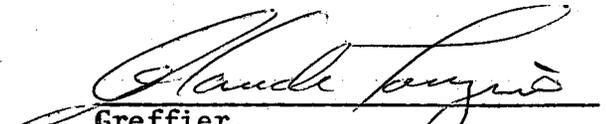
Règlement No.
200-T-21

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-21 intitulé règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement du lot 17-268, de la zone DJ-100 pour former la zone GE-100, tenue les 11 et 12 juillet 1978, de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 13 juillet, le conseiller M. Gaston Cormier déclare le règlement No. 200-T-21 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 17 juillet 1978

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 ième jour de juillet 1978, sous la Présidence de M. Gaston Cormier, Pro-Maire; étaient présents à la table des délibérations MM. Les Conseillers Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, Gérard Landry; également présents à cette assemblée, M.M. Denis Bourque, Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et Des Incendies, André St-Arnaud, Directeur des Loisirs et Claude Touzin, Greffier de la Ville, Assistant-Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles, ainsi que MM. Henri Guilbert et Jean-Guy Roy, conseillers.

Adoption procès-verbal du 10 juillet 1978
211-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 10 juillet 1978, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal L'Assemblée des Elec. du 13 juillet 1978 re: règlement no. 200-T-21
212-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 13 juillet 1978 sur le règlement 200-T-21 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Résolution: demande au Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, une subvention dans le cadre du Programme OSE
213-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le Gérant M. Denis Bourque présente, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention dans le cadre du programme OSE, au Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, pour l'aménagement du Parc du Fleuve.

ADOPTE.

Adoption du plan de cadastre Laurent J. Deshaies, rues Marion et Riopel
214-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre de M. Laurent J. Deshaies, portant le no. D-2824-N, préparé par Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 14 juin 1978 soit adopté.

ADOPTE.

Le 17 juillet 1978

Nomination des
vérificateurs
pour l'année 78
215-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE Unanimement

Que la firme Samson, Bélair & Associés soit nommée Vérificateur pour l'année financière 1978 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE

Embauche de per-
sonnel à la
Trésorerie
216-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE Unanimement

Que le Gérant M. Denis Bourque soit autorisé à embaucher temporairement du personnel à la trésorerie pour permettre la mise à jour de ce service.

ADOPTE.

Mandat pour voya-
ge à Québec
217-78

PROPOSE par Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par Gérard Landry, conseiller,

Que le Gérant M. Denis Bourque, les vérificateurs de la Ville et les membres du Conseil disponibles soient mandatés pour rencontrer le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale afin de négocier certains dossiers pour l'adoption des états financiers 1977.

ADOPTE.

Adoption du plan
de cadastre con-
cernant les lots
22-2 et 25-1
218-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre de la Commission Scolaire Chavigny, plan préparé par Serge Hamel, arpenteur-géomètre, concernant les lots 22-2 et 25-1 soit adopté.

ADOPTE.

Adoption du plan
de cadastre de
Jean-Guy Dargis
Inc. sur Côte
Richelieu
219-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre de M. Jean-Guy Dargis Inc., plan préparé par Roger Gélinas, arpenteur géomètre, concernant les lots 11-42 à 11-45 en bordure de Côte Richelieu, soit adopté.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales, re: Obligations.

Ministère des Affaires Municipales, re: Obligations.

Ville de Trois-Rivières, re: Félicitations M. Roland Vadeboncoeur.

Le 17 juillet 1978

CORRESPONDANCE

Commission Scolaire Chavigny, re: Félicitations M. Roland Vadeboncoeur.

Lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières appuyant la demande de prolongement du Boul. Des Récollets au Boul. Laurentien.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormin
Pro-Maire

Claude Foyen
Greffier

Délais en vertu de l'article 398 de la des Cités et Villes Règlements No's 320, 321, 322, 323.
219A-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, une extension de trente (30) jours, des délais en vertu de l'article 398 de la Loi des Cités et Villes, pour les règlements No's 320, 321, 322 et 323.

ADOpte.

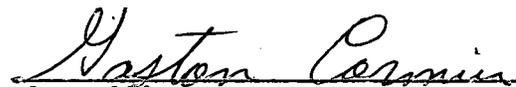
Le 3 août 1978.

Règlement
No. 320

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 320 intitulé règlement concernant l'éclairage par canalisation souterraine des rues Sirois et Garceau, tenue les 1 et 2 août 1978 de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 2 août 1978, le conseiller M. Gaston Cormier, déclare le règlement No. 320 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller,


Greffier.

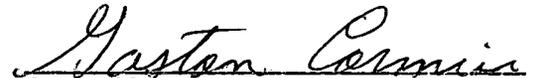
Le 3 août 1978.

Règlement
No. 321

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 321 intitulé règlement concernant l'éclairage par canalisation souterraine des rues Roland et Forest, tenue les 1 et 2 août 1978 de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 2 août 1978, le conseiller M. Gaston Cormier, déclare le règlement No. 321 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller,


Greffier.

Le 3 août 1978.

Règlement
No. 322

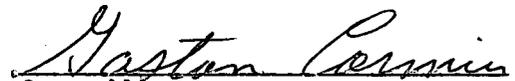
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 322 intitulé règlement concernant la confection de chaines de béton et de l'éclairage par canalisation souterraine de la rue Bernard, tenue les 1 et 2 août 1978 de 9:00 à 19:00 heures.

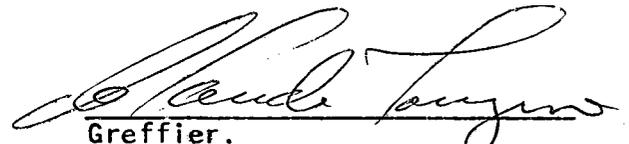
Six (6) personnes habiles à voter se sont enregistrées, lesquelles sont inscrites ci-dessus.

M. Jean-M. Guilbert	815, rue Bernard
M. Yvon Boulay	803, rue Bernard
M. Jean-Louis Dureau	807, rue Bernard
M. Roger Abbott	835, rue Bernard
M. Pierre Grenier	845, rue Bernard
Mme Louise Blais	811, rue Bernard

Etant donné que neuf (9) signatures de personnes habiles à voter sont requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin, le dit règlement No. 322 est réputé avoir été approuvé.

A 19:15 hres le 2 août 1978, le conseiller M. Gaston Cormier, déclare le règlement No. 322 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller,


Greffier.

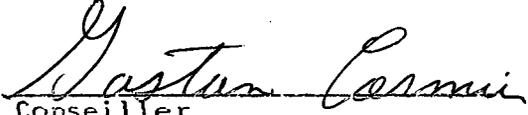
Le 3 août 1978.

Règlement
No. 323

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 323 intitulé règlement concernant la confection de chaine de béton et l'éclairage par canalisation souterraine de la rue Bernard, tenue les 1 et 2 août 1978 de 9:00 à 19:00 heures.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 2 août 1978, le Conseiller M. Gaston Cormier, déclare le règlement No. 323 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller,


Greffier.

Le 7 août 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 ième jour d'août 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient présents à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy; également présents à cette assemblée, M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Gilles Pépin, Evalueur, E.A., André St-Arnault, Directeur des Loisirs et Claude Touzin, Greffier de la Ville, Assistant-Trésorier.

Le Conseiller M. Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 17 juillet
1978.

220-78

PROPOSE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance régulière du 17 juillet 1978, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 2 août 1978

221-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 2 août 1978, sur le règlement No. 320 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 2 août 1978.

222-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 2 août 1978, sur le règlement No. 321 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 2 août 1978.

223-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 2 août 1978, sur le règlement No. 322 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 2 août 1978.

224-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 2 août 1978, sur le règlement No. 323 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption du
règlement No.
327, Côte
Richelieu,
Brunet et
Bellefeuille.
225-78

Résolution
rescindant
la résolution
No. 57-78
concernant
Thomas
Bellemare &
Fils Ltée.
226-78

Servitude
Egout Pluvial,
Secteur
Duvernay et
Secteur
Villemure.
227-78

Soumissions
rue Chamonix
Louisbourg,
LeMans et
Laflamme.
228-78

Le 7 août 1978.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 327, concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, de chaîne de béton, de l'éclairage et du pavage des rues, Côte Richelieu, Brunet et Bellefeuille, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$220,000.00 à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE Par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la résolution No. 57-78 soit rescindée à toute fin que de droit, concernant le contrat de déneigement accordé à Thomas Bellemare & Fils.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer des contrats de servitude d'égout pluvial sur les lots:

5' sur le lot 160-638
5' sur le lot 160-637
5' sur le lot 17-371
5' sur le lot 17-372
5' sur le lot 17-378
5' sur le lot 17-379
5' sur le lot 17-390
5' sur le lot 17-391

Et autoriser le Maire M. P.E. St-Arnault à signer les différents contrats.

ADOPTE.

Le Greffier de la Ville, M. Claude Touzin, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant la mise en forme, la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur les rues Chamonix, Louisbourg, LeMans et Laflamme:

Clément Ricard & Fils Incorporée	\$185,681.50
La Cie de Construction Dollard Limitée	240,161.70
Sablière Ste-Marthe Incorporée	196,307.24
Gaston Paillé Limitée	204,056.75
Massicotte & Fils Limitée	226,392.91

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de Clément Ricard & Fils Incorporée soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme aux devis.

ADOPTE.

Autorisation
Signature
Chèques et
Effets
Bancaires.
229-78

Le 7 août 1978.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Maire et/ou le Pro-Maire, et que le Trésorier et/ou l'Assistant-Trésorier soient autorisés à signer les chèques et effets bancaires à la Banque Provinciale et à la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienna.

ADOpte.

Démission
M. Denis
Bourque,
Gérant
Trésorier.
230-78

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que la démission de M. Denis Bourque comme Gérant Trésorier à la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit acceptée.

ADOpte.

Confirmation
Enquête
Ministère des
Affaires
Municipales
231-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire par la présente résolution aviser le Ministère des Affaires Municipales, qu'une enquête policière est en cours concernant certaines irrégularités au département de la Trésorerie de la Ville.

ADOpte.

Confirmation
Enquête
Commission
des Affaires
Municipales
232-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire par la présente résolution confirmer à la Commission Municipale du Québec, qu'une enquête policière est en cours concernant certaines irrégularités au département de la Trésorerie de la Ville.

ADOpte.

Ajournement
233-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la séance du Conseil soit ajournée jusqu'à 23:30 heures.

ADOpte.

A 23:30 heures, le Conseil se réunit à nouveau.

Le 7 août 1978.

Adoption
plan de
cadastre
Louis Rouette
et Succ. Xavier
Rouette
234-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Régis Levesque, A.G., en date du 10 juillet 1978, pour le compte de Louis Rouette et Succession Xavier Rouette concernant les lots 17-297-1, 17-297-2, 17-368 et 17-369 inclusivement, soit adopté tel que présenté (dossier 78-ML-49).

ADOPTE.

Avis de Motion
Aqueduc

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement pour la construction et l'amélioration du réseau d'aqueduc sur les rues LeMans, Chamonix, Louisbourg, Laflamme, Bernard, Boul. Marion, Côte Richelieu, Bellefeuille, Brunet, DeSienne, Puit No. 4 et différents autres travaux.

Correspondance

Ville de Trois-Rivières: re, Appui concernant le prolongement du Boul. des Récollets;

Claude G. Lajoie: re, Mur de soutènement;

Serbice de Protection de l'Environnement: re, Erosion des terrains le long du fossé Bettez;

Ministère des Richesses Naturelles: re, Rivière Ste-Marguerite et Ruisseau Bettez;

Lettre du Club Patinage Artistique de Trois-Rivières-Ouest;

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire.



Greffier.

Le 10 août 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 ième jour d'août 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police et des Incendies, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier, Assistant-Trésorier.

Les Conseillers M.M. Jean-Guy Roy et Jérôme Cotnoir motivent leur absence pour des raisons personnelles.

L'Assemblée Spéciale a été convoqué pour discuter le sujet suivant:

- Nomination d'un Ingénieur Gérant.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

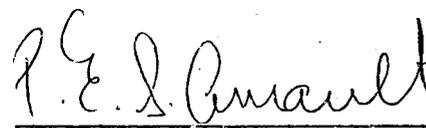
APPUYE UNANIMEMENT,

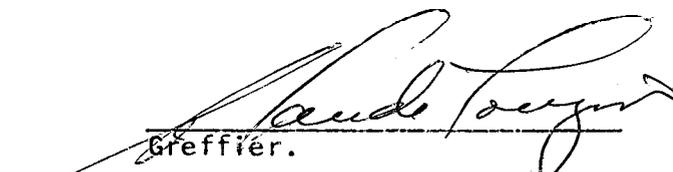
Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit nommé 'Ingénieur Gérant' pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

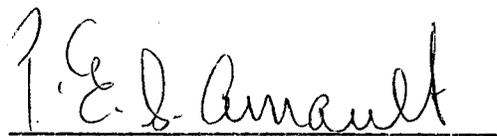
Sur ce l'assemblée est levée.

Nomination
Ingénieur
Gérant
235-78

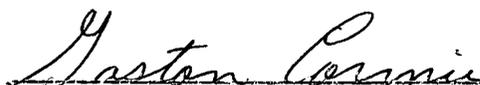

Maire.


Greffier.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée
spéciale du 10 août 1978.

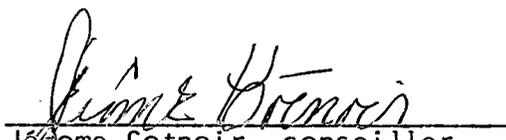

P.E. St-Arnault, maire

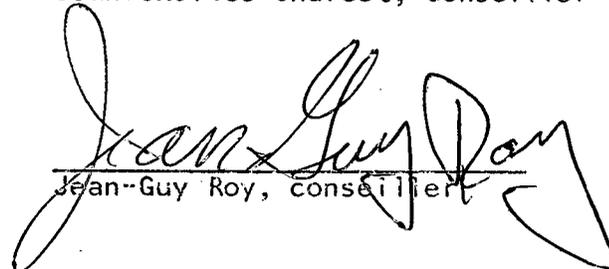

Gérard Landry, conseiller

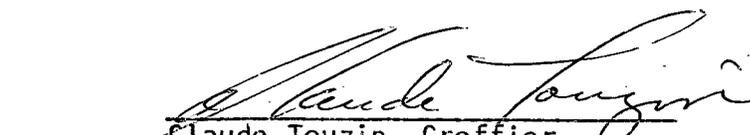

Gaston Cormier, conseiller


Henri Guilbert, conseiller


Jean-Charles Charest, conseiller


Jérôme Cotnoir, conseiller


Jean-Guy Roy, conseiller


Claude Touzin, Greffier

Le 14 août 1978

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 14 ième jour d'août 1978, sous la présidence du Pro-Maire M. Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Évaluateur, Claude Touzin, Greffier, Assistant-Trésorier.

Le Maire M. Paul-Elzéar St-Arnault et le conseiller M. Gérard Landry motivent leur absence pour des raisons personnelles.

L'assemblée spéciale a été convoquée pour discuter des sujets suivants:

- 1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 14 août 1978;
- 2.- Adoption de la liste de comptes C-5 1978;
- 3.- Adoption de la liste de comptes C-6 1978 (Remis à une prochaine assemblée)
- 4.- Adoption du règlement no. 328, concernant la construction et l'amélioration du réseau d'aqueduc sur les rues LeMans, Chamonix, Louisbourg, Laflamme, Bernard, Boul. Marion, Côte Richelieu, Bellefeuille, Brunet, DeSienne, Puit no. 4 et différents autres travaux; (Remis à une prochaine assemblée)
- 5.- Adoption du règlement no. 200-T-2, règlement modifiant l'alignement de construction des rues Sidbec et St-Joseph, par amendement partiel du paragraphe 2 de l'article 24 du règlement no. 200;
- 6.- Résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales, d'enlever le caractère de rue au lot 17-293 (Boul. Marion) (Remis à une prochaine assemblée)
- 7.- Résolution mandatant M. Arthur Matteau, à négocier une entente avec le Syndicat des Policiers de Trois-Rivières-Ouest, et relativement à la décision de M. Le Juge Laroche. (Biffer)
- 8.- Adoption des mutations du 3 au 14 juillet 1978 pour un revenu de \$2,086.88.

Le 14 août 1978

Adoption du
procès-verbal
du 7 août 1978
236-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance régulière du 7 août 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre dans des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de comptes
C-5 1978
237-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes C-5 1978, pour un total des dépenses de \$71,821.55, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption du
règlement no.
200-T-22
238-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement no. 200-T-22, règlement modifiant l'alignement de construction des rues Sibdec et St-Joseph, pour les lots nos. 15-355-1, 15-355-2, 15-356, 15-357, 15-358, 15-359-2 par amendement partiel du paragraphe 2 de l'article 24 du règlement no. 200, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption des
mutations du
3 au 14 juillet
1978.
239-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste des mutations du 3 au 14 juillet 1978, pour un revenu total de \$2,086.68, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

Ministère de l'Agriculture, re: Cours D'eau Lacerte,
Trois-Rivières-Ouest.

Le 14 août 1978.

Sur ce l'assemblée est levée

Gaston Cormier

Pro-Maire

Claude Tanguay

Greffier

Le 30 août 1978.

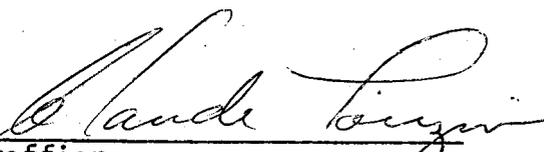
Règlement No.
327

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 327 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, de chaîne de béton, de l'éclairage et du pavage des rues Côte Richelieu, Brunet et Bellefeuille, tenue les 29 et 30 août 1978.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 30 août 1978, le Conseiller M. Henri Guilbert déclare le règlement No. 327 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 21 août 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 ième jour d'août 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnauld; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evaluator, Claude Touzin, Greffier, Assistant-Trésorier.

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 10 août
1978.
240-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert; conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 10 août 1978 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 17 août
1978.
241-78.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 17 août 1978 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption de la
liste de
comptes C-6
1978.
242-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de comptes C-6 1978, pour un total des dépenses de \$287,801.00, pour la période du 1er au 31 juillet 1978, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Avis de
Motion

Le Conseiller M. Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant le zonage de la zone IP-3, soit les lots 150-91 à 150-97 inclusivement, pour l'agrandissement de la zone U-8 (Secteur de la Montagne).

Adoption du
règlement
No. 328
243-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 328, concernant la construction et l'amélioration du réseau d'aqueduc sur les rues LeMans, Chamonix, Louisbourg, Laflamme, Bernard, Boul. Marion, Côte Richelieu, Bellefeuille, Brunet, Puit No. 4 et différents autres petits travaux de raccordement, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 21 août 1978.

Adoption des
Etats Finan-
ciers pour
l'année 1977.
244-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que les états financiers pour l'année 1977, soient adoptés tels que présentés par la Firme Samson, Bélair & Associés.

ADOpte.

Soumissions
rues Bernard,
Lauzon et
Boul. Marion
245-78

L'Ingénieur-Gérant de la Ville, M. Roland Lottinville, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc des rues Bernard, Lauzon et Boul. Marion:

Gaston Bourassa Limitée	\$119,572.15
Gaston Paillé Contracteur	\$123,217.90
André Boisvert Excavation	\$125,493.55
Clément Ricard & Fils Incorporée	\$127,844.75
Dollard Construction Co. Limitée	\$133,749.65
Bernard Proulx	\$136,114.25
Sablière Ste-Marthe Incorporée	\$137,947.30
Massicotte & Fils Limitée	\$144,753.37
Anatole Proulx Excavation	\$147,984.20

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de Gaston Bourassa Limitée soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme aux dévis.

ADOpte.

Adoption du
plan de
cadastre
Terrasse
Duvernay
(1975) Limitée
246-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 août 1978, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Limitée, concernant les lots 161-457 et 161-458, moyennant 5% pour parc et incluant une servitude d'égout sanitaire de 10 pieds sur le lot 161-458, soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

Adoption du
plan de
cadastre
Appartements
des Tourelles
247-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 août 1978, pour le compte de Les Appartements des Tourelles Incorporée, concernant les lots 150-21 et 150-22, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

Adoption du
plan de
cadastre
Jean-Guy
Dargis Inc.
248-78

Le 21 août 1978.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 18 mai 1978, pour le compte de Jean-Guy Dargis Incorporée, concernant les lots 11-46 à 11-49 inclusivement de la rue Brunet, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption du
plan de
cadastre
M. Egeus
Lévesque
249-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 4 août 1978, pour le compte de M. Egeus Lévesque, concernant le lot 47-1, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption
noms de rues
250-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les noms de rues suivants soient adoptés tels que présentés:

Ave. De LaMontagne	Lot: 150-116, 151-6, 150-99, 150-107
Laflamme	Lot: 161-457
Lausanne	Lot: 150-121
Brunet	Lot: 11-46
Codère	Lot: 15-348-3
Le Royer	Lot: 15-348-22, 15-348-23

ADOPTÉ.

Demande
d'autoriser
l'ouverture
des rues.
251-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Affaires Municipales, l'autorisation pour l'ouverture des rues suivants:

Laflamme	Lot: 161-457
Lausanne	Lot: 150-121
Brunet	Lot: 11-46
Codère	Lot: 15-348-3
Le Royer	Lot: 15-348-22, 15-348-23
Ave. De LaMontagne	Lot: 150-116, 151-6, 150-99, 150-107

ADOPTÉ.

Cession des
rues.

252-78

Le 21 août 1978.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate le notaire Yves M. Veillette à préparer la cession des rues suivantes et servitudes:

Ave. de la Montagne Lot: 150-116, 150-99, 150-107, 151-6
Propriétaire: Les Promotions Marco Inc.
Ville de Trois-Rivières-Ouest

Brunet Lot: 11-46
Propriétaire: Jean-Guy Dargis Incorporée

Lausanne Lot: 150-121

Propriétaire: Les Appartements des Tourelles Inc.

Laflamme Lot: 161-457

Propriétaire: Terrasse Duvernay (1975) Inc.

Servitudes: Egout Pluvial - 10 pieds sur le lot 152-4, 151-5
Promotions Marco Inc.

Egout Sanitaire - 10 pieds sur le lot 161-458
Terrasse Duvernay (1975) Inc.

Et que le Maire soit autorisé à signer les différents contrats.

ADOpte.

Ajournement
253-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la séance du Conseil soit ajournée jusqu'à 23:15 heures.

ADOpte.

A 23:15 heures, le Conseil se réunit à nouveau.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant l'article 26 du règlement No. 200, pour modifier de 6,000 à 5,400 la superficie minimum des lots.

Autorisation
Roland
Lottinville
pour les
travaux de
l'Aréna.
254-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Roland Lottinville soit autorisé à diriger les travaux de réparations à l'Aréna de Trois-Rivières-Ouest; qui s'effectueront dans le plus court délai possible.

ADOpte.

Adoption du
plan de
cadastre
Promotions
Marco Inc.
255-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 12 juin 1978, pour le compte de Promotions Marco Inc., et Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 150-99 à 150-120 inclusivement et 151-1 à 151-6 inclusivement et 152-2 à 152-4 inclusivement, moyennant 5% pour parc incluant une servitude d'égout pluvial sur les lots 150-3, 150-119, 152-2 et 151-4, 150-120, 152-3, soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

Le 21 août 1978

Adoption du
plan de cadastre
Mme Jocelyne
Damphousse
256-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 14 juillet 1978, pour le compte de Mme Jocelyne Damphousse, concernant le lot 50-1, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Correspondance

Service de Placement d'Etudiants: re, Subvention refusé

Ministère des Transports: re, Etude pour prolonger le Boulevard des Récollets

Chartier, Ménard & Bastien: re, Appel jugement Policier

Ministère des Affaires Culturelles: re, Prolongement du Boulevard des Récollets

Haut-Commissariat Loisirs: re, Réponse négative pour subvention

Service d'Expansion Industrielle: re, Félicitations à M. Roland Lottinville

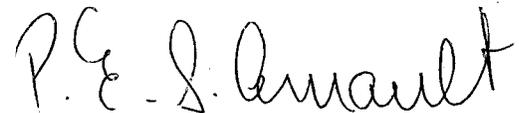
Société d'Habitation du Québec: re, Création Office Municipal d'Habitation

M. le Député Yvon Picotte: re, Le Boulevard des Récollets

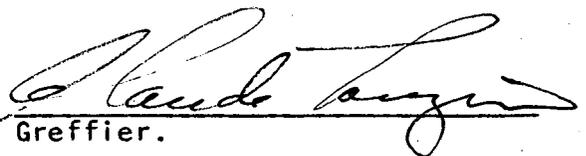
Haut Commissariat: re, Evaluation Programme Aide Financière Engagement Directeur des Loisirs

Pétition des propriétaires de la rue DeCoubertin:

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire.



Greffier.

Le 5 septembre 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 ième jour de septembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier, Assistant-Trésorier.

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 21 août 1978.
257-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 21 août 1978 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 29 et ~~30~~ 30
août 1978. *J.C.*
258-78 *J.P.*

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller, *327* *J.C.P.*

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 29 et 30 août 1978, concernant le règlement No. ~~326~~ pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, de chaine de béton, de l'éclairage et du pavage des rues Côte Richelieu, Brunet et Bellefeuille, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de
comptes C-7
259-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes C-7, pour un total des dépenses de \$90,646.84, pour la période du 1 au 31 août 1978 (liste de comptes spéciale non-comprise), soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant les services municipaux avec aqueduc au montant de \$300,000.00, pour le projet Hamel dans le secteur Terrasse Lamontagne.

Le 5 septembre 1978.

Autorisation
M. Roland
Lottinville
à présenter
les plans pour
le projet
Hamel.
260-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter au Service de Protection de l'Environnement les plans concernant le projet Hamel.

ADOPTÉ.

Remerciement
Ministère des
Transports.
261-78

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, désire remercier le Ministère des Transports du Québec, pour le pavage du Boulevard Jean XXIII, de l'autoroute 55 au limite Ouest de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Engagement
d'un Ingénieur
et Architecte
pour l'aréna
municipal.
262-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'Architecte M. Roger Villemure et la Firme d'Ingénieur Conseil Pluritec soient engagés pour préparer tous les plans et devis et rapports nécessaires et surveillances des travaux visant à remettre le bâtiment de l'aréna municipal dans sa condition initiale avant qu'il ne soit incendié, le tout suivant les prescriptions des différentes lois se rattachant à un tel bâtiment et à la responsabilité de ces professionnels. Les honoraires de ces professionnels seront calculées selon la méthode horaire aux taux prescrits aux tables des ordres respectifs.

ADOPTÉ.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, concernant les travaux de l'aréna incendié, dans l'attente du paiement estimé à \$300,000.00 de nos assureurs.

Soumission
Déblaiement des
débris incendiés
de l'aréna.
263-78

L'Ingénieur-Gérant de la Ville, M. Roland Lottinville, informe les membres du Conseil, des soumissions reçues concernant le déblaiement des débris incendiés de l'aréna:

Denis Beaumier Construction Enr.	\$2,225.00
Wilfrid Laplante	\$2,500.00
Herman Bouchard Entrepreneur en Démolition	\$3,500.00

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la soumission de Denis Beaumier Construction Enr. soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme aux devis.

ADOPTÉ.

Le 5 septembre 1978.

Soumission
Installation
Entrée
Electrique à
l'aréna.

264-78

L'Ingénieur-Gérant de la Ville, M. Roland Lottinville, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant l'installation d'une entrée électrique et d'un système d'éclairage temporaire à l'aréna:

Guimond Electrique Incorporé;	\$4,180.00
Arno Electrique Limitée	\$4,718.00
Alpha Electrique Limitée	\$4,875.00
R. Verrette Enr.	\$5,575.00

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de Guimond Electrique Incorporée soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme aux devis de la Firme Pluritec.

ADOPTÉ.

Permanence
M. Jean-Marc
Mercier

265-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Jean-Marc Mercier soit engagé comme permanent au Service des Travaux-Publics et le salaire selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

Appuyer
le projet
d'un poste
F.M.

266-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, désire appuyer le projet d'un poste F.M. (C.R.T.C.) à Trois-Rivières, projet présenté par M. Bourget et M. Germain.

ADOPTÉ.

Adoption des
mutations

267-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste des mutations du 17 au 31 juillet 1978, pour un revenu total de \$1,135.41, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Adoption du
règlement
No. 200-T-23
268-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-23, règlement amendant le règlement No. 200-T par le detachment des lots 150-91 à 150-97 inclusive-ment de la zone IP-3 pour être intégrés à la zone U-8, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉ.

Le 5 septembre 1978.

Correspondance

Société d'Habitation du Québec: re, choix de terrain;

Commission Municipale du Québec: re, accusé réception.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. J. Bouchard

Maire.

Claude Tanguay

Greffier.

Le 18 septembre 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 ième jour de septembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnauld, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evaluator, Claude Touzin, Greffier, Assistant-Trésorier.

Le Conseiller M. Gérard Landry et M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, motivent leurs absences pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 5 septembre
1978.

269-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 septembre 1978 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 12 et 13
septembre 1978.

270-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 12 et 13 septembre 1978, concernant le règlement No. 328 pour l'amélioration et l'extension du réseau d'aqueduc, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption de la
liste de comptes
C-8 1978.

271-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes C-8 1978, afin d'inscrire tous les factures au 31 août 1978, pour total des dépenses de \$52,512.32, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement No.
329.

272-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 329, concernant la réfection de l'aréna incendié, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 18 septembre 1978.

Appui Ville
Bécancour
Projet Laprade
273-78

ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral avait la firme intention de fermer le chantier de l'usine d'eau lourde 'Laprade'.

ATTENDU QU'il y a entente Fédérale-Provinciale.

ATTENTU QUE cette fermeture de chantier touchera directement à plusieurs de nos contribuables qui travaillent présentement à cet usine.

IL EST proposé, secondé et résolu à l'unanimité, que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne auprès du Gouvernement Fédéral afin que celui-ci revise ses positions quant à la fermeture de l'usine 'Laprade'.

QUE copie de cette résolution soit adressée à:

M. Pierre E. Trudeau, Premier Ministre du Canada
M. René Lévesque, Premier Ministre de la Province du Québec
M. Jean Chrétien, Ministre des Finances,
M. Guy Joron, Ministre de l'Energie, Gouvernement du Québec
M. Claude G. Lajoie, Député Fédéral de Trois-Rivières
M. Denis Vaugeois, Ministre des Affaires Culturelles, Député de
Trois-Rivières
M. Maurice Richard, Maire de la Ville de Bécancour.

ADOPTE.

Appui licence FM
274-78

ATTENDU QUE Trois-Rivières ne possède pas de poste F.M.

ATTENDU QU'une fréquence F.M. est disponible dans la région.

ATTENDU QUE le Dr. Paul Lacoursière a formulé auprès du CRTC, une demande de licence pour un poste F.M.

ATTENDU le dynamisme, le civisme et l'implication dans la communauté dont le Dr. Paul Lacoursière a toujours fait preuve.

ATTENDU QUE le Dr. Paul Lacoursière sera partenaire dans cette demande d'un groupe de radiodiffuseurs expérimentés et qui ont accomplis de l'excellent travail à Trois-Rivières, le groupe Télémédia.

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne auprès du CRTC pour supporter la demande de licence FM formulée par le Dr. Paul Lacoursière et Télémédia et pour souhaiter que la décision à intervenir soit rendue au plus tôt afin de doter Trois-Rivières d'un poste F.M.

ADOPTE.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, concernant les coûts de refinancement de \$46,000.00, concernant les règlements 55, 88-N, 109, 152-N-4-A, 162-N-1, 170, 170-A, 177-E-1, 188 et 196.

Le 18 septembre 1978.

Demande
d'emprunt
temporaire
de \$460,000.
275-78

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de \$460,000.00, lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de trente (30) ans.

Lors de l'échéance du 1er décembre 1978, fait en vertu des règlements numéros 55, 88-N, 109, 152-N-4-A, 162-N-1, 170, 170-A, 177-E-1, 188 et 195.

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiqué, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

IL EST PAR CONSEQUENT,

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE DEMANDE soit faite à la Commission Municipal de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$460,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à assister au congrès de l'Union des Municipalités du Québec du 26 au 28 septembre 1978.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée jusqu'à 22:00 heures.

ADOpte.

A 10:00 heures, le Conseil se réunit à nouveau.

Congrès
Municipalité
du Québec.
276-78

Ajournement
277-78

Le 18 septembre 1978.

Projet
d'entente entre
la Ville de
Trois-Rivières-
Ouest et le
Gouvernement
Provincial dans
l'établissement
d'un réseau
géodésique.
278-78

ATTENDU QUE les travaux d'arpentage au sein de la Ville de Trois-Rivières-Ouest sont exécutés par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ATTENDU QUE les plans de tenue à jour et de confection des plans de compilation sont sous la responsabilité de M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ATTENDU QUE les travaux de base à l'évaluation foncière pour la Ville sont exécutés à contrat par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ATTENDU QUE la tenue à jour du plan directeur de la municipalité est exécutée par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ATTENDU QUE dans l'éventualité de travaux géodésiques de 4e et 5e ordre seront exécutés sous la responsabilité de M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ATTENDU l'étroite collaboration existante dans le passé entre les officiers municipaux et la firme d'arpenteurs-géomètres Serge Hamel.

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

ET APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

QUE M. le Maire P.E. St-Arnault, et M. Roland Lottinville soient autorisés à signer ladite entente avec le Gouvernement Provincial.

Pour donner suite au projet d'entente entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le Gouvernement Provincial, dans l'établissement du réseau géodésique de 3e ordre et d'un réseau altimétrique, le Conseil, unanimement, recommande après la signature du projet d'entente, en date du 18 septembre 1978, que l'exécution desdits travaux soit confiée à Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Correspondance

Ministère des Affaires Municipales: re, aide financière pour la construction d'un garage municipal.

Ministère des Affaires Municipales: re, Accuser réception de la lettre envoyée concernant l'enquête policière.

Projet Centre Communautaire Jean XXIII: re, Remerciement pour dons.

Commission Municipale du Québec: re, approbation à la résolution No. 226-78

Commission Municipale du Québec: re, Approbation du contrat de déneigement accordé à Thomas Bellemare & Fils Limitée

Le 18 septembre 1978.

Haut Commissariat à la Jeunesse: re, Activités Socio-Culturel.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. G. L. Amault

Maire.

Claude Toupin

Greffier.

Le 18 septembre 1978.

Règlement
No. 328

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 328 intitulé règlement décrétant l'amélioration et l'extension du réseau d'aqueduc, tenué les 12 et 13 septembre 1978.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 13 septembre 1978, le Conseiller M. Henri Guilbert déclare le règlement No. 328 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 25 septembre 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 25 ième jour de septembre 1978, sous la Présidence du Pro-Maire, M. Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier, Assistant-Trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnauld motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 18 septembre
1978.

279-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 18 septembre 1978 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Ouverture des
soumissions
concernant
la réfection
de l'aréna
incendiée.

Le Greffier, M. Claude Touzin, en présence de M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, M. Roger Villemure, Architecte, M. Provencher de la Firme Pluritec, M. René Rheault de l'Assurance Royale, M. André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, le Représentant du Conseil, M. Henri Guilbert, ainsi que les représentants des soumissionnaires, informe qu'il a reçu trois (3) soumissions concernant la réfection de l'aréna incendiée:

- 1.- Module Construction Inc. \$373,236.00
Délai de Construction quatre (4) mois.
- 2.- Constructeurs St-Maurice Limitée \$364,500.00
Délai de Construction trois (3) mois.
- 3.- Delmont Construction Limitée \$348,000.00
Délai de Construction trois (3) mois.

Ces soumissions ont été ouvertes à 15:00 heures, le 25 septembre 1978.

Adoption des
soumissions
concernant
la réfection de
l'aréna incendiée.
280-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission au montant de \$348,000.00 de la firme Delmont Construction Limitée soit adoptée conditionnellement au contrôle et à l'acceptation par la compagnie d'assurance et aux conditions des professionnels qui ont établis les plans et devis, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, suite aux recommandations de l'architecte M. Roger Villemure.

ADOPTÉ.

Le 25 septembre 1978.

Ouverture des
Soumissions
pavage de
différentes rues
de la Ville
281-78

M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, informe les membres du Conseil, des soumissions reçues concernant les travaux de pavage a exécuté sur la rue Roland et Forest, Secteur Beaumier, sur la rue Lacoursière, de la Montagne, Lauzanne, Secteur Terrasse de la Montagne, sur la rue Maricourt, Florence, Vimont (Section) Terrasse Duvernay, sur la rue Dumouchel, Dompierre, Poitiers, Secteur Terrasse Duvernay, sur la rue Côte D'Azur, DeCoubertin, Marseille, Lisieux, Aubert (Section), dans le Secteur Terrasse Rosemont.

1.- Régionale Asphalte Div. de Pagé Construction Inc.	\$111,837.80
2.- Les Pavages de Nicolet (1973) Incorporée	\$115,818.10
3.- Massicotte et Fils Limitée	\$119,555.60

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Régionale Asphalte Div. de Pagé Construction Incorporée, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme aux plans et devis.

ADOPTE.

Ouverture des
Soumissions
Travaux Publics
Projet Dargis
282-78

M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, informe les membres du Conseil, des soumissions reçues concernant les travaux de confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, et de l'aqueduc, sur les rues Bellefeuille et Côte Richelieu.

1.- Gaston Bourassa Limitée	\$77,030.20
2.- Gaston Paillé Limitée	\$83,309.50
3.- Massicotte et Fils Limitée	\$96,352.27
4.- Sablière Ste-Marthe Incorporée	\$127,345.50
5.- La Cie de Construction Dollard Limitée	\$ 80,447.95

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la soumission de Gaston Bourassa Limitée, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme aux plans et devis.

ADOPTE.

Délai de quinze
jours de plus
concernant l'avis
de publication
du règlement
200-T-23.
283-78

Le Greffier, M. Claude Touzin, demande aux membres du Conseil d'autoriser quinze (15) jours de plus en vertu de l'article 398 de la Loi des Cités et Villes, concernant le règlement No. 200-T-23, changement de zonage des lots 150-91 à 150-97 sur la rue DeLaMontagne et Quirion de la zone IP-3.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'un délai de quinze (15) jours soit accordé concernant l'avis de publication du règlement No. 200-T-23.

ADOPTE.

Ajournement
284-78

Le 25 septembre 1978.

Le Pro-Maire, M. Gaston Cormier demande aux membres du Conseil d'ajourner la séance du Conseil à 23:00 heures.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la séance du Conseil de Ville soit ajournée jusqu'à 23:00 heures.

ADOPTE.

A 23:00 heures, le Conseil se réunit à nouveau.

Sympathies
à la Famille
St-Arnault.
285-78

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, désire offrir ses plus sincères condoléances à la Famille de M. Jacques St-Arnault, ainsi qu'à M. P.E. St-Arnault.

ADOPTE.

Lettre
d'intention
concernant la
réfection de
l'aréna.
286-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Maire P.E. St-Arnault, soit autorisé à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une lettre d'intention concernant la signature d'un contrat avec la firme Delmont Construction Limitée, et qu'il autorise cette même firme à procéder aux travaux de réfection de l'aréna incendiée, suivant les directives spécifiées dans les documents préparés par notre Architecte M. Roger Villemure et nos Ingénieurs-Conseil, la firme Pluritec.

ADOPTE.

Adoption du
plan de cadastre
Parc Industriel
287-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-Géomètre, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 15-348-1 à 15-348-25 inclusivement, soit adopté tel que présenté, et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer les originaux du plan et du livre de renvoi se rapportant à la subdivision. (dossier No. 31877).

ADOPTE.

Dépôt du
rapport motivé
du Maire autoris-
ant les travaux
de nettoyage du
cours d'eau
Rivière Milette
288-78

ATTENDU QU'il y a urgence de faire les travaux de nettoyage dans le Cours d'eau Rivière Milette ainsi que dans le fossé de ligne dans notre Parc Industriel;

ATTENDU QUE la firme Ciments Maski a déversée involontairement, suite à du vandalisme, de l'huile dans le fossé longeant son terrain du côté Est, et que cette huile a pris le parcours de la Rivière Milette;

Le 25 septembre 1978.

ATTENDU QU'Il est urgent de protéger l'environnement de ce cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi des Cités et Villes, le Maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyé tout contrat nécessaire pour remédier à la situation, le tout conformément à l'article 610-B de la Loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, le Maire P.E. St-Arnault décrète l'urgence de nettoyer dans les meilleurs délais, le fossé ainsi que le cours d'eau de la Rivière Milette.

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que le rapport présenté par le Maire P.E. St-Arnault, en vertu de l'article 610-B de la Loi des Cités et Villes, soit adopté tel que présenté et soit déposé aux archives de la municipalité.

ADOPTE.

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que l'offre de service de M. Jean-Yves Martin au poste de Trésorier, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté et qu'une période d'essai de six (6) mois, soit exigée avant la confirmation de sa permanence.

ADOPTE.

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que la résolution No. 199-75, soit rescindée à toute fin que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que M. Claude Touzin, soit nommé au poste de Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Trésorier-Adjoint.

ADOPTE.

ATTENDU QU'il est urgent pour la sécurité du public voyageant sur l'autoroute 55, de demander au Ministère des Transports de réparer les lumières à la sortie de ce viaduc;

ATTENDU QU'il y a risque d'accidents étant donné le manque d'éclairage,

Nomination
de M. Jean-Yves
Martin au poste
de Trésorier.
289-78

Rescinder
résolution
199-75
290-78

Nomination
M. Claude
Touzin.
291-78

Lumière Auto-
route 55, Viaduc
Jean XXIII.
292-78

Le 25 septembre 1978.

IL EST PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

QUE DEMANDE soit faite au Ministère des Transports du Québec, de procéder à la réparation des lumières défectueuses sur cette autoroute à l'intersection du viaduc du Boul. Jean XXIII, dans les plus courts délais possible.

ADOpte.

ATTENDU QUE demande a été faite au Ministère des Transports, d'améliorer le système de lumière, à l'angle du Boulevard Royal et Laurentien, par l'installation d'un virage à gauche avec flèche, en date du 17 octobre 1977, par la résolution No. 236-77

ATTENDU QUE depuis ce temps, aucune amélioration n'a été faite à ce système de lumière.

ATTENDU QU'il est urgent d'améliorer l'intersection du Boulevard Laurentien et Royal, par un système de lumière plus adéquat;

IL EST PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

QUE DEMANDE soit faite au Ministère des Transports du Québec, de faire diligence pour améliorer ce système de lumière dans les meilleurs délais, étant donné qu'il n'est plus adéquat vue la circulation toujours croissante sur le Boulevard Royal.

ADOpte.

Correspondance

Les Magasins Woolco: re, Règlement No. 803 - Zone d'incendie.

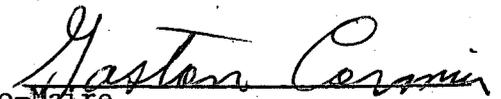
Ministère des Affaires Municipales: re, Vente de Terrain à Ciments Maski.

Projet échange 'Villard de Lans - Trois-Rivières Enr' re, Remerciement

Centraide: re, Appui financier

La Société des Jeux du Québec Inc.: re, Jeux du Québec Hiver 1980.

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro-Maire


Greffier.

Lumière de
circulation
Boul. Royal et
Laurentien
293-78

Le 2 octobre 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 ième jour d'octobre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Le Conseiller M. Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 25 septembre
1978.
294-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 25 septembre 1978 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption des
mutations
295-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste des mutations du 3 au 15 août 1978, pour un revenu total de \$1,821.95, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Adoption des
mutations
296-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste des mutations du 17 au 31 juillet 1978, pour un revenu total de \$1,135.41, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant le nettoyage du cours d'eau Rivière Milette et Fossé Zone Industriel, par suite du déversement d'huile de Ciments Maski, pour un montant de \$62,000.00.

Procédure
contre
Ciments Maski
297-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Chartier, Ménard et Bastien, aviseurs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soient mandatés à prendre les procédures nécessaires de poursuite envers les Ciments Maski Limitée, concernant le déversement d'huile dans le cours d'eau Rivière Milette et Fossé de ligne du Parc Industriel, et que copie de ce dossier soit transmise à nos assureurs et que les riverains soient avisés pour prévenir toute réclamation future.

ADOPTÉ.

Le 2 octobre 1978.

Soumission
Condenseur
Aréna
298-78

Le Gérant-Ingénieur, M. Roland Lottinville, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant l'achat d'un condenseur de l'aréna:

Keeprite Products Limitée	\$5,065.00
Blanchard - Bohn	\$5,297.00

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Keeprite Products Limitée, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme aux plans et devis.

ADOpte.

Dépôt du
rapport
motivé du
Maire autorisant
les travaux
de réfection
de l'aréna
incendiée.
299-78

ATTENDU QU'il y a urgence de faire les travaux de réfection de l'aréna, dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE la température a commencé d'atteindre le point de congélation;

ATTENDU QU'il y a risque des dommages soient causés par le gel;

ATTENDU QUE tout retard est de nature à causer les dommages supplémentaires au bâtiment et à ses équipements;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi des Cités et Villes, le Maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation, le tout conformément à l'article 610-B de la Loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, le Maire P.E. St-Arnault, décrète l'urgence de faire les travaux de réfection de l'aréna incendiée.

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que le rapport présenté par le Maire P.E. St-Arnault, en vertu de l'article 610B de la Loi des Cités et Villes, soit adopté tel que présenté et soit déposé aux archives de la municipalité.

ADOpte.

Normalisation
de la superficie
du terrain de
M. Nelson
Gosselin.
300-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la superficie pour le terrain dont M. Nelson Gosselin est propriétaire sur la rue Boulogne, soit normalisée à 13,000 pieds carrés, au lieu de 19,470 pieds carrés, en vertu du règlement No. 292 et 238, et qu'une partie des taxes soit biffée pour les années 1972 à 1978.

ADOpte.

Le 2 octobre 1978.

Enlever
caractère
rue Angers.
301-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'enlever le caractère de rue à la rue Angers lot no. 15-27.

ADOPTÉ.

Permis pour
le restaurant
de l'aréna.
302-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le Directeur des Loisirs, Gérant de l'aréna, M. André St-Arnauld, soit mandaté à être le détenteur du permis pour le restaurant de l'aréna de Trois-Rivières-Ouest, pour le bénéfice de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Rescinder
le règlement
No. 329.
303-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 329, soit rescindé à toute fin que de droit.

ADOPTÉ.

Biffer les
taxes de
Mme Jos-Louis
Poirier.
304-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les taxes municipales de Madame Jos-Louis Poirier, au montant de \$63.83, soient biffées pour l'année 1978.

ADOPTÉ.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant les coûts de refinancement de \$34,600.00, concernant les règlements nos:

- 88-N-1 Prolongement de l'égout sanitaire de la rue Pratte.
- 162-N-1 Amélioration et extension du réseau d'aqueduc.
- 175 Construction du collecteur régional No. 1
- 181-A Egout pluvial, ponceau, terrassement, mise en forme des rues, chaînes de rues, pavage, éclairage, partie A, Secteur Terrasse Lamontagne.
- 181-A-1 Egout sanitaire sur la rue Boischatel, partie du Chemin Ste-Marguerite, partie du Boulevard Jean XXIII, et section A de la Terrasse Lamontagne.

Demande
d'emprunt
temporaire
de \$346,000.00
305-78

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de \$346,000.00 lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de trente (30) ans.

Lors de l'échéance du 1er avril 1978, fait en vertu des règlements numéros 88-N, 162-N-1, 175, 181-A, 181-A-1.

Le 2 octobre 1978.

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiqué, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

IL EST PAR CONSEQUENT,

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE DEMANDE soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$346,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOpte.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de subdivision préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 14 septembre 1978, pour le compte de Les Appartements des Tourelles Incorporée, concernant les lots 150-91-1, 150-91-2, 150-92-1, 150-92-2, 150-93-1 et 150-93-2, soit adopté tel que présenté, conditionnellement à la cession du lot 150-91-2 à la Ville de Trois Rivières-Ouest.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de subdivision préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 21 septembre 1978, pour le compte de M. Pierre Dufresne, concernant le lot 47-3, soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de subdivision préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 11 septembre 1978, pour le compte de M. Guy Labranche, concernant le lot 47-2, soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

Adoption du
plan de sub-
division
de Les App.
des Tourelles
Inc.

306-78

Adoption du
plan de sub-
division
de M. Pierre
Dufresne

307-78

Adoption du
plan de sub-
division de
M. Guy

Labranche.
308-78

Le 2 octobre 1978.

Enlever
caractère de
rue sur le
lot 17-293.
309-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales,
d'enlever le caractère de rue sur le lot 17-293 (Boul. Marion).

ADOPTE.

Contrat
Laurent J.
Deshaies
310-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire M. Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le
contrat recédant à M. Laurent J. Deshaies, pour le lot 17-293-2,
et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ledit
contrat.

ADOPTE.

Adoption du
plan de sub-
division de
Laurent J.
Deshaies Inc.
311-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de subdivision préparé par M. Edouard Lair, A.G.,
en date du 14 juin 1978, pour les lots 17-267-1, 17-267-2, 17-
293-1, 17-293-2, 17-327-1, 17-327-2, 17-328-1, 17-328-2, 17-
332-1, 17-332-2, 17-333-1, 17-333-2, 17-368 et 17-369, pour
le compte de Laurent J. Deshaies Incorporée, soit adopté tel
que présenté.

ADOPTE.

Préparer
contrat de
cession de rue
Boul. Marion.
312-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire M. Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le
contrat de cession de la rue portant le numéro de cadastre 17-
328-2, 17-369, Boul. Marion, et que le Maire P.E. St-Arnault
soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Annulation du
plan cadastre.
313-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots 35-291-2, partie 35-291-2,
35-291-1, 35-290-2, 35-289-2, partie 35-291, 35-290, 35-289,
35-288, 35-287, 35-286, 35-175-3, 35-175-2, 35-175-1, 35-174-
3, 35-174-2, 35-174-1 partie 35-174, 35-175 soit annulé en
date du 14 juillet 1978.

ADOPTE.

Le 2 octobre 1978.

Adoption
plan de sub-
division de
Habitat
Mauricienne
Inc.

314-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de subdivision préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 14 juillet 1978, pour le compte de Habitat Mauricienne Incorporée, pour les lots 35-365, 35-366, 35-367 et 35-368, incluant une servitude d'égout sanitaire, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Avis de Motion

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant la réfection de l'aréna au montant de \$600,000.00.

Ajournement

315-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la séance du Conseil soit ajournée jusqu'à 23:00 heures.

ADOPTE.

A 23:00 heures, le Conseil se réunit à nouveau.

Syndicat
Policiers-
Pompier.

316-78

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que nos aviseurs Chârtier, Ménard et Bastien soient mandatés pour préparer l'entente entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le syndicat des Policiers-Pompier de Trois-Rivières-Ouest concernant l'ajustement de salaire pour les années 1976, 1977 et 1978.

ADOPTE.

Correspondance

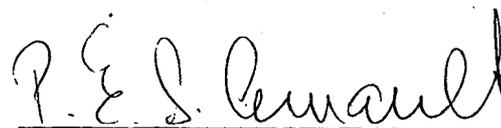
Ministère des Affaires Municipales: re, Accusé réception du rapport financier 1977.

Rapport de Construction du mois d'août.

Lettre de félicitations: re, chemins de piétons sur la rue Auvergne.

Ministère des Terres et Forêts: re, entente réseau géodésique.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 3 octobre 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour d'octobre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert et Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant et Claude Touzin, Greffier de la Ville, Trésorier Adjoint.

Les Conseillers M.M. Gérard Landry, Jérôme Cotnoir et Jean-Guy Roy motivent leurs absences pour des raisons personnelles.

Sujet: Adoption du règlement No. 330, concernant la réfection de l'aréna incendiée.

Adoption du
règlement
No. 330,
concernant
la réfection
de l'aréna
incendiée.
317-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller

Que le règlement No. 330, décrétant la réparation de l'aréna incendiée et autorisant un emprunt de \$600,000.00, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, et qu'une période de registre soit tenue les 10 et 11 octobre 1978.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. St. Arnault
Maire.

Claude Touzin
Greffier.

Le 3 octobre 1978.

Nous soussigné, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 3 octobre 1978.

P.E. St-Arnault

P.E. St-Arnault, Maire

Gérard Landry

Gérard Landry

Gaston Cormier

Gaston Cormier

Henri Guilbert

Henri Guilbert

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest

Jérôme Cotnoir

Jérôme Cotnoir

Jean-Guy Roy

Jean-Guy Roy

Claude Touzin

Claude Touzin, Greffier

Le 10 octobre 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 ième jour d'octobre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnauld; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Gérard Landry, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Les Conseillers M.M. Jean-Guy Roy et Jérôme Cotnoir motivent leurs absences pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 2 octobre
1978.

318-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

Que le procès-verbal de la séance du 2 octobre 1978 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
spéciale du
3 octobre 1978.

319-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 octobre 1978 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Bureau de
Revision, rôle
d'évaluation
1978.

320-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le bureau de revision des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1978, soit formé de Maître Yvan Godin, Juge Municipal, M. André Ferron, ainsi que M. Serge Hamel, A.G.

ADOPTE.

Adoption du
règlement
No. 331.

321-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement NO. 331, concernant les coûts de refinancement au montant de \$46,000.00 en vertu des règlements 55, 88-N, 109, 152-N-4-A, 162-N-1, 170, 170-A, 177-E-1, 188 et 196, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement
No. 332.

322-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 332, concernant les coûts de refinancement au montant de \$34,600.00 en vertu des règlements 88-N-1, 162-N-1, 175, 181-A, 181-A-1, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 10 octobre 1978.

Avis de Motion
Eclairage rues
Lisieux et
Aubert.

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant l'éclairage par canalisation souterraine des rues Lisieux et Aubert, pour un montant de \$25,000.00.

Ajournement

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la séance du Conseil soit ajournée jusqu'à 22:45 heures.

ADOpte.

A 22:45 heures, le Conseil se réunit à nouveau.

Avis de Motion
Changement de
zonage, projet
Dubé.

Le Conseiller M. Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement afin de modifier le zonage d'une partie de la zone uni-familiale U-103, pour être intégré à la zone multi-familiale M-108 et PJ-104.

Correspondance

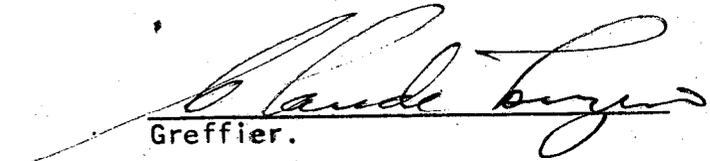
Ministère de la Justice: re, Remerciement pour avoir permis de tenir une réunion concernant la Loi 24 et son application relative à la protection de la Jeunesse.

Ministère des Affaires Municipales: re, aide financière municipalité de 5,000 âmes et plus.

Rapport permis de construction, septembre 1978.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 11 octobre 1978

Règlement no.
200-T-23

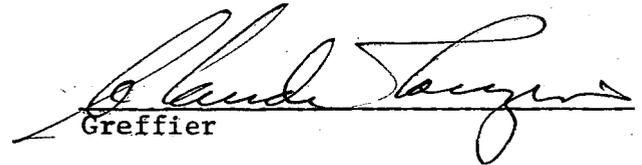
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-23, concernant le changement de zonage au coin des rues Quirion et De La Montagne, terrain de M. Maurice Dargis, tenue les 10 et 11 octobre 1978.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 11 octobre 1978, le Conseiller Jean-Charles Charest déclare le règlement no. 200-T-23 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture dans l'enceinte de la salle du Conseil.



Conseiller,



Greffier

Règlement no,
~~208-1-23~~
330

y. c.
b-t.

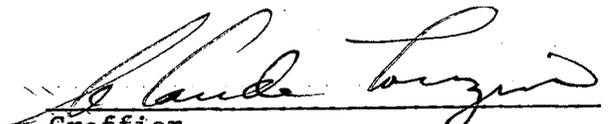
Le 11 octobre 1978

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no, 330, concernant la réfection de l'aréna, tenue les 10 et 11 octobre 1978.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 11 octobre 1978, le Conseiller M. Jean-Charles Charest déclare le règlement no. 330 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du Conseil.


Conseiller


Greffier.

PAGE OUBLIEE PAR ERREUR

ANNULEE

P. E. J. Arnauld

P.E. ST-ARNAULT , maire

Claude Touzin

CLAUDE TOUZIN , greffier

Le 16 octobre 1978

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 ième jour d'octobre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 16 octobre 78
323-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 16 octobre soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal de
l'ass. des élec.
du 10 et 11
octobre 1978.
324-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 10 et 11 octobre 1978 concernant le règlement no. 330, réfection de l'Aréna et règlement 200-T-23, concernant le changement de zonage au coin des rues Quirion et De La Montagne terrain de M. Maurice Dargis soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption des
mutations
325-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste des mutations du 16 au 30 août 1978, pour un revenu total de \$2,742.59 soit adoptée telle que présentée.

ADOpte.

Ouverture des
soumissions
de sel
326-78

M. Roland Lottinville, ing. informe les membres du Conseil de la liste des soumissions reçues concernant le sel de voirie.

LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTEE

Quai- Trois-Rivières \$22.90

LA SOCIETE CANADIENNE DE SEL LIMITEE (WINDSOR)

Quai - Trois-Rivières \$22.80

Le 16 octobre 1978

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de la Compagnie Canadienne de sel Windsor concernant le sel de voirie soit adoptée tel que présentée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement de zonage modifiant une partie de la zone uni-familiale U-103 pour être intégré à la zone multifamiliale M-108 et PJ-104 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les lots 15-P.209 et 15-208 de M. Brassard soient ajoutés au règlement 89-C, que les lots 38-90 et P.39 de M. André Joyal soient ajoutés au règlement 88-N et le lot 150-22 des Appartements des Tourelles soit ajouté au règlement no. 181 et 283 et que le tout soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement no. 333 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, chafne de béton, de l'éclairage par canalisation souterraine, du pavage de la rue De La Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas \$262,000.00 à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement no. 334 décrétant le nettoyage du cours d'eau de la Rivière Milette et le fossé de ligne côté est du Parc Industriel et autorisant un emprunt de \$62,000.00 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement de
zonage 200-T-24
327-78

Résol. ajoutant
les lots de
M. Brassard,
M. André Joyal,
et Des App. des
Tourelles.
328-78

Adoption du
règlement 333
329-78

Adoption du
règlement 334
330-78

Le 16 octobre 1978

Remerciement
Gouvernement
Fédéral, Minis-
tre Buchanan et
Député Lajoie.
331-78

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil Municipal désire remercier le Gouvernement Fédéral pour la construction d'un mur de soutènement sur la rue Du Fleuve entre la rue Delormier et Gélinas et des remerciements au Ministre des Travaux Publics, M. Judd Buchanan et au Député M. Claude G. Lajoie pour le bon travail effectué dans ce dossier.

ADOpte.

Ajournement
332-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la séance du Conseil soit ajournée jusqu'à 22:45 heures.

ADOpte.

Salaire du
Trésorier
Ingénieur-Gérant
Greffier -
Trésorier Adjoint
333-78

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Que le salaire du Trésorier soit de \$20,500.00, à partir du 25 septembre 1978.

Que le salaire de L'Ingénieur-Gérant soit de \$29,000, et \$3,000.00 pour allocation d'automobile, à partir du 10 août 1978.

Que le salaire du Greffier, Trésorier-Adjoint soit de \$16,000.00 et \$1,500.00 pour allocation d'automobile, à partir du 25 septembre 1978.

ADOpte.

Correspondance

Ministère des Affaires Municipales: re Approbation de l'ouverture de la rue De La Montagne à moins de 66 pieds.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. G. L. Amault
Gaston Cormier
Maire

Paul Lajoie
Greffier

Le 23 octobre 1978.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 ième jour d'octobre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur Du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnault Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, e.a. Evaluation, Jean-Yves Martin, C.G.A. Trésorier, Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Le conseiller M. Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil du 16 octobre 1978;
- 2.- Adoption de la liste de comptes no. C-9, préparée par le Trésorier pour le mois de septembre 1978 (\$ 127,339.18)
- 3.- Adoption de la liste de comptes no. C-10, préparée par le Trésorier pour le mois de septembre 1978 (\$ 407,836.29)
- 4.- Adoption de la liste de comptes no. C-11, préparée par le Trésorier pour le mois de septembre 1978 (\$ 34,462.74)
- 5.- Que le Maire P.E. St-Arnault et le Greffier Claude Touzin soient autorisés à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le protocole d'Entente, concernant le Tournoi Midget 1979, avec l'Organisation du Hockey Mineur à Trois-Rivières-Ouest;
- 6.- Adoption du plan de subdivision du lot no. 10-38 et 10-39 préparé par Serge Hamel, a.g., pour le compte de Jacques Dugré, en date du 16 août 1978;

Adoption du
procès-verbal
du 16 octobre
1978

334-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 16 octobre 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Le 23 octobre 1978

Adoption
liste de comptes
C-9
335-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes C-9 pour un total des dépenses de \$127,339.18, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes C-10
336-78

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes C-10 pour un total des dépenses de \$407,836.29, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes C-11
337-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes C-11 pour un total des dépenses de \$ 34,462.74, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE

L'item no. 5 a été reporté à une prochaine assemblée.

Ajournement
338-78

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 23 heures p.m.

ADOPTE.

Adoption
plan de subdivi-
sion Pour M.
Jacques Dugré
339-78

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de subdivision du lot no. 10-38 et 10-39, préparé par Serge Hamel, a.g. pour le compte de Jacques Dugré, en date du 16 août 1978 soit adopté tel que présenté.

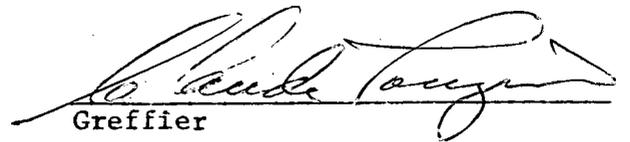
ADOPTE.

Le 23 octobre 1978

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire



Greffier

Le 26 octobre 1978

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 26 ième jour d'octobre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M. M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gaston Cormier Gérard Landry, Jean -Guy Roy; étaient aussi présents à cette Assemblée M.M. Roland Lottinville, ing, Ingénieur-Gérant, Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 23 octobre 1978;
- 2.- Résolution autorisant le Maire P.E. St-Arnault à signer le protocole d'entente entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le Syndicat des Policiers de Trois-Rivières-Ouest;
- 3.- Adoption du plan de subdivision préparé par Roger Gélinas, a.g. en date du 20 octobre 1978, dossier # 22902 cornet page 42 concernant le lot 31-4 de M. Gérald Bellerose, Côté Nord Jean XXIII, face à la Molson;
- 4.- Adoption du plan de subdivision préparé par Serge Hamel, avg. concernant la resubdivision des lots 35-274 et 35-171-2 pour le compte des Constructions J.P. Hamelin Inc. en date du 22 septembre 1978 (dossier #32173), situé (rue) la rue Frontenac;
- 5.- Adoption du plan de subdivision préparé par Régis Lévesque, a.g. en date du 20 octobre 1978 pour le lot 47-4 de Gasbec (dossier #78-M1-88) situé à la rue Place Alexandre;
- 6.- Résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de vente des terrains du Parc Industriel à Langevin et Desjardin et Serge Thiffeault.

Adoption du
procès-verbal
du 23 octobre
78

340-78

Signature pro-
tocole d'entente
Policiers
341-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 16 octobre 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le Syndicat des Policiers de Trois-Rivières-Ouest, préparé par nos aviseurs Chartier & Associés

ADOPTE.

Le 26 octobre 1978

Adoption du
plan de subdivi-
sion pour M.
Gérald Belle-
rose

342-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller

Que le plan de subdivision préparé par Roger Gélinas, a.g. en date du 20 octobre 1978, dossier # 22902 cornet 241 page 42, concernant le lot 31-4 de M. Gérald Bellerose, Côté Nord Jean XXIII, face à la Molson, moyennant 5% pour parc soit adopté tel que présenté conditionnellement à l'acceptation par le ministère des Richesses Naturelles et le service de Protection de l'environnement concernant la fosse septique.

ADOPTE.

L'item no. 4 a été reporté à une prochaine assemblée.

Adoption du plan
de subdivision
pour Gasbec

343-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de subdivision préparé par Régis Lévesque, a.g. en date du 20 octobre 1978 pour le lot 47-4 de Gasbec (dossier # 78-MI-88) situé sur la route 138, moyennant 5% pour parc soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Signature con-
trat de vente
Terrains Parc
Industriel.

344-78

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de Vente des terrains du Parc Industriel à Langevin et Desjardin, et Serge Thiffeault conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. G. S. Amault

Maire

Claude Langevin

Greffier

Le 26 octobre 1978

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de
l'assemblée spéciale du 26 octobre 1978

P. E. S. Arnault
P. E. St-Arnault, Maire

Gérard Landry
Gérard Landry

Gaston Cormier
Gaston Cormier

Henri Guilbert
Henri Guilbert

Jean Charles Charest
Jean Charles Charest

Jérôme Cotnoir
Jérôme Cotnoir

Jean Guy Roy
Jean - Guy Roy

Claude Touzin
Claude Touzin, Greffier

Le 27 octobre 1978

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 27 ième jour d'octobre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant, Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Le Conseiller Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération;

- 1.- Salaire Directeur de Police et Incendies;
- 2.- Résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat concernant le projet Canada au Travail "Aménagements des Rives de Cours d'eau" avec le Gouvernement du Canada.

Salaire Directeur PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,
de police et incendies
345-78

APPUYE UNANIMEMENT

Que le salaire du Directeur de Police et Incendies soit \$25,500.00 à partir du 1 er janvier 1978 et que cette augmentation s'appliquera pour les bénéfices marginaux à partir du 1 er octobre 1978.

ADOPTE.

Signature con-
trat Projet
Canada au Tra-
vail
346-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat concernant le projet Canada au Travail "Aménagements des Rives de Cours d'eau" avec le Gouvernement du Canada.

ADOPTE.

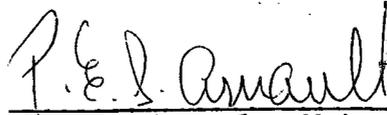
Sur ce l'assemblée est levée.

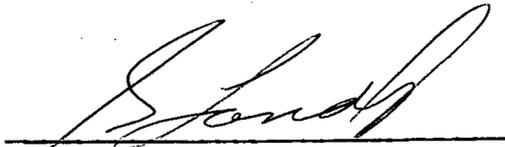

Maire

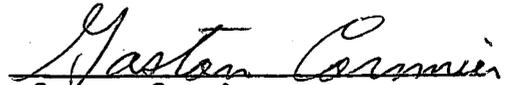

Greffier

Le 27 octobre 1978

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de
l'assemblée spéciale du 27 octobre 1978

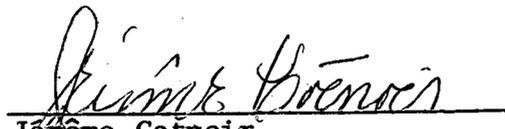

P.E. St-Arnault, Maire

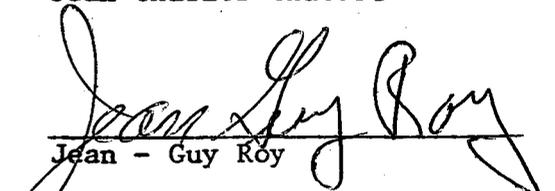

Gérard Landry

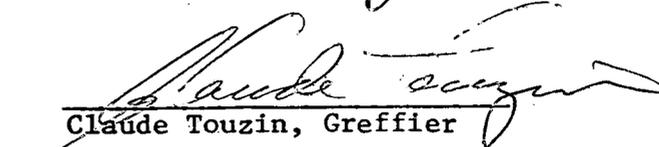

Gaston Cormier


Henri Guilbert


Jean-Charles Charest


Jérôme Coitnoir


Jean - Guy Roy


Claude Touzin, Greffier

Le 10 novembre 1978

Règlement no.
200-T-24

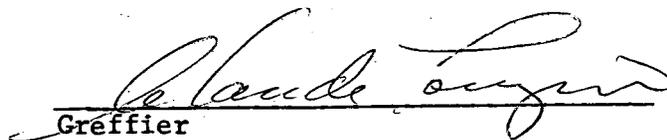
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-24 modifiant une partie de la zone unifamiliale U-103 pour être intégré à la zone multifamiliale M-108 et PJ-104 ladite zone étant délimitée au Nord par la voie ferrée C.P.R., à l'Est par la zone EN-100 et M-108, Côte Richelieu, au Sud par les zones CG-113, US-102, M-105, Bellefeuille, à l'Ouest par les zones M-106, M-107, tenue les 9 et 10 novembre 1978.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 10 novembre 1978, le Conseiller M. Jean-Charles Charest déclare le règlement 200-T-24 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du Conseil.



Conseiller,



Greffier

Le 10 novembre 1978

Règlement no.
331

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 331 concernant les coûts de refinancement au montant de \$46,000.00 en vertu des règlements 55, 88-N, 109, 152-N-4-A, 162-N-1, 170, 170-A, 177-E-1, 188 et 196, tenue les 9 et 10 novembre 1978

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 10 novembre 1978, le Conseiller M. Jean-Charles Charest déclare le règlement 331 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du Conseil.


Conseiller,


Greffier.

Le 10 novembre 1978

3992

Règlement no.
332

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 332 concernant les coûts de refinancement au montant de \$34,600.00 en vertu des règlements 88-N-1, 162-N-1, 175, 181-A, 181-A-1, tenue les 9 et 10 novembre 1978.

Une personne s'est présentée pour voter contre ledit règlement M. François Aubry, 5803 Ste-Marguerite Est, étant donné qu'il fallait 211 personnes habiles à voter.

A 19:15 heures le 10 novembre, le Conseiller M. Jean-Charles Charest déclare le règlement no. 332 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du Conseil.



Conseiller



Greffier

Le 10 novembre 1978

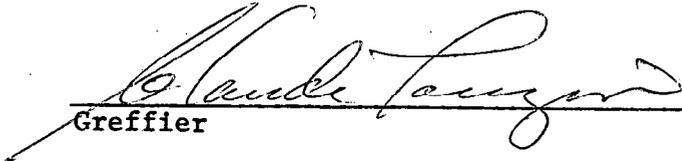
Règlement no.
334

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 334 décrétant le nettoyage du cours d'eau de la Rivière Milette et le Fossé de ligne du côté est du Parc Industriel et autorisant un emprunt de \$62,000.00

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 10 novembre 1978, le Conseiller M. Jean-Charles Charest déclare le règlement 334 approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique que l'enceinte de la salle du Conseil.


Conseiller


Greffier

Le 10 novembre 1978

Règlement no.
333

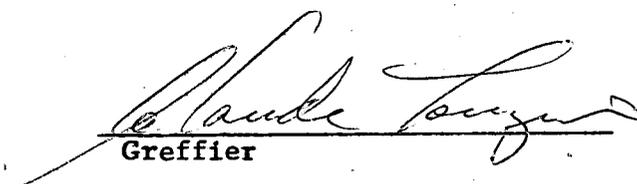
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no.333 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, chaîne de béton, de l'éclairage par canalisation souterraine, du pavage de la rue De La Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas \$262,000.00 à cet effet.

Quatre (4) personnes se sont présentées pour voter contre ledit règlement Mme Thérèse Aubry Duberger, 3025 Duberger, M. Charles E. Aubry, 5803 Ch. Ste-Marguerite Est, M. André Aubry, 5880 Ste-Marguerite Est, M. François Aubry, 5803 Ste-Marguerite Est étant donné qu'il fallait 2 personnes habiles à voter.

A 19:15 heures, le 10 novembre 1978, vu le nombre de personnes enregistrées, je déclare que ledit règlement no. 333 nécessite la tenue d'un scrutin. Après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil en présence de M. Jean-Charles Charest, conseiller.



Conseiller,



Greffier

3994-A

Election générale
tenue le 5 novembre 1978

RAPPORT DU PRESIDENT D'ELECTION

Liste électorale
(recensement)

La liste électorale a été confectionnée pour l'année 1978, en deux séquences: en premier, par quinze (15) énumérateurs nommés par le président d'élection, travail qui fut effectué entre le 28 août et le 4 septembre 1978, et également à l'aide du rôle d'évaluation en ce qui concerne tous les propriétaires non résidants. Une fois ce travail complété, nous avons inscrit les 6,939 électeurs sur la liste qui, conformément à la Loi, a été affichée dans la municipalité en date du 1er octobre 1978. A cette même date, l'avis public a été donné dans le journal Le Nouvelliste, à l'effet que la liste était déposée et que toute personne pouvait en prendre connaissance et produire des plaintes par écrit avant le 8 octobre 1978 pour inscription ou radiation lors de la revision. En date des 5 et 15 septembre 1978, j'ai donné avis public aux corporations, sociétés ou associations afin de les informer de leur pouvoir de présenter, avant le 3 octobre 1978, une procuration ou résolution déléguant une personne pour voter au nom de la compagnie. Il est à noter que nous avons procédé en même temps que l'énumération, au recensement de tous les citoyens de la municipalité.

Revision de la
liste

En raison du nombre très limité de demandes d'inscription, trente-et-une (31), aucune en radiation, le Bureau de Revision n'a siégé qu'une seule fois, soit le 10 octobre 1978. Ce Bureau de Revision était composé de Me Ivan Godin, Juge municipal, de Madame Lucille Girard, ainsi que du soussigné. Les trente-et-une demandes sont venues de contribuables. Le 13 octobre 1978, un certificat a été émis par le Juge municipal, à l'effet que la liste devenait en vigueur en vue du scrutin du 5 novembre 1978 et qu'aucun changement ne pouvait y être effectué à compter de cette date.

Présentation des
candidats

Le 1er septembre 1978, un avis public a été donné à l'effet que la présentation des candidats aux charges de maire et de conseillers pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest aura lieu le 29ième jour d'octobre 1978, de midi à 2:00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville. Ledit avis mentionnait aussi que si le scrutin devenait nécessaire, il serait ouvert le 5 novembre 1978, de 09:00 h a.m. à 6:00 h p.m. et Madame Lucille Girard avait été nommée secrétaire de l'élection.

Admission des
bulletins

Ci-dessous, vous trouverez, siège par siège les bulletins que j'ai admis pour l'élection municipale du 5 novembre 1978, ainsi que la date de leur admission.

A la mairie:

M. Gaston Cormier

Le 20 octobre 1978

Au siège No 1:

M. Guy Desjardins

Le 16 octobre 1978

Au siège No 2:

M. Henri Guilbert	Le 16 octobre 1978
M. Gilles Laforest	Le 16 octobre 1978

Au siège No 3:

M. Guy Côté	Le 12 octobre 1978
M. Denis Bélair	Le 26 octobre 1978

Au siège No 4:

M. Jean-Charles Charest	Le 11 octobre 1978
-------------------------	--------------------

Au siège No 5:

M. Fernand Blanchette	Le 23 octobre 1978
M. Jean-Paul Normandin	Le 17 octobre 1978
M. Jean-Claude Bussière	Le 29 octobre 1978

Au siège No 6:

M. Fernand Bouchard	Le 27 octobre 1978
M. Pierre Blanchette	Le 17 octobre 1978
M. Marcel Roberge	Le 26 octobre 1978
M. Jean-François Halley	Le 17 octobre 1978

A 2:00 h p.m., le 29 octobre 1978, soit immédiatement à la clôture de la mise en nomination, j'ai déclaré publiquement élu par acclamation: à la mairie, M. Gaston Cormier; au siège No 1: M. Guy Desjardins et au siège No 4: M. Jean-Charles Charest; et que le scrutin serait nécessaire aux sièges No 2, 3, 5 et 6. J'ai refusé le bulletin d'un candidat à la mairie, en vertu de l'article 123, par. 10 de la Loi des Cités et Villes: ce candidat était M. François Aubry.

De plus, j'ai donné avis public qui a été publié dans le journal Le Nouvelliste, le 30 octobre 1978, de l'élection par acclamation de M. Gaston Cormier à la mairie, de M. Guy Desjardins au siège No 1, ainsi que de M. Jean-Charles Charest, au siège No 4, et que le scrutin est nécessaire et sera ouvert le 5 novembre 1978 et que les candidats à cette élection sont:

Au siège No 2:

M. Henri Guilbert, cultivateur
8220, Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest

M. Gilles Laforest, commerçant
8565, Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest

Au siège No 3:

M. Guy Côté, représentant
215, Rouette, Trois-Rivières-Ouest

M. Denis Bélair, commerçant
5836, Boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest

Au siège No 5:

M. Jean-Paul Normandin, professeur
209, Mauriac, Trois-Rivières-Ouest

M. Fernand Blanchette, chef mécanicien
18, Mauriac, Trois-Rivières-Ouest

M. Jean-Charles Bussière, propriétaire
115, Duval, Trois-Rivières-Ouest

Au siège No 6:

M. Pierre F. Blanchet, chimiste
3865, Landérneau, Trois-Rivières-Ouest

M. Jean-François Halley, agent de réclamation
880, Boulevard Mauricien, Trois-Rivières-Ouest

M. Marcel Roberge, opérateur
151, Mauriac, Trois-Rivières-Ouest

M. Fernand Bouchard, technicien
3092, rue Toulouse, Trois-Rivières-Ouest

De plus, l'avis public mentionne que le relevé du scrutin et la proclamation des candidats élus se fera le soir même de l'élection, au fur et à mesure que les boîtes de scrutin parviendraient au président d'élection.

Secrétaires ad-
joint

Le 2 septembre 1978, j'ai nommé par commission, sous mon seing, M. André St-Arnauld, ainsi que M. Roger Champagne, pour agir à titre de secrétaire adjoint d'élection. Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi à l'Hôtel de Ville.

Scrutateurs et
greffiers

En date du 31 octobre 1978, j'ai produit à tous les candidats la liste des scrutateurs et greffiers pour le scrutin du 5 novembre 1978, en ayant soin de déterminer leur numéro de bureau de scrutin respectif. Cette même liste a été affichée le 30 octobre 1978 à l'Hôtel de Ville. De plus, samedi le 4 novembre 1978, j'ai tenu une assemblée de tous les scrutateurs et greffiers pour leur expliquer la façon de procéder et les instruire des principaux articles de la Loi électorale.

Bulletins de
vote

Le 3 novembre 1978, Madame Hélène Rousseau de l'Imprimerie Dupont Enrg m'a remis tous les bulletins de vote nécessaires à l'élection. En ce même jour, j'ai procédé à la vérification du nombre de bulletins

s'élevant exactement à 30,000 bulletins, dont 7,500 au siège No 2, 7,500 au siège No 3, 7,500 au siège No 5, et 7,500 au siège No 6. Par la suite, j'ai assermenté l'imprimeur quant au nombre de bulletins fournis, le surplus ayant été détruit.

Ouverture des
bureaux de
scrutin

A 09:00 h du matin, le 5 novembre 1978, tous les scrutateurs, après une dernière vérification des documents, ont ouvert les bureaux de scrutin au public. Les officiers ont été invités à enregistrer leur vote dès l'ouverture des bureaux. Tout s'est bien déroulé tout au long de la journée, même si l'affluence a été plus marquée en certaines occasions. Le président d'élection n'a eu à intervenir qu'à quelques occasions: soit pour assermenter des personnes, soit pour les aider à voter. Tous les candidats ont très bien collaboré au cours de la votation, sauf l'organisation d'un des candidats au siège No 3, qui avait négligé de se conformer aux exigences de la Loi électorale concernant les affiches électorales.

Décompte

Immédiatement à la fermeture des bureaux de scrutin à 06:00 h p.m., les scrutateurs ont procédé au décompte des votes en faveur de chaque candidat et m'ont transmis leur rapport respectif aussitôt que toutes les boîtes ont été compilées et fermées. Voici ce rapport en détail:

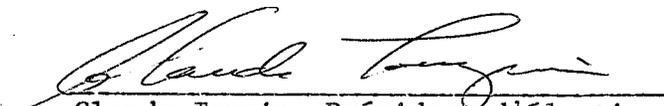
3994-G

Pour conclure ce rapport, j'aimerais apporter certaines recommandations au sujet des élections municipales futures.

Il est à remarquer avant tout que les recherches, les élections et la campagne électorale se sont très bien déroulées et je tiens à remercier tous les officiers d'élection et principalement la secrétaire qui m'a secondé et supporté de façon remarquable.

Les deux principales lacunes qui m'ont occasionné certains problèmes se situent du côté des locaux employés. A une prochaine élection, il serait préférable que le public puisse se rendre voter dans des locaux où il n'y aura pas plus de 15 bureaux de votation et que l'accès aux bureaux de votation soit plus décongestionné lors d'affluence.

En terminant, je tiens à remercier tous les candidats et leurs représentants qui, au cours de la campagne et du scrutin, ont respecté les directives et les demandes du président d'élection, assurant ainsi une très bonne collaboration à la bonne marche du scrutin.



Claude Touzin, Président d'élection

3994-F

RESULTATS OFFICIELS
(suite)

	<u>SIEGE NO 2</u>	<u>SIEGE NO 3</u>	<u>SIEGE NO 5</u>	<u>SIEGE NO 6</u>	
BUREAU	24				
H. GUILBERT	65				
G. LAFOREST	46				
D. BELAIR	29	83	34	35	10
G. COTE		101	14	56	12
F. BLANCHETTE		61	18	49	21
F. BLANCHARD			46		
P. BLANCHET					
J.-P. NORMANDIN					
J.F. HALLEY					
M. ROBERGE					
TOTAL: 1775	1445	943	1100	1511	206
MAJORITE: 330		1319	413	406	

POURCENTAGE DE VOTE: 48.4%

Le 13 novembre 1978

Assermentations

Je, soussigné Gaston Cormier, Maire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Gaston Cormier

Je, soussigné Guy Desjardins, Conseiller de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Guy Desjardins

Je, soussigné Henri Guilbert, Conseiller de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Henri Guilbert

Je, soussigné Guy Côté, Conseiller de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Guy Côté

Je, soussigné Jean-Charles Charest, Conseiller de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

J. Charest

Je, soussigné Fernand Blanchette, Conseiller de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Fernand Blanchette

3994-I

Le 13 novembre 1978

Assermentations

Je, soussigné Fernand Bouchard, Conseiller de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Fernand Bouchard

ASSERMENTE devant moi
A Trois-Rivières-Ouest
Ce 13ième jour de novembre 1978.

Claude Touzin
Claude Touzin
Greffier de la Ville
Trésorier Adjoint

Le 13 novembre 1978

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 13 ième jour de novembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de Police et des Incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 26 octobre 78
347-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 26 octobre 78 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 27 octobre 78
348-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 27 octobre 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal de
l'ass. des élec.
du 9 et 10
novembre 1978.
349-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 9 et 10 novembre 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville, concernant les règlements nos:

332 Règlement concernant les coûts de refinancement au montant de \$34,600.00 en vertu des règlements 88-N-1, 162-N-1, 175, 181-A, 181-A-1.

200-T-24 Règlement modifiant une partie de la zone unifamiliale U-103 pour être intégré à la zone multifamiliale M-103 et PJ-104 ladite zone étant délimitée au Nord par la voie ferrée C.P.R., à l'Est par la zone EN-100 et M-108, Côte Richelieu, au Sud par les zones CG-113, US-102, M-105, Bellefeuille, à l'Ouest par les zones M-106, m-107.

- 331 Règlement concernant les coûts de refinancement au montant de \$46,000.00 en vertu des règlements 55, 88-N, 109, 152-N-4-A, 162-N-1, 170, 170-A, 177-E-1, 188 et 196.
- 333 Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, chaîne de béton, de l'éclairage par canalisation souterraine, du pavage de la rue De La Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas \$262,000.00 à cet effet.
- 334 Règlement décrétant le nettoyage du cours d'eau de la Rivière Milette et le Fossé de ligne du côté est du Parc Industriel et autorisant un emprunt de \$62,000.00

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que M. Jean-Charles Charest soit nommé Pro-Maire pour les quatre (4) prochains mois, soit jusqu'au mois de mars.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que la résolution 292-77 concernant la vente à M. Serge Thiffeault, que la résolution 19-78 concernant la vente à Langevin Desjardins, que la résolution 142-78 concernant la modification à la vente à Langevin et Desjardins ainsi que la résolution 143-78 concernant la modification à la vente à Serge Thiffeault soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des affaires municipales, l'autorisation de vendre à M. Serge Thiffeault pour fins de contrat de maisons multifamiliales les lots: 15-348-1, 15-348-2, 15-348-24, 15-348-25 suivant les termes et conditions du projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau et annexée à la présente résolution et ce en vertu de l'article 8-A de la Loi des fonds industriels. Cette vente est faite au prix de \$0.25 le pied carré pour une superficie de 46,915 pieds carrés.

ADOPTÉ.

Nomination pro-
maire

350-78

Résolution res-
cindant les ré-
solutions nos
292-77, 19-78,
142-78, 143-78.
351-78

Demande d'auto-
risation de ven-
dre les lots 15-
348-1, 15-348-2,
15-348-24, 15-
348-25, à M. Ser-
ge Thiffeault.
352-78

Demande d'auto-
risation de ven-
dre les lots 15-
348-4, 15-348-5,
15-348-6, 15-
348-7, 15-348-8,
15-348-9, 15-348-
10, 15-348-11,
15-348-12, 15-
348-13, 15-348-
14, 15-348-15,
15-348-16, 15-
348-17, 15-348-
18, 15-348-19,
15-348-20, à
Langevin & Des-
jardins.

353-78

Ouverture des
soumissions de
gazoline.

Adoption de comp-
tes C-12

354-78

Avis de Motion

Sympathies
Famille Doucet.
355-78

Félicitations
Conseil Hôtel
de Ville de
Trois-Rivières.
356-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, l'autorisation de vendre à Langevin & Desjardins Inc. pour fins de contrat de maisons multifamiliales les lots: 15-348-4, 15-348-5, 15-348-6, 15-348-7, 15-348-8, 15-348-9, 15-348-10, 15-348-11, 15-348-12, 15-348-13, 15-348-14, 15-348-15, 15-348-16, 15-348-17, 15-348-18, 15-348-19, 15-348-20 suivant les termes et conditions du projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau et annexée à la présente résolution et ce en vertu de l'article 8-A de la Loi des fonds industriels. Cette vente est faite au prix de \$0.25 le pied carré pour une superficie de 242,823 pieds carrés.

ADOPTE.

M. Roland Lottinville, ingénieur-gérant, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant la gazoline:

Shell Canada Limitée	26,130.00
Les Pétroles Irving Incorporée	27,300.00
Compagnies Pétrolières Impériales Limitées (ESSO)	27,300.00

Adoption de comp- PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

tes C-12

354-78

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes C-12 1978, du 23 octobre au 10 novembre 78, pour un total des dépenses de \$214,114.44, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Le Conseiller M. Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant la confection d'un aqueduc, d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme pour la rue St-Joseph et une section de la rue LeRoy (Projet Desjardins), pour un montant de \$106,000.00

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

La Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères condoléances à la Famille de M. Doucet, lors du décès de M. Léo Doucet, beau-père de l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville.

ADOPTE.

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations au Maire de Trois-Rivières, M. Gilles Beaudoin, ainsi qu'aux Conseillers pour leur ré-élection le 5 novembre 1978.

ADOPTE.

Le 13 novembre 1978.

Voyage du Maire
à Québec.
357-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que Son Honneur le Maire, M. Gaston Cormier, soit autorisé à se rendre à Québec pour rencontrer la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales, pour discuter de différents dossiers.

ADOPTÉ.

Présentation
Plans Ministère
de l'Environnement
Projet
Desjardins.
358-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Services de Protection de l'Environnement, les plans concernant la confection d'un égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc pour le projet de Langevin & Desjardins, dans le parc industriel de Trois-Rivières-Ouest (plans nos. 10-109-, 10-308, 10-310).

ADOPTÉ.

Correspondance

Ministère des Affaires Municipales: re, approbation du règlement no. 327;

Commission Municipale du Québec: re, Approbation du règlement 327;

Commission Municipale du Québec: re, Approbation Emprunt temporaire de \$460,000.00;

Ministère des Affaires Municipales: re, Approbation du règlement 328;

Commission Municipale du Québec: re, Approbation du règlement 328;

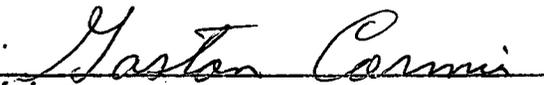
Ville de Trois-Rivières: re, Félicitations au nouveau Conseil;

Cité du Cap de la Madeleine: re, Félicitations au nouveau Conseil;

Ministère des Transports: re, Pavage Boulevard Jean XXIII;

Ministère des Affaires Municipales: re, Approbation ouverture des rues LeRoy et Codère;

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 20 novembre 1978.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 ième jour de novembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire M. Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 13 novembre
1978.

359-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Installation
de luminaires
à vapeur de
mercure de
10,000 lumènes
et de 20,000
lumènes.

360-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer six (6) luminaires à vapeur de mercure de 10,000 lumènes, au coût de \$8.70 mensuel chacun, sur la rue DeCoubertin. L'installation de quatre (4) luminaires de 20,000 lumènes, au coût mensuel de \$10.20 chacun. Une contribution de \$60.00 devra être versée avant le début des travaux pour défrayer le coût additionnel requis pour l'installation de quatre (4) supports de douze (12) pieds, sur la rue Côte Rosemont.

ADOPTE.

Installation de
luminaires sur
les rues Sidbec
de l'Industrie,
St-Joseph et
Côte Verdun.

361-78

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer huit (8) luminaires, au coût mensuel de \$10.20, trois (3) sur la rue Sidbec, deux (2) sur la rue De l'Industrie, deux (2) sur la rue St-Joseph et un (1) sur la rue Côte Verdun. Une contribution de \$120.00 devra être versée avant le début des travaux pour défrayer le coût additionnel requis pour l'installation de huit (8) supports de douze (12) pieds, sur les rues Sidbec, De l'Industrie, St-Joseph et Côte Verdun.

ADOPTE.

Adoption de la
liste de comptes
C-13 1978.

362-78

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes C-13 1978, pour un total des dépenses de \$169,870.72, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Adoption de
la liste de
comptes C-14
1978

363-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes C-14 1978, pour un total des dépenses de \$28,107.88, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Le 20 novembre 1978.

Acceptation
de la sou-
mission con-
cernant la
fourniture
de gazoline.
364-78

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission concernant la fourniture de la gazoline pour la prochaine année, soit accordée à Shell Canada Limitée, pour la fourniture de 30,000 gallons impériaux de gazoline Super Sans Plomb Plus, au prix de \$.871 incluant la taxe d'accise fédérale, la taxe provinciale, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTE.

Adoption des
mutations
pour la
période du
1 au 14 sep-
tembre 1978.
365-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que les mutations pour la période du 1 au 14 septembre 1978, pour un montant de \$1,155.27, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Achat
Réservoir
Irving.
366-78

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que l'offre d'achat du réservoir de 2,000 gallons, appartenant à la compagnie Les Pétroles Irving Incorporée, pour un montant de \$600.00 incluant le réservoir, la base de ciment, ainsi que le système électrique, sauf la pompe à essence, soit accepté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat.

ADOPTE.

Ajournement
367-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la séance du Conseil, soit ajournée jusqu'à 23:00 heures.

ADOPTE.

A 23:00 heures, le Conseil se réunit à nouveau.

Avis de Motion
Modification
règlement
No. 176.

Le Conseiller M. Fernand Bouchard donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement No. 176, concernant la régie interne de la Sûreté Municipale, en modifiant la fin du paragraphe 6.

Avis de Motion
Modification
règlement
No. 102-N-2-A

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement no. 102-N-2-A, concernant les systèmes d'alarme pour changer l'article 5 en biffant les mots 'tableau récepteur d'alarme' par Poste de Police.

Le 20 novembre 1978,

Avis de Motion
Règlement
virement de
fonds.

Le Conseiller M. Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement de virement de fonds, et de consolidation au montant de \$350,000.00, concernant certains règlements de la municipalité.

Avis de Motion
Règlement
de Consolidation

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement de consolidation au montant de \$600,000.00, sur l'excédant des dépenses sur les revenus apparaissant au rapport financier de 1977.

Correspondance

Famille M. Jacques St-Arnault: re, Remerciements Sympathies

Ministère de l'Agriculture: re, Projet Loi sur la Protection du Territoire Agricole du Québec

Ministère des Affaires Municipales: re, Ouverture de la rue Brunet

Ministère des Affaires Municipales: re, Ouverture de la rue Laflamme

Ministère des Affaires Municipales: re, Ouverture de la rue Lauzanne

Popote Volante de Trois-Rivières: re, Demande de subvention

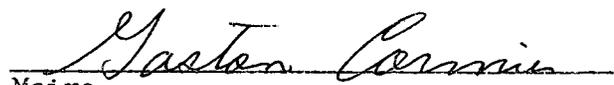
C.R.S.S.S.: re, Félicitations au nouveau Conseil

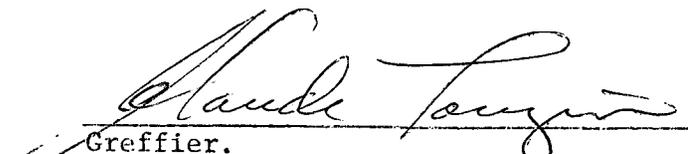
Ville de Drummondville: re, Félicitations au nouveau Conseil

Ministère des Affaires Municipales: re, Approbation règlement 330

Commission des Affaires Municipales: re, Approbation règlement 330 (Aréna)

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 27 novembre 1978

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 27 ième jour de novembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire M. Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 novembre 1978;
- 2.- Adoption du règlement 335, concernant la consolidation d'un montant de \$600,000.00, sur l'excédent des dépenses sur les revenus, apparaissant au rapport financier de 1977;
- 3.- Adoption du règlement 336, concernant un virement de fonds et la consolidation pour un montant de \$350,000.00, concernant certains règlements de la municipalité;
- 4.- Avis de motion concernant le mode de taxation de l'éclairage des rues de la municipalité;
- 5.- Résolution modifiant le règlement 312, à l'article 10 concernant l'imposition, afin de bien identifier l'article d'imposition en vertu des règlements imposés dans le règlement 312;
- 6.- Résolution modifiant le résolution 357-78, afin de scustaire les mots "à se rendre à Québec pour rencontrer la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales pour discuter de différents dossiers".
Pour remplacer cette phrase par la suivante: "à faire les déplacements nécessaires pour servir les intérêts de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et que toutes les dépenses soient payées";
- 7.- Adoption des mutations du 18 au 29 septembre 1978, pour un revenu de \$2,544.35;
- 8.- Adoption des mutations du 2 au 13 octobre 1978, pour un revenu de \$1,264.72;
- 9.- Résolution demandant à l'Hydro-Québec, d'enlever trois (3) luminaires de 4,000 lumènes, et deux (2) de 1,000 lumènes sur la rue Notre-Dame, et un (1) luminaire de 4,000 lumènes sur la rue Royale, Secteur Ste-Catherine, et d'enlever quatre (4) luminaires de 4,000 lumènes dans le Parc Jacques-Cartier Secteur Val-Mauricie, d'après le plan préparé par le Service Technique de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;
- 10.- Adoption de la liste de comptes C-15 1978, pour un montant de \$46,246.70;

Le 27 novembre 1978

- 11.- Résolution demandant au Ministère des Affaires Sociales, l'implantation d'un foyer pour personnes âgées dans la municipalité (20 lits);
- 12.- Résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales, par l'entremise de la Société d'Habitation du Québec, de considérer la possibilité de réaliser vingt (20) unités additionnels destinés aux personnes âgées;

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
du 20 novembre
1978

368-78

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 novembre 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 335

369-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que le règlement 335, concernant la consolidation d'un montant de \$600,000.00, sur l'excédent des dépenses sur les revenus, apparaissant au rapport financier de 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 336

370-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que le règlement 336, concernant un virement de fonds et la consolidation pour un montant de \$350,000.00, concernant certains règlements de la municipalité, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

L'item 4 est remis à une prochaine assemblée.

Résolution mo-
difiant le rè-
glement 312

à l'article 10
371-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que l'article 10 du règlement 312 soit modifié pour se lire comme suit:

IL EST par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens fonds imposables mentionnés à l'article 10 des règlements 77-C, 152-N-4-A, 170, 177-D-1, 180, 181, 185 et 188, à l'article 9 des règlements 78-A, 177-C, à l'article 11 des règlements 152-N-4-A et 188, et à l'article du règlement no. 100 pendant la durée de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante selon le mode prévu auxdits articles desdits règlements, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles confor-

Le 27 novembre 1978

mément au tableau d'amortissement indiqué à l'article 4 ci-haut, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Résolution modifiant la résolution no. 357-78

372-78

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la résolution no. 357-78 soit modifiée de la façon suivante: Afin de soustaire les mots " à se rendre à Québec pour rencontrer la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales, pour discuter de différents dossiers". Pour remplacer cette phrase par la suivante: " à faire les déplacements nécessaires pour servir les intérêts de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et que toutes les dépenses soient payées".

ADOPTE.

Adoption des mutations pour la période du 18 au 29 septembre 1978

373-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que les mutations pour la période du 18 au 29 septembre 1978, pour un montant de \$2,544.35, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Adoption des mutations pour la période du 2 au 13 octobre 1978

374-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que les mutations pour la période du 2 au 13 octobre 1978, pour un montant de \$1,264.72, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

L'item 9 est remis à une prochaine assemblée.

Adoption de la liste de comptes C-15 1978

375-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes C-15 1978, pour un total des dépenses de \$ 46,246.70, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Le 27 novembre 1978

Résolution
Foyer pour
personnes âgées.
376-78

CONSIDERANT que les Membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites de la Municipalité un besoin urgent d'un foyer pour personnes âgées;

CONSIDERANT que le Conseil a pris connaissance des dispositions de la Loi.

IL EST PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE A L'UNANIMITE

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Sociales de réaliser la construction d'un foyer pour personnes âgées d'au moins vingt (20) lits.

Le Conseil s'engage à signer une convention par laquelle la Municipalité participera financièrement aux déficits de l'exploitation selon les modalités de la Loi.

Le Conseil s'engage à collaborer à la réalisation de ce projet.

Le Conseil fournira les infrastructures nécessaires s'il y a lieu pour la réalisation de ce projet.

ADOPTE.

Résolution
Habitations à
loyers modiques.
377-78

CONSIDERANT que le Conseil a pris connaissance des dispositions de la Loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec et plus particulièrement de celles concernant la section "Habitation";

CONSIDERANT que les Membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la Municipalité un besoin de logements pour personnes âgées à revenu modique.

IL EST PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE A L'UNANIMITE

Le Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la Municipalité des avantages de la Loi.

Le Conseil demande à la Société d'Habitation de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitations pour personnes âgées à revenu modique d'environ vingt (20) unités de logements.

Le Conseil s'engage à signer une convention avec la Société d'Habitation du Québec par laquelle la Municipalité participera aux déficits d'exploitation selon les modalités de la Loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec.

Le Conseil s'engage à collaborer à la réalisation par la Société du programme d'habitation.

Le Conseil fournira les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme.

Le 27 novembre 1978

Le Conseil s'engage à adopter, s'il y a lieu, un code du logement acceptable à la Société dans un délai satisfaisant à cette dernière

ADOPTE.

Les sujets suivants sont rajoutés à l'agenda étant donné que tous les Membres du Conseil sont présents et que tous sont d'accord pour rajouter ces items étant donné que c'est une assemblée spéciale:

- 13.- Résolution de félicitations à M. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant, concernant la conférence qu'il a prononcé à l'hôtellerie Le Baron, jeudi le 23 novembre 1978;
- 14.- Octroi d'une subvention de \$100.00 à la Popote Volante;
- 15.- Acceptation de la démission du Directeur du Service de Police et des Incendies, M. Roland Vadeboncoeur;
- 16.- Résolution de félicitations des Chevaliers de Colomb concernant la journée de la rondelle;

Résolution
Félicitations
M. Roland
Lottinville
378-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter M. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant, concernant la conférence qu'il a prononcé à l'hôtellerie Le Baron, jeudi le 23 novembre 1978 sur les normes à suivre pour les nouveaux raccordements d'aqueduc et d'égout dans le but de protéger les nouveaux propriétaires.

ADOPTE.

Octroi Popote
Volante
379-78

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Qu'une subvention de \$100.00 soit octroyée à la Popote Volante de Trois-Rivières-Ouest pour son oeuvre de charité.

ADOPTE.

Démission
Roland Vadebon-
coeur
380-78

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la démission de M. Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de Police et des Incendies de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit acceptée. Cette démission sera effective le 15 janvier 1979. Le Conseil désire remercier M. Vadeboncoeur pour les services rendus et lui souhaite le meilleur succès possible dans sa nouvelle fonction de Commissaire à la Commission Québécoise des libérations conditionnelles.

ADOPTE

Le 27 novembre 1978

Résolution
Félicitations
Chevaliers de
Colomb

381-78

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter le Conseil des Chevaliers de Colomb de Trois-Rivières-Ouest pour l'excellent travail qu'ils ont effectués lors de la journée de la rondelle dans le but d'aider le Hockey Mineur de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

CORRESPONDANCE

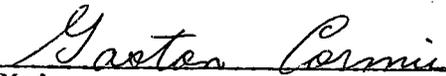
Ministère des Affaires Municipales: re, Acceptation vente
Terrain Parc Industriel
à Langevin & Desjardins
Inc. et Serge Thiffeault.

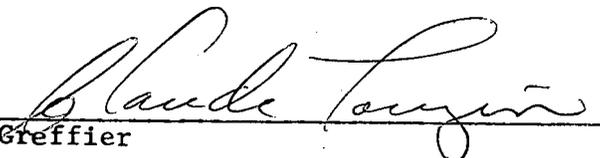
Service de Protection de l'Environnement: re, Déversement d'huile

Ministère des Transports : re, Boulevard Royal

Chambre de Commerce: re, Félicitations Elections 5 novembre 1978.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 4 décembre 1978

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 ième jour de décembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire M. Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Adoption du
procès-verbal
du 27 novembre
1978

382-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 novembre 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE

Ouverture des
soumissions
"Auto-Patrouille"

M. Roland Lottinville, ing, Ingénieur-Gérant, informe les membres du Conseil Municipal des soumissions reçues concernant l'achat de deux (2) autos-patrouille.

Trois-Rivières Plymouth :	\$11,000.00
Mich-O-Tomobile Ltée :	\$12,912.48 incluant Taxe Provinciale
Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée :	\$10,267.86
Matte Automobile Inc :	\$11,662.00

Adoption de la
liste de comp-
tes C-16

383-78

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes C-16 1978, pour un total des dépenses de \$39,705.46, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Résolution
pour biffer les
taxes Terrasse
Duvernay Inc.

384-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que les taxes pour l'année 1977 sur le lot 161-327 pour un montant de \$618.39, sur les lots 161-328, 160-514 pour un montant de \$618.39, sur les lots 161-330, 160-525 pour un montant de \$593.33 soient biffées concernant l'amélioration locale, et que ces lots soient enlevés du règlement no.286.

ADOPTE.

Le 4 décembre 1978

Avis de motion

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification du zonage d'une partie du lot P-1 de la zone B-100 pour former une nouvelle zone qui s'appellera CG-115 selon le plan fournit par le service technique de la Ville.

Adoption des
mutations pour
la période du
16 au 31 oct.
1978

385-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que les mutations pour la période du 16 au 31 octobre 1978, pour un montant de \$19,686,42, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE,

CORRESPONDANCE

Lettre de félicitations aux membres du Conseil de la Ville de la part de la Ville de Pointe du Lac.

Lettre de félicitations aux membres du Conseil de la Ville de la part de la Cie Cotnoir & Pleau Ltée.

Lettre de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 11 décembre 1978

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 11 ième jour de décembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire M. Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 1978;
- 2.- Adoption de la liste de comptes C-17 1978, pour un total des dépenses de \$ 114,685.06 telle que présentée par le Trésorier de la Ville;
- 3.- Adoption des soumissions d'auto-patrouille;
- 4.- Résolution autorisant le Trésorier de la Ville à emprunter temporaire pour une période n'excédant pas 1 an, 90% des règlements suivants autorisés par la Commission Municipale du Québec. Règlement no. 328 pour un montant de \$122,600.00 règlement no. 327 pour un montant de \$120,000.00, règlement no. 330 pour un montant de \$600,000.00, au fur et à mesure des besoins réels;
- 5.- Résolution demandant à la Commission Municipale du Québec la permission l'extentionner de 6 mois, l'approbation en date du 8 mars 1978 concernant un emprunt temporaire de \$346,000.00 tel que demandé par une résolution du 16 janvier 1978;
- 6.- Résolution d'engagements des surnuméraires au Service des Loisirs;
- 7.- Résolution modifiant le règlement no. 331, modification qui devra se lire comme suit:

Que l'article 10 du règlement 331 soit modifié pour se lire comme suit:

IL EST par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens fonds imposables mentionnés à l'article 10 des règlements 152-N-4-A, 162-N-1, 170, 170-A, 177-E-1, 188, 196, à l'article 9 des règlements 88-N, 109, et à l'article 11 des règlements no. 152-N-4-A, 188 pendant la durée de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante selon le mode prévu auxdits articles et desdits règlements, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau d'amortissement indiqué à l'article 4 ci-haut, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville;

- 8.- Résolution afin de modifier l'article 4 des règlements 331 et 332 pour changer la durée de remboursement des obligations de 30 ans à 10 ans tel que demandé par la Commission Municipale du Québec;
- 9.- Adoption du règlement 200-T-25 concernant la modification de zonage P-1 de la zone B-100 former une nouvelle zone G-115;
- 10.- Adoption du règlement 102-N-2-B modifiant le règlement 102-N-2-A concernant les systèmes d'alarme;
- 11.- Adoption du règlement 176-A modifiant le règlement 176 concernant la régie interne de la sûreté municipale

Adoption du
procès-verbal
du 4 décembre
1978

386-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption de
la liste de
comptes C-17
387-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes C-17 1978, pour un total des dépenses de \$ 114,685.06, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

L'item 3 est remis à une prochaine assemblée

Autoriser le
Trésorier pour
emprunt tempo-
raire

388-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à emprunter temporairement pour une période n'excédant pas 1 an, 90% des règlements suivants autorisés par la Commission Municipale du Québec. Règlement no. 328 (Aqueduc) pour un montant de \$ 122,600.00, règlement no. 327 (Projet Dargis) pour un montant de \$120,000.00, règlement no. 330 (Aréna) pour un montant de \$600,000.00, au fur et à mesure des besoins réels.

ADOPTE.

Le 11 décembre 1978

Extention de
l'emprunt tem-
poraire de
\$346,000.00
389-78

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Municipale du Québec la permission d'extentionner de 6 mois, l'approbation en date du 8 mars 1978 concernant un emprunt temporaire de \$346,000.00 tel que demandé par une résolution du 16 janvier 1978.

ADOpte.

L'item 6 est remis à une prochaine assemblée.

Résolution
modifiant le
règl. 331.
390-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'article 10 du règlement 331 soit modifié pour se lire comme suit:

IL EST par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens fonds imposables mentionnés à l'article 10 des règlements 152-N-4-A, 162-N-1, 170, 170-A, 177-E-1, 188, 196, à l'article 9 des règlements 88-N, 109 et à l'article 11 des règlements no. 152-N-4-A, 188 pendant la durée de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante selon le mode prévu auxdits articles et desdits règlements, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau d'amortissement indiqué à l'article 4 ci-haut, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte.

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que l'article 4 des règlements 331 et 332 soit modifié pour changer la durée de remboursement des obligations de 30 ans à 10 ans tel que demandé par la Commission Municipale du Québec.

ADOpte.

Résolution
modifiant l'ar-
ticle 4 des
règlements 331
et 332
391-78

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 200-T-25 amendant du règlement 200-T par le détachement d'une partie du lot P-1 de la zone B-100 pour former la zone CG-115, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte.

Adoption du
règlement 200-
T-25
392-78

Le 11 décembre 1978

Adoption du
règlement 102-
N-2-B
393-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 102-N-2-B concernant les systèmes d'alarme pour modifier l'article 5 du règlement 102-N-2-A, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 176-
A
394-78

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller, :

Que le règlement 176-A modifiant le règlement no. 176 concernant la régie interne de la Sûreté Municipale, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Ajournement
395-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 22:30 heures.

ADOPTE

Ajournement
396-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée au 12 décembre 1978 à 19:00 heures concernant les sujets suivants:

- 1.- Adoption de l'assemblée des électeurs des 11 et 12 décembre 1978, pour les règlements 335 et 336;
- 2.- Résolution d'engagements des surnuméraires au Service des loisirs;

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'ass. élec.
du 12 décembre
1978
397-78

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 12 décembre 1978, concernant le règlement no. 335, intitulé règlement de consolidation au montant de \$600,000.00 sur l'excédent des dépenses sur les revenus, apparaissant au rapport financier 1977, tenue les 11 et 12 décembre 1978, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Le 12 décembre 1978

Adoption du
procès-verbal
de l'ass. élec.
du 12 décembre
1978

398-78

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 12 décembre 1978, concernant le règlement no. 336 intitulé règlement de vi-
vement de fons et de consolidation au montant de \$350,000.00
concernant certains règlements de la Municipalité, tenue les
11 et 12 décembre 1978, soit adopté tel que rédigé dans le
livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Engagement per-
sonnel saison-
nier de l'Aréna
399-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que l'engagement du personnel saisonnier de l'Aréna de Trois-
Rivières-Ouest pour la période du 1 décembre 1978 au 15 avril
1979, soit adopté tel que soumis par le Directeur des Loisirs
de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Concierge surnuméraire:	M. Camil Fafard
Pro-Shop	: M. Michel Montambeault M. Lester Lahaies
Surveillant	: M. Pierre Michaud M. André Normandin M. Michel Lefebvre
Entrée	: Mme Noella Plante Mme Lucille Massicotte
Aide-Glace	: M. Patrick Lampron M. Marc Goudreault M. Jacques Corriveau
Restaurant	: Pauline Côté Geneviève Tessie Michèle Tessier Hélène Lefebvre Lucille Massicotte Louise Massicotte Suzanne Thibeault Hélène Thibeault Carmen Carrier
Patinoires extérieures:	André Normandin François Gagnon Claude Drouin
Service	: Antoine Veillette.

ADOPTE.

Le 12 décembre 1978

CORRESPONDANCE

Comité d'école Polyvalente Chavigny re: Cantine mobile

Banque Canadienne Nationale re: Félicitations au nouveau Conseil

Ministère des Affaires Municipales re: Félicitations au nouveau
Conseil

Union des Producteurs de ferme re: Félicitations au nouveau Conseil

Requête du Théâtre des Marguerites de T.R.O.

Ministère des Affaires Culturelles re: Réception demande C.H.L.M.

Député Yvon Picotte re: Lettre à M. Le Ministre des Affaires Sociales

Député Yvon Picotte re: Lettre à la Société d'Habitation du Québec

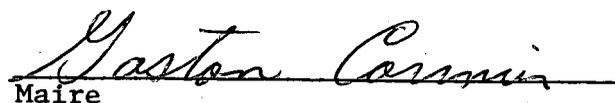
Club D'Age d'or Jean XXIII Inc. re: Demande de subvention

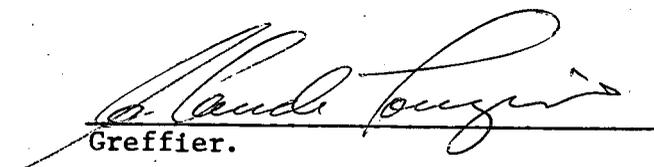
Jean-Guy Dargis Inc re: Modification de zonage

Ministère des Affaires Municipales re: Acceptation résolution 209-78

Remerciement Famille Léo Doucet

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 12 décembre 1978.

Règlement no.
335

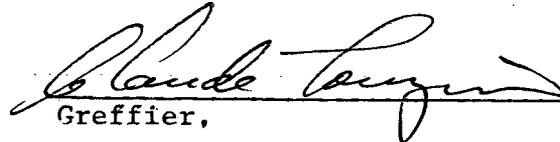
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 335,
intitulé règlement de consolidation au montant de \$600,000.00
sur l'excédent des dépenses sur les revenus, apparaissant
au rapport financier 1977., tenue les 11 et 12 décembre 1978

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée,

A 19:15 heures, le 12 décembre 1978, je déclare que ledit
règlement no. 335 est approuvé par les électeurs, après
l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat
dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil en présence
de M. Jean-Charles Charest, conseiller.



Conseiller,



Greffier,

Le 12 décembre 1978

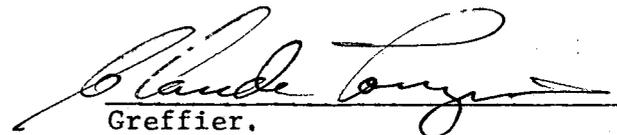
Règlement no.
336

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 336,
intitulé règlement de virement de fonds et de consolidation
au montant de \$350,000.00 concernant certains règlements de
la Municipalité; tenue les 11 et 12 décembre 1978.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 12 décembre 1978, je déclare que ledit
règlement no. 336 est approuvé par les électeurs, après
l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans
l'enceinte réservée aux séances du Conseil en présence de
M. Henri Guilbert, conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 18 décembre 1978

Adoption du
procès-verbal du
11 décembre 78
400-78

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 ième jour de décembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire M. Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 décembre 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption de
la liste de
comptes C-18
401-78

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que la liste de comptes C-18 1978, au montant de \$ 49,842.78 soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Adoption cadas.
Les Const. J.P.
Hamelin
402-78

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de subdivision de Les Constructions Jean-Paul Hamelin Inc. concernant la subdivision des lots 35-170-2, 35-170-2-2, 35-171-2-1, 35-171-2-2, 35-172-3-1, 35-172-3-2, 35-274-1, 35-274-2, préparé par Pierre Roy, a.g. en date du 22 septembre 1978, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Etude Transport
en Commun.
403-78

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Qu'une étude sur le Transport en Commun soit demandée au Ministère des Transports du Québec, dans le but de la création d'une future corporation de transport inter-municipale entre les Villes de Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit consultée concernant cette étude.

ADOPTE.

Le 18 décembre 1978

CORRESPONDANCE

Pétition re: Résidants De La Place Alexandre;

Ministère des Affaires Sociales re: H.L.M.;

Gouvernement du Québec, Haut Commissariat à la Jeunesse
aux loisirs et aux sports re: Service des Sports Clubs Sportifs;

Ministère des Affaires Municipales re: H.L.M.

Ministère des Transports re: Lumières Défectueuses;

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire, ...


Greffier.

Le 27 décembre 1978

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 27 ième jour de décembre 1978, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier, tenaient place à la table des délibérations M. M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard.

M. Fernand Blanchette motive son absence pour des raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 0.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 1978;
- 1.- Avis de motion concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1979;
- 2.- Avis de motion afin de modifier le règlement no. 57-S;
- 3.- Avis de motion afin de modifier le règlement no. 150-N-2-B, Taxes d'affaire;
- 4.- Avis de motion afin de modifier le règlement no. 200 article 59;
- 5.- Résolution demandant au Ministre des Affaires Municipales d'extentionner de 30 jours l'adoption du budget 1979;

Adoption du
procès-verbal
du 18 décembre
1978

404-78

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 décembre 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Avis de motion

Le Conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1979.

Avis de motion

Le Conseiller Fernand Bouchard donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le règlement 57-S

Avis de motion

Le Conseiller Guy Desjardins donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le règlement 150-N-2-B des taxes d'affaire.

Avis de motion

Le Conseiller Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le règlement 200 article 59.

Le 27 décembre 1978

Résolution
extention de
30 jours pour
prévisions
budgétaires

405-78

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest au cours de l'année 1978 a du absorber un excédent sur les dépenses et revenus pour l'année 1977.

CONSIDERANT qu'au cours de l'année 1978, une enquête policière a été instituée concernant certaines irrégularités au service de la trésorerie.

CONSIDERANT qu'il faut que le budget 1979 soit le plus réaliste possible

IL EST PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

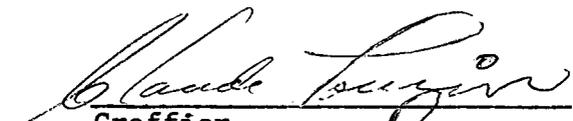
APPUYE UNANIMEMENT

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Affaires Municipales la permission d'extentionner de 30 jours l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'année 1979.

ADOpte.

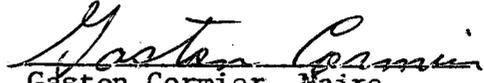
Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 27 décembre 1978

Nous soussigné, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 27 décembre 1978.


Gaston Cormier, Maire


Guy Desjardins


Jean-Charles Charest


Henri Guilbert,


Fernand Blanchette


Guy Côté


Fernand Bouchard.


Claude Touzin, Greffier

Le 2 janvier 1979

A 21:00 heures, Le Conseiller Henri Guilbert constate le non quorum et l'assemblée est reportée au 8 janvier 1979.

Le 8 janvier 1979

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 8 ième jour de janvier 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Les sujets suivants sont en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 décembre 1978;
- 2.- Nomination d'un directeur de police par intérim;
- 3.- Grief évaluation;
- 4.- Adoption de la liste de comptes C-19;

Adoption du
procès-verbal du
27 déc. 1978
1-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 décembre 1978 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

L'item 2 est remis après l'ajournement.

Grief évaluation
2-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le statu quo soit conservé concernant le grief de M. Pierre Chainé du service de l'évaluation, étant donné que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne voit pas la nécessité de créer un poste de Directeur Adjoint au Service de l'évaluation.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste C-19
3-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes C-19 1978, pour un total des dépenses de \$ 264,433.46, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Le 8 janvier 1979.

Que le sujet suivant soit en considération étant donné que les membres du Conseil sont tous d'accord.

5.- Autoriser le Trésorier à emprunter temporairement concernant le règlement 335 et 336.

Autoriser le
Trésorier à
emprunter tem-
porairement
4-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le trésorier de la Ville soit autorisé à emprunter temporairement pour une période n'excédant pas 1 an, 90% des règlements suivants autorisés par la Commission Municipale du Québec. Règlement no. 335 (règlement de consolidation) pour un montant de \$600,000.00, règlement no. 336 (règlement de virement de fonds) pour un montant de \$350,000.00, au fur et à mesure des besoins réels.

ADOPTE.

Ajournement
5-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 22:30 heures.

ADOPTE

Que les sujets suivants sont pris en considération, étant donné que les membres du Conseil sont tous d'accord.

6.- L'item 2 de l'assemblée: nomination d'un directeur de police par intérim.

7.- Avis de motion concernant un règlement de consolidation au montant de \$600,000.00

Nomination
d'un directeur
de police par
intérim
6-79

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Que M. Jean Proulx, lieutenant du service de police de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit nommé directeur par intérim au service de police et des incendies à partir du 15 janvier 1979 et qu'un montant de \$50.00 par semaine lui soit accordé.

ADOPTE.

Avis de motion
règlement de
consolidation

Le Conseiller Guy Côté donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement de consolidation au montant de \$600,000.00, sur l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice financier de 1978.

Le 8 janvier 1979

Correspondance

Ministère des Affaires Municipales re: Adoption règlement 336

Ministère des Affaires Municipales re: Adoption règlement 335

Société d'Habitation du Québec re: Foyer Personnes Agées, H.L.M.

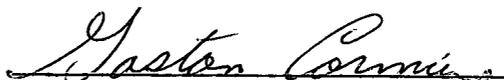
François Aubry re: Taxe.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Nous soussigné, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 8 janvier 1979.

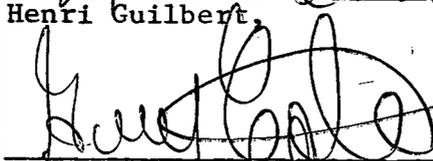

Gaston Cormier, Maire

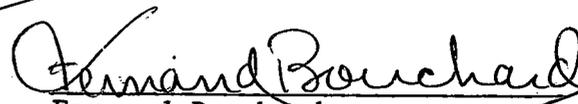

Guy Desjardins


Jean-Charles Charest


Henri Guilbert,


Fernand Blanchette


Guy Côté


Fernand Bouchard.


Claude Touzin, Greffier

Le 15 janvier 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 ième jour de janvier 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Adoption du
procès-verbal
du 8 janvier
79

7-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 janvier 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption de
la liste de
comptes C-20 78
8-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes C-20 1978, pour un total des dépenses de \$225,779.06, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 57-
S-3

9-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le règlement 57-S-3 concernant les nouveaux tarifs concernant la compensation pour l'usage de l'eau soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 150-N-
2-C

10-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 150-N-2-C concernant la taxe d'affaire de la valeur locative, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 15 janvier 1979

Adoption du
règlement 200-
T-26

11-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que le règlement 200-T-26 concernant les frais de certificat et de permis, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte.

Adoption du
règlement 1979

12-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le règlement 1979 concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1979, l'imposition des taxes foncières générales et spéciales, et de locations de contenants, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte.

Biffer taxes
règlements 307
et 309

13-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que les taxes d'amélioration locale des règlements 307 et 309, de l'année 1978 soient biffées et qu'un crédit soit accordé à ceux qui avaient acquitté leur compte pour l'année 1978 en 1979. (règlement 307 pour un montant \$15,097.86, et 309 pour un montant de \$ 7,247.38.

ADOpte.

Avis de motion
licences de
chien

Le conseiller Fernand Bouchard donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement afin de modifier le règlement no.801 pour majorer la taxe des licences de chien de \$7.50 à \$10.00

Adoption des
mutations 1 au
30 novembre 1978

14-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations du 1er au 15 novembre 1978 pour un revenu de \$1,317.93, et du 16 au 30 novembre 1978 pour un revenu de \$1,003.14 soient adoptées telles que présentées.

ADOpte.

Le 15 janvier 1979

Démission
secrétaire des
loisirs
15-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que la démission de Mlle Hélène Bégin comme secrétaire au service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest, soit acceptée. Le Conseil Municipal désire offrir ses félicitations pour les services rendus et lui souhaite la meilleure chance de succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTE.

Félicitations
R. Vadeboncoeur
M. Blanchette
J. Proulx
16-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations à M. Roland Vadeboncoeur, Ex-Directeur de police de Trois-Rivières-Ouest, M. Jean Proulx, Directeur par intérim ainsi qu'à M. Michel Blanchette, Sergent au service de la police et incendies pour avoir été désignés dans le cadre de l'application de la Loi 24, Loi de la protection de la jeunesse dont un certificat a été remis par le Ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, le 14 janvier 1979 au Reine Elisabeth à Montréal.

ADOPTE.

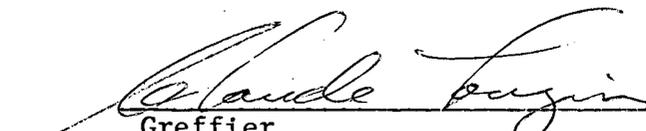
Correspondance

Lettre de démission de Mlle Hélène Bégin.

Demande d'un permis de boisson par le Tournoi Midget.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 29 janvier 1979

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 29 ième jour de janvier 1979, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard.

Le Conseiller Guy Côté motive son absence pour des raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 janvier 1979;
- 2.- Adoption de la liste de comptes C-21 1978, au total des dépenses de \$85,817.53;
- 3.- Adoption des indices des règlements 1979;
- 4.- Adoption du taux d'intérêts pour l'année 1979 concernant l'arrérage; (12%)
- 5.- Résolution autorisant le notaire Gilles Guy Garceau à préparer un contrat pour l'achat du lot 258-1 pour les besoins du nouveau puits no. 1, pour un montant de \$5,000.00 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat;
- 6.- Résolution afin procéder à l'engagement de personnel surnuméraire: Mlle France Pilon effectif du 16 janvier 1979 pour une période de moins de 3 mois, Mlle Nicole Durocher effectif le 8 janvier 1979 pour une période de moins de 3mois, Mme Lucille Girard effectif le 23 décembre 1978 pour une période de moins de 3 mois, ainsi que M. Réjean Gosselin effectif le 26 décembre 1978 comme standardiste à l'essai suivant la convention collective en vigueur;
- 7.- Résolution afin d'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Embellissement de l'environnement" dans le cadre du programme "Jeunesse Canada au Travail" et désigné M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada; d'autoriser le Trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet;

Le 29 janvier 1979.

- 8.- Projet "Réseau Altimétrique" responsable M. Roland Lottinville, idem à l'item 7;
- 9.- Projet "Animation Sport Eté 1979" responsable M. André St-Arnauld, idem à l'item 7;
- 10- Projet "Animation Culturelle Eté 1979" responsable M. André St-Arnauld, idem à l'item 7;
- 11- Projet "Animation Plein Air Eté 1979" responsable M. André St-Arnauld, idem à l'item 7;
- 12- Projet "Jardin Communautaire Eté 1979" responsable M. André St-Arnauld, idem à l'item 7;

Adoption du
procès-verbal du
15 janvier 1979
17-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 1979 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption de la
liste de comptes
C-21 1978.
18-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes C-21 1978, pour un total des dépenses de \$ 85,817.53, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTE.

L'item 3 est remis à une prochaine assemblée.

Adoption du
taux d'intérêts
19-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que le taux d'intérêts soit fixé à 12% pour l'année 1979 concernant l'arrérage de taxes.

ADOPTE.

Achat du lot
258-1
20-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit autorisé à préparer un contrat pour l'achat du lot 258-1 pour les besoins du nouveau puits no. 1, pour un montant de \$5,500.00 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTE.

Le 29 janvier 1979.

Engagement per-
sonnel surnumé-
raire
21-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les personnes suivantes soient engagées comme surnuméraires: Mlle France Pilon, aux services des Loisirs, effectif le 16 janvier 1979 pour une période de moins de 3 mois, Mlle Nicole Durocher, au service de l'évaluation, effectif le 8 janvier 1979 pour une période de moins de 3 mois, Mme Lucille Girard, au service de la Trésorerie, effectif le 23 décembre 1978, pour une période de moins de 3 mois ainsi que M. Réjean Gosselin, au service de la police comme standardiste à l'essai suivant la convention collective en vigueur.

ADOPTE.

Projet "Embellis-
sment de l'en-
vironnement
22-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

D'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Embellissement de l'environnement et équipements référencés" tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse Canada au Travail" et désigner et nommer, M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et d'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE.

Projet "Réseau
Altimétrique".
23-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

D'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Réseau Altimétrique" tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse Canada au Travail" et désigner et nommer M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et d'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE.

Le 29 janvier 1979

Projet "Animation Sport Eté 1979"

24-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

D'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Animation Sport Eté 1979" tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse Canada au Travail" et désigner et nommer M. André St-Arnauld, Directeur des loisirs, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et d'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOpte.

Projet "Animation Culturelle Eté 1979"

25-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

D'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Animation Culturelle Eté 1979" tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse Canada au Travail" et désigner et nommer M. André St-Arnauld, Directeur des loisirs, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et d'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOpte.

Projet "Animation Plein Air Eté 1979"

26-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

D'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Animation Plein Air Eté 1979" tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse Canada au Travail", et désigner et nommer M. André St-Arnauld, Directeur des loisirs, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et d'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOpte.

Le 29 janvier 1979

Projet "Jardin
Communautaire
Eté 1979
27-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

D'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Jardin Communautaire Eté 1979" tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse Canada au Travail", et désigner et nommer M. André St-Arnauld, Directeur des loisirs, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et d'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOpte.

CORRESPONDANCE

Direction Générale de l'Environnement re: Cours d'eau Bettez;

Ministère des Affaires Municipales re: Délai pour Budget 79;

Ministère des Affaires Municipales re: Emprunt règlements 331 et 332;

Commission Municipale re: Emprunt règlements 331 et 332;

Ministère des Finances Ottawa re: Fermeture Usine Laprade;

Ministère des Affaires Municipales re: Foyer Personnes Agés;

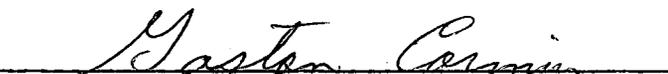
Société D'Habitation du Québec re: H.L.M.

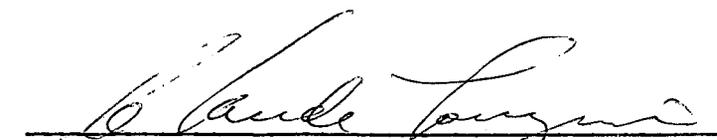
Association des Citoyens de Trois-Rivières-Ouest, re: Poste directeur
au service de la police
et incendies.

Syndicat des Employés Municipaux de Trois-Rivières-Ouest re:
Remerciements congés des fêtes.

Mme Micheline Héroux re: Billets de ski

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 5 févriér 1979.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 ième jour de févriér 1979, sous la Présidence de Son Honneur Le Maire Gaston Cormier, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Le Conseiller Guy Côté motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 29 janvier
1979

28-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 janvier 1979 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de comptes
C-22 1978

29-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes C-22 1978, pour un total des dépenses de \$23,724.46, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption des
mutations pour
la période du
1er déc. au
15 décembre 78
et du 18 déc.
au 28 déc. 78

30-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que les mutations pour la période du 1er décembre au 15 décembre 78 pour un total de revenus de \$ 3,393.74 et pour la période du 18 décembre au 28 décembre 1978 pour un total de revenus de \$ 1,112.20, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Adoption du
règlement 801-A
31-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement no. 801-A modifiant l'article 2 du règlement no. 801 concernant la licence pour les chiens, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉ.

Le 5 février 1979

Résolution Programme de construction H.L.M.
32-79

CONSIDERANT qu'en date du 22 février 1977, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDERANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de vingt (20) unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant dix-huit (18) unités de logements de 1 chambre à coucher, deux (2) unités de logements de 2 chambres à coucher;

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'habitation du Québec, avec la collaboration de la municipalité, a arrêté son choix sur le terrain portant le numéro de lot Partie 11 et Partie 11-41 situé sur la rue Bellefeuille, coin Côte Richelieu et appartenant à la Succession de Martial Grondin d'une part et à Jean-Guy Dargis Inc. d'autre part;

CONSIDERANT que l'Office municipal de Trois-Rivières-Ouest a été consulté et a donné son accord;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain proposés par la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSE A L'UNANIMITE

IL EST RESOLU A L'UNANIMITE

Que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

- 1.- Le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;
- 2.- Le Conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;
- 3.- Le Conseil s'engage à fournir les infrastructures dans les meilleurs délais.

ADOPTE.

Demande Union des Municipalités, Taux d'électricité
33-79

CONSIDERANT l'augmentation constante des taux d'électricité.

IL EST PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

IL EST APPUYE A L'UNANIMITE

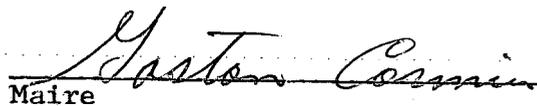
Que demande soit faite à l'Union des Municipalités de faire les pressions nécessaires pour que les Municipalités du Québec bénéficient des taux préférentiels d'électricité.

ADOPTE.

4036

Le 5 février 1979

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 19 février 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 ième jour de février 1979, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Le Conseiller Jean-Charles Charest motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 5 février
1979

34-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 1979 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption de la
liste de comptes
C-23 1978
35-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que la liste de comptes C-23 1978, pour un total des dépenses de \$ 52,411.89, soit adoptée telle que présentée par le trésorier de la Ville.

ADOPTE

Portefeuille
D'Assurance
Ville T.R.O.
36-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la firme de Courtage en Assurances Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés Inc. soit autorisée à transiger le portefeuille des assurances générales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour le terme 1978-1979 et que le résultat des demandes de soumission faites par ces derniers auprès des Compagnies D'Assurances, soient l'objet d'un rapport soumis aux membres du Conseil Municipal accompagné de toutes recommandations jugées utiles.

ADOPTE.

Indices des
règlements 1979
37-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les indices des règlements 1979 soient adoptés tel que présentés par le trésorier de la Ville et suivant la liste jointe:

Le 19 février 1979

NO. REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
63-N-2	Lacerte	Superficie 136865	310.17	.00227
73-B	Matton-Doucet	" " 519521	Terminé	
77-B	Matton-Doucet	" " 1791598	27251.83	.01521
77-C	Matton-Doucet	" " 592358	6412.65	.01083
77-D	Duval-Bellemare	" " 1093099	7476.70	.00684
78	Demontigny	Evaluation 844016	3557.70	.00422
78-A	Demontigny	Superficie 443281	4080.92	.00921
78-N	Mauriac	Superficie 432814	2584.74	.00598
88	Val Mauricie	Frontage 7253.30	3325.93	.45855
88-N	Val Mauricie	Superficie 1865617	6185.33	.00332
88-N-1	Pratte	" " 31050	144.78	.00466
89	Ste-Catherine	Evaluation 20210640	42607.00	.00266
89-A	Ste-Catherine		9452.02	
89-N	Ste-Catherine		1659.51	
97-A	Delormier	Superficie 519521	Terminé	
100	Laurentien	" " 827196	959.15	.00116
101	Centre D'Achats	Evaluation 6385640	Terminé	
101-N	Laurentien	Superficie 827196	3807.70	.00461
107-A	Terr. Duvernay I	Evaluation 5739754	Terminé	
107-B	Terr. Duvernay I	Evaluation 5739754	Terminé	
107-C	Terr. Duvernay I	Superficie 1905042	3928.80	.00207
107-D	Terr. Duvernay I	" " 1911862	Terminé	
109-N	Bellevue	" " 471158	1550.00	.00329
112-N	Joliet	" " 211656	930.53	.00440
125-A	Rouette	" " 239800	809.78	.00338
128	Demontigny	Eval.Terr. 86535	Terminé	
137-N-1	Terr. Duvernay 2	Superficie 930057	13626.55	.01466
137-N-2	Terr. Duvernay 2	" " 930057	8291.25	.00891
148-N-1	Boischatel	" " 147511	450.24	.00306
152-N-1	Place Belmont	" " 83419	456.27	.00549
152N-4-A	Place Belmont	Frontage 3401.55	6251.09	1.83772
154-N	Girard	Evaluation 471150	1087.91	.00231
168	Girard	" " 471150	894.45	.00190
169	Garceau	Frontage 2065.93	1497.45	.72483
170	Du Fleuve	Superficie 63195	1266.39	.02004
170-A	Du Fleuve	" " 165937	800.00	.00482
180	Terr. Duvernay 3	" " 1036056	35886.17	.03464
181	Ponceau Dieppe	" " 2363941	1447.82	.00062
181-A	Terr. Montagne	" " 11074905	31367.81	.02919
181-A-1	Terr. Montagne	Eval.Terr. 356520	13711.97	.03847
188	Ste-Marguerite	" " 243935	5811.09	.01316
188-A	Local	(104 Unités)		
192	De Boulogne	Superficie 308970	7258.11	.02350
196	Gagnon	Frontage 7751	4501.50	.58100
204	Route Bureau	Evaluation 50050	706.77	.01420
210	Garceau	" " 1118650	842.01	.00076
211	Estérel	Eval. Terr. 65850	2108.75	.03202
212	Estérel	Superficie 232408	2074.57	.00893
213	Sirois	Frontage 2115.57	3538.10	1.67241
214	Sirois-Garceau	Eval.Terr. 204810	2281.85	.01115
215	Gagnon	Frontage 1154	955.00	.82800

Le 19 féyrier 1979

NO. REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
216	Boischatel	Frontage 1322.6	292.71	.22132
218	Pratte-Bellevue	Superficie 500699	2628.08	.00525
220	Des Dominicains	" " 696852	852.49	.00123
221	De Sienne	" " 668352	920.83	.00138
222	Côte Richelieu	" " 76554	2912.00	.03804
223	Terr. Duvernay	" " 268716	9708.93	.03614
225	Estérel	" " 232408	1756.87	.00756
227	Terr. Montagne	" " 121034	3802.25	.03157
228	Centre d'Achats	Evaluation 6385640	16823.70	.00264
229	Jean Racine	Superficie 364817	9446.37	.02590
231	Bl. Mauricien	" " 248475	3140.62	.01264
232	Mauricien-Joliet	" " 152911	5682.02	.03716
233	Terr. Rosemont	Eval. Terr. 361800	2083.48	.00576
234	Terr. Rosemont	Superficie 424686	14898.87	.03509
235	Chavingy	" " 1614815	1873.07	.00116
238	Boulogne-Rosemont	" " 308970	1658.00	.00537
239	Du Fleuve	Frontage 587	829.38	1.41300
240	Guay	Superficie 320596	1729.85	.00540
241	Girard	Evaluation 471150	980.63	.00209
242	Lacerte	Superficie 80460	359.04	.00446
243	Gélinas	" " 439880	8963.47	.02038
247	Côte Rosemont Courcelette	" " 2471544	4041.36	.00164
250	Chavigny	" " 833007.5	3390.62	.00407
251	Marseille- Grenoble	" " 787932	25586.04	.03248
255	Pratte	Frontage 3720.47	8678.43	2.33262
258-B	Jacob	Superficie 172397	1338.78	.00777
259	Côte D'Azur	" " 79948	1608.25	.02012
261	Du Fleuve	" " 31470	791.94	.02517
266	Courcelette-Nice	" " 200374	8029.33	.04008
267	Deshaies	" " 381323	13507.20	.03462
268	Landerneau- Clermont	" " 351141	24624.38	.07013
269	Despres	" " 315658	9033.69	.02862
272	Limoges	" " 140257	8326.68	.05937
278	Tessier	Eval. Terr. 96615	6125.47	.06340
279	Tessier	Superficie 458569	26146.33	.05702
280	Hamelin-St-Arnaud	" " 578392	35729.14	.06178
281	Bl. Mauricien	Frontage 3368	6125.47	1.819
283	Lacoursière	" " 8075.3	42379.22	5.248
284	Tessier	Superficie 143751	6001.61	.04175
286	Laflamme-Poitiers	" " 362694	26318.31	.07257
287	Marion-Riopel	" " 493229	32344.17	.06558
295	Poitiers- Dompierre	" " 242333	20307.28	.0838
296	Dubé	Frontage 2188.09	4655.03	2.12744
297	Dubé	Superficie 182310	5748.35	.03154
299	Bernard	" " 95302	4062.96	.04263

Le 19 février 1979

NO. REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
301	Laflamme- Larochelle	Superficie 246549	17341.65	.07034
306	Beaumier	" "	199229	.05818
307	Terr. Duvernay- Maricourt-Florence	" "	257727	.06915
308	Rosemont	" "	495984	.07031
309	Terr. Duvernay	" "	180644	.04635
			780,409.08	

ADOPTE

Démission de
M. André Ferron
38-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller

Que la démission de M. André Ferron comme membre du bureau des plaintes au rôle d'évaluation soit acceptée et le Conseil Municipal désire offrir ses remerciements pour les services rendus.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Fernand Bouchard donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage d'une partie de la zone M3 qui sera intégrée à la zone CG6 dans le but d'une construction commerciale.

Félicitations
M. Lucien Marois
39-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal désire offrir ses félicitations à M. Lucien Marois, Président du Tournoi Midget de Trois-Rivières-Ouest, ainsi qu'à l'équipe des bénévoles pour leur excellent travail.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

Association des citoyens re: Etude de fusion

Association des citoyens re: Comité privé

Ville de Trois-Rivières re : Membres de l'office de la langue française

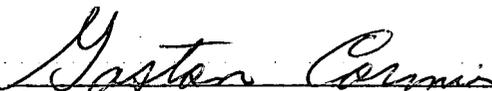
Haut Commissariat à la jeunesse re: Subvention de \$5,000.00

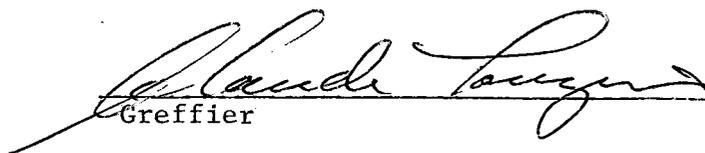
Lettre de démission de M. André Ferron

Pétition re: Parc à roulotte

Le 19 février 1979

Sur ce l'assemblée est levée,


Maire


Greffier

Le 5 mars 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 ième jour de mars 1979, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Adoption du
procès-verbal du
19 février 79
40-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 février 1979 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption des
mutations du
17 au 30 janvier
1979
41-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que les mutations pour la période du 17 janvier au 30 janvier 1979 pour un total des revenus de \$2,461.16 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-1
42-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-1, pour un total des dépenses de \$91,076.90, soit adoptée telle que présentée par le trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-2
43-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-2, pour un total des dépenses de \$185,413.91, soit adoptée telle que présentée par le trésorier de la Ville.

ADOPTE.

Salaires per-
sonnel cadre
1979
44-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les salaires du personnel cadre 1979 soient adoptés tel qu'entendu avec le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 5 mars 1979

Négociateurs
convention
collective
45-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que le bureau Beaumier, Richard, Normand et St-Pierre soit autorisé à préparer et à négocier les renouvellements de convention collective pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest selon leur offre de service.

ADOpte

Nomination
d'un pro-maire
46-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE

Que le conseiller Henri Guilbert soit nommé Pro-Maire pour les quatre (4) prochains mois.

ADOpte.

Adoption du
règlement
200-T-27
47-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller

Que le règlement 200-T-27, règlement amendant le règlement no. 200 par le détachement d'une partie du lot P-9 et le lot 9-10 de la zone M-3 pour être intégré à la zone CG-6, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte

Ministère de
l'Environnement
plans d'égouts
secteur Dargis
rues Brunet et
Grenier
48-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc dont les numéros sont 10-283 10-284, 10-286, 10-288 pour le secteur Dargis sur les rues Brunet et Grenier.

ADOpte.

Ministère de
l'Environnement
plans d'égouts
rue Place Notre-
Dame
49-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc dont les numéros sont 10-297 10-302 et 10-316 pour la rue Place Notre-Dame.

ADOpte.

Le 5 mars 1979

Noms de rue
50-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que les noms qui suivent, soient retenus pour l'identification suivante: Rue Brunet
Rue Place Notre-Dame.

ADOpte.

Subvention
Loisirs
51-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, directeur des Loisirs, soit autorisé à présenter au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention concernant les équipements de terrain de baseball et de la piscine, au Haut Commissariat à la Jeunesse au loisir et aux sports.

ADOpte

Projet Aménagement
des espaces
de voisinage en
terrain de jeux
et parcs
52-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, directeur des Loisirs, soit autorisé à présenter au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet aménagement des espaces de voisinage en terrain de jeux et parcs dans le cadre de programme d'aide au travail du Ministère du Travail du Québec, et que la Ville assume le déficit s'il y a lieu.

ADOpte

CORRESPONDANCE

Lettres Association des Citoyens.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 19 mars 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 ième jour de mars 1979, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Adoption du
procès-verbal du
5 mars 1979
53-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 1979 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste des tarifs
des honoraires
pour des docu-
ments
54-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que la liste des tarifs des honoraires exigibles pour la délivrance de documents faisant partie des archives de la municipalité soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-3.
55-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-3, comprenant les chèques 2478 à 2494 inclusivement pour un total des dépenses de \$ 43,937,448 soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-4
56-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-4, comprenant les chèques 2612 à 2639 inclusivement et 2641 à 2664 inclusivement pour un total des dépenses de \$ 28,860.46, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Le 19 mars 1979

Adoption de la
liste des muta-
tions pour la
période du 1er
février au 9 fé-
vrier 1979
57-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 1er février au 9 février 1979, pour un total de revenus de \$940.35, soit adoptée telle que présentée.

ADOpte.

Nomination
responsable
de la langue
française
58-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que le greffier de la Ville, M. Claude Touzin, soit nommé responsable de la langue française en vertu de la Charte de la langue française, chapitre 4 sur la francisation de l'Administration.

ADOpte.

Achat certifi-
cats à court
terme
59-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le trésorier de la Ville, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., soit autorisé à acheter des certificats à court terme dans certaines institutions bancaires.

ADOpte.

Nomination
membre du bureau
de revision des
plaintes au rôle
d'évaluation
60-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Roger Villemure soit nommé comme membre du bureau de revision des plaintes au rôle d'évaluation en remplacement de M. André Ferron.

ADOpte.

Plans au Servi-
ce de Protection
de l'environne-
ment
61-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'ingénieur-gérant, M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Service de Protection de l'Environnement les plans 10-102, 10-279, concernant la confection d'un égout sanitaire sur le Chemin Ste-Marguerite Est, dans le but de desservir les blocs appartements ainsi que la nouvelle édifice commerciale au coin de Chemin Ste-Marguerite et Jean XXIII.

ADOpte.

Le 19 mars 1979

Demande de renouvellement de permis pour la Cie Yvon Saucier
Autobus
62-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que le Bureau Chartier, Ménard soit mandaté pour intervenir au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, devant la Commission des Transports, concernant la demande de renouvellement de permis de la Compagnie Yvon Saucier Autobus, de la façon suivante:

Il est résolu d'appuyer la demande de renouvellement de permis de Monsieur Yvon Saucier, à condition que ce renouvellement soit fait avec la restriction déjà émise par la Commission des Transports du Québec à l'effet que le permis ne soit pas renouvelable automatiquement à l'expiration d'une année ni ne sera renouvelé le premier avril 1980 sur paiement des droits prescrits, mais pourra l'être sur demande, et à condition que ledit permis devienne caduc advenant la création d'une corporation inter-municipale de transport en vertu du projet de Loi 73 sanctionné le 22 décembre 1977, et ce dès que la corporation éventuelle sera en mesure d'assurer le service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité de Trois-Rivières-Ouest. Il est aussi résolu de demander à la Commission des Transports du Québec que la décision à être rendue soit en vigueur dès le premier avril 1979, pour éviter toute interruption de service.

ADOpte.

Engagement brigadier scolaire
63-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que M. Gilles Plante soit engagé comme brigadier scolaire effectif le 5 mars 1979, pour un salaire de \$45.00 par semaine en remplacement de Mlle Nicole Thibeault.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée .


Maire


Greffier

Le 28 mars 1979

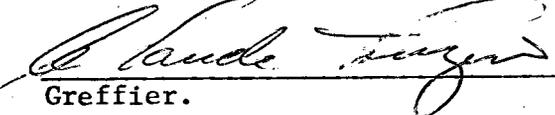
Règlement 200-T-
25

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-25 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie du lot P-1 de la zone B-100 pour former la zone CC-115, ladite zone étant délimitée au Nord par la Servitude Hydro-Québec, au Sud par la zone PJ-100, à l'Est par la limite de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à l'Ouest par la Servitude de l'Hydro-Québec, tenue les 27 et 28 mars 1979.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 28 mars 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-25 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de M. Fernand Bouchard, conseiller.


Conseiller,


Greffier.

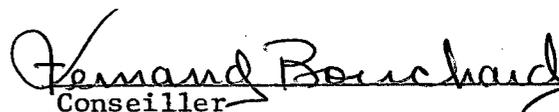
Le 28 mars 1979.

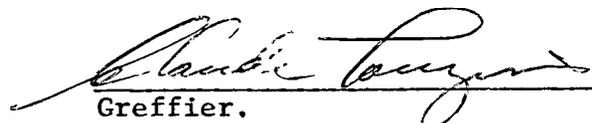
Règlement no.
200-T-27

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-27 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie des lots P-9 et 9-10 de la zone M-3 pour être intégré à la zone CG-6, ladite zone étant délimitée au Nord par la zone U-6, PP-1, à l'Est par la servitude de l'Hydro-Québec, au Sud par la zone I-4, à l'Ouest par les zones CG-6, CG-7 et U-3, tenue les 27 et 28 mars 1979.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 heures, le 28 mars 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-27 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de M. Fernand Bouchard, conseiller.


Conseiller


Greffier.

Le 2 avril 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 ième jour d'avril 1979, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Jean Proulx, Directeur par intérim, Gilles Pépin, Evalueur, Jean-Yves Martin, Trésorier, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis, ainsi que Claude Touzin, Greffier - Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 19 mars 1979
64-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mars 1979 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption des
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
des 27 et 28
mars 1979
65-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 27 et 28 mars 1979, concernant le règlement no. 200-T-25 intitulé règlement amendant le règlement no.200-T par le détachement d'une partie du lot P-1 de la zone B-100 pour former la zone CG-115, concernant le règlement no. 200-T-27 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie des lots P-9 et 9-10 de la zone M-3 pour être intégré à la zone CG-6, soient adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Rés. autorisant
un octroi de
subvention à
la Croix, Société
Canadienne du
Cancer et Loisirs
pour handicapés
mentales de T.R.
66-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'un octroi d'une subvention de \$25.00 à la Croix Rouge, de \$25.00 à la Société Canadienne du Cancer, et de \$400.00 aux Loisirs pour handicapés mentales de Trois-Rivières soit adopté et que le trésorier de la Ville soit autorisé à verser cet octroi à chacun de ces organismes.

ADOPTÉ.

Loi 24 sur la
Protection de la
Jeunesse
67-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soit autorisé à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, l'entente de service concernant la Loi 24 sur la Protection de la Jeunesse.

ADOPTÉ.

Le 2 avril 1979.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-5.
68-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-5, comprenant les chèques 2665 à 2718 inclusivement pour un total des dépenses de \$ 170,146.56, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-6
69-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-6, comprenant les chèques 2719 à 2762 inclusivement pour un total des dépenses de \$34,813.43, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-7
70-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-7, comprenant les chèques 2763 à 2853 inclusivement pour un total des dépenses de \$ 37,416.91, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Engagement secré-
taire-commis à
l'Hôtel de Ville
71-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que Mlle Nicole Durocher soit engagée comme secrétaire-commis à l'Hôtel de Ville pour une période d'approbation de quatre (4) mois au salaire de \$147.42 par semaine selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

Biffer les taxes
Mme Jos-Louis
Poirier pour
l'année 1979
72-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que les taxes de Mme Jos Louis Poirier pour l'année 1979 au montant de \$152.43 soient biffées.

ADOPTÉ

Avis de motion

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qui présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le zonage de la zone RX-3 en CG (dépanneur Roy, Boul. du Rochon).

Le 2 avril 1979

Avis de motion

Le Conseiller M. Guy Côté donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage, chaînes de béton, de l'éclairage par canalisation souterraine ainsi que de l'aqueduc sur la rue Place Notre-Dame pour un montant n'excédant pas \$153,500.00

Avis de motion

Le Conseiller M. Fernand Bouchard donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, de l'aqueduc et d'un égout pluvial sur le Chemin Ste-Marguerite Est afin de desservir les blocs de Réal-St-Arnauld et l'édifice commercial de M. Tanguay pour un montant n'excédant pas \$ 44,200.

Avis de motion

Le Conseiller M. Guy Côté donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un règlement pour modifier de \$0.30 à \$0.50 du \$100.00 concernant les édifices de la Commission Scolaire en vertu de la Loi no. 112.

Avis de motion

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de changer le zonage du lot 159-157-1 de la zone CG-14 pour former une nouvelle zone IP-7.

Plan de cadastre
de Gasbec
73-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Régis Lévesque, a.g. en date du 20 octobre 1978, pour le compte de Gasbec, concernant le lot 47-4, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Plan de cadastre
de Clément Ricard
74-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Régis Lévesque, a.g. en date du 24 octobre 1978, pour le compte de Clément Ricard, concernant les lots 80-1 et 96-1, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Le 2 avril 1979

Plan de cadastre
de "les Caisses
Populaires Ste-
Marguerite,
75-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g. en date du 14 décembre 1978, pour le compte de "Les Caisses Populaires Sainte-Marguerite", concernant les lots 159-157-1, 159-157-2, 160-2-1, 160-77-1, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Plan de cadastre
de Jean-Guy La-
branche
76-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, a.g. en date du 22 mars 1979, pour le compte de Jean-Guy Labranche, concernant le lot 47-5, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Plan de cadastre
de Denis Rabouin
77-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, a.g. en date du 23 mars 1979, pour le compte de Denis Rabouin, concernant le lot 143-39, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Plan de cadastre
de Pierre Beau-
bien
78-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g. en date du 19 décembre 1978, pour le compte de Pierre Beaubien, concernant les lots 162-1-104-1, 162-1-104-2, 162-1-106-1, 162-1-106-2, 166-8-1, 166-10-1, 166-10-2, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Plan de cadastre
de Mario Révi,
Denis Beaubien,
Pierre Beaubien,
79-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g. en date du 23 août 1978, pour le compte de Mario Révi, Denis Beaubien, Pierre Beaubien, concernant les lots 162-1-113-1, 162-1-113-2, 162-1-111-1, 162-1-111-2, 162-1-109-1, 166-13-1, 166-13-2, 166-15-1, 166-15-2, 166-17-1, 166-17-2, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Le 2 avril 1979

Vente Parc
Industriel à
Gilles Cloutier
et Fernand
Cloutier
80-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Gilles Cloutier et Fernand Cloutier (Les Edifices Albert & Fils Enrg), un terrain de figure irrégulière composé du lot 15-355-1, au plan et livre de renvoi officiel du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 15-355-2 (Brink's) vers le sud-est par le lot 15-356 vers le sud et le sud-ouest par les lots 16-111, 16-112, 16-113, 16-114 et vers le nord-ouest par le lot 15-346 (rue St-Joseph).

MESURES:

Mesurant dans la ligne nord-est 197.49 pieds, dans sa ligne sud-est 157.5 pieds, dans sa ligne sud-ouest 200 pieds et dans sa ligne nord-ouest 157.63 pieds.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie trente et un mille trois cent pieds carrés (31,300 pieds carrés) mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.20 le pied carré soit \$6,260.00 payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois, à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ neuf mille pieds carrés (9,000 pieds carrés). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix (90%) pour cent du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Le 2 avril 1979

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droits, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sousjacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte.

CORRESPONDANCE

Ville de Granby re: Réutilisation du mot "Stop"

Pétition Fossé rues Doucet et Matton;

Lettre Municipalité Pointe du Lac;

4056

Le 2 avril 1979

Pétition demande étude sur l'avenir de Trois-Rivières-Ouest;

Lettre de Mme Albany Bourassa re: Fossé Bettez;

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 17 avril 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 ième jour d'avril 1979, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée M. M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Jean Proulx, Directeur par intérim, Gilles Pépin, Évaluateur, Jean-Yves Martin, Trésorier, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis, ainsi que Claude Touzin, Greffier-Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 2 avril 79
81-799

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1979 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption de la
liste des muta-
tions pour la
période du 16
février au 28
février 79
82-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 16 février au 28 février 1979, pour un total de revenus de \$1,303.35, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Adoption de la
liste des muta-
tions pour la
période du 1er
mars au 13 mars
1979
83-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 1er mars au 13 mars 1979, pour un total de revenus de \$823,50, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Nomination
délégué assem-
blée générale
bibliothèque
centrale de prêt
de la mauricie.
84-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, soit nommé délégué de la Ville de Trois-Rivières-Ouest auprès de l'assemblée générale annuelle de bibliothèque centrale de la mauricie.

ADOPTE.

Plans au Service de Protection de l'Environnement

85-79

Le 17 avril 1979

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Service de Protection de l'Environnement les plans concernant différents travaux d'aqueduc sur le Territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Annuler les lots 10-32, 10-33, 10-35, 10-36, 10-37

86-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G. soit autorisé à annuler les lots 10-32, 10-33, 10-35, 10-36, 10-37 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Adoption de la liste de comptes 1979 C-8

87-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-8, comprenant les chèques 2854 à 2928 inclusivement, pour un total des dépenses de \$665,852.59 soit adoptée telle que présentée par le Trésorier de la Ville.

ADOPTÉ.

Plan de cadastre Les Constructions J.P. Hamelin Inc.

88-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, A.G. en date du 3 avril 1979 pour le compte Les Constructions J.P. Hamelin Inc., concernant les lots 35-369, 35-370, 35-371, moyennant 5% pour parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Félicitations à Mme Louise Beaudry Poisson

89-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter Mme Louise Beaudry Poisson, récipiendaire de la mention honorable pour son travail sur la famille d'aujourd'hui, dans le cadre du Prix Yvette Rousseau.

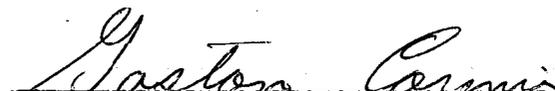
ADOPTÉ.

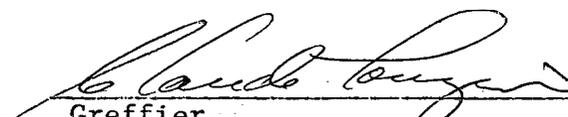
Le 17 avril 1979.

CORRESPONDANCE

Demande de changement de zonage de M. Charbonneau.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 23 avril 1979

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 ième jour d'avril 1979, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Jean-Yves Martin, Trésorier, ainsi que Claude Touzin, Greffier-Trésorier.

Le Conseiller Guy Desjardins motive son absence pour des raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 avril 1979;
- 2.- Adoption des soumissions concernant la cueillette des déchets;
- 3.- Avis de motion afin de modifier le zonage du lot 16-55, et Partie 16-NS, de la rue Gagnon en multifamiliale;
- 4.- Résolution appuyant la Municipalité de Yamachiche dans leur revendication avec le Ministère des Transports, concernant le déblaiement de la route 138.

Adoption du
procès-verbal
du 17 avril 1979
90-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 avril 1979 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption soumissions
91-79

CONSIDERANT que les soumissions pour la cueillette, transport et dispositions des déchets ont été ouvertes le 20 avril 1979 en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Henri Guilbert, conseiller, M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, ainsi qu'en présence des soumissionnaires et du Greffier, M. Claude Touzin.

CONSIDERANT qu'une seule soumission a été reçue ,

IL EST PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la soumission de Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc., pour un montant de \$251,306.02, pour la période du 1er mai 1979 au 30 avril 1982 inclusivement, soit adopté moyennant l'acceptation par la Commission Municipale.

ADOPTE.

Le 23 avril 1979.

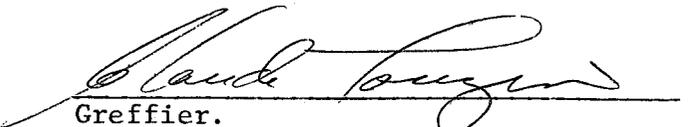
Avis de motion

Le Conseiller Fernand Bouchard donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage d'une partie de la zone P-16-NS, de la zone U-5 et le lot 16-55 de la zone CG-2 sur la rue Gagnon pour former une nouvelle zone multifamiliale M-6.

L'item 4 est remis à une prochaine assemblée.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 7 mai 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 ième jour de mai 1979, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville Ingénieur-Gérant, Jean-Yves Martin, Trésorier, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs, Jean-Marie Guoin, Contremaître, ainsi que Claude Touzin, Greffier-Trésorier Adjoint.

Le Conseiller Guy Desjardins motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 23 avril 79
92-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 avril 1979 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-9
93-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-9, comprenant les chèques no. 2929 à 2961 inclusivement, pour un total des dépenses de \$2,267,800.45 soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-10
94-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-10, comprenant les chèques no. 2962 à 2979 inclusivement, pour un total des dépenses de \$ 17,839.16, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Adoption de la
liste de comptes
1979 C-11
95-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-11, comprenant les chèques no. 2980 à 3015 inclusivement, pour un total des dépenses de \$ 91,400.72, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Le 7 mai 1979.

Permanence de
M. Jean-Yves
Martin
96-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que M. Jean-Yves Martin, C.G.A., soit engagé comme Trésorier en permanence à compter du 16 avril 1979.

ADOPTÉ

Sympathie Famil-
le Bouchard
97-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères condoléances à la famille de M. Fernand Bouchard, lors du décès de son père M. Joseph Bouchard.

ADOPTÉ

Incorporation
Association de
la Pétanque 3-R
98-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest accord au soussigné qu'une requête en date du 1er mai 1979, l'autorisation en vertu du chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec, 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de;

" LIGUE DE PETANQUE 3-R ENREGISTREE"

ADOPTÉ

Octroi Hockey
mineur T.R.O.
99-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à verser une subvention de \$800.00 au Hockey Mineur de Trois-Rivières-Ouest, afin de compenser les droits sur les divertissements de l'année 78-79.

ADOPTÉ

Engagement d'un
inspecteur-commis
100-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Robert Jacques soit engagé comme inspecteur-commis pour une période d'approbation de quatre (4) mois au salaire de \$181.00 par semaine d'après la convention collective en vigueur, à partir du 14 mai 1979,

ADOPTÉ

Le 7 mai 1979

Vente parc
industriel
Ebénisterie
Beau Bois Ltée
101-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, vende à Ebénisterie Beau Bois Ltée, un terrain de figure régulière composé du lot 9-6, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot P-8NS, vers le sud-est par le lot 9-7, vers le sud et le sud-ouest par le lot 9-1 (rue Sidbec) et vers le nord-ouest par le lot 9-5.

MESURES:

Mesurant dans la ligne nord-est 200 pieds, dans sa ligne sud-est 343 pieds, dans sa ligne sud-ouest 200 pieds et dans sa ligne nord-ouest 343 pieds.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie soixante huit mille six cent pieds carrés (68,600 pieds carrés) mesure anglaise.

Cette vente est fait au prix de \$0.20 le pied carré soit \$13,720.00 payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érifées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ sept mille sept cent pieds carrés (7,700 pieds carrés) Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix (90%) pour cent du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Le 7 mai 1979

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droits, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sousjacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre - vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves M. Veillette lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte.

Avis de motion

Le Conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant différents travaux d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour un montant n'excédant pas \$300,000.00

Adoption du
règlement 200-
T-28

102-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement 200-T-28 modifiant le zonage du lot 16-55 et Partie du lot 16-NS de la rue Gagnon en zone multifamiliale M-6, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte.

Le 7 mai 1979

Démission Mlle
Johanne Massé
103-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que la démission de Mlle Johanne Massé, comme secrétaire-commis, soit acceptée et le Conseil Municipal remercie Mlle Massé pour les services rendus et lui souhaite le meilleur succès possible. effective le 1er juin 1979

ADOpte.

CORRESPONDANCE

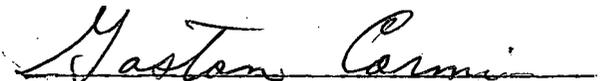
Pétition Go-Kart

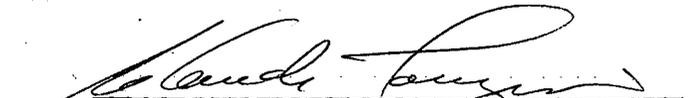
Lettre Ministère des Affaires Municipales re: H.L.M.

Lettre Ministère des Affaires Culturelles re: H.L.M.

Lettre Ministère des Affaires Municipales et Industrie du Commerce re: Vente Parc Industriel

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 22 mai 1979

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest est reportée au 23 mai 1979, étant donné qu'il n'y a pas quorum.

Le conseiller Fernand Blanchette ainsi que le conseiller Guy Côté ont reporté cette assemblée.

*Gaston Carmin
Claude Foyard*

Le 23 mai 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 ième jour de mai 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M.M. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée M.M. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des permis de constructions ainsi que M. Claude Touzin, Greffier-Trésorier Adjoint.

Le Conseiller Guy Desjardins motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 7 mai 1979
104-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 1979, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-12
105-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-12, comprenant les chèques no. 3016 à 3035 inclusivement, pour un montant de \$ 89,040.51, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTE.

Adoption liste
de comtes 1979
C-13
106-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-13, comprenant les chèques no. 3036 à 3119 inclusivement, pour un montant de \$ 116,955.04, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTE

Adoption liste
de comptes 1979
C-14
107-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-14, comprenant les chèques no. 3120 à 3128 inclusivement, pour un montant de \$ 12,837.73, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTE.

Le 23 mai 1979

Signature contrat PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,
Service Sanitaire

108-79

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères avec la firme Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc.

ADOPTÉ.

Octroi Age d'or.
109-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$600.00 à l'âge d'or Jean XXIII ainsi qu'à l'âge d'or Ste-Catherine de Sieme.

ADOPTÉ.

Forage d'un nouveau puits
110-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Ville de Trois-Rivières la permission de procéder aux essais de forage sur le terrain de l'aéroport dans le but de déterminer un site favorable pour l'implantation d'un nouveau puits devant desservir la municipalité de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Engagement régulier M. Fréchette et M. Gosselin
111-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que l'engagement de M. Jean-Noel Fréchette (22-08-78) ainsi que M. Réjean Gosselin (26-12-78) soit confirmé à leur poste régulier, étant donné qu'ils ont complété leur période d'approbation de quatre (4) mois.

ADOPTÉ.

Engagement surnuméraire service de police
112-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Michel Courtemanche soit engagé comme standardiste surnuméraire au service de la police à partir du 15 mai 1979.

ADOPTÉ.

Le 23 mai 1979

Appui moral
Fédération des
Chefs de pom-
piers

113-79

ATTENDU QUE La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a décidé d'instituer une école à Mirabel pour l'entraînement et le perfectionnement des effectifs de pompiers sous sa juridiction, à la grandeur de la province, à l'exception des villes de Montréal et Québec;

ATTENDU QUE dans ce but, La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a déjà fait l'acquisition d'un immeuble désaffecté avec terrain d'une superficie d'environ 130,000 p.c., sur lequel terrain, la construction d'une tour d'entraînement est projetée;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers dans la province, à l'exception de la ville de Montréal;

ATTENDU QU'à l'exemple des villes de Montréal et Québec, La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers croit au bien-fondé de l'établissement d'une telle école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers des municipalités de la province;

ATTENDU QUE La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a créé, au sein de ses membres, un organisme pour la gestion et la direction de l'école de Mirabel;

ATTENDU QUE La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a créé, par l'obtention d'une charte, l'Association Québécoise des Pompiers Volontaires (temps partiel);

ATTENDU QUE le but de l'Association Québécoise des Pompiers Volontaires est de regrouper tous les pompiers de la Province de Québec pour une meilleure planification et entraînement face à la prévention et extinction;

ATTENDU QUE la Direction Générale de la Prévention des Incendies de la Province de Québec est favorable à l'implantation d'une telle école et a manifesté son appui;

ATTENDU QU'il y a lieu de sensibiliser les municipalités de la province à la nécessité de l'établissement d'une école à l'usage des services de pompiers pour l'entraînement et le perfectionnement de leurs membres;

IL EST PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

ET UNANIMEMENT RESOLU, QUE : Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie moralement La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers dans ses démarches dans le but de concrétiser l'implantation d'une école à Mirabel, pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers à la grandeur de la Province.

ADOpte

Le 23 mai 1979

Appui candidature
Cité Drummond-
ville jeux du
Québec 1981
114-79

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville a manifesté officiellement son désir d'obtenir pour l'été 1981 les finales provinciales des Jeux du Québec;

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la candidature de la Cité de Drummondville pour l'obtention des Jeux du Québec 1981.

ADOPTE

Résolution mise
à pied employés
surnuméraires
loisirs
115-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que les personnes suivantes soient mise à pied au département des loisirs à partir du 5 mai 1979: Antoine Veillette, Michel Montembeault, Marc Gaudreault, Jacques Corriveau, Lucille Massicotte, Pauline Côté, Mme Dubé, Camille Fafard, Jean-Guy Labranche, Claude Thibeault, Gillies Duguay.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Guy Côté donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le règlement no. 57-S-3 et 57-S-2 concernant les heures d'arrosage.

Adoption règle-
ment 338
116-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le règlement no. 338 concernant l'amélioration et l'extension du réseau d'aqueduc soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment 538
117-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement no. 538 concernant la compensation de \$0.50 en vertu de l'article 18 de la Loi de l'évaluation foncière soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 23 mai 1979

Avis de motion

Le Conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage d'une partie du lot P-46 NS de la zone U-212 pour former une nouvelle zone B (Terrain de Paul Lemay).

Renouvellement
assurance géné-
rale Ville T.R.O
118-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que l'autorisation soit donné à la firme de courtage en assurances, Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés, de procéder au renouvellement des assurances de la Ville pour un montant de \$37,747.00.

ADOPTE.

Jardin Communau-
taire
119-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande la permission à l'Hydro-Québec de louer une partie du lot P.8 N-S, dans la zone industrielle, et que le Maire soit autorisé à signer ce contrat.

ADOPTE

Sous-Centre de
Voirie
120-79

CONSIDERANT que le sous-centre de voirie procure une intéressante source d'emplois à nos concitoyens (près de soixante-quinze employés y travaillent pendant la saison estivale) et qu'il a prouvé son utilité comme centre et site depuis plus de quarante ans, procurant ainsi un gagne-pain indispensable pour ces familles; et dont l'apport, à partir de 1980, constituera une importante source de revenus pour Yamachiche, élément primordial à son développement;

CONSIDERANT qu'Yamachiche est le chef-lieu du Comté de Saint-Maurice: la perte de ce bureau local altérerait les services essentiels que dispense le sous-centre de voirie;

CONSIDERANT qu'Yamachiche est, sans conteste, aux confins de toutes les routes principales pertinentes à la localisation d'un sous-centre de voirie;

IL EST PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la corporation de la Paroisse ainsi que du village de Yamachiche dans leur revendication concernant le sous-centre de la voirie et que la présente résolution soit adressée à l'Honorable Lucien Lessard, Ministre des Transports; à Monsieur le député Yvon Picotte; à Monsieur Guy Bourelle, directeur régional du Ministère des Transports; à Monsieur Pierre Langlais, chef de district du Ministère des Transports.

ADOPTE.

Le 23 mai 1979

Adoption règlement no. 200-T-29

121-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement no. 200-T-29 amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 159-157-1 de la zone CG-14 pour former la zone IP-7 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOpte.

Félicitations
Député Lajoie.
122-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations à M. Claude G. Lajoie pour sa réélection comme député de Trois-Rivières à la chambre des commune.

ADOpte.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales re: Programme Triennal

Protection du Territoire Agricole re: Etablissement de la zone agricole

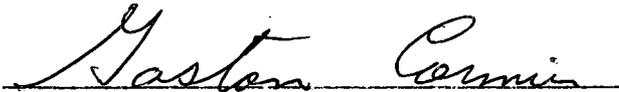
Lettre de M. Portelance

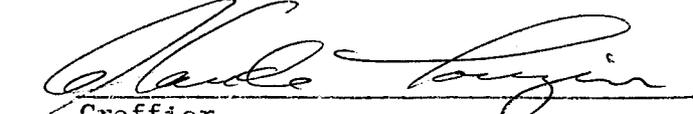
Commission Municipale du Québec re: Acceptation règlement no. 334

Ministère des Affaires Municipales re: Acceptation règlement no. 334

Commission Municipale du Québec re: Acceptation engagement de crédit.
Contrat Cueillette des ordures.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

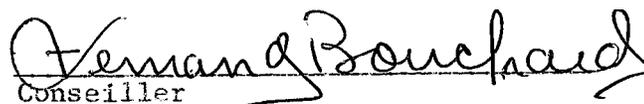
Le 30 mai 1979.

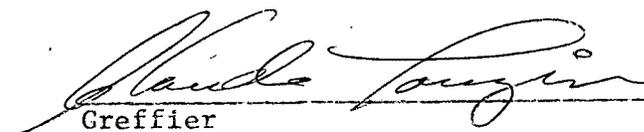
Règlement no.
200-T-28

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-28 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie du lot 16-NS de la zone U-5 et le lot 16-55 de la zone CG-2 pour être intégré à la zone M-6, ladite zone étant délimitée au Nord par les zones B-2, CG-12, CG-11 (Chemin Ste-Marguerite Est), au Sud par les zones U-1, I-3, CG-1 (Boul Jean XXIII) à l'Est par les zones B-1, CG-10, U-4, GB-1, CG-3 (Côte Richelieu), et à l'Ouest par le zone IP-1, autoroute 55, tenue les 29 et 30 mai 1979.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15, le 30 mai 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-28 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 4 juin 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 ième jour de juin 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des permis de construction, Jean-Yves Martin, Trésorier, Jean Proulx, Directeur par intérim ainsi que M. Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 23 mai 1979
123-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 mai 1979. soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 29 et 30
mai 1979
124-79

PROPOSE PAR M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE PAR M. Guy Côté, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 29 et 30 mai 1979, concernant le règlement no. 200-T-28 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 16-55 de la zone CG-2 et partie du lot P-16 NS de la zone U-5 pour former la zone M-6 soient adoptés tels que rédigés dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-15
125-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-15, comprenant les chèques no. 3129 à 3147 inclusivement, pour un montant de \$ 22,437.66, soit adopté telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-16
126-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-16, comprenant les chèques no. 3148 à 3179 inclusivement, pour un montant de \$ 57,794.89, soit adopté telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Fernand Bouchard donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le règlement no. 200-T concernant une partie de la zone I-102 et l'annulation de la zone M-102 pour former une nouvelle zone B-204.

Le 4 juin 1979

Adoption du règlement 57-S-4
127-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 57-S-4 concernant les modifications à l'article 41 et à l'article 15 du règlement 57-S soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du règlement 200-T-30
128-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement no. 200-T-30 concernant la modification du zonage d'une partie du lot P-46 de la zone U-212 pour former une nouvelle zone B-203 soit adopté tel que rédiger dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Fernand Blanchette donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'annuler à toutes fins que de droits le règlement 150-N-2 et 150-N-3 concernant le règlement de taxes d'affaire afin de le remplacer par un nouveau règlement.

Avis de motion

Le Conseiller Guy Desjardin donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'annuler à toutes fins que de droits le règlement 150-N-2 et 150-N-3 concernant le règlement de permis et licences afin de le remplacer par un nouveau règlement.

Présentation des plans au service protection de l'environnement
129-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, ingénieur-gérant, soit autorisé à présenter au service de protection de l'environnement les plans nos. 10-227, 10-213, et 10-317 concernant les travaux d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'aqueduc sur la rue Larochelle et De Musset.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Fernand Blanchette donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier les zones CG-205 et P-201, une partie de la zone U-208, et une partie de la zone CM-203, sur la route 138 pour devenir industrielle soit la zone I-201.

Avis de motion

Le Conseiller Guy Côté donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier la zonage d'une partie du lot P-143 des zones RGS-303, RGS-300, RGS-302, ER-301, EN-300 et CG-309 afin de les remplacer par une zone U-303 et IP-300.

Adoption des
mutations pour
la période du
16 mars au 30
mars 1979
130-79

Adoption des
mutations pour
la période du
2 avril au 11
avril 1979
131-79

Adoption des
mutations pour
la période du
17 avril au 30
avril 1979
132-79

Table de tra-
vail, activités
socio-cultu-
relles
133-79

Félicitation
Jean-Claude
Bolduc
134-79

Le 4 juin 1979

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 16 mars au 30 mars 1979, pour un total de revenus de \$1,095.44, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 2 avril au 11 avril 1979, pour un total de revenus de \$925.76, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 17 avril au 30 avril 1979, pour un total de revenus de \$1,170.75, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

PROPOSE à l'unanimité,

APPUYE à l'unanimité,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest mandate le directeur des loisirs, M. André St-Arnauld à siéger sur les tables de travail des activités socio-culturelle et sportif du grand Trois-Rivières, mis sur pied par le Conseil des Loisirs de la Mauricie.

ADOPTE.

PROPOSE à l'unanimité,

APPUYE à l'unanimité,

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations à Monsieur Jean-Claude Bolduc, pour son élection au poste de président du 5 ième tournoi provincial Midget de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 4 juin 1979

Félicitation
Claude Corbin
135-79

PROPOSE à l'unanimité,
APPUYE à l'unanimité,

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations à Monsieur Claude Corbin, pour sa réélection au poste de président du Hockey Mineur de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Guy Desjardins donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement afin de modifier, une partie du lot P-2 de la zone I-103, sur la rue Sangamo en zone CG-116.

Félicitation aux
policiers pour
la semaine de la
police
136-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,
APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

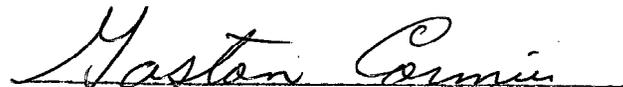
Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses félicitations aux policiers de Trois-Rivières-Ouest, pour le bon succès obtenu lors de la Semaine de la Police, ainsi que remercier le syndicat des policiers pour le concours de la bicyclette qui était offerte par eux.

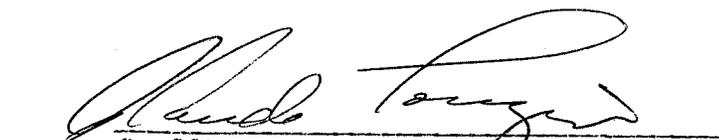
ADOPTE.

Remise d'une
bicyclette

Une bicyclette a été remise à la jeune Annie Doire, du 6045, Lacoursière à Trois-Rivières-Ouest, qui a été l'heureuse gagnante du concours de dessins à l'occasion de la Semaine de la Police.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 18 juin 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 ième jour de juin 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cornier; tenaient place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, Ingénieur - Gérant, Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des permis de construciton, Jean-Yves Martin, Trésorier, Jean Proulx, Directeur par intérim ainsi que M. Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 4 juin 1979
137-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 1979, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption des
mutations pour
la période du
1 mai au 15
mai 1979
138-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 1 mai au 15 mai 1979, pour un total de revenus de \$1,877.34, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-17
139-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-17, comprenant les chèques no. 3180 à 3199 inclusivement, pour un montant de \$ 57,904.26, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Engagement
secrétaire-com-
mis
140-79

PROPOSE UNANIMEMENT.

APPUYE UNANIMEMENT

Que Mademoiselle Madeleine Leclerc soit engagée au poste de secrétaire-commis selon la convention collective en vigueur avec une période de probation de 4 mois au salaire de \$147.42 par semaine, effectif le 26 juin 1979.

ADOPTÉ.

Le 18 juin 1979

Services municipaux, Caisse d'économie St-Laurent.

141-79

PROPOSE par Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que demande soit faite à la ville de Trois-Rivières, de donner les services municipaux à la Caisse d'économie St-Laurent, en vertu de la résolution no 269-71 de la ville de Trois-Rivières-Ouest et la résolution du 2 août 1971 de la ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Adoption liste de comptes 1979 C-18

142-79

PROPOSE par Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par Guy Côté, conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-18, comprenant les chèques no. 3200 à 3211 inclusivement, pour un montant de \$15,775.11, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Adoption du plan de cadastre lot 59-5

143-79

PROPOSE par Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Jean Châteauneuf a.g. en date du 12 mai 1978 concernant le lot 59-5 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières de M. Jean Bergeron, soit accepté et qu'une demande au Ministère des Affaires municipales soit faite afin d'ouvrir et de maintenir la rue apparaissant sur le plan 40526 à une largeur moindre de 66 pieds, moyennant 5% pour parc.

ADOPTÉ.

Adoption du cadastre pour Promotion Marco Inc.

144-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel a.g. en date du 25 mai 1979, concernant les lots 151-7, 152-5 à 152-11 inclusivement et 152-1-1 appartenant à Promotion Marco Inc, Construction Jean-Claude Gagnon Inc. et Ville de Trois-Rivières-Ouest, soient acceptés tels que présentés moyennant 5% pour parc, et que le Maire soit autorisé à signer cette subdivision. (Dossier 32402)

ADOPTÉ.

Enlever caractères de rues 145-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'enlever le caractère de rues au lot 152-1,153-1,154-1 et 155-16, du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Le 18 juin 1979

Engagement em-
ployés surnumé-
raires

146-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Mlle Louise Tellier soit engagée comme surnuméraire au bureau du gérant au taux de \$4.00 / heure, effectif le 18 juin 1979, et que M. Denis Godin, soit engagé comme surnuméraire au service technique au taux de \$5.00 / heure, effectif le 20 juin 1979, pour une période de moins de trois (3) mois.

ADOPTE.

Engagement étu-
diants été 1979

147-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, soit autorisé à engager les étudiants nécessaires comme employés saisonniers au Service des Loisirs et de la Voirie, pour la période de l'été 1979.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Jean-Charles Charest, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage d'une partie de la zone US-4 pour former une nouvelle zone IP-8, (Ecole Laroche).

Services ban-
quaires

148-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que les services bancaires offerts par la Banque Canadienne Impériale de Commerce soient acceptés suivant le rapport préparé par M. Jean-Yves Martin, C.G.A., Trésorier.

ADOPTE.

Vente terrain
Parc Industriel

149-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vend à Beaulieu Transport, un terrain de figure régulière composé des lots 10-12-1, 10-13-1 et 12-12-1, au plan et livre de renvois officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au nord par les lots 10-12-2, 10-13-2 et 12-12-2, à l'est par le lot 10-17 (rue), à l'ouest par le lot 12-11 (rue) et au sud par les lots 10-16, 10-15, 10-14 et 12-13.

Le 18 juin 1979

MESURES:

Mesurant quatre cent cinquante pieds dans sa ligne nord (450), quatre-vingts pieds (80) dans sa ligne est, quatre cent cinquante pieds (450) dans sa ligne sud et quatre-vingts pieds (80) dans sa ligne ouest; contenant en superficie trente-six mille pieds carrés (36,000).

Cette vente est faite au prix de \$0.20 le pied carré, soit sept mille deux cents dollars (\$7,200.00) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désirent vendre à des tiers une partie non construite de terrain, présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le ministère des Affaires municipales.

Le 18 juin 1979

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-T-31
150-79

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le règlement 200-T-31, modifiant le zonage d'une partie du lot P-143 et le lot 143-40 des zones RGS-303, RGS-300, RGS-301, RGS-302, ER-301, EN-300 et CG-309 pour former les zones U-303, U-304 et IP-300, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du cadastre Assemblée Chrétienne
151-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le cadastre préparé par Régis Lévesque a.g., en date du 14 juin 1979, pour le compte de Assemblée Chrétienne du Cap-de-la-Madeleine, concernant le lot 143-40, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté, moyennant 5% pour parc (Dossier 79-54).

ADOPTE.

Mise à pied secrétaire Aréna
152-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que Madame Diane Fontaine, secrétaire surnuméraire au Service des Loisirs soit mise à pied à partir du 30 juin 1979.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-T-32
153-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

Que le règlement 200-T-32, amendant le règlement 200-T, par le détachement du lot 2-39, de la zone I-103, pour former la zone CG-116, soit adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 18 juin 1979

Adoption cadas-
tre Caisse d'E-
conomie du St-
Laurent

154-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le cadastre préparé par Serge Hamel a.g., en date du 18 juin 1979, pour le compte de la Caisse d'Economie du St-Laurent, concernant le lot 2-39 et 2-40, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté t el que pr esent e moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

D eput e Claude G. Lajoie

Remerciement

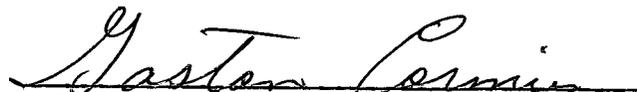
Minist ere des Affaires Municipales

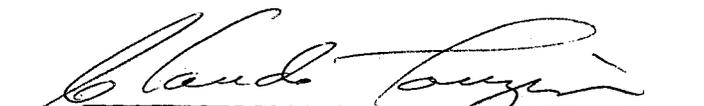
Acceptation r eglement 312

Commission Municipale

Acceptation r eglement 312

Sur ce l'assembl ee est lev ee.


Maire


Greffier

Le 20 juin 1979.

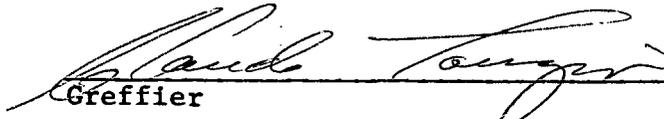
Règlement no.
200-T-29

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-29 intitulé règlement amendant le règlement 200-T par le détachement du lot 159-157-1 de la zone CG-14, pour être intégré à la zone IP-7, ladite zone étant délimitée au Nord par la zone U-8, rue de la Montagne, à l'Est par la zone PJ-6, Côte Richelieu, au Sud par la zone B-2, Chemin Ste-Marguerite, à l'Ouest, par la zone U-8, rue Falaise.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15, le 20 juin 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-29 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Blanchette, conseiller.


Conseiller


Greffier

Règlement no.
338

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 338, intitulé règlement décrétant l'amélioration et l'extension du réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt de \$300,000.00.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15, le 20 juin 1979, je déclare que ledit règlement no. 338, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Blanchette, conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 29 juin 1979.

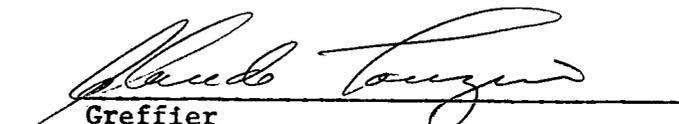
Règlement no.
200-T-30

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-30 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie du lot P-46, ladite zone étant délimitée au Nord par la zone RG-202, à l'Est par les zones PJ-207, U-213, et U-217 (Boul Mauricien), au Sud par les zones U-206, CG-203, CM-202 et CG-204 (Route 138, rue Notre-Dame), à l'Ouest par la zone U-211, (Place Alexandre).

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15, le 29 juin 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-30, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 3 juillet 1979.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour de juillet 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations, MM, les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, Ingénieur - Gérant, Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des Permis de Construction, Jean-Yves Martin, Trésorier, Jean Proulx, Directeur par intérim ainsi que M. Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 18 juin 1979
155-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juin 1979, soit adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 19 et 20
juin 1979
156-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 19 et 20 juin 1979, concernant le règlement no. 200-T-29 intitulé règlement amendant le règlement 200-T par le détachement du lot 159-157-1 de la zone CG-14 pour former la zone IP-7 et le règlement no. 338 intitulé règlement décrétant l'amélioration et l'extension du réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt de \$300,000.00, soient adoptés tels que rédigés dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 28 et 29
juin 1979
157-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 28 et 29 juin 1979, concernant le règlement no. 200-T-30 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie du lot P-46 de la zone U-212, pour former la zone B-203, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOpte.

Nomination d'un
Pro-Maire
158-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE unanimement,

Que Monsieur Guy Côté soit nommé Pro-Maire pour les quatre (4) prochains mois à compter du 1er juillet 1979.

ADOpte.

Le 3 juillet 1979.

Convention collective des policiers-pompiers

159-79

PROPOSE Unanimement,

APPUYE Unanimement,

Que le Maire, le Gérant ainsi que le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective des policiers-pompiers pour 1979-1980, avec le syndicat des policiers-Pompiers de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Adoption du règlement 200-T-33
160-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que le règlement no. 200-T-33 modifiant le zonage des lots 155-26, 154-3 et 153-2, de la zone US-4 pour former une nouvelle zone IP-8 (Ecole Larochelle) soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Emprunt en vertu du règlement no. 334

161-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Coté, Conseiller,

Que Monsieur Jean-Yves Martin, C.G.A. Trésorier, soit autorisé à emprunter en vertu du règlement no. 334, jusqu'à un maximum de 90% de \$58,000.00 tel qu'accepté par la Commission Municipale.

ADOPTE.

Demande à la Commission Municipale pour emprunt.

162-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter un montant de \$50,000.00 du Fonds de Roulement pour effectuer du pavage sur les rues Demontigny, Beaudry, Notre-Dame et Côte Richelieu, cet emprunt sera remboursé à même les fonds généraux de la Ville sur une période de cinq (5) ans à partir du budget de 1980, par versements égaux.

ADOPTE.

Compte à la Ville De Trois-Rivières
163-79

PROPOSE par M. Guy Coté, Conseiller,

APPUYE Unanimement,

Qu'un montant de \$4,957.50, soit biffer du compte envoyé à la Ville de Trois-Rivières, afin de défrayer une partie du l'entretien du Chemin du dépotoir, situé dans nos limites.

ADOPTE.

Le 3 juillet 1979,

Acceptation de
noms de rues
164-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que les noms de rues suivants soient acceptés par le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest.

Secteur Ste-Catherine:	Laporte, Couture
Secteur Laurentien:	St-Malo, Juneau, Dalpé
Secteur Ste-Marguerite:	Corbeil
Secteur Duvernay:	Lefort, De Musset, Bayonne;

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-19
165-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-19, comprenant les chèques no. 3212 à 3228 inclusivement, pour un montant de \$41,021.30, soit adopté telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Heures d'arrosage
166-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que l'usage de boyaux et ou d'appareils mécaniques pour l'arrosage des gazons, parterres ou jardins, soit le soir entre 20:00 et 21:00 heures pour les journées du mardi, jeudi et samedi.

ADOPTE.

Mainlevée terrain Serge
Thiffault
167-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Il est résolu que:

Ville de Trois-Rivières-Ouest donne mainlevée pure et simple de son hypothèque, privilège de vendeur, clause résolutoire, etc., lui résultant de l'acte enregistré sous le numéro: 320664, étant une vente Ville de Trois-Rivières-Ouest vs Serge Thiffault, signée le 5 décembre 1978, en autant qu'ils se rapportent au lot: VINGT-QUATRE de la subdivision du lot: TROIS CENT QUARANTE-HUIT du lot originaire: QUINZE (15-348-24) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Par ailleurs et en contrepartie, Serge Thiffault consent à affecter à la garantie du solde de prix de vente, privilège de vendeur, clause résolutoire, résultant au profit de Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'acte enregistré sous le numéro: 320664, le lot UN de la subdivision du lot: TROIS CENT QUARANTE-HUIT du lot originaire: QUINZE (15-348-1) dudit cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Un projet a été préparé à cet effet par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, lu à l'assemblée et adopté, tel

Le 3 juillet 1979,

que rédigé,

Que Son Honneur le Maire Gaston Cormier et le Greffier, Monsieur Claude Touzin, sont autorisés, pour et au nom du Conseil, à signer ledit acte d'affectation hypothécaire avec effet immédiat et de mainlevée relatée précédemment, avec effet immédiat,

Que les frais et honoraires de telles affectation et mainlevée sont à la charge de Serge Thiffault.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Fernand Bouchard, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage du lot 15-179 de la zone CG-113, pour être intégrée à la zone unifamiliale.

Avis de motion

Le Conseiller Jean-Charles Charest, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage du lot 16-52 de la zone U-1, qui sera intégrée à la zone CG-2.

Adoption des mutations pour la période du 16 mai au 31 mai 1979

168-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 16 mai au 31 mai 1979, pour un total de revenus de \$2,723.69, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Modification plan de cadastre Parc Industriel 169-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que Monsieur Serge Hamel, a.g. soit autorisé à préparer une modification au plan de cadastre du Parc Industriel, suite au projet de vente à Beaulieu Transport.

ADOPTE.

Adoption cadastre pour Daniel Levasseur 170-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que le cadastre préparé par Serge Hamel a.g. en date du 7 juin 1979, concernant les lots 150-130 à 150-135 inclusivement et 151-8 et 151-9, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Monsieur Daniel Levasseur, soit adopté tel que présenté, moyennant servitude de 20 pieds sur le lot 150-130 pour services municipaux et moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Le 3 juillet 1979.

Rues à moins de
66 pfeeds

171-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser l'ouverture des rues suivantes à moins de 66 pfeeds,
rue De La Montagne, 150-135 et 151-9
rue De Musset, 155-28 et 155-29
rue Larocheville, 155-27 et 154-2

ADOPTE.

Adoption cadas-
tre Ville de
Trois-Rivières-
Ouest

172-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel a.g. en date du 25 juin 1979, concernant les lots 10-12-2, 10-13-2, 12-12-2, 12-12-1, 10-13-1 et 10-12-1, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté et que le Maire Gaston Cormier, soit autorisé à signer cette subdivision.

ADOPTE.

Adoption cadas-
tre pour les
lots 12-38,
12-39 et 12-15-1

173-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Jean Châteauneuf, a.g. en date du 1er juillet 1979, concernant les lots 12-38, 12-39 et 12-15-1, Boul Jean XXIII, pour le compte de Madame Andréa Michaud et Monsieur Oscar Babin, soit accepté moyennant servitude pour services municipaux de 10 pfeeds et sur le lot 12-38.

ADOPTE.

Adoption cadas-
tre pour le lot
36-147-1

174-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, a.g. en date du 21 juin 1979, concernant le lot 36-147-1, pour le compte de la Commission Scolaire Chavigny, soit accepté moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Engagement em-
ployé surnumé-
raire

175-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que Monsieur Pierre Mottet soit engagé comme surnuméraire à la Tré-
rerie à partir du 19 juin 1979, et ce au taux de \$7.00 / heure.

ADOPTE.

Contrat avec la
S.P.A.M.
176-79

Le 3 juillet 1979.

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat pour la protection des animaux avec la S.P.A.M.

ADOPTÉ.

Avis de motion

Le Conseiller Fernand Blanchette, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement pour la confection d'un égoût pluvial, d'un égoût sanitaire, de la mise en forme du pavage, de l'éclairage par canalisation souterraine ainsi que de l'aqueduc dans le secteur Terrasse De La Montagne, sur la rue De La Montagne, pour un montant de \$343,000.00

Installation de
lumières, boul.
Mauricien.
177-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec, d'installer deux lumières de 20,000 lumens à vapeur de mercure sur le boulevard Mauricien.

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-20
178-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-20, comprenant les chèques nos. 3229 à 3245 inclusivement, pour un montant de \$22,884.77, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Ouverture de la
rue St-Joseph
179-79

CONSIDÉRANT le règlement d'annexion no.273, passé et adopté par le Conseil de Ville de Trois-Rivières, le 10 février 1964, et modifié par la résolution du 27 juillet 1964;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire se prévaloir de l'ouverture de la rue St-Joseph, tel que spécifié dans le règlement d'annexion;

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Ville de Trois-Rivières, de faire l'ouverture de la rue St-Joseph, afin de se conformer au règlement d'annexion.

ADOPTÉ.

Le 3 juillet 1979,

Rapport du Gé-
rant, Fête du
Canada
180-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE Unanimement,

Que le rapport du Gérant, Monsieur Roland Lottinville, concer-
nant la Fête du Canada, qui est reportée au 2 juillet, soit
accepté.

ADOPTE.

Adoption cadas-
tre pour la
Commssion Sco-
laire Chavigny
181-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud a.g., en date
du 12 juin 1979, concernant les lots 155-26, 155-27, 154-2,
154-3 et 153-2, pour le compte de la Commission Scolaire Cha-
vigny, soit accepté moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Guy Côté, donne un avis de motion à l'effet qu'il
présentera à une prochaine assemblée un règlement imposant une
compensation de \$150.00 pour les services municipaux en vertu
de l'article 21 de la Loi sur l'évaluation foncière.

Sympathie Famil-
le Lemieux
182-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE Unanimement,

Le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, désire
offrir ses plus sincères sympathies à la Famille R. Lemieux,
lors du décès de Monsieur Robert Lemiéux.

ADOPTE.

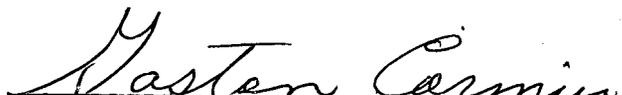
Avis de motion

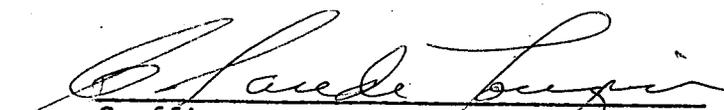
Le Conseiller Guy Côté donne un avis de motion à l'effet qu'il
présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modi-
fier le zonage du lot 12-3 de la zone industrielle I-4 en com-
merce général (CG-4) conditionnellement à ce que le propriétaire
annonce au pompe à essence par écrit.

CORRESPONDANCE

Ministère de l'agriculture, Concours Villes et Villages Fleuris

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 16 juillet 1979.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 ième jour de juillet 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations; MM. les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest et Fernand Blanchette.

Monsieur Fernand Bouchard motive son absence pour des raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des Permis de Construction, Jean-Yves Martin, Trésorier, Jean Proulx, Directeur par intérim ainsi que M. Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 3 juillet
1979

183-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet 1979, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-21

184-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979 C-21 comprenant les chèques no. 3246 à 3342, inclusivement, pour un montant de \$88,011.79, soit adopté telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment 200-T-34

185-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que le règlement no. 200-T-34, règlement amendant le règlement no. 200-T, par le détachement du lot 15-179 de la zone CG-113, pour être intégré à la zone U-103 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment 200-T-35

186-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

Que le règlement no. 200-T-35, règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 16-52, de la zone U-1, pour être intégré à la zone CG-2, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 16 juillet 1979,

Adoption règlement 339.

187-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que le règlement no. 339, règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage et de l'aqueduc de la rue De La Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas \$343,000.00 à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 537.

188-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que le règlement no. 537, règlement imposant une compensation de \$150.00 en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-T-36

189-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que le règlement no. 200-T-36, règlement amendant le règlement no. 200-T, par le détachement du lot 12-3 de la zone I-4 pour être intégré à la zone CG-4, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-T-37

190-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

Que le règlement no. 200-T-37, règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 165-5 et 165-4 de la zone RX-3 pour former la zone CG-19, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 539

191-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que le règlement no. 539, règlement concernant la taxe d'affaires et annulant les règlements numéros 150-N-3, 150-N-2-C et 150-N-2, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 16 juillet 1979

Adoption règle-
ment no. 540
192-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que le règlement no. 540, règlement concernant les licences et annulant les règlements numéros 150-N-3, 150-N-2-C et 150-N-2, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment 200-T-38
193-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

Que le règlement no. 200-T-38, règlement amendant le règlement 200-T par le détachement des lots 17-46, 17-P-45 et 17-44, de la zone M-102 pour former la zone B-103, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption états
financiers 1978
194-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT,

Que les états financiers préparés pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par la firme Samson, Bélair & Associés, pour l'année 1978, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment no. 337
195-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que le règlement no. 337, règlement de consolidation au montant de \$190,000.00, sur l'excédent des dépenses sur les revenus, pour l'année 1978, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Plan de subdivi-
sion du lot 152-1
196-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que Monsieur Serge Hamel a.g., soit autorisé à préparer un plan de subdivision sur la rue De La Montagne, pour le lot 152-1, qui était antérieurement rue, afin de recadastrer ce lot.

ADOPTE.

Le 16 juillet 1979,

Terrasse du
Fleuve
197-79

CONSIDERANT qu'un mur de soutènement a été construit par les autorités fédérales en 1978;

CONSIDERANT que le remplissage pour aménager une Terrasse le long du Fleuve s'effectue présentement;

CONSIDERANT que cette terrasse sera un attrait touristique;

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

Que demande soit faite au Ministère du tourisme Chasse et Pêche, pour qu'un octroi soit accordé à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour qu'elle puisse terminer les travaux d'aménagement de cette terrasse dans les plus brefs délais.

ADOPTE.

Heures d'arrosage
198-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Que l'arrosage des gazons, parterres et jardins ne soit permis qu'à tous les deux jours seulement. Les contribuables dont les résidences portent les numéros civiques pairs, arroseront les jours pairs uniquement et les contribuables dont les résidences portent des numéros impairs, arroseront les jours impairs seulement. Il est bien entendu que l'arrosage ne se fera qu'entre 20:00 et 21:00 heures et que l'arrosage manuel seulement sera permis. Tout arrosage automatique est interdit. (Règlement no. 57-S-4)

ADOPTE.

Ouverture soumissions
Chaînes de
béton

199-79

M. Roland Lottinville, Ingénieur - Gérant, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant la confection de chaînes de béton.

L.N. Cimentier	\$ 4.65 le pied	\$ 37,200.00
Marcel Dubé	\$ 4.49 le pied	\$ 35,920.00
Cimentier Marock	\$ 3.99 le pied	\$ 31,920.00
Monco Limitée	\$ 5.18 le pied	\$ 41,440.00

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la soumission de Cimentier Marock Enrg. soit acceptée au prix de \$ 3.99 le pied, pour un total de \$ 31,920.00, étant donné qu'elle est la plus basse et qu'elle est conforme.

ADOPTE.

Le 16 juillet 1979,

Appui comité ré-
gional de Radio-
Québec
200-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

Qu'appui soit officiellement donné au Comité régional de Radio-Québec (région Mauricie Centre du Québec) dans la poursuite de ses représentations auprès des autorités compétentes pour l'installation dans les plus brefs délais d'une antenne de diffusion, permettant l'accès direct à la programmation de Radio-Québec, pour tous les citoyens de la région-04.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller M. Jean-Charles Charest, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage et de l'aqueduc sur les rues Coderre, Le Royer et St-Joseph, pour un montant n'excédant pas \$375,000.00

Avis de motion

Le Conseiller Fernand Blanchette, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les travaux de pavage sur les rues Notre-Dame, Beaudry, Demontigny et Côte Richelieu et empruntant un montant de \$50,000.00 du fonds de roulement de la Ville.

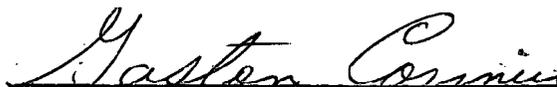
CORRESPONDANCE

Commission Municipale du Québec Acceptation emprunt de \$50,000.00

Haut Commissariat à la Jeunesse Octroi de \$6,480.00

Ministère de la Justice Remerciement.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

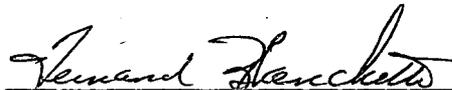
Le 17 juillet 1979

Règlement no.
200-T-31

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-31 intitulé règlement modifiant le zonage d'une partie du lot P-143 et le lot 143-40, des zones RGS-303, RGS-300, RGS-301, RGS-302, ER-301, EN-300 et CG-309, pour former les zones U-303, U-304 et IP-300, lesdites zones étant délimitées au Nord par l'Autoroute 55, au Sud par la zone CM-300, à l'Est par la limite de l'autoroute 55, à l'Ouest, par les zones CM-300, RG-304, P-305, RG-305, P-306, RG-308 PP-301 et CG-311.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15, le 17 juillet 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-31 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

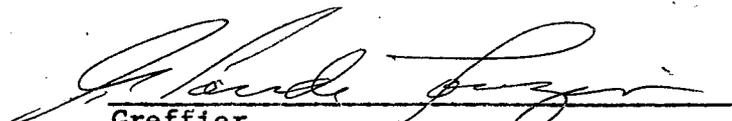
Règlement no.
200-T-32

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-32 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T, par le détachement d'une partie du lot 2-39 de la zone I-103, pour former la zone CG-116, ladite zone étant délimitée au Nord par la limite de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au Sud par la zone CG-101, à l'Est par la zone CM-100, à l'Ouest, par la servitude Hydro-Québec.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15, le 17 juillet 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-32, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 31 juillet 1979.

Règlement no.
200-T-33

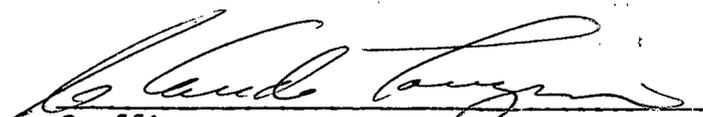
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-33 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 155-26 et 154-3 de la zone US-4, pour former la zone IP-8, ladite zone étant délimitée au Nord par la limite de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, RX-4, à l'Est par les zones PJ-8, US-3, US-5 et CG-18, au Sud par la zone U-11, Côte Richelieu, à l'ouest par l'autoroute 55.

Une (1) personne habile à voter s'est présentée.

A 19:15, le 31 juillet 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-33 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.



Conseiller,



Greffier.

Le 6 août 1979.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 ième jour d'août 1979, sous la présidence de Son Honneur le Pro-Maire Guy Côté; tenaient place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Messieurs Gaston Cormier et Guy Desjardins motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, Ingénieur - Gérant, Jean-Yves Martin, Trésorier, Jean Proulx, Directeur par intérim ainsi que M. Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 16 juillet
1979

201-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juillet 1979, soit adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 16 et 17
juillet 1979

202-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 16 et 17 juillet 1979, concernant le règlement no 200-T-31 intitulé règlement modifiant le zonage d'une partie du lot P-143 et le lot 143-40, des zones RGS-303, RGS-300, RGS-301, RGS-302, ER-301, EN-300 et CG-309, pour former les zones U-303, U-304 et IP-300; et le règlement no. 200-T-32 intitulé règlement amendant le règlement 200-T par le détachement du lot 2-39, de la zone I-103 pour former la zone CG-116, soient adoptés tels que rédigés dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 30 et 31
juillet 1979

203-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller.

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 30 et 31 juillet 1979, concernant le règlement no. 200-T-33 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 155-26, 154-3 et 153-2 de la zone US-4 pour former la zone IP-8, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Le 6 août 1979

Adoption liste
de comptes 1979
C-22
204-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-22, comprenant les chèques no. 3343 à 3381 inclusivement, pour un montant de \$137,602.31, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-23
205-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,
APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-23, comprenant les chèques no. 3382 à 3391 inclusivement, pour un montant de \$22,050.68, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-24
206-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,
APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-24, comprenant les chèques no. 3392 à 3465 inclusivement, pour un montant de \$36,565.27, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-25
207-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-25 comprenant les chèques no. 3466 à 3504 inclusivement pour un montant de \$54,605.44, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Adoption règle-
ment no. 342
208-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,
APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que le règlement no. 342, règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Codère, Le Royer et St-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas \$368,627.00 à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉ.

Le 6 août 1979

Adoption règle-
ment no. 341
209-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que le règlement no. 341, règlement décrétant l'extension du réseau d'aqueduc sur les rues Codère, Le Royer et St-Joseph et autorisant un emprunt de \$65,410.00, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment no. 340
210-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que le règlement no. 340, règlement décrétant le pavage des rues Notre-Dame, Côte Richelieu, Beaudry et Demontigny, et autorisant un emprunt au fonds de Roulement de \$50,000.00, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Soumission
auto-patrouille

Le gérant M. Roland Lottinville informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant la fourniture de deux autos de police selon les spécifications du B.N.Q.

Matte Automobile Inc.	\$13,068.00
Trois-Rivières Plymouth Ltée	\$13,176.00
Trois-Rivières Chevrolet 1970 Ltée	\$14,466.31

L'approbation des soumissions sera faite lors d'une prochaine assemblée.

Soumission vente
autobus des
loisirs

Aucune soumission n'a été reçue au bureau du Greffier concernant la vente de l'autobus des loisirs.

Soumissions pa-
vage de rues

L'ingénieur - gérant, Monsieur Roland Lottinville, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant le pavage de rues et correction de pavage existant à la niveleuse;

Massicotte et Fils Ltée	\$81,230.00
Les pavages Portneuf Inc.	\$81,785.00
Pagé Construction Inc.	\$73,157.50

L'approbation des soumissions sera faite lors d'une prochaine assemblée.

Avis de motion

Le Conseiller Monsieur Fernand Bouchard, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction d'un garage municipal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'un montant n'excédant pas \$350,000.00.

Le 6 août 1979

Permanence de
Mlle Nicole
Durocher
211-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que Mlle Nicole Durocher soit confirmée employée régulière étant donné qu'elle a complété sa période de probation, comme secrétaire-commis.

ADOpte.

Jeux du Canada
Appui Ville de
Trois-Rivières
212-79

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a exprimé le désir d'obtenir les Jeux d'hiver du Canada 1983;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières est la capitale régionale et considérant le rôle déjà joué par les Villes de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest dans l'organisation d'événements d'envergure nationale et internationale (Jeux du Québec 75, Congrès international d'éducation physique 1979);

ATTENDU QUE la compétence et la disponibilité professionnelles à différents paliers des institutions publiques et privées et de l'expérience de la population concernée face à l'organisation desdites activités;

ATTENDU QUE par sa situation géographique et sa stabilité économique, la Ville de Trois-Rivières est privilégiée pour la tenue d'un tel événement;

ATTENDU QUE l'intérêt manifesté par l'U.Q.T.R. face au projet de la Ville de Trois-Rivières de tenir les Jeux d'hiver du Canada 1983 en conformité avec l'axe de développement de cette institution, en santé, loisirs et sports et par sa mission d'agent de progrès régional dans lesdits domaines;

ATTENDU QUE toute la région profiterait de l'implantation des facilités récréatives, sportives et culturelles;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU à l'unanimité que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Ville de Trois-Rivières dans leur demande aux gouvernements provincial et fédéral pour l'obtention des Jeux d'hiver du Canada 1983.

ADOpte.

Nomination vérificateurs pour
l'année 1979
213-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que les services Samson, Bélair et Associés soient retenus pour vérifier les livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1979.

ADOpte.

Le 6 août 1979.

Soumissions pro-
jet Hamel.

214-79

L'ouverture des soumissions concernant le projet Hamel a été faite le 30 juillet 1979 en présence des membres du Conseil et du Gérant de la Ville, les soumissions suivantes ont été reçues:

Panpierre Inc.	\$150,050.92;
Construction Terpel Ltée	\$185,640.00;
Sablière Ste-Marthe Inc.	\$173,657.43;
Gaston Paillé	\$194,323.58;
La cie de Construction Dollard	\$208,737.15;
Clément Ricard et Fils Inc.	\$196,051.75;
André Bouvette Ltée.	\$192,890.00;
André Boisvert Excavation	\$191,043.45;

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la soumission de Panpierre Inc. soit retenue étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales;

ADOpte.

Service de dé-
pôt par sacoche

215-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest utilise le service de dépôt par sacoche de la succursale du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et que l'une ou l'autre des personnes suivantes, le Trésorier ou le Trésorier Adjoint, sont par les présentes autorisées pour et au nom de la Ville à signer et remettre tous les accords et autres documents exigés par la banque à cet égard et à nommer des mandataires selon qu'elle le jugera nécessaire et avantageux pour l'utilisation dudit service.

Que cette résolution demeurera en vigueur et liera la Ville de Trois-Rivières-Ouest jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire ait été reçu par le directeur ou le directeur suppléant de ladite succursale de la Banque.

ADOpte.

Personnes autori-
sées à signer les
effets bancaires

216-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ci-après appelée la Banque soit par les présentes nommée banquier de la Ville .

Que le Maire ou le Pro-Maire, le Trésorier ou le Trésorier Adjoint, soient autorisés par la présente :

Le 6 août 1979.

(a) à faire, signer, tirer, accepter, endosser, négocier, remettre, déposer ou transférer l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change, ordres de paiement, contrats de lettres de crédit et de change à terme, que cela entraîne ou non un découvert dans tout compte de la Ville ; et aussi, à signer les documents autorisant tout employé de la Banque à accepter et/ou à payer l'un quelconque ou tous billets à ordre, traites ou lettres de change au nom de la Ville ; et aussi, à signer des reçus et des ordres de paiement se rapportant à toute propriété de la Ville détenue par la Banque ou pour le compte de celle-ci;

(b) à accomplir toutes actions et à signer tous documents requis pour donner à la Banque toute garantie sur l'un quelconque ou sur tous biens réels ou personnels, biens meubles ou immeubles de la Ville, que ce soit sous forme d'hypothèque, de charge, de nantissement, de cession, de transfert ou autre, y compris, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, des garanties sur les comptes à recevoir, les effets, billets et autres instruments négociables, les valeurs mobilières (telles que définies dans la Loi sur les banques), les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les garanties prévues à l'article 82 ou à l'article 83 de la Loi sur les Banques, les garanties hypothécaires aux termes de la Loi sur les Banques, de la Loi nationale sur l'habitation ou de toute autre loi; et

(c) à signer la formule de contrat de la Banque au sujet de la tenue et de la vérification des comptes de la Ville , et également à signer toute entente avec la Banque ou à lui donner toute autorisation relativement aux opérations bancaires de la Ville , soit de manière générale ou en rapport avec toute opération particulière.

Que n'importe lequel de ceux qui suivent, le Trésorier, le Trésorier Adjoint soient, par les présentes, autorisés de temps à autre, pour et au nom de la Ville , à négocier auprès de, ou à déposer à, ou à transporter à la Banque (uniquement au crédit du compte de la Ville) l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement et, pour ces fins, à tirer, signer ou endosser tous tels instruments ou l'un quelconque d'entre eux, ou à les livrer à la Banque après y avoir apposé à l'endos un timbre en caoutchouc ou autre portant le nom de la Ville , et aussi à recevoir tous chèques payés et autres notes de débit imputées à l'un quelconque des comptes de la Ville et à signer la formule de reçu y relative de la Banque.

Que la Banque pourra se prévaloir de toutes actions accomplies et de tous documents signés au nom de la Ville conformément à l'autorisation qui précède, lesdits faits et documents liant la Ville , que le sceau de celle-ci ait été apposé ou non sur les documents en question.

Que la Ville doit fournir à la Banque une copie authentique de la présente résolution, une liste de nom des administrateurs, des cadres et des employés de la Ville autorisés par la présente résolution à agir pour la Ville , ainsi qu'un spécimen de leur signature, afin que s'en serve chacune des succursales de la Banque avec

Le 6 août 1979,

laquelle traite la Ville , jusqu'à ce qu'un avis du contraire ou tout changement à ce sujet ait été donné par écrit au directeur ou au directeur suppléant de la succursale intéressée.

ADOPTE.

Procédures civiles

217-79

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT,

Que M. Réal Legris du Bureau Legris, Legris & Michaud soit mandaté pour représenter la Ville de Trois-Rivières-Ouest et prendre des procédures civiles appropriées pour récupérer autant que faire se peut, les argents dûs à la Ville par Marc Tessier, Rolland Lafrenière, René Lafrenière, Raymond Saulnier, Jacques Héroux, Fernand Dufour, Gérard Chevalier, suivant les honoraires au pourcentage tel qu'indiqués dans sa lettre du 30 juillet 1979.

ADOPTE.

Engagements surmunéraires

218-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que Monsieur Normand Lapierre soit engagé comme employé surnuméraire pour une période n'excédant pas 3 mois au taux de \$5.40, effectif le 8 août 1979; que Mlle Linda Plouffe soit engagée comme employée surnuméraire pour une période n'excédant pas 3 mois au taux de \$130.00/ semaine, effectif le 13 août 1979.

ADOPTE.

Félicitation organisateurs tournoi moustique

219-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le Conseil désire offrir ses plus sincères félicitations au président du 7 ième tournoi moustique régional de Trois-Rivières-Ouest, Monsieur Robert Dupont ainsi qu'à son comité pour l'éclatant succès qu'ils ont obtenu lors de ce tournoi.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

Service de Protection de l'Environnement

Acceptation travaux municipaux, Ch. Ste-Marguerite.

Service de Protection de l'Environnement

Acceptation travaux municipaux, rue Notre-Dame et Place Notre-Dame.

Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Loisirs

Aménagement terrain de baseball

Le 6 août 1979.

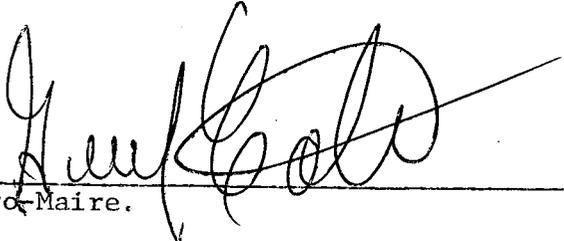
Conseil Municipal de Trois-Rivières

Jeux d'hiver Canada 1983

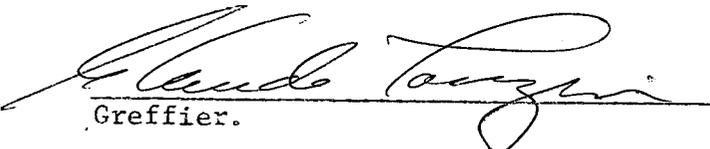
Ministère des Transports

Centre de Voirie à Yamachiche.

Sur ce l'assemblée est levée.



Pro-Maire.



Greffier.

Le 10 août 1979.

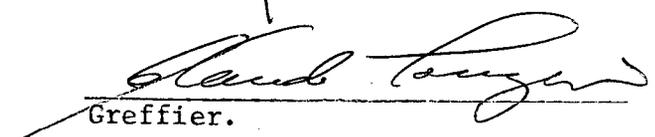
Règlement no.
200-T-34

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-34 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 15-179, de la zone CG-113, pour être intégré à la zone U-103, ladite zone étant délimitée au Nord par la zone U-103, rue Des Dominicains, au Sud par les zones U-100 et M-104, rue Bellefeuille, à l'Est par la zone M-108, Côte Riche-lieu, à l'Ouest, par les zones US-102 et U-103.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs., le 10 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-34, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Guy Côté, Conseiller.


Conseiller,

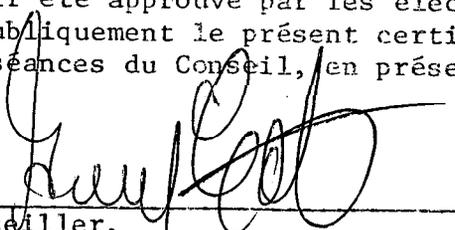

Greffier.

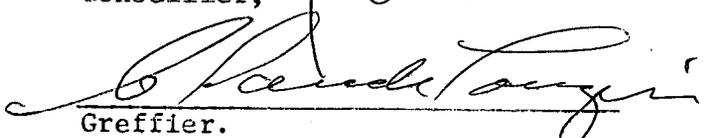
Règlement no.
200-T-35

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-35 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 16-52, de la zone U-1, pour être intégré à la zone CG-2, ladite zone étant délimitée au Nord par les zones CG-2, CG-3 et CG-4, boul. Jean XXIII, à l'Est par les zones U-2, CG-13, M-1 et I-4, au Sud par les zones I-4 et I-3, Parc Industriel, à l'Ouest par la zone I-3, rue Gagnon.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 10 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-35, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Guy Côté, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

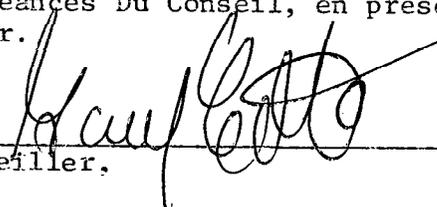
Le 10 août 1979,

Règlement no.
200-T-36

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-36, intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 12-3, de la zone I-4 pour être intégré à la zone CG-4, ladite zone étant délimitée au Nord par les zones CG-6 et CG-5, Boul. Jean XXIII, à l'Est par la limite de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au Sud par l'Autoroute 755, à l'Ouest par les zones I-3, U-1, M-1 et CG-4, Côte Richelieu.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 10 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-36 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances Du Conseil, en présence de Monsieur Guy Côté, Conseiller.


Conseiller.

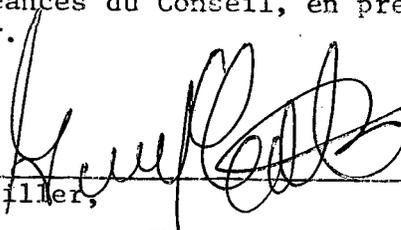

Greffier.

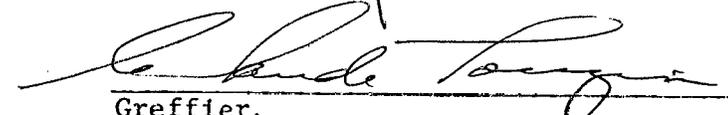
Règlement no.
200-T-37

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-37, intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 165-5 et 165-4 de la zone RX-3 pour former la zone CG-19, ladite zone étant délimitée au Nord par la limite de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à l'Est par la limite de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, DP-1, au Sud par la servitude de l'Hydro-Québec, à l'Ouest par la Servitude de l'Hydro-Québec.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 10 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-37, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Guy Côté, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

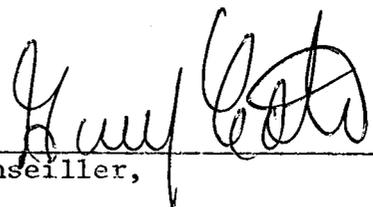
Le 10 août 1979.

Règlement no.
200-T-38

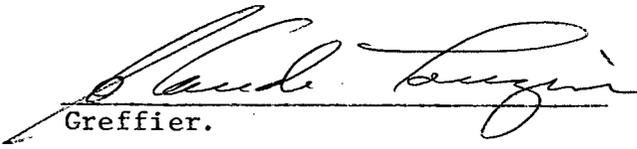
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-38, intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T, par le détachement des lots 17-46, 17-P-45 et 17-44, de la zone M-102, pour former la zone B-103, ladite zone étant délimitée au Nord par la zone I-102, à l'Est par les zones I-102 et CG-110, rue Lacerte, au Sud par la zone GB-201, Boul. Royal, à l'Ouest par les zones CG-110 et M-106.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 10 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 200-T-38, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Guy Côté, Conseiller.



Conseiller,



Greffier.

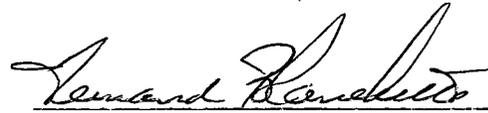
Le 14 août 1979.

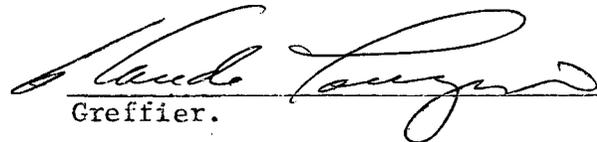
Règlement no.
337.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 337, intitulé règlement de consolidation au montant de \$190,000.00, sur l'excédent des dépenses sur les revenus, pour l'année 1978.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 14 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 337, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

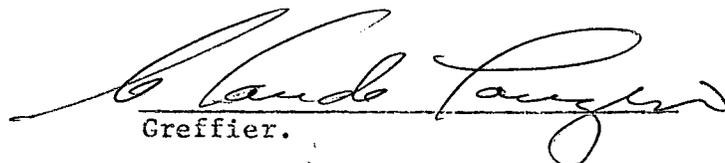
Règlement no.
339.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 339, intitulé règlement concernant la confection d'un égoût pluvial, d'un égoût sanitaire, de la mise en forme, de chaînes de béton, de l'éclairage, du pavage, et de l'aqueduc, sur la rue De La Montagne, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$343,000.00 à cet effet.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 14 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 339, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 20 août 1979,

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 ième jour d'août 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, Ingénieur - Gérant, Jean-Yves Martin, Trésorier, Jean Proulx, Directeur par Intérim, Jean-Maire Guoin, Contremaître, ainsi que M. Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 6 août 1979
220-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 août 1979, soit adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 9 et 10
août 1979
221-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 9 et 10 août 1979, concernant le règlement 200-T-34, règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 15-179, de la zone CG-113 pour être intégré à la zone U-103; le règlement 200-T-35, règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 16-52 de la zone U-1 pour être intégré à la zone CG-2; le règlement no. 200-T-36, règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 12-3 de la zone I-4 pour être intégré à la zone CG-4; le règlement no. 200-T-37, règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 165-5 et 165-4 de la zone RX-3 pour former la zone CG-19; le règlement no. 200-T-38, règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 17-46, 14-P-45 et 17-44 de la zone M-102 pour former la zone B-103, soient adoptés tels que rédigés dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Le 20 août 1979

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 13 et 14
août 1979
222-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 13 et 14 août 1979, concernant le règlement no. 337, règlement de consolidation au montant de \$190,000.00, sur l'excédent des dépenses sur les revenus, pour l'année 1978, et le règlement no. 339, règlement concernant la confection d'un égoût pluvial, d'un égoût sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage et de l'aqueduc, de la rue De La Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas \$343,000.00 à cet effet, soient adoptés tels que rédigés dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption liste
de comptes 1979
C-26
223-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-26, comprenant les chèques no. 3505 à 3523 inclusivement, pour un montant de \$38,122.64, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOpte.

Soumissions
pavage de rues
224-79

M. Roland Lottinville, Ingénieur - Gérant, réinforme les membres du Conseil des soumissions reçues concernant le pavage de rues et correction de pavage existant à la niveleuse:

Massicotte et Fils Ltée	\$ 81,230.00
Les pavages Portneuf Inc.	\$ 81,785.00
Pagé Construction Inc.	\$ 73,157.00

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que la soumission de Pagé Construction Inc., soit retenue étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOpte.

Emission d'obli-
gations en ver-
tu des règlements
d'emprunt
225-79

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de \$2,060,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Le 20 août 1979.

225-79
(suite)

<u>REGLEMENT NUMERO</u>	<u>POUR UN MONTANT DE</u>
57	\$ 177,000.00
88-N	7,000.00
109	4,500.00
152-N-4-A	9,900.00
162-N-1	186,800.00
170	2,900.00
170-A	2,800.00
177-E-1	21,500.00
188	6,100.00
196	22,500.00
280	35,000.00
281	20,000.00
283	180,000.00
284	23,000.00
296	4,500.00
299	8,500.00
301	33,000.00
308	25,000.00
330	140,000.00
335	600,000.00
336	350,000.00
138-N (138-N-2)	200,000.00
	<u>\$ 2,060,000.00</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSEQUENT:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$2,060,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 9 octobre 1979;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce;

Le 20 août 1979.

225-79
(suite)

- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 9 avril et le 9 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts refondus 1964, chapitre 171)".
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE.

Emission d'obligations pour un terme plus court.
226-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$2,060,000.00, fait en vertu des règlements numéros: 57, 88-N, 109, 138-N (138-N-2), 152-N-4-A, 162-N-1, 170, 170-A, 177-E-1, 188, 196, 280, 281, 283, 284, 296, 299, 301, 308, 330, 335 et 336; demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 9 octobre 1979), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés sauf les règlements numéros 88-N, 109, 152-N-4-A, 170, 170-A, 177-E-1, 188, 196 et 335; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE.

Adoption des mutations pour la période du 1^{er} au 15 juin 1979

227-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 1^{er} au 15 juin 1979, pour un total de revenus de \$2,714.75, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Le 20 août 1979.

Adoption des
mutations pour
la période du
18 au 29 juin
1979

228-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 18 au 29 juin 1979, pour un total de revenus de \$4,145.89, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Suspension em-
ployé, service
des Loisirs
229-79

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que la suspension de deux semaines à un employé du service des Loisirs soit acceptée et qu'elle soit rétroactive au 9 août pour se terminer le 23 août 1979, telle que mentionnée dans le rapport du Gérant du 8 août 1979.

ADOPTÉ.

Enlever caract-
ère de rues
230-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'enlever le caractère de rues sur les lots 152-1, 153-1, 154-1, 155-16 et 157-41, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et que le Maire soit autorisé à signer.

ADOPTÉ.

Contrats de
servitude
231-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que Monsieur le Notaire Yves-Martin Veillette, soit autorisé à préparer les contrats de servitude suivants: servitude d'égout pluvial, 5 pieds sur le lot 161-372, 5 pieds sur le lot 161-396; servitude d'aqueduc de 20 pieds sur le lot 150-130; servitude d'égout pluvial de 5 pieds sur les lots 15-348-18, 15-348-17, 15-348-16, 15-348-15, 12-9, 12-8-2, 12-8-1, 12-7-1, 12-6, 15-348-6, et 15-348-7.

ADOPTÉ.

Adoption des
mutations pour
la période du
3 au 13 juillet
1979

232-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que la liste des mutations pour la période du 3 au 13 juillet 1979 pour un total de revenus de \$2,894.98, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Le 20 août 1979.

Soumissions
auto-patrouille

Le Gérant, Monsieur Roland Lottinville, réinforme les membres du Conseil des soumissions reçues concernant la fourniture de deux autos de police selon les spécifications du B.N.Q.

L'approbation des soumissions sera faite lors d'une prochaine assemblée.

Demande pour
l'installation
de 7 luminaires
de 10,000
lumens

233-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec, d'installer 7 luminaires de 10,000 lumens sur les rues Lisieux et Aubert.

ADOpte.

Adoption cadas-
tre, lots 11-51
et 11-50

234-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas concernant les lots 11-51 et 11-50, appartenant à Monsieur Jean-Guy Dargis, soit accepté, moyennant 5% pour parc.

ADOpte.

Adoption cadas-
tre, lot 12-33

235-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g. concernant le lot 12-33, appartenant à Construction Marcel Dubé, soit accepté, moyennant 5% pour parc.

ADOpte.

Adoption liste
de comptes 1979,
C-27

236-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-27, concernant les chèques nos. 3524 à 3554 inclusivement pour un montant de \$22,120.30, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOpte.

Congrès U.M.Q.
237-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que les membres du Conseil Municipal ainsi que le Gérant soient délégués au Congrès de L'U.M.Q., les 25, 26 et 27 septembre 1979.

ADOpte.

Le 20 août 1979.

Engagement de
Mlle Rita Gagnon
238-79

PROPOSE UNANIMEMENT,
APPUYE UNANIMEMENT,

Que Mademoiselle Rita Gagnon soit engagée comme secrétaire au bureau du Gérant pour une période de probation de 6 mois au salaire de \$250.00 par semaine, effectif le 10 septembre 1979.

ADOPTE.

Avis de motion

Le Conseiller Monsieur Guy Côté, donne un avis de motion, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant la normalisation du remboursement des emprunts en vertu des règlements no. 231 et 232, afin de régulariser les comptes de taxes de ces propriétaires.

Demande à la
C.S.R.V.F. de
céder un local
pour \$1.00
239-79

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest doit aménager sa bibliothèque dans un local plus spacieux;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une bâtisse préfabriquée pour la somme de \$1.00;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges de lui vendre un local préfabriqué pour la somme nominale de \$1.00, pour qu'elle puisse aménager une bibliothèque municipale plus adéquate pour l'ensemble de la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Sympathies Fa-
mille Eddy Char-
pentier.
240-79

PROPOSE UNANIMEMENT,
APPUYE UNANIMEMENT,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, désire offrir ses plus sincères sympathies à la famille Eddy Charpentier, lors du décès de Madame Eddy Charpentier.

ADOPTE.

Le 20 août 1979,

Félicitations
gagnante du
Concours Mais-
sons Fleuries.
241-79

PROPOSE UNANIMEMENT,

APPUYE UNANIMEMENT,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, désire offrir ses meilleures félicitations à Madame Fernand Pellerin, qui a remporté le premier prix lors du Concours Maisons Fleuries.

ADOPTE.

Vente terrain
Parc Industriel
242-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Daniel Deshaies et M. Gérard Pouliot, un terrain de figure irrégulière composé des lots 12-7-1 et 12-8-1-2, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au Nord-ouest par les lots 12-6 et 12-72, au nord-est par le lot 12-11 (rue), au sud-est par le lot 12-8-1-1 (rue) et au sud-ouest par les lots 15-348-16 et 15-348-17 (rue).

MESURES:

Mesurant quarante-cinq point soixante et onze mètres dans sa ligne nord-est (45.71), soixante point vingt mètres (60.20) dans sa ligne sud-est, quarante-cinq point soixante et douze (45.72) mètres dans sa ligne sud-ouest et soixante point quatre-vingts-seize (60.96) mètres dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie deux mille sept cents soixante et quatorze point zéro mètres carrés (2,774.0).

Cette vente est faite au prix de \$ 2.152 du mètre carré, soit cinq mille neuf cent soixante et onze dollars et quatre-vingts cents (\$5,971.80) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

Le 20 août 1979,

242-79
(suite)

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois, à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ cent quatre-vingt-cinq point quatre-vingt mètres carrés (185.80). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquides à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain, présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au projet de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-Martin Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer

Le 20 août 1979.

242-79
(suite)

toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales

Subvention

Ministère du Tourisme Chasse et Pêche

Accusé de réception

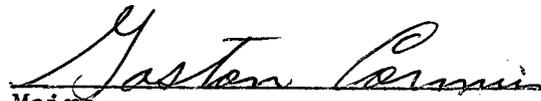
Le G.A.P.E

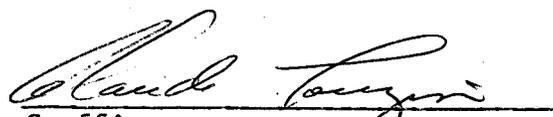
Ré: zonage agricole

M. Bernard Gauthier

Demande d'informations pour analyse.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire,


Greffier.

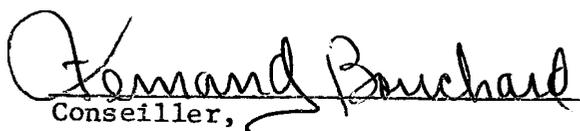
Le 23 août 1979.

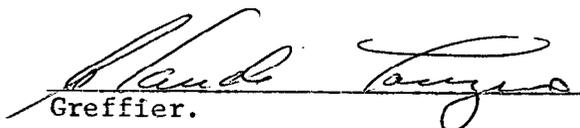
Règlement no.
341.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 341, intitulé règlement décrétant l'extension du réseau d'aqueduc sur les rues Codère, Le Royer et St-Joseph et autorisant un emprunt de \$65,410.00

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 23 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 341, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller,

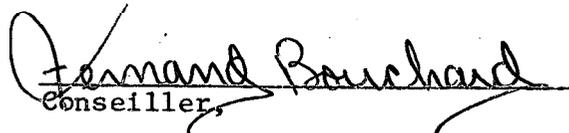

Greffier.

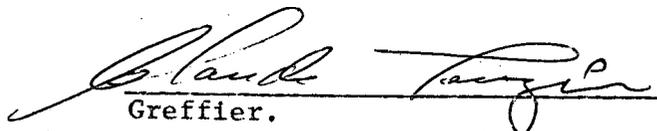
Règlement no.
342

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 342, intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Codère, Le Royer et St-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas \$368,627.00 à cet effet.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 23 août 1979, je déclare que ledit règlement no. 342, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de Monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 4 septembre 1979.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 ième jour de septembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations, MM. Les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Jean Proulx, directeur par intérim, Jean-Marie Gouin, Contremaître, Gilles Pépin, Evalueur ainsi que M. Claude Touzin, Greffier, Trésorier Adjoint.

Adoption du
procès-verbal
du 20 août 1979
243-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 août 1979, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
de l'assemblée
des électeurs
du 22 et 23
août 1979
244-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 22 et 23 août 1979, concernant le règlement no. 341, règlement décrétant l'extension du réseau d'aqueduc sur les rues Codère, Le Royer et St-Joseph et autorisant un emprunt de \$65,410.00; et le règlement no. 342, règlement concernant la confection d'un égoût pluvial, d'un égoût sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Codère, Le Royer et St-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas \$368,627.00 à cet effet, soient adoptés tels que rédigés dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-28
245-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-28, comprenant les chèques no. 3555 à 3575 inclusivement, pour un montant de \$21,265.90, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Le 4 septembre 1979.

Vente terrain
Parc Industriel
246-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

Que la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, vende à M. Paul Leclerc, un terrain de figure régulière composé du lot 12-8-1-1, au plan et Livre de Renvoi Officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au Nord-Ouest par le lot 12-8-1-2, au nord-est par le lot 12-11 (rue), au sud-est, par le lot 12-8-2, et au sud-ouest par le lot 15-348-16.

MESURES:

Mesurant quinze point vingt-quatre mètres (15.24) dans sa ligne nord-est, soixante point vingt mètres (60.20) dans sa ligne sud-est, quinze point vingt-quatre (15.24) mètres dans sa ligne sud-ouest et soixante point vingt mètres (60.20) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie neuf cent dix-huit point neuf mètres carrés (918.9).

Cette vente est faite au prix de \$ 2.152 du mètre carré, soit mille neuf cents soixante-dix-sept dollars et quarante-sept cents (\$1,977.47) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

Si le présent acquéreur, ou ses ayant droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain, présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

246-79
(suite)

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au projet de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquides.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Jean Paquin, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le pro-Maire et le Greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte.

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Monsieur Réjean Léveillé, un terrain de forme irrégulière composé du lot 12-7-2, au plan et livre de Renvoi Officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au Nord-Ouest par le lot 12-6, au nord-est par le lot 12-11 (rue) et au sud-est par le lot 12-7-1.

MESURES:

Mesurant neuf point quatorze mètres (9.14) dans sa ligne nord-est, neuf point quatorze mètres (9.14) dans sa ligne sud-est et quatorze point trente-six (14.36) mètres dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie dix-sept point quatre-vingt-douze mètres carrés (17.92).

Vente terrain
Parc Industriel
247-79

247-79
(suite)

Cette vente est faite au prix de \$ 2,152 du mètre carré, soit trente-huit dollars et cinquante-quatre cents (\$38,54) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain, présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au projet de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquides.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-Martin Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le Pro-Maire et le Greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte.

Le 4 septembre 1979.

Adoption de
cadastre, lot
3-2

248-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., concernant la subdivision du lot 3-2, en date du 27 août 1979, appartenant à Monsieur P. Elzéard St-Arnaud, soit accepté.

ADOpte.

Engagements em-
ployés surnumé-
raires et mises
à pied

249-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que Monsieur Pierre Dupont soit engagé comme employé surnuméraire au Service technique de la Ville, au taux de \$7.00/hre, effectif le 27 août 1979; Que Monsieur François Baril soit engagé comme employé surnuméraire aux Travaux publics au taux de \$5.41/ hre effectif le 27 août 1979; Que M. André Bellerive soit engagé comme employé surnuméraire aux Travaux Publics au taux de \$5.41/ hre effectif le 28 août 1979; Que M. Jules Bolduc soit engagé comme employé surnuméraire aux Travaux Publics au taux de \$5.41/hre effectif le 27 août 1979; tous pour une période n'excédant pas 3 mois; Que M. Denis Godin, employé surnuméraire au Service Technique de la Ville, soit mis à pied à partir du 7 septembre 1979; Que Mlle Lina Plouffe, secrétaire surnuméraire au Service des Loisirs, soit mise à pied à partir du 24 août 1979.

ADOpte.

Resubdivision
du lot 12-8-1

250-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Deajardins, Conseiller,

Que Monsieur Serge Hamel, a.g., soit autorisé à préparer la subdivision du lot 12-8-1, suite à une vente au Parc Industriel.

ADOpte.

Modification à
l'article 11 du
règlement 337.

251-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que l'article 11 du règlement # 337, soit abrogé à toutes fins que de droits et remplacé par le suivant:

ARTICLE 11.- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds de la Municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, et réparti suivant l'évaluation des immeubles construits ou non, et si le Conseil le juge à propos, il pourra approprier à chaque année les sommes nécessaires à même les fonds généraux de la Ville pour pourvoir au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt.

ADOpte.

Le 4 septembre 1979.

Adoption plan
de cadastre, de
la subdivision
d'une partie du
lot 11
252-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 21 août 1979, concernant la subdivision d'une partie du lot 11, appartenant à Les Appartements des Tourelles Inc., soit accepté, moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-29
253-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-29, comprenant les chèques no. 01 à 31 inclusivement, pour un montant de \$1,602,019.66, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-30
254-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que la liste de comptes 1979, C-30, comprenant les chèques no. 32 à 120 inclusivement, pour un montant de \$58,602.86, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Suspension em-
ployé, service
de la Police
255-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller,

Que la suspension d'un mois (1) et l'annulation de ses quinze (15) jours de maladie à un employé du service de Police soit acceptée et qu'elle soit rétroactive au 2 septembre 1979 pour se terminer le 2 octobre 1979, tel que mentionné dans le rapport du directeur par intérim, soumis au Gérant, en date du 4 septembre 1979.

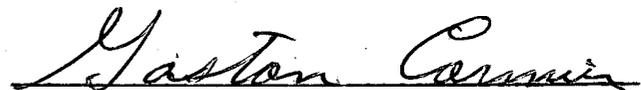
ADOPTE.

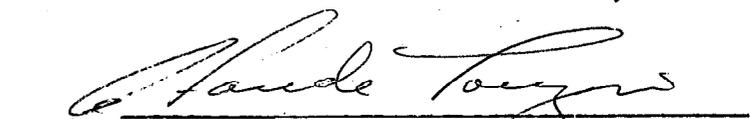
CORRESPONDANCE

Famille Roland Lemieux

Remerciements pour condoléances.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire,


Greffier.

Le 10 septembre 1979

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 ième jour de septembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations MM. les Conseillers Guy Côté, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur Guy Desjardins motive son absence pour des raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, Jean-Yves Martin, Trésorier, Jean Proulx, Directeur par intérim, Jean-Marie Gouin, Contremaître et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 1979;
- 2.- Adoption des soumissions concernant l'émission d'obligations de \$ 2,060,000.00;
- 3.- Adoption des soumissions "Autos-Patrouilles";
- 4.- Résolution demandant à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'emprunter, par emprunt temporaire, un montant de \$ 460,000.00 pour une période additionnelle de 6 mois, jusqu'à l'émission des obligations.

Adoption du
procès-verbal du
4 sept. 1979
256-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Guy Côté, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 septembre 1979 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Emission d'obli-
gations de
\$ 2,060,000.00
257-79

CONSIDERANT QUE la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le Comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$ 2,060,000.00, avis qui a paru le 25 août 1979;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette demande, la Corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées:

Le 10 septembre 1979

4131

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
Banque Provinciale du Canada	96.47	\$ 2,060,000.	10 $\frac{3}{4}$ %	1980 à 1989	11.4735
(Corrigé):	97.69	\$ 2,060,000.	11%	1980 à 1989	11.4735
Molson, Rousseau et Cie Ltée					
Geoffrion, Robert et Gélinas Ltée					
McNeil, Mantha Inc					
Lévêque, Beaubien Inc					
Brault, Guy, O'Brien Inc	96.10	\$ 1,620,000.	10 $\frac{3}{4}$ %	1980 à 1989	
		\$ 440,000.	10 $\frac{3}{4}$ %	en 1999	11.4914
Greenshields Inc					
Grenier, Ruel et Cie Inc	95.43	\$ 2,060,000.	10 $\frac{3}{4}$ %	1980 à 1989	11.6942
Banque Canadienne Nationale					
Raymond Camus Inc					
Florido Matteau					
Banque de Commerce Canadienne Impériale	95.165	\$2,060,000.	10 $\frac{3}{4}$ %	1980 à 1989	11.7510

CONSIDERANT QUE l'offre ci-haut provenant de la Banque Provinciale du Canada s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDERANT QUE cette soumission n'est pas conforme aux modalités stipulées dans l'avis de demande de soumissions en ce qui a trait au taux d'intérêt;

CONSIDERANT QUE, d'autre part, il serait dans l'intérêt de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de réaliser ce financement le plus tôt possible;

IL EST:

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à vendre de gré à

Le 10 septembre 1979

gré les \$ 2,060,000.00 d'obligations au Syndicat dirigé par la Banque Provinciale du Canada aux conditions énumérées ci-haut.

ADOPTE.

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu trois (3) soumissions pour la fourniture de deux autos-patrouilles pour le Service de Police;

CONSIDERANT QU'une seule soumission s'est avérée conforme;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, conseiller,

APPUYE par M. Fernand Blanchette, conseiller,

que la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée, au montant de \$ 14,466.32 incluant la taxe de vente, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

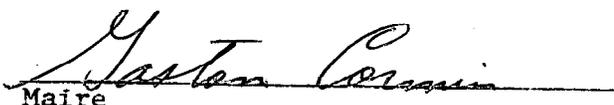
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

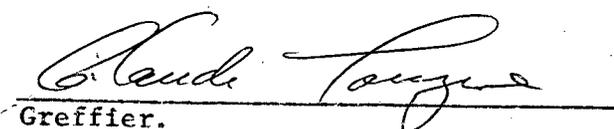
que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter, par emprunt temporaire, pour une période n'excédant pas six (6) mois, un montant de \$ 460,000.00 jusqu'à l'émission des obligations prévue pour le mois d'octobre 1979.

ADOPTE.

Association Canine de la Mauricie Inc; re: remerciements pour coopération.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Soumissions
autos-
patrouilles
258-79

Emprunt
temporaire de
\$ 460,000.00
259-79

Correspondance

Le 17 septembre 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 ième jour de septembre 1979 sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant, Jean Proulx, Directeur intérimaire, Jean-Marie-Gouin, Contremaître, Jean-Yves Martin, Trésorier, André St-Arnauld, Directeur des Loisirs et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption
procès-verbal
10 sept. '79
260-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 septembre 1979 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption
liste de comptes
1979 C-31
261-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-31, concernant les chèques No 121 à 141 inclusivement, pour un montant de \$ 21,517.19, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption
liste de comptes
1979 C-32
262-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-32, concernant les chèques No 142 à 151 inclusivement, pour un montant de \$ 28,772.41, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption
mutations
du 16 au 31
juillet '79
263-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les mutations pour la période du 16 juillet au 31 juillet 1979 pour un montant de \$ 2,049.56, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Adoption
mutations
du 1er au
15 août '79
264-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que les mutations pour la période du 1er au 15 août 1979 pour un montant de \$ 1,051.69, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Le 17 septembre 1979

Adoption du
règlement No
343
265-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 343, règlement modifiant l'article 11 des règlements No 231 et 232, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉ.

Convention
dépôt-salaire
266-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention dépôt-salaire avec la Caisse Populaire Ste-Catherine-de-Sienne.

ADOPTÉ.

Vente de l'auto-
bus (Loisirs)
267-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Municipale du Québec l'autorisation de vendre, de gré à gré, à M. Raymond Poliquin, l'autobus, année 1971 (Service des Loisirs), moins les pneus, pour un montant de \$ 400.00, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ.

Programme de
logements pour
personnes âgées
268-79

CONSIDERANT QUE la Société d'Habitation du Québec doit construire vingt (20) logements pour personnes âgées au cours des prochains mois;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu plusieurs demandes de personnes âgées;

IL EST:

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Société d'Habitation du Québec d'inscrire à nouveau à la programmation 1979-80, la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour qu'elle puisse obtenir d'autres logements pour personnes âgées.

ADOPTÉ.

Le 17 septembre 1979

Demande au Ministère des Transports -
modification de
contrat
269-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Transports du Québec d'enlever la condition mentionnée dans le contrat intervenu entre Sa Majesté La Reine et la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en date du 25 février 1970, devant le Notaire Lionel Martin, par lequel il y avait obligation d'ériger des puits artésiens sur le terrain P-224.

ADOPTE.

Engagement d'employés saisonniers (Loisirs)
270-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les personnes ci-après énumérées soient engagés comme employés saisonniers au Service des Loisirs de la Ville, à compter des dates suivantes, soit:

Restaurant: Effectif le 3 septembre 1979

Mme Pauline Côté
Mme Geneviève Tessier
Mme Lucille Massicotte
Mme Hélène Lefebvre
Mme Lorraine Dubé
Mlle Sonia Dubé.

Surveillant de patinage:

M. Pierre Michaud Effectif le 5 septembre 1979
M. Luc Lefebvre Effectif le 6 septembre 1979

Pro-Shop: Effectif le 6 septembre 1979

M. Michel Montambeault
M. Lester Lahaie Jr.
M. Jacques Corriveau

Perception: Effectif le 8 septembre 1979

Mme Noëlla Plante
M. Antoine Veillette

ADOPTE.

Engagement d'employés saisonniers (Police)
271-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par Henri Guilbert, Conseiller

Le 17 septembre 1979

que Mesdames Julienne Bussièrre et Denise Curadeau, ainsi que M. Georges Dumont, soient engagés comme employés saisonniers au Service de Police, au salaire de \$ 50.00 par semaine, et ce, à compter du 4 septembre 1979.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le cadastre préparé par M. Pierre Roy, A.G., en date du 25 juillet 1979, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot No 157-41-1, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. et que le Maire soit autorisé à signer.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 13 juillet 1979, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et de "Les Constructions Jean-Claude Gagnon Inc", concernant les lots 152-19 et 152-1-2, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté, moyennant 5% pour parc, et que le Maire soit autorisé à signer.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 29 août 1979, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 12-8-1-1 et 12-8-1-2, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté, et que le Maire soit autorisé à signer.

ADOPTE.

Le Bureau de Revision des plaintes au rôle d'évaluation pour la période 1978-79, était composé de Me Ivan Godin, Président, ainsi que de MM. Serge Hamel, A.G. et Roger Villemure, Architecte. Les plaintes suivantes ont été soumises au Bureau de Revision:

Plainte de Roger Bellefeuille:

Le plaignant proteste l'augmentation de l'évaluation et demande que l'évaluation de son immeuble soit réduite de \$ 2,100.00 à \$ 1,500.00.

Adoption du
cadastre
lot 157-41-1
272-79

Adoption du
cadastre
lots 152-19 et
152-1-2
273-79

Adoption du
cadastre
lots 12-8-1-1 et
12-8-1-2
274-79

Adoption des
plaintes au rôle
d'évaluation
1978-79
275-79

Le 17 septembre 1979

DECISION:

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant était présent à l'audience;

Attendu que les parties se sont entendues devant le Bureau de Revision pour réduire l'évaluation municipale de l'immeuble du plaignant à la somme de \$ 750.00 par terrain;

En conséquence, le Bureau de Revision réduit l'évaluation municipale de l'immeuble du plaignant à la somme de \$ 750.00 par terrain.

Plainte de Claude Roux

Le plaignant conteste l'augmentation de l'évaluation et demande que l'évaluation de son immeuble soit réduite.

DECISION:

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant était présent à l'audience;

Attendu que le plaignant demande une réduction de l'évaluation de son immeuble sous le prétexte que la construction de maisons à logements multiples est permise dans son secteur;

Attendu que le plaignant invoque qu'il subit un préjudice sérieux en raison du fait que les règlements de zonage en vigueur dans son secteur permettent la construction de maisons à logements multiples;

Attendu que le plaignant a lui-même reconnu à l'audience avoir versé la somme de \$ 32,400.00 pour l'acquisition de son immeuble;

Attendu que la valeur de son immeuble inscrite actuellement au rôle d'évaluation s'établit à la somme de \$ 22,350.00;

Attendu que le règlement municipal permettant la construction de maisons à logements multiples dans le secteur où est situé l'immeuble du plaignant était déjà en vigueur au moment de l'acquisition de son immeuble par le plaignant;

Le 17 septembre 1979

Attendu que le plaignant pouvait facilement vérifier et constater l'existence de ce règlement de zonage lorsqu'il a acquis son immeuble;

Attendu que de toute façon la valeur inscrite au rôle d'évaluation est inférieure de \$ 10,000.00 au prix d'acquisition versé par le plaignant;

Attendu que le plaignant n'a pas pu prouver que la valeur inscrite au rôle est trop élevée;

Attendu que la valeur inscrite au rôle d'évaluation nous apparaît conforme et réaliste;

En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte de Bell Canada

Le plaignant conteste l'augmentation de l'évaluation et demande que l'évaluation de son immeuble soit réduite de \$ 88,900.00 à \$ 52,240.00.

DECISION:

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que le plaignant était présent à l'audience;

Attendu que les parties se sont entendues devant le Bureau de Revision pour réduire l'évaluation municipale de l'immeuble du plaignant à la somme de \$ 55,100.00 rétroactivement au 1er janvier 1978;

En conséquence, le Bureau de Revision réduit l'évaluation municipale de l'immeuble du plaignant à la somme de \$ 55,100.00.

Plainte Terrasse Duvernay Ltée

La plaignante conteste l'augmentation de l'évaluation et demande que l'évaluation de son immeuble soit réduite.

DECISION:

Attendu que le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Le 17 septembre 1979

Attendu que le plaignant était présent à l'audience;

Attendu que les parties se sont entendues devant le Bureau de Revision pour réduire l'évaluation municipale de l'immeuble de la plaignante comme suit:

- Lot 160-644-----	\$ 350.00
- Lot 160-659-----	\$ 300.00
- Lots 161-328 et 160-514-----	\$ 400.00
- Lots 161-330 et 160-525-----	\$ 300.00
- Lot 161-327-----	\$ 400.00
- Lot 160-679-----	\$ 350.00
- Lot 160-677-----	\$ 350.00
- Lot 160-678-----	\$ 375.00
- Lot 160-683-----	\$ 350.00
- Lot 160-684-----	\$ 350.00
- Lot 160-685-----	\$ 350.00
- Lot 160-686-----	\$ 350.00
- Lot 160-687-----	\$ 300.00
- Lot 160-688-----	\$ 300.00
- Lot 160-689-----	\$ 350.00

En conséquence, le Bureau de Revision réduit l'évaluation municipale de l'immeuble du plaignant comme suit:

- Lot 160-644-----	\$ 350.00
- Lot 160-659-----	\$ 300.00
- Lots 161-328 et 160-514-----	\$ 400.00
- Lots 161-330 et 160-525-----	\$ 300.00
- Lots 161-327-----	\$ 400.00
- Lots 160-679-----	\$ 350.00
- Lot 160-677-----	\$ 350.00
- Lot 160-678-----	\$ 375.00
- Lot 160-683-----	\$ 350.00
- Lot 160-684-----	\$ 350.00
- Lot 160-685-----	\$ 350.00
- Lot 160-686-----	\$ 350.00
- Lot 160-687-----	\$ 300.00
- Lot 160-688-----	\$ 300.00
- Lot 160-689-----	\$ 350.00

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que les plaintes au rôle d'évaluation soumises par le Bureau de Revision présidé par Me Ivan Godin, pour la période 1978-79, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Le 17 septembre 1979

Protocole
d'entente
badminton
276-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Maire et le Directeur des Loisirs soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente entre la Ville de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le badminton.

ADOpte.

Démission
André St-Arnauld
277-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

que la démission de Monsieur André St-Arnauld, effective le 28 septembre 1979, soit acceptée. Le Conseil municipal désire offrir ses plus sincères félicitations au Directeur des Loisirs, pour le bon travail qu'il a effectué au cours des trois dernières années au sein de l'administration de la Ville.

ADOpte.

Corporation
inter-municipale
de transport
en commun
278-79

CONSIDERANT QUE le Ministre des Transports du Québec doit présenter un Arrêté en Conseil ordonnant la création d'une corporation inter-municipale de transport;

CONSIDERANT QUE cette corporation inter-municipale de transport regroupera les Villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire adhérer au futur organisme;

IL EST:

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Transports du Québec d'inclure la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans la corporation inter-municipale de transport en commun qui doit être formée, conformément à la Loi 73.

ADOpte.

Le 17 septembre 1979

Renouvellement
demande
Terrasse
Du Fleuve
279-79

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a fait une demande au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour l'aménagement d'une terrasse sur la rue Du Fleuve;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest est en train de préparer ses projets d'immobilisation pour les trois prochaines années;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renouvelle sa demande auprès du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour qu'il donne suite dans les meilleurs délais à la demande de subvention pour l'aménagement de la terrasse Du Fleuve.

ADOPTE.

Correspondance

Lettre de M. Lucien Beaudry:

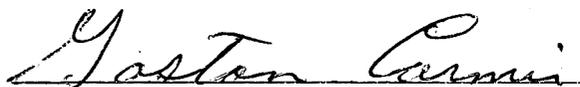
Plainte.

Lettre de MM. Denis Bergeron :
et Louis-Georges Dumont:

Demande de station de service sur Boul. St-Jean.

Visite des membres de l'Afeas Jean XXIII: Ecole Richelieu.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 24 septembre 1979

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 24ième jour de septembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations MM. les Conseillers Guy Côté, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur Guy Desjardins motive son absence pour des raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, Ingénieur-Gérant, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire, M. Jean-Marie Gouin, Contremaître et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 septembre 1979.
- 2.- Adoption de la liste de comptes No C-33 concernant les chèques No 152 à 174 inclusivement pour des dépenses au montant de \$ 26,411.12.
- 3.- Adoption du rapport triennal pour les années 1979, 1980, 1981.
- 4.- Engagement d'un ingénieur municipal.
- 5.- Engagement d'un technicien en comptabilité.
- 6.- Résolution acceptant le plan d'éclairage de la rue Leclerc montrant la localisation de cinq (5) nouveaux luminaires de 10,000 lumens.
- 7.- Avis de motion modifiant le règlement No 107-N concernant les piscines privées.
- 8.- Résolution accordant une subvention de \$ 355.80 à la Paroisse Ste-Catherine-de-Sienne (re: droits de mutations).
- 9.- Résolution fixant le salaire du greffier de la Cour Municipale à \$ 30.00 par séance.
- 10- Résolution autorisant la firme Langevin et Desjardins Inc à vendre les lots 15-348-8, 15-348-9, 15-348-5 et 15-348-4, au prix de \$ 0.25 le pied carré, plus \$.06 le pied carré pour les frais encourus et que la Ville intervienne au contrat qui sera passé entre Monsieur Larouche et Langevin et Desjardins Inc, et MM. Réal et Gaston Renaud et Langevin et Desjardins Inc.

Adoption du
procès-verbal du
17 septembre 1979
280-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 1979 soit et est adopté, tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.
ADOPTE.

Le 24 septembre 1979

Adoption liste
de comptes 1979
C-33
281-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-33, comprenant les chèques No 152 à 174 inclusivement, pour un montant de \$ 26,411.12, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOpte.

Adoption rapport
triennal 1979,
1980, 1981
282-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le rapport triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 1979, 1980 et 1981, soit accepté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer.

ADOpte.

L'item No 4; engagement d'un ingénieur municipal, est remis à la prochaine assemblée.

L'item No 5: engagement d'un technicien en comptabilité, est remis à la prochaine assemblée.

Eclairage, rue
Leclerc
283-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan d'éclairage de la rue Leclerc, préparé par l'Hydro-Québec, montrant la localisation de cinq (5) nouveaux luminaires de 10,000 lumens, soit accepté tel que présenté.

ADOpte.

Avis de motion
règlement No
107-N-B

Le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No 107-N, pour ajouter les mots "piscines privées".

Subvention
Paroisse Ste-
Catherine-de-
Sienna
284-79

PROPOSE par Monsieur Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par Monsieur Henri Guilbert, Conseiller

qu'une subvention de \$ 355.80 soit accordée à la Paroisse Ste-Catherine-de-Sienna pour compenser les droits de mutations sur la vente de l'église paroissiale.

ADOpte.

Salaire, Gref-
fier, Cour
Municipale
285-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

Le 24 septembre 1979

que le salaire du Greffier de la Cour municipale soit de \$ 30.00 par séance, effectif le 24 septembre 1979 et modifiant la résolution No 32-75, adoptée par le Conseil municipal le 3 février 1975.

ADOPTE.

Intervention de
la Ville
contrat Langevin
& Desjardins
286-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat à être passé devant le Notaire Nelson Ward du Cap-de-la-Madeleine, concernant la vente des lots 15-348-8 et 15-348-9, au prix de \$ 0.25 le pied carré et \$ 0.06 le pied carré pour les frais encourus, vendu à MM. Réal et Gaston Renaud; et au même contrat à être passé devant le Notaire Nelson Ward du Cap-de-la-Madeleine, concernant la vente d'une partie des lots 15-348-5 et 15-348-4, au prix de \$ 0.25 le pied carré et \$ 0.06 le pied carré pour frais encourus, vendu à M. François Larouche (20' X 60'); tous ces terrains ont été achetés par Langevin et Desjardins Inc, contrat passé devant le Notaire Gilles-Guy Garceau le 5 décembre 1978.

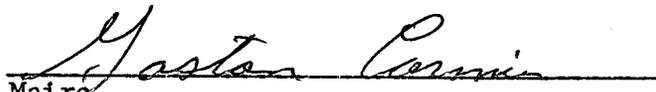
ADOPTE.

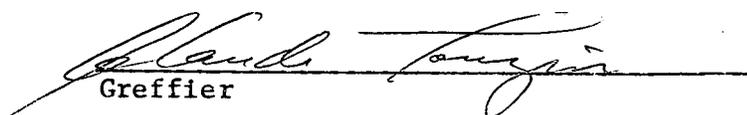
CORRESPONDANCE

Comité, Fête de la Saint-Jean: re: remerciements, subvention

Visite de M. Georges Carrère: re: Théâtre des Marguerites.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 1er octobre 1979

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er jour du mois d'octobre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant, Jean Proulx, Directeur intérimaire, Jean-Marie Guoin, Contremaître et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption
procès-verbal
24 septembre
1979
287-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 septembre 1979 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption
liste de
comptes 1979
C-34
288-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-34, concernant les chèques no 175 à 185 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 45,815.22, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Permanence de
Mlle Madeleine
Leclerc
289-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que Mademoiselle Madeleine Leclerc soit confirmée employée régulière à compter du 1er octobre 1979, étant donné qu'elle a complété sa période de probation comme secrétaire-commis au Service de la Trésorerie.

ADOPTÉ.

Ouverture des
soumissions
sel - voirie

L'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant le sel de voirie.

Groupe des Produits Chimiques Domtar:

	<u>Métriques</u>	<u>La tonne</u>	<u>Total</u>
F.A.B. Les Quais Trois-Riv.	700	\$ 26.50	\$ 18,550.00

Le 1er octobre 1979

La Société Canadienne de Sel, Limitée (Windsor):

Vrac

F.A.B. nos entrepôts - Quai de Trois-Riv. \$ 26.70/la tonne métrique

F.A.B. vos entrepôts - Garage municipal \$ 26.95/la tonne métrique

Sacs 40kg

F.A.B. nos entrepôts - Ville d'Anjou \$ 53.50/la tonne métrique

F.A.B. vos entrepôts - Garage municipal \$ 62.50/la tonne métrique

Les Produits Sel Iroquois Ltée:

	<u>F.A.B. notre dépôt</u>	<u>Livré à vos entrepôts</u>
Gros sel en vrac	\$ 26.70/tonne métrique	\$ 27.25/tonne métrique

Une décision sera prise lors d'une prochaine assemblée concernant l'acceptation du plus bas soumissionnaire, après que Monsieur Roland Lottinville ait vérifié ces soumissions.

Ouverture
soumissions
pavage de rue
290-79

L'Ingénieur-Gérant, Monsieur Roland Lottinville, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant le pavage de rue.

Pagé Construction Inc	:	\$ 14,940.00
Les Pavages Portneuf Inc	:	\$ 20,196.00
Les Pavages Nicolet (1973) Inc	:	\$ 26,700.00
Massicotte & Fils Ltée	:	\$ 16,050.00

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la soumission de la Cie Pagé Construction Inc soit acceptée concernant le pavage de rue, au montant de \$ 14,940.00, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOpte.

Le 1er octobre 1979

Mainlevée
terrains
Langevin &
Desjardins
291-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

Sur proposition dûment secondée, il est unanimement résolu que:

1) Vu la réception d'un montant de VINGT MILLE DOLLARS (\$ 20,000.00) qui lui a été payé par Langevin & Desjardins Inc., Ville de Trois-Rivières-Ouest donne purement et simplement mainlevée de tous ses droits réels, privilège, hypothèque de vendeur, etc., affectant les immeubles suivants: le lot: HUIT, NEUF, SIX, CINQ, QUATRE, DIX de la subdivision du lot: TROIS CENT QUARANTE-HUIT du lot original: QUINZE (15-348-8, 15-348-9, 15-348-6, 15-348-5, 15-348-4, 15-348-10) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

2) Ces droits, pour lesquels mainlevée est donnée, résultent d'un contrat de vente entre les mêmes parties, signé le 5 décembre 1978, minute numéro: 15,174 du notaire Gilles-Guy Garceau, enregistré le 7 décembre suivant, sous le numéro: 320663.

3) Son Honneur le Maire Gaston Cormier, et/ou son Greffier, Claude Touzin,

sont autorisés pour et au nom de ladite Corporation Municipale de Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer la mainlevée préparée à cette fin par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, lue à l'assemblée et adoptée tel que rédigée.

ADOPTE.

Contrat de
servitude
Hydro-Québec
292-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la servitude sur les lots 15-356 et 15-357 dans le parc industriel, sur la rue Sidbec; servitude devant servir à l'Hydro-Québec pour l'installation de leurs services.

ADOPTE.

Adoption
règlement
No 107-N-B
293-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement No 107-N-B, règlement modifiant le règlement No 107-N pour ajouter les mots "piscines privées", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 1er octobre 1979

Permanence de
M. Robert
Jacques
294-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que M. Robert Jacques soit confirmé employé régulier à compter du 1er octobre 1979, étant donné qu'il a complété sa période de probation comme inspecteur-commis au Service de l'Evaluation.

ADOpte.

Sympathies
Famille
Yvon Brosseau
295-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères sympathies à la famille Yvon Brosseau, lors du décès de leur fils Denis.

ADOpte.

Plan de cadas-
tre Serge
Thiffeault
296-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., pour le compte de "Les Constructions Serge Thiffeault Inc", concernant les lots 15-348-1-1, 15-348-1-2, 15-348-2-1 et 15-348-2-2, soit accepté tel que présenté, moyennant 5% pour parc. (Dossier 32556).

ADOpte.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales

Re: Garage municipal

Commission Municipale du Québec

Re: Extension d'emprunt

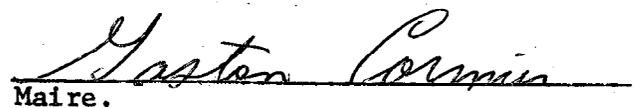
Commission Scolaire Chavigny

Re: Demande de services municipaux

M. Jean-Claude Bolduc, Président
du Hockey Mineur

Re: Présentation d'un
mémoire.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 15 octobre 1979

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15ième jour du mois d'octobre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant, Jean-Marie Gouin, Contremaître et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption
procès-verbal
1er octobre '79
297-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er octobre 1979 soit adopté, tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption
liste de
comptes 1979
C-35
298-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-35, concernant les chèques No 186 à 272 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 54,032.89, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption
liste de
comptes 1979
C-36
299-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-36, concernant les chèques No 273 à 304 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 60,375.91, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption
soumission
rues Le Royer
et Codère
300-79

Les soumissions ont été ouvertes le 9 octobre dernier en présence du Maire, M. Gaston Cormier, de l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing., et du Greffier et Trésorier Adjoint, M. Claude Touzin.

Les soumissionnaires étaient:

Le 15 octobre 1979

Constructions Terpel Ltée:	\$ 128,303.75
André Boisvert Excavations:	122,293.95
Excavations Dratex Inc:	118,883.75
Gaston Paillé Ltée:	115,832.50
Panpierre Inc:	114,653.30

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la soumission de la Cie Panpierre Inc, au montant de \$ 114,653.30 concernant des travaux publics sur les rues Le Royer et Codère, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTE.

Adoption
soumission
sel de voirie
301-79

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé des soumissions, le 29 septembre 1979, comportant deux prix, soit: F.A.B. nos entrepôts et F.A.B., Quai de Trois-Rivières;

CONSIDERANT QUE deux soumissionnaires ont fourni une soumission conforme au devis;

il est:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la soumission de La Société Canadienne de Sel, Limitée, aux montants suivants, soit:

Vrac

F.A.B. nos entrepôts - Quai de Trois-Rivières:	\$26.70/tonne métrique
F.A.B. vos entrepôts - Garage municipal	: \$26.95/tonne métrique

concernant le sel de voirie, soit acceptée, étant donnée qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTE.

Engagement
technicien en
comptabilité
302-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

Le 15 octobre 1979

que Monsieur René Gauthier soit engagé comme technicien en comptabilité, pour une période de probation suivant la convention collective en vigueur, au salaire de \$ 290.00 par semaine, effectif le 29 octobre 1979.

ADOPTE

Achat - dépôts
à terme -
B.C.I.C.
303-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Trésorier soit autorisé à acheter temporairement des dépôts à terme à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, pour une période n'excédant pas 90 jours.

ADOPTE.

Régime d'assurance collective
304-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la proposition du régime d'assurance collective présenté par La Mutuelle du Canada, soit acceptée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'assurance.

ADOPTE.

Avis de motion
modifications
zonage Boul.
St-Jean

Le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le zonage d'une partie du lot P-143 de la zone CM-300, pour permettre la construction d'un gaz-bar à l'intersection de la sortie de l'Autoroute 55 et du Boulevard St-Jean.

Nomination d'un
Directeur des
Loisirs
305-79

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

que Monsieur Michel Lemieux soit nommé Directeur du Service des Loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, moyennant une période de probation de six (6) mois, au salaire de \$ 16,500.- plus \$ 1,500.- d'allocation automobile, effectif le 1er octobre 1979.

ADOPTE.

Projet d'Embel-
lissement de
l'Environnement
306-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

Le 15 octobre 1979

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à présenter un projet connu sous le nom de "Embellissement de l'Environnement", tel que préparé dans le cadre du programme "Canada au Travail"; nommant M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, administrateur-délégué dudit projet et l'autorisant à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada; et autorisant le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE.

Projet de Matrice graphique et Inspection de propriétés
307-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à présenter un projet connu sous le nom de "Matrice graphique et Inspection de propriétés", tel que préparé dans le cadre du programme "Canada au Travail", nommant M. Gilles Pépin, Evalueur Agréé, administrateur-délégué dudit projet et l'autorisant à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada; et autorisant le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE.

Convention collective Employés municipaux
308-79

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

que le Maire, l'Ingénieur-Gérant et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer la convention collective intervenue entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le Syndicat National des Employés Municipaux de Trois-Rivières-Ouest, pour la période du 1er avril 1979 au 31 mars 1981.

ADOPTE.

Vente terrain parc industriel à Fernand & Gaston Daigle
309-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 15 octobre 1979

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à MM. Gaëtan et Fernand Daigle, un terrain de figure irrégulière composé des lots 10-13-2 et 12-12-2, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 10-12-2 vers le Sud-Est par le lot 10-13-1 et 12-12-1, vers le Sud et le Sud-Ouest par le lot 12-11 (rue de l'Industrie) et vers le Nord-Ouest par le lot 10-9-2.

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 54.87 mètres, dans sa ligne Sud-Est 68.56 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 54.98 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 66.75 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie trois mille sept cent quarante-sept point un (3,747.1) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de \$ 2.152 le mètre carré, soit \$ 8,063.76 payable comptant lors de la signature.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux cent vingt-deux point quatre vingt-seize (222.96) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu,

Le 15 octobre 1979

elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que (quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-37

310-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-37, concernant les chèques no 305 à 321 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 1,410,429.35, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Bail - garage
municipal

311-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Le 15 octobre 1979

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le bail du garage municipal avec Overhead Door Ltd, pour un loyer mensuel de \$ 450.- par mois, pour la période du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980.

ADOPTE.

Engagement
employés saison-
niers - Service
des Loisirs
312-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le personnel ci-après listé soit engagé comme employés saisonniers au Service des Loisirs de la Ville, effectif le 24 septembre 1979, pour la programmation automne-hiver 1979-1980, aux taux mentionnés, soit:

Conditionnement physique:

Jocelyn Cantin
Taux horaire: \$ 8.00/heure

Expression corporelle:

Sylvie Roberge
Taux: \$ 450.00 par session

Samedi-Jeunesse:

Danielle Gauthier
Taux: \$ 3.47/heure

Chantal Levasseur
Taux: \$ 3.47/heure

Danse sociale:

Michel Piché
Taux: \$ 4.50/session

Appariteurs:

Jean-Guy Lafrance
Taux: \$ 5.00/heure (24 sept. au 14 déc. 79)
Taux: \$ 6.00/heure (21 janv. au 17 avril 1980)

Gilles Duguay
Taux: \$ 5.00/heure (24 sept. au 14 déc. 79)
Taux: \$ 6.00/heure (21 janv. au 17 avril 1980)

Le 15 octobre 1979

Mario Demers

Taux: \$ 5.00/heure (24 sept. au 15 déc. 1979)

Taux: \$ 6.00/heure (21 janv. au 17 avril 1980)

Claude Thibeault

Taux: \$ 5.00/heure (24 sept. au 13 déc. 1979)

Taux: \$ 6.00/heure (21 janv. au 17 avril 1980)

ADOPTE.

Piquetage
Boul. Jean XXIII
313-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que Monsieur Serge Hamel, A.G., soit autorisé à faire le relevé, le piquetage et la subdivision du Boulevard Jean XXIII, de l'Autoroute 55 jusqu'à la jonction du Boulevard Jean XXIII avec le Chemin Ste-Marguerite, tel que spécifié dans sa cotation datée du 21 août 1979, au montant de \$ 4,856.- plus \$ 2,050.- pour les frais de subdivision.

ADOPTE.

Vente de terrain
parc industriel
Raymond Leblond
314-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Raymond Leblond, un terrain de figure irrégulière composé du lot 12-4, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 12-11 (rue de l'Industrie), vers le Sud-Est par le lot 12-5, vers le Sud et le Sud-Ouest par les lots 15-295, 15-315 et 15-314 et vers le Nord-Ouest par le lot 12-3.

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 62.72 mètres, dans sa ligne Sud-Est 72.54 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 61.26 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 87.47 mètres.

Le 15 octobre 1979

SUPERFICIE:

Contenant en superficie quatre mille neuf cent soixante-et-douze point cinquante-six (4,972.56) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de \$ 2.152 le mètre carré, soit \$ 10,700.95 payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de trente-six (36) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ six cent quatre-vingt-seize point soixante-et-quinze (696.75) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

Le 15 octobre 1979

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Demande de sub-
vention
compilation
cadastrale
315-79

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a autorisé, par les résolutions No 116-77 et 233-77, M. Serge Hamel, Arpenteur-Géomètre, à préparer la compilation cadastrale pour la municipalité;

ATTENDU QUE demande a été faite au Service du Cadastre pour fournir les plans de subdivisions;

ATTENDU QUE la compilation comporte 6,800 lots subdivisés et que cela représente un montant de \$ 40,000.00 pour la municipalité;

ATTENDU QUE le Service du Cadastre, pour avoir toute la compilation, ne lui coûterait que de \$ 300.00 à \$ 500.00;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait recevoir une aide de la part du Ministère de l'Energie et des Ressources;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que demande soit faite au Ministère de l'Energie et des Ressources du Québec (Service du Cadastre), s'il n'y aurait pas une possibilité d'octroyer à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une subvention pour le travail que cette municipalité donnera audit Ministère. Il est bien entendu que cette subvention est laissée à la discrétion du Ministère.

ADOPTE.

Demande de sub-
vention au M.E.R.
pour cadastre
de lots
316-79

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest possédera sa compilation cadastrale;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest possédera toutes les recherches sur les parties de lots;

Le 15 octobre 1979

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest possède déjà un réseau géodésique de 3ième et de 4ième ordre dans ses limites;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest aimerait régulariser tous ses problèmes cadastraux et légaux à l'intérieur de ses limites;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne possède pas les moyens nécessaires à cette réalisation, mais qu'elle aimerait bien y procéder;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite au Ministère de l'Energie et des Ressources, à savoir si la municipalité, s'engageant à faire cadastrer toutes les parties de lots à l'intérieur de la municipalité, si le Ministère de l'Energie et des Ressources (Service du Cadastre) subventionnerait une partie de ce travail et quelle en serait la part du Ministère.

ADOpte.

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., pour le compte de "Les Promotions Marco Inc", "Les Constructions Serge Thiffeault Inc", Luc Renaud et Jules Chaîné, concernant les lots 152-12, 152-13, 152-14, 152-15, 152-16, 152-17, 152-18 (rue incluse), 153-3, 153-4, 153-5, 153-6, 153-7, 153-8, 153-9, 154-4, 154-5, 154-6, 154-7, 154-8, 154-9, 155-29 (rue), 155-30, 155-31, 155-32, 155-33, 155-34, 155-35, 155-36, 155-37, 155-38, 155-39, 155-40, 155-41, 155-42, soit accepté tel que présenté, moyennant 5% pour parc. (dossier no 32433).

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve la demande d'aide pour l'aménagement du cours d'eau Montour, entre les lots P-50 et P-52, suite à une demande des propriétaires riverains de ce dit cours d'eau.

ADOpte.

Adoption du
cadastre
Les Promotions
Marco Inc - Les
Cstr S. Thif-
feault Inc -
Luc Renaud &
Jules Chaîné
317-79

Résolution ap-
prouvant l'aide
pour le cours
d'eau Montour
318-79

Correspondance

Commission Municipale du Québec: Renouvellement d'emprunt temporaire au
montant de \$ 460,000.-

Le 15 octobre 1979

- Ministère des Affaires Municipales: Autorisation de vendre de gré à gré au groupe de la Banque Provinciale du Canada des obligations au montant de \$ 2,060,000.00
- Ministère des Affaires Municipales: Autorisation d'émettre à courte échéance des obligations en vertu de certains règlements, au montant de \$ 2,060,000.00
- Commission Municipale du Québec: Autorisation de vendre de gré à gré à M. R. Poliquin l'autobus des Loisirs.
- Ministère des Affaires Municipales: Emission d'obligations de \$ 2,060,000. expédiée à Banque Provinciale du Canada.
- Ministère des Affaires Municipales: Accusé de réception du programme triennal 1979-80-81.
- Député Yvon Picotte: Copie de sa lettre au Ministre des Loisirs, Chasse et Pêche, appuyant la demande de la Ville pour l'aménagement de la Terrasse Du Fleuve.
- Ministère des Transports: Accusé de réception de la résolution No 278-79 et informant la Ville de la création prochaine de l'organisme intermunicipal de transport en commun.
- Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 17 octobre 1979

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17ième jour d'octobre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, Guy Desjardins et Fernand Bouchard.

Monsieur Guy Côté motive son absence pour des raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Suspension d'un membre du Service de Police et des Incendies.

Suspension d'un
membre du Ser-
vice de Police
et des Incen-
dies
319-79

CONSIDERANT QU'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un membre du Service de Police et des Incendies de Trois-Rivières-Ouest, faits contenus dans un rapport confidentiel de la Gendarmerie Royale du Canada le 18-9-1979 et dans un rapport confidentiel de monsieur Jean Proulx, Directeur intérimaire de la Sûreté municipale, en date du 1er octobre 1979;

CONSIDERANT la gravité des faits rapportés;

CONSIDERANT QU'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver au personnel de la Ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

IL EST:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

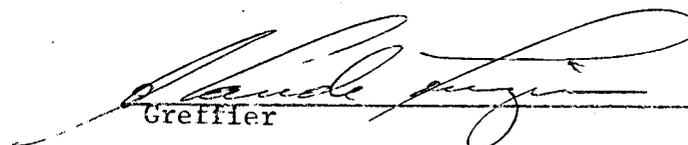
APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

- 1.- que le texte des rapports confidentiels mentionnés plus haut ainsi que les faits qui y sont relatés soient gardés confidentiels jusqu'à plus ample vérification;
- 2.- que le membre du Service de Police et des Incendies mentionné au rapport confidentiel du Directeur intérimaire, monsieur Jean Proulx, soit suspendu de ses fonctions à partir de minuit (24:00 heures) aujourd'hui, et ce, jusqu'à ce qu'une vérification complète des faits relatés soit terminée et présentée à ce Conseil pour étude et décision finale.

ADOpte.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 19 octobre 1979.

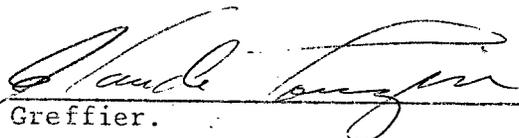
Règlement no.
107-N-B.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 107-N-B,
intitulé règlement amendant le règlement no. 107-N en lui
ajoutant les mots "PISCINES PRIVEES".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 19 octobre 1979, je déclare que ledit règlement
no. 107-N-B, est réputé avoir été approuvé par les électeurs,
après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat
dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de
Monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 5 novembre 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5ième jour du mois de novembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Jean-Charles Charest.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, Jean Proulx, Directeur intérimaire du Service de Police et d'Incendie et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption
procès-verbal
15 octobre '79
320-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 1979, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption
procès-verbal
17 octobre 1979
321-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 octobre 1979 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-38
322-79

G. C.
17

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-38, concernant les chèques No 322 à 347 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 23,556.89, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier. 3

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-39
323-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-39, concernant les chèques No 348 à 355 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 19,660.42, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Adoption liste
de comptes 1979
C-40
324-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-40, concernant les chèques No 356 à 450 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 59,541.56, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉ.

Le 5 novembre 1979

Adoption liste
de comptes 1979
C-41
325-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-41, concernant le chèque No 356 et les chèques No 451 à 483 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 64,607.73, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption procès-
verbal des élec-
teurs des 18 et
19 octobre 1979
326-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 18 et 19 octobre 1979, concernant le règlement No 107-N-B, intitulé "Règlement amendant le règlement No 107-N pour y ajouter les mots "Piscines privées" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption plan de
cadastre, lots
15-348-4-1, 15-
348-4-2, 15-348-
5-1 et 15-348-5-2
327-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 17 octobre 1979, concernant les lots 15-348-4-1, 15-348-4-2, 15-348-5-1 et 15-348-5-2, pour le compte de François Larouche et Langevin & Desjardins Inc, soit accepté, moyennant 5% pour parc. (Dossier no 32557).

ADOPTE.

Engagement
secrétaire-commis
328-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

que Mademoiselle Louise Tellier soit engagée comme secrétaire-commis pour une période de probation selon la Convention collective en vigueur, au salaire de \$ 161.00 par semaine, effectif le 6 novembre 1979.

ADOPTE.

Adoption, plan
de cadastre
lot 32-11
329-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 18 avril 1979, concernant le lot 32-11, pour le compte de Madame Réjeanne Richard, soit accepté, moyennant 5% pour parc (Dossier No 23113).

ADOPTE.

Le 5 novembre 1979

Mise à pied
Pierre Mottet
330-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

que Monsieur Pierre Mottet, employé surnuméraire à la Trésorerie, soit mis à pied à compter du 16 novembre 1979.

ADOPTÉ.

Engagement employés saisonniers
Loisirs
331-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que les personnes suivantes soient engagées comme employés saisonniers pour la période automne-hiver 1979-1980, au Service des Loisirs, soit:

André Normandin: \$ 4.00/heure

François Gagnon: \$ 4.00/heure

Réjean Gosselin: \$ 3.47/heure

Robert Paquin: \$ 3.47/heure

ADOPTÉ.

Protocole d'entente
B.C.P.M.
332-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie, pour la location de volumes sur une base trimestrielle de \$ 2,500.00.

ADOPTÉ.

Feux de circulation, Route No 138 et Boul. Mauricien
333-79

CONSIDERANT QU'il est primordial de ralentir la circulation sur la Route No 138;

CONSIDERANT QUE le Boulevard Mauricien est une intersection principale perpendiculaire à la Route No 138;

CONSIDERANT QUE l'installation de feux de circulation sur la Route No 138, au coin du Boulevard Mauricien, serait un facteur pour éliminer le danger potentiel du nombre d'accidents;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Transports d'installer un système de feux de circulation à l'angle de la Route No 138 et du Boulevard Mauricien, afin de ralentir la circulation et prévenir les accidents à cette intersection.

ADOPTÉ.

Le 5 novembre 1979

Servitude Hydro-
Québec, rue De La
Montagne
334-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la servitude sur les lots No 152-1-1 et 153-1, sur la rue De La Montagne, servitude devant servir à l'Hydro-Québec pour l'installation de leurs services.

ADOPTÉ.

Sympathies
Famille Gaston
Vallières
335-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères sympathies à la Famille Gaston Vallières, à l'occasion du décès de Madame Marcelle Vallières, épouse de M. Gaston Vallières, Conseiller de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Mise à pied
Pierre Dupont
336-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que Monsieur Pierre Dupont, employé au Service technique, Division de l'Arpentage, soit mis à pied à compter du 23 novembre 1979.

ADOPTÉ.

Engagement de
Daniel Turcotte
337-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que Monsieur Daniel Turcotte soit engagé comme employé surnuméraire au Service technique de la Ville, Division de l'Arpentage, pour une période n'excédant pas trois (3) mois, effectif le 30 octobre 1979, au taux de \$ 7.00 l'heure.

ADOPTÉ.

Démission de
Maurice Trempe
338-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la démission de Monsieur Maurice Trempe, comme standardiste au Service de Police et d'Incendie de la Ville, soit acceptée et qu'elle devienne effective à compter du 8 septembre 1979.

ADOPTÉ.

Octroi, Centre
communautaire
Jean XXIII
339-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi de \$ 918.- pour la construction du Centre communautaire Jean XXIII, afin de compenser les frais du Bureau des Permis de Construction et du raccordement d'aqueduc.

ADOPTÉ.

Le 5 novembre 1979

Nomination
pro-maire

340-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que Monsieur Guy Desjardins soit nommé pro-maire pour une période de quatre (4) mois, à compter du 5 novembre 1979.

ADOPTE.

Démission de Mme
Hélène Lefebvre
& engagement de
Mme Louise Côté

341-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la démission de Madame Hélène Lefebvre soit acceptée et que Madame Louise Côté soit engagée en remplacement de Madame Lefebvre, comme employée surnuméraire au restaurant de l'Aréna, à compter du 5 novembre 1979, au taux de \$ 3.47 l'heure.

ADOPTE.

Changement des
lumières de
4,000 lumens
pour des 10,000
et 20,000 lumens

342-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de modifier le système d'éclairage dans les rues de la Ville, pour enlever onze 4,000 lumens et les remplacer par onze 20,000 lumens; ainsi que pour enlever cinquante-et-un 4,000 lumens pour les remplacer par cinquante-et-un 10,000 lumens, tel que spécifié sur le plan No 9-12, préparé par le Service technique de la Ville, en date du 5 novembre 1979.

ADOPTE.

Adoption plan
de zonage
agricole

343-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le plan de la zone agricole, tel que préparé par la Commission de Protection du Territoire Agricole et qu'elle autorise Son Honneur le Maire Gaston Cormier ainsi que le Greffier de la Ville, Monsieur Claude Touzin, à signer un mémoire d'entente à intervenir entre la Corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Commission de Protection du Territoire Agricole.

ADOPTE.

Soumission
véhicule de
police

344-79

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu les soumissions suivantes:

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT D'ECHANGE</u>	<u>NOUVEAU PRIX</u>	<u>TOTAL</u>
Jean Fréchette Ltée	\$ 500.00	\$ 6,750.00	\$ 6,250.00
Trois-Rivières Plymouth	\$ 700.00	\$ 6,275.00	\$ 5,575.00

Le 5 novembre 1979

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT D'ECHANGE</u>	<u>NOUVEAU PRIX</u>	<u>TOTAL</u>
Trois-Rivières Chevrolet	\$ 1,000.00	\$ 6,737.00	\$ 5,737.00
Mich-O-Tomobiles Ltée	\$ 800.00	\$ 6,650.00	\$ 5,850.00
Matte Automobiles Inc	\$ 300.00	\$ 6,000.00	\$ 5,700.00

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la soumission de Trois-Rivières Chevrolet soit acceptée pour la fourniture d'une Chevelle Malibu, quatre portes, année 1980, moteur V-8, étant donné que c'est le meilleur prix qui a été produit pour la fourniture d'un véhicule pour le Service de Police.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à Madame Antoinette Piquette, pour sa récente nomination au titre de Femme d'Affaires de l'Année.

ADOPTE.

Félicitations
Mme Antoinette
Piquette
345-79

Correspondance

Ministère des Affaires Municipales: Approbation du règlement No 337, concernant un emprunt au montant \$ 190,000.00.

Ministère des Affaires Municipales: Approbation de la modification au règlement No 337, pour un emprunt par obligations au montant de \$ 190,000.00.

Ministère des Affaires Municipales: Approbation des règlements No 320, 321, 341 et 342, décrétant des emprunts respectifs de \$ 18,000.00, \$ 22,500.00, \$ 65,410.00 et \$ 368,627.00.

Commission Municipale du Québec: Approbation des emprunts par obligations aux montants de \$ 18,000.00, \$ 22,500.00, \$ 65,410.00 et \$ 368,627.00, aux règlements No 320, 321, 341 et 342.

Le 5 novembre 1979

- Ministère des Affaires Municipales: Approbation du règlement No 339 pour un emprunt au montant de \$ 208,000.00.
- Commission Municipale du Québec: Approbation d'un emprunt par obligations pour un montant de \$ 208,000.00, relatif au règlement No 339.
- Ministère des Affaires Municipales: Approbation du règlement No 338 pour un emprunt au montant de \$ 285,000.00, mais ne couvrant pas les travaux sur Place Alexandre.
- Commission Municipale du Québec: Approbation d'un emprunt par obligations au montant n'excédant pas \$ 285,000.00, relatif au règlement No 338, mais ne couvrant pas les travaux sur Place Alexandre.
- La Popote Volante de T.R.O.: Demande d'octroi.
- Ministère des Affaires Municipales: Autorisation de vendre les lots 12-7-1 et 12-8-2 à Daniel Deshaies et Gérard Pouliot.
- Ministère des Affaires Municipales: Autorisation de vendre les lots P-10-12 (10-12-1), P-10-13 (10-13-1) et P-12-12 (12-12-1) à Beaulieu Transport Ltée.
- Ministère des Affaires Municipales: Autorisation de vendre le lot 12-8-1 à Monsieur Paul Leclerc.
- Ministère des Affaires Municipales: Autorisation de vendre le lot 12-7-2 à Monsieur Réjean Léveillé.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Corneau
Maire.

Paul Languin
Greffier

Le 12 novembre 1979

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 12ième jour de novembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, Guy Desjardins et Fernand Bouchard.

Monsieur Guy Côté motive son absence pour des raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing. Ingénieur-Gérant et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Suspension d'un membre du Service de Police et des Incendies.

Suspension d'un
membre du Service
de Police et des
Incendies

346-79

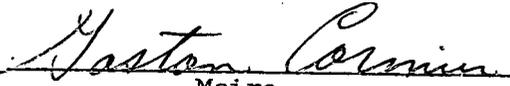
PROPOSE UNANIMEMENT

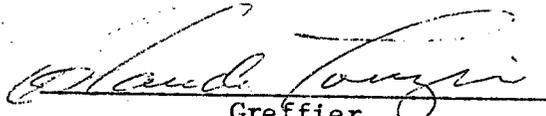
APPUYE UNANIMEMENT

Le Conseil municipal étant en mesure de statuer sur les mesures à prendre au sujet du membre du Service de Police et des Incendies dont il est question dans le rapport confidentiel du Directeur intérimaire, Monsieur Jean Proulx, daté du 1er octobre 1979; le Conseil décide d'imposer une suspension de deux (2) mois prenant effet le 17 octobre 1979, à partir de 24:00 h (minuit), pour se terminer à 24:00 h (minuit) le 17 décembre 1979.

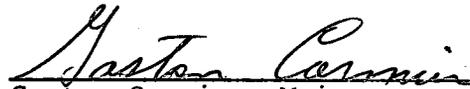
ADOpte.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Nous soussigné, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 12 novembre 1979.

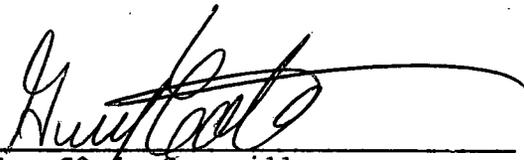

Gaston Cormier, Maire

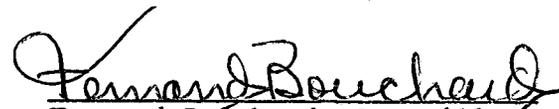

Guy Desjardins, Conseiller

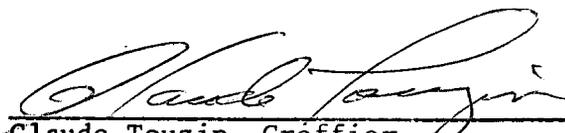

Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Gilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, Greffier

Le 19 novembre 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19ième jour de novembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Jean-Charles Charest.

Monsieur Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, Jean Proulx, Directeur intérimaire du Service de Police et d'Incendie, Jean-Yves Martin, Trésorier, Gilles Pépin, E.A., Evalueur Agréé, Jean-Marie Gouin, Contremaître et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption
procès-verbal
5 novembre 1979
347-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 1979, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption
procès-verbal
12 novembre 1979
348-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 novembre 1979 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption, liste
de comptes 1979
C-42
349-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-42, concernant les chèques No 484 à 500 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 257,849.89, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption
mutations
du 16 au
31 août 1979
350-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les mutations pour la période du 16 au 31 août 1979, pour un montant de \$ 1,729.95, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Le 19 novembre 1979

Cession du lot
11-25-2
351-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de cession du lot 11-25-2, comme chemin de passage appartenant à M. Lucien Beaudry, pour la valeur nominale de \$ 1.00; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTE

Enlever lumières
de rues
352-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'enlever deux luminaires de 1,000 lumens et cinq luminaires de 4,000 lumens, tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville.

ADOPTE.

Avis de motion
modif. règlement
236-A

Le Conseiller, M. Fernand Blanchette, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement afin de modifier le règlement No 236-A, chapitre 4, section 2, paragraphe 4, concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publiques, pour biffer les mots suivants: "La sciure de bois n'est tolérée que dans une pièce où de la viande est entreposée ou dépecée."

Programme de
subvention
d'aide à la
densification
353-79

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et celui du Canada encouragent les municipalités à favoriser des développements prévoyant des projets d'habitation à moyenne densité;

ATTENDU QU'à cet effet, le gouvernement du Québec et celui du Canada ont adopté le programme d'aide à la densification par lequel ils offrent de verser des subventions de \$ 1,000. par logement admissible;

ATTENDU QUE notre municipalité a l'intention de se prévaloir des avantages du programme de subventions d'aide à la densification.

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Affaires municipales d'autoriser notre municipalité à se prévaloir des avantages financiers prévus dans le programme d'aide à la densification pour les projets d'habitation se conformant aux normes provinciales édictées pour ce programme.

Le 19 novembre 1979

que Monsieur Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint soit autorisé au nom de la municipalité à signer toutes les formules pertinentes au programme d'aide à la densification;

que la municipalité fasse parvenir au Ministère des Affaires municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu du programme d'aide à la densification.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

Taux d'intérêt
arrérages de
taxes - 1980 -
354-79

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le taux d'intérêt concernant les arrérages de taxes pour l'année 1980, soit porté à 15%.

ADOPTE.

Démission et
remplacement
de 2 pompiers
volontaires
355-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la démission de MM. Marcel Beaudry et Claude Levasseur, au poste de pompiers volontaires, soit acceptée et que MM. Michel Rochon et Roger Champagne soient embauchés à ce poste, au taux de \$ 50.00 par mois, à compter du 1er novembre 1979, selon le rapport de M. Jean Proulx, Directeur intérimaire du Service de Police et d'Incendie.

ADOPTE.

Mise à pied de
surnuméraires
-Travaux publics
356-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que MM. André Bellerive, Normand Lapière, Jules Bolduc et François Baril, surnuméraires au Service des Travaux publics, soient mis à pied à compter du 23 novembre 1979.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment No 200-T-39
357-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 200-T-39, amendant le règlement No 200-T par le détachement d'une partie du lot P-143 NS de la zone CM-300 pour former la zone GB-300, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 19 novembre 1979

Cession, partie
Ch. Ste-Margue-
rite (lots P-25
et P-22)
358-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Transports de bien vouloir céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une partie du Chemin Ste-Marguerite, concernant les lots P-25 et P-22, tel que démontré sur un plan fourni par le Service technique de la Ville, et autorisant le Notaire Yves-M. Veillette à préparer le contrat; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat.

ADOPTE.

Avis de motion
lumières de
rues

Le Conseiller, M. Fernand Bouchard, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement afin de statuer sur le coût annuel des lumières de rues.

Adoption plan de
cadastre pour
Laurent-Jules
Deshaies Inc
359-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Edouard Lair, A.G., en date du 2 novembre 1979, pour le compte de Laurent-Jules Deshaies Inc, concernant les lots 17-293-2-1, 17-293-2-2, 17-373 et 17-374, soit accepté, moyennant 5% pour parc. (Dossier No 3489-N).

ADOPTE.

Adoption plan de
cadastre pour
M. D. Levasseur
360-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 29 octobre 1979, pour le compte de M. Daniel Levasseur, concernant les lots 151-8-1, 151-8-2, 150-123-1 et 150-123-2., soit accepté, moyennant 5% pour parc, et moyennant la cession des lots 150-123-2 et 151-8-1; que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à signer ledit contrat. (Dossier No. 32585).

ADOPTE.

Adoption plan de
cadastre pour
Mme R. Gagnon
361-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 20 septembre 1979, pour le compte de Madame Rock Gagnon, concernant les lots 159-187 et 159-188, soit accepté. (Dossier No. 23348).

ADOPTE.

Adoption plan de
cadastre pour M.
Léo Bergeron
362-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roland Milette A.G., en date du 30 octobre 1979, pour le compte de M. Léo Bergeron, concernant le lot 132-2, soit accepté, moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Le 19 novembre 1979

Adoption plan de
cadastre Commis-
sion Scolaire De
Chavigny
363-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 29 octobre 1979, pour le compte de La Commission Scolaire De Chavigny, concernant les lots 155-75, 155-76 (rue), 155-77 (rue), 155-78 (rue), 154-2 (rue) et 154-3 soit accepté, moyennant 5% pour parc. (Dossier No. 40668-1).

ADOpte.

Adoption, liste
de comptes 1979
C-43
364-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-43, concernant les chèques No 501 à 524 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 82,574.44, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOpte.

Correspondance

Ministère de l'Agriculture
du Québec:

Accusé de réception de la demande
d'aide relative à l'aménagement du
cours d'eau "Montour".

Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche:

Accusé de réception de la demande
de subvention pour la Terrasse Du
Fleuve.

Monsieur Yvon Picotte, Député:

Copie de la lettre envoyée au Premier
Ministre, appuyant les demandes de
la Ville de Trois-Rivières-Ouest re-
lativement au dossier présenté au
Premier Ministre.

Monsieur Claude G. Lajoie, Député:

Copie de la lettre envoyée au Minis-
tre des Travaux publics d'Ottawa,
appuyant la demande de subvention
pour l'installation d'un mât à
drapeau.

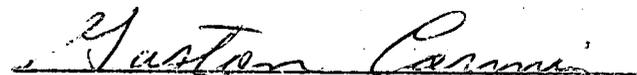
Monsieur Yvon Picotte, Député:

Copie de la lettre envoyée au Minis-
tre des Transports, appuyant notre
demande d'installation d'un système
de feux de circulation à l'angle de
la Route 138 et du Boulevard Mauricien.

Famille Yvon Brosseau:

Remerciements pour sympathies offertes
lors du décès de leur fils Denis.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 3 décembre 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3ième jour de décembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard, Jean-Charles Charest et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, Jean Proulx, Directeur intérimaire du Service de Police et d'Incendie, Gilles Pépin, E.A., Evalueur Agréé, Jean-Marie Gouin, Contremaître et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption
procès-verbal
19 novembre 1979
365-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 1979, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption, liste
de comptes 1979
C-44
366-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-44, concernant les chèques No 503 à 522 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 68,652.53, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption, liste
des mutations
du 4 au 14 sep-
tembre 1979
367-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que les mutations pour la période du 4 au 14 septembre 1979 inclusive-ment, pour un montant de revenus de \$ 2,238.57, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Adoption, liste
des mutations
du 17 au 28
septembre 1979
368-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que les mutations pour la période du 17 au 28 septembre 1979 inclusive-ment, pour un montant de revenus de \$ 3,248.70, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Le 3 décembre 1979

Adoption, liste
de comptes 1979
C-45
369-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-45, concernant les chèques No 553 à 586 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 25,888.04, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOpte.

Préparation
soumissions
assurances
générales
370-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la firme Pouliot, Guérard et Associés Inc soit autorisée à préparer le cahier des charges en vue de l'appel d'offres pour les assurances générales de la Ville. Les consultants sont engagés sur une base horaire qui ne devra pas excéder un maximum de \$ 5,000.-

ADOpte.

Sympathies
Famille Fréchette
371-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères sympathies à M. Lionel Fréchette, Maire de Nicolet, ainsi qu'à tous les membres de sa famille, à l'occasion du décès de monsieur Armand Fréchette, père de monsieur Lionel Fréchette.

ADOpte.

Sympathies
Famille
St-Arnault
372-79

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères sympathies à M. Paul-Elzéar St-Arnault, Ex-maire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ainsi qu'à tous les membres de sa famille, à l'occasion du décès de monsieur Alcide St-Arnault, frère de monsieur P.-E. St-Arnault.

ADOpte.

Représentants
Corporation
intermunicipale
de Transport
des Forges
373-79

CONSIDERANT QUE le Ministère des Transports a créé la Corporation intermunicipale de Transport des Forges, tel que mentionné dans la lettre du Ministre en date du 12 novembre 1979;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest doit nommer deux représentants pour siéger sur cette corporation;

Le 3 décembre 1979

IL EST:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur le Maire Gaston Cormier ainsi que monsieur Fernand Bouchard, Conseiller, soient nommés représentants de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sur le bureau d'administration de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges.

ADOPTE.

Jeux du Québec
(Eté 1980)
374-79

CONSIDERANT le choix de la Ville de Trois-Rivières-Ouest par le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc comme hôtesse des finales provinciales des Jeux du Québec (Eté 1980), région de la Mauricie;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a manifesté le désir de présenter ces finales;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de tenir les finales régionales des Jeux du Québec pour l'été 1980, les 4, 5, 6, 11, 12 et 13 juillet; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout protocole d'entente concernant ces jeux.

ADOPTE.

Mise à pied
Daniel Turcotte
375-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que monsieur Daniel Turcotte, employé surnuméraire au Service technique de la Ville, Division de l'Arpentage, soit mis à pied à compter du 1er décembre 1979.

ADOPTE.

Avis de motion
5% à 10%
pour parcs
municipaux

Le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No 502, pour porter de 5% à 10% les frais lors de l'adoption d'une nouvelle subdivision.

Le 3 décembre 1979

Avis de motion
école Larochelle
travaux municipaux

Le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'égouts sanitaire et pluvial, mise en forme, pavage, éclairage par canalisation et aqueduc, sur une partie des rues Larochelle et de Musset, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 50,000.00.

Avis de motion
modifiant règlement
d'aqueduc
No 57-S-3

Le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 4 du règlement No 57-S-3 concernant le coût d'installation d'une nouvelle entrée d'aqueduc.

Avis de motion
travaux municipaux -
Route 138

Le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire et d'un égout pluvial, ainsi que de l'aqueduc, sur une partie de la Route 138 (Rue Notre-Dame), et certains autres travaux, pour un montant n'excédant pas \$ 50,000.00, afin que le Ministère des Transports procède à l'élargissement de cette artère.

Adoption, règlement
No 236-C
375-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 236-C modifiant le paragraphe 4 de la section 2, chapitre 4, du règlement No 236-A, concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publique, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉ.

Soumissions
dégeleuse
376-79

L'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing., informe les membres du Conseil municipal des soumissions reçues pour la fourniture d'une dégeleuse automatique "Sioux Volcano", modèle 200, soit:

Volcano Ltée (Montréal) : \$ 8,347.50 plus taxe provinciale

Volcano Ltée (St-Hyacinthe): \$ 8,400.00 plus taxe de vente.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la soumission de Volcano Ltée (Montréal), au montant de \$ 8,347.50 plus taxe provinciale, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉ.

Engagements et
mises à pied par
l'Ingénieur-Gérant -
employés surnuméraires
377-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller,

que monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, soit autorisé à embaucher et à mettre à pied le personnel surnuméraire nécessaire à la bonne marche des opérations de la Ville.

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 1979

Subvention
Ecole Larochelle
378-79

CONSIDERANT QUE la Commission Scolaire de Chavigny projette la construction d'une école primaire sur la rue Larochelle;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne peut signer d'entente avec la Commission Scolaire de Chavigny pour qu'elle défraie les services municipaux pour cette école;

CONSIDERANT QUE la Loi sur l'évaluation foncière ne permet plus à une municipalité une telle entente;

CONSIDERANT QU'une demande de soumissions a été faite par la Commission Scolaire de Chavigny concernant l'implantation de cette école;

IL EST:

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'accorder une subvention à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour la confection des services municipaux devant desservir cette école primaire considérée comme une priorité pour la Commission Scolaire de Chavigny.

ADOPTE.

Subvention
confection
Côte Rosemont
379-79

CONSIDERANT QUE la Côte Rosemont est le principal accès à l'aréna de Trois-Rivières-Ouest pour le Trois-Rivières Métropolitain;

CONSIDERANT QU'à proximité de cet aréna, la Ville de Trois-Rivières-Ouest a érigé un terrain de baseball;

CONSIDERANT QUE l'infrastructure de cette Côte Rosemont est très onéreuse pour les contribuables de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite au Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, d'octroyer à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une subvention pour parachever la confection de la Côte Rosemont, accès principal des équipements sportifs de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Appui à l'U.M.Q.
380-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Le 3 décembre 1979

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest désire appuyer l'Union des Municipalités du Québec dans ses revendications auprès du Gouvernement provincial, concernant les résolutions suivantes passées lors du congrès 1979 de l'Union des Municipalités:

Fiscalité:	résolution No	F/79-1
	résolution No	F/79-4
Aménagement du territoire:	résolution No	AT/79-1
	résolution No	AT/79-3
	résolution No	AT/79-8
Police:	résolution No	P/79-2
Cour municipale:	résolution No	CM/79-1
	résolution No	CM/79-2
	résolution No	CM/79-3
	résolution No	CM/79-4
	résolution No	CM/79-5
Loisirs:	résolution No	L/79-1
	résolution No	L/79-3
	résolution No	L/79-4
Rôle des élus:	résolution No	RE/79-1
Bibliothèque municipale:	résolution No	BM/79-1
	résolution No	BM/79-2
	résolution No	BM/79-3

ADOPTE.

Sympathies
Famille Lemieux
381-79

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères sympathies à M. Michel Lemieux, Directeur des Loisirs de notre Ville, ainsi qu'à tous les membres de sa famille, à l'occasion du décès de monsieur Georges Lemieux, père de monsieur Michel Lemieux.

ADOPTE.

Extension d'un
mois - assurances
générales
382-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite à notre courtier d'assurances Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés de prolonger d'un mois les assurances générales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, afin de procéder à la demande de soumissions, tel que la Loi l'exige.

ADOPTE.

Le 3 décembre 1979

Avis de motion
changement de
zonage - garderie

Le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage des subdivisions portant les numéros 17-374 et 17-293-2-2 de "unifamilial" en une nouvelle zone spéciale qui sera désignée comme "garderie", sur le boulevard Marion.

Nomination
chauffeur
journalier
383-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la nomination de monsieur Louis Benoît comme chauffeur journalier soit effective à compter de lundi, le 3 décembre 1979, selon la convention collective des employés municipaux en vigueur.

ADOPTE.

Résolution
d'appui
C.A.V.A.C.S.
384-79

CONSIDERANT QUE les objectifs du Centre d'Aide aux Victimes d'Agression à Caractère Sexuel de Trois-Rivières sont d'informer et d'aider les victimes d'agressions à caractère sexuel, de susciter, encourager, diriger des recherches et publications pertinentes, de promouvoir la prévention, l'éducation et la sensibilisation de tous les organismes, groupes et autorités concernés;

CONSIDERANT tout le travail déjà effectué par le Centre d'Aide aux Victimes d'Aggressions à Caractère Sexuel;

CONSIDERANT l'urgence et la nécessité qu'un tel service existe;

CONSIDERANT la volonté de la population de voir le gouvernement assumer sa responsabilité en ce domaine;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

que le Ministre des Affaires Sociales assure la survie du Centre d'Aide aux Victimes d'Aggressions à Caractère sexuel de Trois-Rivières, en le subventionnant de façon continue.

ADOPTE.

Correspondance

Ministère des Affaires Municipales: Autorisation de la vente du lot 12-4 à M. Raymond Leblond.

Association des Citoyens de T.R.O.: Informe le Conseil des mandataires aux affaires municipales et loisirs.

Association des Citoyens de T.R.O.: Demande de leur faire parvenir les ordres du jour, procès-verbaux et listes de comptes à payer.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Carrière
Maire

Claude Languin
Greffier

Le 6 décembre 1979

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6ième jour de décembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Guy Côté.

Monsieur Jean-Charles Charest motive son absence pour raison personnelle.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Céramiste et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du règlement No 344: école Larochelle
- 2.- Adoption du règlement No 345: Route 138.

Adoption
règlement No
344: école
Larochelle
385-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement No 344, règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage sur une partie des rues Larochelle et De Musset et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 50,000. à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOpte.

Adoption
règlement No
345: Route
138
386-79

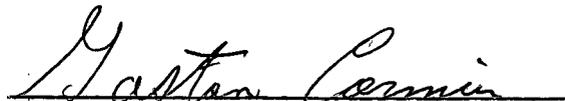
PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

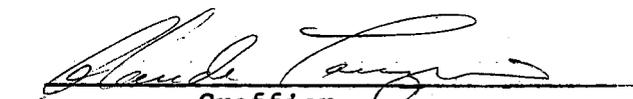
APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement No 345, règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur la Route No 138 (Notre-Dame), et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 50,000.00 à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOpte.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

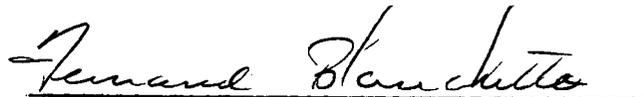
Le 13 décembre 1979

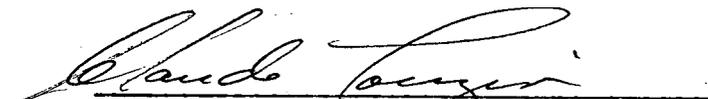
Règlement #
200-T-39

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-39, intitulé règlement amendant le règlement # 200-T par le détachement d'une partie du lot P-143 NS de la zone CM-300, pour former la zone GB-300.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15hrs, le 13 décembre 1979, je déclare que ledit règlement # 200-T-39, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.


Conseiller,


Greffier

Le 17 décembre 1979

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17ième jour de décembre 1979, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Jean-Charles Charest, Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, Jean Proulx, Directeur intérimaire du Service de Police et d'Incendie, Jean-Marie Guin, Contremaître, Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption
procès-verbal
3 décembre '79
387-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 1979, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption
procès-verbal
6 décembre '79
388-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 6 décembre 1979, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption
procès-verbal
assemblée des
électeurs des
13 & 14-12-'79
389-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 13 et 14 décembre 1979, concernant le règlement No 200-T-39, intitulé "Règlement amendant le règlement No 200-T par le détachement d'une partie du lot P-143 NS de la zone CM-300, pour former la zone GB-300", soit adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-46
390-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-46, concernant les chèques No 587 à 685 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 55,182.29, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-47
391-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-47, concernant les chèques No 686 à 718 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 56,559.74, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Le 17 décembre 1979

Adoption, liste
des mutations
du 2 au 15 oct.
'79
392-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que les mutations pour la période du 2 au 15 octobre 1979 inclusivement, pour un montant de revenus total de \$ 3,915.85, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Adoption, liste
des mutations
du 16 au 31 oct.
'79
393-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que les mutations pour la période du 16 au 31 octobre 1979 inclusivement, pour un montant de revenus total de \$ 1,192.41, soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Engagement, bri-
gadier scolaire
394-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que monsieur Gérard Bélanger soit engagé comme brigadier scolaire à l'École Notre-Dame-du-Rosaire, en remplacement de madame Julienne Bussière, effectif le 5 décembre 1979, au salaire de \$ 50.00 par semaine.

ADOPTÉ.

Contrat de
gazoline
1979-1980
395-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Greffier soit autorisé à renouveler le contrat pour la fourniture d'essence avec la Compagnie Shell, année 1979-1980, étant donné que nous n'avons reçu aucune autre soumission.

ADOPTÉ.

Office Municipal
d'Habitation de
Trois-Rivières-
Ouest
396-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

1.- Le Conseil est autorisé à présenter au Lieutenant-gouverneur la requête jointe aux présentes et en faisant partie, le priant de constituer, en vertu de la Loi de la Société d'Habitation du Québec (1966-1967), chapitre 55, article 55), une corporation sans but lucratif, pour fins d'acquisition, de construction et d'administration d'immeubles d'habitations pour personnes et familles à faible revenu ou à revenu modique, sous le nom de "Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest" - "Municipal Housing Bureau of Trois-Rivières-Ouest".

Le 17 décembre 1979

2.- Monsieur Gaston Cormier, Maire et Monsieur Claude Touzin, Greffier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ladite requête et tout autre document nécessaire à la création dudit office municipal d'habitation.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-48
397-79

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller .

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-48, concernant les chèques No 719 à 737 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 110,075.83, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes 1979
C-49
398-79

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-49, concernant les chèques No 738 à 785 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 3,989.62, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTE.

Taux de taxation
compte provisoire
399-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le taux de taxation pour le compte de taxes provisoire soit de \$ 0.27 pour la taxe générale; \$ 0.53 pour la taxe spéciale; pour les taux de taxes d'eau et de lumières de rues, ils seront les mêmes que ceux de l'an dernier. La balance du compte sera envoyée en juillet 1980.

ADOPTE.

Adoption règlement
No 200-T-40
400-79

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 200-T-40 modifiant le règlement No 200-T par le détachement des lots 17-374 et 17-293-2-2 de la zone U-103, pour former une nouvelle zone GE-100, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 17 décembre 1979

Assurances générales de la Ville
401-79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que demande soit faite à la firme de courtiers d'assurance Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés Inc, de prolonger jusqu'au 1er mars 1980 les assurances générales de la Ville et que la résolution No 382-79 adoptée le 5 décembre 1979, soit rescindée.

ADOPTÉ.

Subvention S.E.E.I. 1979
402-79

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest octroie une subvention de \$ 1,500.- au Service d'Expansion Economique et Industrielle Trois-Rivières Métropolitain pour l'année 1980.

ADOPTÉ.

Installation des services Ecole, rue Larochelle
403-79

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à défrayer les coûts de l'installation des services d'égoûts et d'aqueduc, afin de desservir la future école sur la rue Larochelle, conditionnellement à l'acceptation par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec, du règlement No 200-T-33.

ADOPTÉ.

Appui à M. Armand Charbonneau - zonage agricole
404-79

CONSIDERANT QUE monsieur Armand Charbonneau a fait préparer un plan de lotissement par l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas, selon ses minutes No 23995;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest dessert le Boulevard St-Jean par une ligne d'aqueduc de 10";

CONSIDERANT QUE ces lots P-138 et P-140 sont riverains à une artère principale de notre municipalité;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a fait préparer un plan directeur en date du 29 août 1967 par la Cie Soudre & Latté et que ce plan zone une partie de ces lots commerciaux et résidentiels.

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Conseil approuve en principe le lotissement préparé par l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas, concernant une partie des lots P-138 et P-140 et appuie la demande de monsieur Armand Charbonneau relativement à la modification du zonage agricole de ces dits lots.

ADOPTÉ.

Le 17 décembre 1979

Correspondance

Ministre des Transports:

Accusé de réception: feux de circulation, intersection Route 138 et Boulevard Mauricien.

Commission Municipale du Québec:

Approbation du règlement No 343 modifiant les règlements No 231 et 232.

Cité du Cap-de-la-Madeleine:

Résolution avisant du nom de leurs représentants sur le bureau d'administration - Corporation intermunicipale de Transport des Forges.

Député de Maskinongé,
M. Yvon Picotte

Appuyant notre demande concernant les feux de circulation, intersection Route 138 et Boulevard Mauricien.

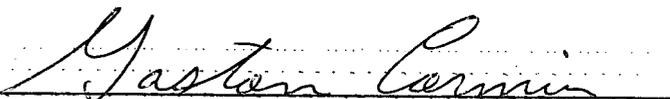
Ministère des Transports:

Accusé de réception: enlèvement de la condition d'ériger des puits artésiens sur le terrain P-224.

Ministère de l'Energie et des
Ressources:

Accusé de réception: demande de subventions concernant la compilation cadastrale et la mise à jour cadastrale dans notre Ville.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

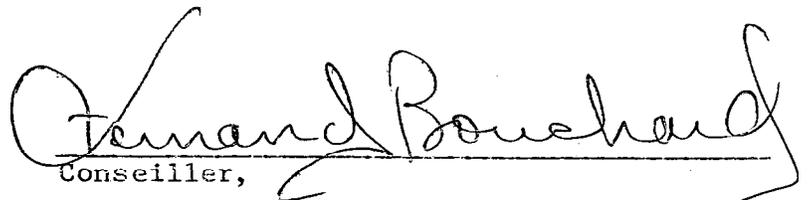
Le 20 décembre 1979

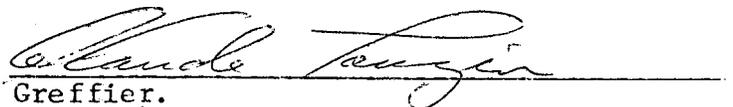
Règlement # 344

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 344, intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage sur une partie des rues Larochelle et De Musset et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 50,000.00 à cet effet.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 20 décembre 1979, je déclare que ledit règlement # 344, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

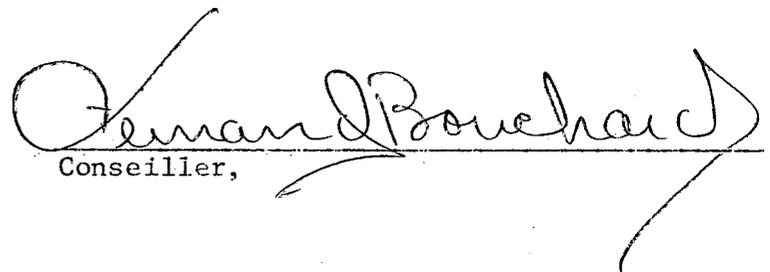
Le 20 décembre 1979

Règlement # 345

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 345, intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur la route No 138 (Notre-Dame), et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 50,000.00, à cet effet.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 20 décembre 1979, je déclare que ledit règlement # 345, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 7 janyier 1980

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7ième jour de janvier 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Blanchette, Jean-Charles Charest, Guy Côté, Guy Desjardins et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, Jean-Marie Guin, Contremaître et Claude Touzin, Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal 17-12-79
(1-80)

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 décembre 1979 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption procès-verbal - assemblée des électeurs
règl. 344
(2-80)

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 décembre 1979 concernant le règlement No 344, intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage sur une partie des rues Larochelle et de Musset, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 50,000.00 à cet effet" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption procès-verbal - assemblée des électeurs
règl. 345
(3-80)

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 décembre 1979 concernant le règlement No 345, intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc, sur la Route No 138 (Notre-Dame), et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 50,000.00 à cet effet" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption - liste de comptes 1979
C-50
(4-80)

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-50, concernant les chèques No 786 à 824 inclusivement pour des dépenses au montant de \$ 121,172.28, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOpte.

Le 7 janvier 1980

Indices des règlements 1980
(5-80)

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que les indices des règlements 1980 soient adoptés tels que présentés par le Trésorier de la Ville et suivant la liste ci-jointe:

<u>NO REGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>MONTANT A PERCEVOIR</u>	<u>INDICE 1980</u>
77B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 1,744,926	43,451.89	.02491
77C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 586,437	5,520.11	.00942
77D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE 1,063,903	5,652.86	.00532
78	DEMONTIGNY	EVALUATION 1,522,100	6,511.85	.00428
78A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE 433,281	4,084.08	.00922
88	VAL-MAURICIE	FRONTAGE 7,253.30	1,668.55	.23004
88N	VAL-MAURICIE	SUPERFICIE 1,865,617	6,544.88	.00353
88N1	PRATTE	SUPERFICIE 31,050	245.76	.00792
89	STE-CATHERINE	EVALUATION 25,566,900	29,742.88	.00163
89A	STE-CATHERINE		9,888.07	
89N	STE-CATHERINE		2,065.28	
100	LAURENTIEN	SUPERFICIE 827,196	624.12	.00076
101N	LAURENTIEN	SUPERFICIE 827,196	3,509.78	.00425
109N	BELLEVUE	SUPERFICIE 471,158	1,502.48	.00319
125A	ROUETTE	SUPERFICIE 239,800	621.05	.00259
137N1	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE 927,105	14,136.38	.01525
137N2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE 945,665	8,599.92	.00910
148N1	BOISCHATEL	SUPERFICIE 147,511	448.63	.00305
152N1	PLACE BELMONT	SUPERFICIE 83,419	544.84	.00654
152N4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE 3,459.55	6,675.62	1.92963
154N	GIRARD	EVALUATION 471,150	1,138.27	.00242
168	GIRARD	EVALUATION 846,400	1,397.37	.00165

Le 7 janvier 1980

169	GARCEAU	FRONTAGE	2,065.93	1,249.82	.62121
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE	63,195	1,108.81	.01755
170A	DU FLEUVE	SUPERFICIE	165,937	520.90	.00314
180	TERRASSE DUV. 3	SUPERFICIE	1,036,056	45,886.64	.04429
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE	2,363.941	2,238.05	.00095
181A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	1,074,905	42,108.91	.03904
181A1	TERR. MONTAGNE	EVAL. TERR.	657,600	16,609.57	.02526
188	STE-MARGUERITE	EVAL. TERR.	575,880	5,744.55	.01060
188A	LOCAL	(106 unités)			
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE	308,970	4,516.65	.01466
196	GAGNON	FRONTAGE	7,751	4,770.24	.61571
204	ROUTE BUREAU	EVALUATION	62,400	421.89	.00677
210	GARCEAU	EVALUATION	2,401,500	356.30	.00015
211	ESTEREL	EVAL. TERR.	120,200	2,145.18	.01785
212	ESTEREL	SUPERFICIE	232,408	2,136.27	.00920
213	SIROIS	FRONTAGE	2,115.57	3,715.10	1.75608
214	SIROIS-GARCEAU	EVAL. TERR.	655,200	984.58	.00151
215	GAGNON	FRONTAGE	1,154	1,025.61	.88873
216	BOISCHATEL	FRONTAGE	1,322.6	308.49	.23322
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE	500,699	2,294.39	.00459
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE	696,852	938.21	.00136
221	DE SIENNE	SUPERFICIE	662,775	895.21	.00136
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76,554	2,710.03	.03540
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	268,716	13,638.68	.05076
225	ESTEREL	SUPERFICIE	232,408	2,486.19	.01070
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	121,034	2,909.31	.02404
228	CENTRE D'ACHATS	EVALUATION	2,223,398	16,481.74	.00742

Le 7 janvier 1980

229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE	364,817	10,891.86	.02986
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE	248,475	2,029.74	.00817
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE	152,911	3,512.00	.02297
233	TERR. ROSEMONT	EVAL. TERR.	511,200	2,226.09	.00436
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	424,686	11,457.38	.02698
235	CHAVIGNY	SUPERFICIE	1,614,815	1,617.54	.00101
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	308,970	1,860.94	.00604
239	DU FLEUVE	FRONTAGE	587	873.53	1.48811
240	GUAY	SUPERFICIE	320,596	1,340.09	.00418
241	GIRARD	EVALUATION	846,400	976.40	.00116
242	LACERTE	SUPERFICIE	80,460	351.50	.00437
243	GELINAS	SUPERFICIE	439,880	6,326.48	.01439
247	COTE ROSEMONT COURCELETTE	SUPERFICIE	2,471,544	4,459.88	.00180
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE	833,007.5	5,661.89	.00680
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	787,932	25,948.18	.03294
255	PRATTE	FRONTAGE	3,720.47	8,836.54	2.49447
258B	JACOB	SUPERFICIE	172,397	1,467.71	.00852
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE	79,948	2,851.64	.03567
261	DU FLEUVE	SUPERFICIE	31,470	1,195.04	.03798
266	COURCELETTE NICE	SUPERFICIE	200,374	8,449.23	.04217
267	DESHAIES	SUPERFICIE	381,323	11,399.89	.02922
268	LANDERNEAU CLERMONT	SUPERFICIE	351,141	23,678.45	.06744
269	DESPRES	SUPERFICIE	315,658	8,908.01	.02822
272	LIMOGES	SUPERFICIE	140,257	10,069.78	.07180
278	TESSIER	EVAL. TERR.	176,000	3,703.12	.02104
279	TESSIER	SUPERFICIE	458,569	31,869.36	.07290
280	HAMELIN ST-ARNAUD	SUPERFICIE	478,392	34,306.75	.05918

Le 7 janvier 1980

281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3,368	8,390.01	2.43681
283	LACOURSIERE	FRONTAGE	8,075.3	59,474.37	7.37868
284	TESSIER	SUPERFICIE	143,751	9,209.13	.06407
286	LAFLAMME POITIERS	SUPERFICIE	362,694	28,198.53	.07918
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	493,229	35,682.39	.07235
295	POITIERS DOMPIERRE	SUPERFICIE	242,333	9,391.20	.03876
296	DUBE	FRONTAGE	2,188.09	3,787.55	1.73099
297	DUBE	SUPERFICIE	182,310	2,478.48	.01360
299	BERNARD	SUPERFICIE	95,302	3,262.00	.03423
301	LAFLAMME LAROCHELLE	SUPERFICIE	246,549	7,609.15	.03087
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	199,229	6,591.67	.03309
307	TERR. DUVERNAY MARICOURT FLORENCE	SUPERFICIE	257,727	17,279.11	.06614
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	495,984	21,664.00	.05249
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180,644	8,739.18	.05008

ADOPTE.

Contrat
S.P.A.M. 1980
(6-80)

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à intervenir pour l'année 1980 avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie.

ADOPTE.

Démission
secrétaire-commis
aréna
(7-80)

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la démission de mademoiselle Kathleen Costigan comme secrétaire-commis au Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest soit acceptée à compter du 4 janvier 1980.

ADOPTE.

Le 7 janvier 1980

Rémunération
provisoire
policiers-
pompiers - 1980
(8-80)

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le salaire des policiers - pompiers soit augmenté de 9% provisoirement, en attendant les statistiques du coût de la vie préparées par Statistique Canada pour l'année 1979, afin de se conformer à l'augmentation prévue par la convention collective des policiers - pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Suspension d'un
inspecteur-commis
Service d'Evaluation
tion
(9-80)

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le rapport préparé par monsieur Gilles Pépin, E.A., Evalueur, en date du 7 janvier 1980, concernant la suspension d'un inspecteur-commis au Service de l'Evaluation, soit accepté et que cette suspension soit de trois (3) jours à compter de 9:00 h a.m. le 9 janvier 1980, pour se terminer à 17:00 h le 11 janvier 1980.

ADOPTE.

Avis de motion
amendant le règlement
130-N-4
- rémunération
maire & conseillers -

Le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No 130-N-4 concernant la rémunération mensuelle des conseillers, afin de la porter à \$ 300.00 par mois ainsi que la rémunération mensuelle du maire pour la fixer à \$ 900.00 par mois. Le salaire du pro-maire sera établi à \$ 100.00 par mois.

Correspondance

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Appui à la résolution No 378-79
objet: subvention, travaux municipaux, école rue Larochelle.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Appui à la résolution No 379-79
objet: subvention, confection Côte Rosemont.

M. Claude G. Lajoie, Député fédéral: Copie de lettre du Cabinet du Ministre des Travaux Publics du Canada; objet: demande de subvention pour l'installation d'un mât à drapeau.

Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges:

Local préfabriqué: bibliothèque.

S.E.E.I. Trois-Rivières Métropolitain: Octroi pour l'année 1980.

M. Gaétan St-Onge:

Local - bibliothèque -

Premier Ministre, M. René Lévesque:

Informe de l'avancement des 3 dossiers soumis par la Ville.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Ceramie
Maire.
Claude Lajoie
Greffier

Règlement numéro
200-T-40

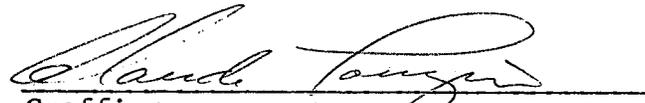
Le 10 janvier 1980

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-40, intitulé règlement amendant le règlement # 200-T par le détachement des lots 17-374 et 17-293-2-2 de la zone U-103 pour former la zone GE-100.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 10 janvier 1980, je déclare que ledit règlement # 200-T-40, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 10 janvier 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10ième jour de janvier 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Guy Côté et Jean-Charles Charest.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et Claude Touzin, Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du règlement No 130-N-5, amendant le règlement No 130-N-4 et établissant la rémunération mensuelle des conseillers, du pro-maire et de Son Honneur le Maire
- 2.- Adoption de la liste des salaires du personnel cadre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, présentée par l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing.

Adoption règle-
ment No 130-N-5:
- rémunération
maire, pro-maire
& conseillers
(10-80)

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 130-N-5 amendant le règlement No 130-N-4 et établissant la rémunération mensuelle des conseillers, du pro-maire et de Son Honneur le Maire, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville et que la période de registre soit tenue les 23 et 24 janvier 1980.

ADOPTE.

Salaires du per-
sonnel cadre
1980
(11-80)

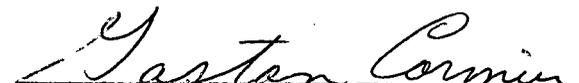
PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des salaires du personnel cadre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1980, présentée par l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing., soit adoptée pour une période de paie de 52 semaines.

ADOPTE.

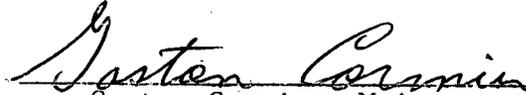
Sur ce, l'assemblée est levée.

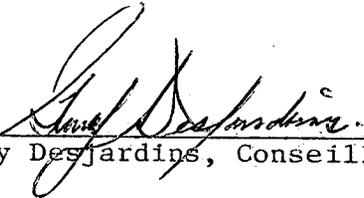

Maire


Greffier

Le 10 janvier 1980

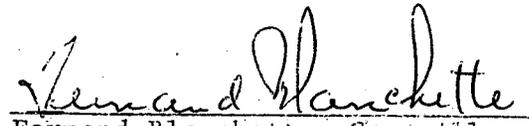
Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 10 janvier 1980.


Gaston Cormier, Maire

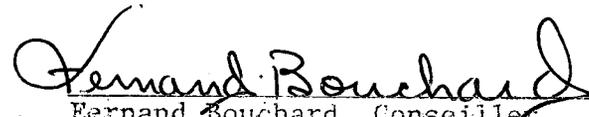

Guy Desjardins, Conseiller


Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Gilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, Greffier

Le 21 janvier 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21ième jour de janvier 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Desjardins, Fernand Blanchette, Jean-Charles Charest, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, Gilles Pépin, é.a. Evalueur et Claude Touzin, Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbal du 7-1-80
(12-80)

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption procès-
verbal des 9 & 10-
01-80 (Ass. élect)
règl. 200-T-40
(13-80)

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 9 et 10 janvier 1980 concernant le règlement No. 200-T-40, intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200-T par le détachement des lots 17-374 et 17-293-2-2 de la zone U-103 pour former la zone GE-100", soit adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption procès-
verbal assemblée
spéciale 10-1-80
(14-80)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 janvier 1980, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption liste
de comptes 1979
C-51
(15-80)

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-51, concernant les chèques No 825 à 852 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 109,122.49, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 21 janvier 1980

Vente aux enchères

(16-80)

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec pour autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à faire l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles concernant la future vente aux enchères, dans le but de se conformer à l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTÉE.

Adoption règlement No 502-A
(10% pour parc)
(17-80)

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement No 502-A concernant certaines modifications au règlement No 502 pour remplacer les mots "5%" par les mots "10%" relativement aux terrains pour parcs et terrains de jeux, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Subvention Corporation Intermun.
Transport Comm.
(18-80)

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Trésorier de la Ville soit autorisé à verser la somme de \$ 0.10 per capita basée sur une population de 11,100 habitants, à la Corporation Intermunicipale de Transport en Commun, afin de débiter les opérations de ladite Corporation.

ADOPTÉE.

Modification -
servitude lot
161-85
(19-80)

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que Son Honneur le Maire Gaston Cormier et le Greffier de la Ville M. Claude Touzin, Trésorier Adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une modification à la servitude affectant le lot: 161-85, propriété de Armand Monfette, de non-construction à moins de sept pieds (7') de la ligne latérale sud-est de son dit emplacement, pour que cette ligne de non-construction soit réduite à cinq pieds (5'). Cette servitude affecte l'emplacement: 161-85 au profit du lot: 161-76, propriété de Ville de Trois-Rivières-Ouest, qui est propriétaire-créancière dudit lot et de la servitude affectant l'emplacement ci-haut décrit. Les frais, honoraires, etc., de tel acte de modification de servitude étant à la charge du propriétaire du lot. Un projet de modification, préparé par Me. Gilles-Guy Garceau, Notaire, a été lu et adopté tel rédigé.

ADOPTÉE.

Le 21 janvier 1980

Représentant as-
semblée annuelle
B.C.P.M.
(20-80)

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que monsieur Michel Lemieux, Directeur des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest soit nommé représentant de la Ville auprès de l'assemblée annuelle de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.

ADOPTÉE.

Rôle - taxe
d'affaires 1980
(21-80)

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le rôle de taxe d'affaires pour l'année 1980 soit accepté tel que présenté par l'Évaluateur de la Ville.

ADOPTÉE.

Réseau de dis-
tribution de
gaz
(22-80)

ATTENDU QUE différentes compagnies se proposent de construire un réseau de distribution pour desservir en gaz naturel les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels de Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU QUE différentes compagnies ont déposé une requête auprès de la Régie de l'Électricité et du Gaz afin d'obtenir notamment le droit exclusif de distribuer du gaz dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et sa périphérie;

ATTENDU QUE la venue du gaz naturel permettra aux entreprises de Trois-Rivières-Ouest d'améliorer leur compétitivité sur le plan des affaires;

ATTENDU QUE la venue de cette nouvelle forme d'énergie contribuera à intéresser de nouvelles entreprises génératrices d'emplois à s'implanter à Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU QUE le fait de disposer du gaz naturel permettra un accroissement plus grand de projets résidentiels et commerciaux;

ATTENDU QUE le gaz naturel assurera à Trois-Rivières-Ouest un approvisionnement diversifié, continu et propre permettant ainsi d'accélérer l'essor de la Ville;

IL EST:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Régie de l'Électricité et du Gaz et le Gouvernement du Québec soient informés que le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest accepte et appuie les propositions des différentes compagnies de construire et d'exploiter un réseau de distribution de gaz naturel dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Le 21 janvier 1980

Cessions de rues PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller
 et/ou de servi-
 des APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller
 (23-80)

A) que le Notaire Yves-M. Veillette, soit autorisé à faire les cessions de rues ci-après mentionnées et que le Maire, Monsieur Gaston Cormier et le Greffier, Monsieur Claude Touzin, Trésorier-Adjoint, soient autorisés à signer ces cessions de rues.

<u>NO. DE CADASTRE</u>	<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>RUE</u>
162-162	Pierre Bellemare	Courcelette
162-164	" "	Dijon
162-165	" "	Nice
162-168	" "	Grenoble
162-169	" "	Mont-Blanc
162-268	Yves et Philibert Robichaud	Marseille
162-377	Yves et Philibert Robichaud	Lisieux
162-343, 161-393	Les Immeubles de Trois-Rivières Inc.	Aubert
161-357	" " " "	Orléans
161-373	" " " "	Aubert
162-368	" " " "	Lisieux
160-380	J.P. Laflamme Inc., (aux droits de	Larochelle
162-388, 159-97	Terrasse Duvernay Inc.)	Larochelle
160-417	" " " "	Clermont
160-395, 159-112	" " " "	Clermont
159-144, 160-411	" " " "	Larochelle
160-382, 161-390	" " " "	Orléans
160-381	" " " "	Landerneau
161-432, 161-409	Terrasse Duvernay (1975) Ltée	Dompierre
161-447, 161-418	" " " "	Poitiers
161-425, 161-407	" " " "	Dumouchel
160-455	" " " "	Landerneau
160-468	" " " "	Limoges
160-433	" " " "	Clermont
160-491	" " " "	Limoges
160-524, 161-329	" " " "	Laflamme
161-347	" " " "	Chamonix
160-565	" " " "	Le Havre
160-566	" " " "	Le Mans
160-667	" " " "	Vimont
159-178	" " " "	Vimont
158-20	" " " "	Vimont
160-682	" " " "	Le Mans
160-690	" " " "	Louisbourg
159-186	" " " "	Maricourt
161-305	" " " "	Poitiers
160-492, 160-496	" " " "	Dumouchel
161-298	" " " "	Dumouchel
160-503, 161-320	" " " "	Dumouchel
151-9, 150-128	Daniel Levasseur	

150-68, 150-42	Les Appartements des Tourelles	Chemin de piétons
150-90	Inc. et/ou Albert Proulx.	De La Montagne
150-41	" " " "	Lacoursière
150-80, 150-81	" " " "	Lausanne
146-17	" " " "	Lacoursière
150-22	" " " "	Lacoursière
159-121, 159-125	Gaston Savignac Ltée	De L'Estérel
159-130	" " " "	De L'Estérel
159-92, 160-379	" " " "	De L'Estérel
147-21	Dame Claire Deschênes-Dargis	Lausanne
147-45	" " " "	Lacoursière
162-333, 161-392	Serge Thiffault	Aubert (chemin de piétons)

B) que le Notaire Claude St-Martin soit autorisé à faire les cessions de rues et/ou de servitudes ci-après mentionnées et que le Maire, M. Gaston Cormier et le Greffier, M. Claude Touzin, Trésorier Adjoint, soient autorisés à signer ces cessions de rues et/ou de servitudes:

<u>NO CADASTRE</u>	<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>RUE</u>	
35-226-1	Tessier, Fernand	Leclerc	
36-187	Provencher, Bertrand	Frontenac	
36-185	" " "	" "	
36-150	W. & M. Bebluck & R. Mestre	_____	
36-89	" " "	_____	
36-99	" " "	_____	
36P-77	" " "	_____	
36-132	" " "	_____	
36-122	" " "	_____	
35-280-2, 35-281-3	J.-P. Hamelin	Frontenac	
35-282-3, 35-283-2	" "	" "	
41-45-2	Laurent J. Deshaies	Demontigny	
17-340	Villemure, Paul	Lauzon	
17-342	" "	Place Viau	
11-8-2, 11-7-1	Beaudry, Lucien	Beaudry	
162-1-21, 162-297	Martel, J.-M.	Champagne	<u>SERVITUDE</u>
P-37	Radisson Construction	Delormier	
17-146	Constructions du Fleuve	Guay	
34P-46	Marcel Dubé Inc	Garneau	
34-45	Marcel Dubé Inc	" "	
37-105	Radisson Construction	Notre-Dame	
41-31	Deshaies Laurent, J.	Demontigny	
42-216	" " "	Gélinas	
42-197-1	" " "	" "	
35-293, 35-175-4	Cyrenne, Georges	Lemay	
37-338	R. St-Arnaud	Joliet	
37-466	" "	" "	
37-467	" "	Boul. Mauricien	
46-13	Dugré, J.-P. Mme	Place Alexandre	
P-46	" "	" "	
34-36	Charbonneau, Paul	Jean XXIII	

ADOPTÉE

Adoption
liste de comptes
1979 C-52
24-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1979, C-52, concernant les chèques No 853 à 974 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 88,853.79, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Nomination
Greffier Adjoint
25-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, soit nommé greffier adjoint lors d'absences du Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, Trésorier Adjoint.

ADOPTÉE.

Engagement
standardiste
à temps partiel
(Police)
26-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que monsieur Maurice Trempe soit engagé à temps partiel comme standardiste au Service de Police de Trois-Rivières-Ouest, à compter du 27 janvier 1980, aux salaire et conditions selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

Correspondance

Fabrique Ste-Catherine-de-Sienne:

Remerciements pour l'octroi accordé à cette Fabrique à l'occasion de la cession des immeubles des Dominicains à ladite Fabrique.

Union des Municipalités du Québec:

Accusé de réception de la résolution adoptée par le Conseil de Ville de T.R.O.

Ministère des Affaires Municipales:

Accusé de réception de la demande d'aide financière pour l'installation des services municipaux devant desservir la future école, rue Larochelle.

Ministère des Transports:

Feux de circulation, intersection Route 138 et Boul. Mauricien

Société d'Habitation du Québec:

Projet de 20 logements - T.R.O.: signature du contrat.

Sous-ministre des Affaires Municipales:

Approbation par le M.A.M., résolution No 309-79 et autorisation de vendre à MM. Gaétan & Fernand Daigle les lots 10-13-2 & 12-12-2.

Famille Lionel Fréchette:

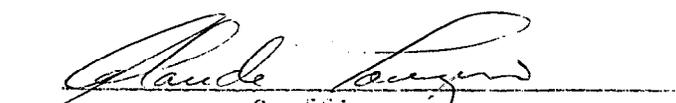
Remerciements - sympathies

Comité des Citoyens de T.R.O.:

Résolutions

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 24 janvier 1980

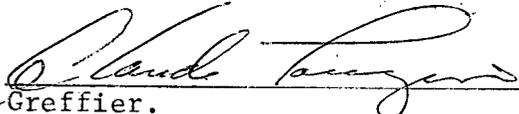
Règlement #
130-N-5

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 130-N-5 intitulé règlement amendant le règlement # 130-N-4 et établissant la rémunération mensuelle des Conseillers, du Maire et de Son Honneur le Maire.

Huit (8) personnes habiles à voter se sont enregistrées, mais deux cent onze (211) signatures de personnes habiles à voter sont requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

A 19:15 hrs, le 24 janvier 1980, je déclare que ledit règlement # 130-N-5, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat en présence de monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.


Conseiller,


Greffier.

Le 4 février 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4ième jour de février 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Blanchette, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins et Fernand Bouchard.

Monsieur Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, Jean-Marie Gouin, Assistant-Ingénieur, Jean Proulx, Directeur intérimaire du Service de Police et d'Incendie, ainsi que Claude Touzin, Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal 21-1-80
27-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 janvier 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal assemblée électeurs 23, 24 janv. 1980
28-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 janvier 1980 concernant le règlement No 130-N-5, intitulé: "Règlement amendant le règlement No 130-N-4 et établissant la rémunération mensuelle des conseillers, du pro-maire et de Son Honneur le Maire" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste mutations 1er au 15 novembre '79
29-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 novembre 1979 inclusivement, pour un montant de revenus total de \$ 1,827.19, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Engagement permanent L. Tellier, secrétaire-commis
30-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que mademoiselle Louise Tellier soit engagée comme secrétaire-commis permanente, suite à une recommandation de ses supérieurs immédiats.

ADOPTÉE.

Engagement permanent R. Gauthier, technicien en comptabilité
31-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 4 février 1980

que monsieur René Gauthier soit engagé en permanence comme technicien en comptabilité, suite à une recommandation de son supérieur immédiat.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-2
32-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-2, concernant les chèques No 1011 à 1030 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 336,331.24, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Autorisation de
placements à
court terme
33-80

CONSIDERANT QUE le Trésorier a pour devoir de bien administrer les deniers provenant des taxes ou redevances municipales en vertu de l'article 95 de la Loi des Cités et Villes;

Il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Trésorier soit autorisé à placer à court terme, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les deniers provenant des taxes ou redevances municipales ou tout autre denier appartenant à la municipalité, afin qu'ils rapportent le meilleur intérêt possible, après consultation avec l'Ingénieur-Gérant et le Trésorier Adjoint des placements effectués en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi.

ADOPTÉE.

Travaux municipaux,
rue Aubert
34-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans No 10-251, 10-259, 10-260 et 3-2-11, pour l'installation des travaux d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc, sur la rue Aubert.

ADOPTÉE.

Avis de motion
rue Aubert

Le Conseiller, M. Jean-Charles Charest, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement pour la confection des services d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de mise en forme, de pavage et de chaînes de béton sur la rue Aubert, pour un montant n'excédant pas \$ 260,000.00.

Le 4 février 1980

Projet d'installation et fonctionnement des équipements de loisirs
35-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Michel Lemieux, Directeur des Loisirs, soit autorisé à présenter au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le projet "Installation et fonctionnement des équipements de loisirs", dans le cadre du programme d'aide au travail du Ministère du Travail du Québec et que la Ville assume le déficit s'il y a lieu.

ADOPTÉE.

Projet d'animation culturelle de Trois-Rivières-Ouest
36-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que monsieur Michel Lemieux, Directeur des Loisirs, soit autorisé à présenter au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le projet "Animation culturelle de Trois-Rivières-Ouest", dans le cadre du programme d'intégration des jeunes à l'emploi du Ministère des Affaires Culturelles et que la Ville assume le déficit s'il y a lieu.

ADOPTÉE.

Travaux municipaux, Route 138
37-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans No 3-2-11 et 11-1, pour l'installation d'un égout sanitaire sur la Route 138.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations
16 au 30 novembre 1979
38-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 novembre 1979 inclusivement, pour un montant de revenus total de \$ 1,013.55, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-1
39-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-1, concernant les chèques No 827, 828, 853, 854, 855, 856 et 975 à 1010 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 88,793.84, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 4 février 1980

Correspondance

Ministère de l'Industrie, du
Commerce et du Tourisme:

Accusé de réception de la lettre et de
l'extrait du procès-verbal, relativement
à une demande d'octroi pour parachever
les travaux de la Côte Rosemont.

M. Yvon Picotte, Député de
Maskinongé:

Préparation des plans et devis pour la
reconstruction d'une partie de la Route
138.

Independant Gas Station:

Pétition pour le projet d'un magasin
d'accommodation au poste d'essence si-
tué au 5430, Boul. Jean XXIII.

Commission Municipale
du Québec:

Acceptation - vente pour taxes.

Société d'Habitation du Québec:

Accusé de réception: émission de lettres
patentes - Office Municipal d'Habitation
de Trois-Rivières-Ouest.

Ministère des Transports:

Accusé de réception: parachèvement, CÔ-
te Rosemont.

M. Yvon Picotte, Député de
Maskinongé:

Accusé de réception: subvention, école
rue Larochelle.

Corporation intermunicipale
de Transport des Forges:

Accusé de réception: lettre et résolu-
tion demandant de faire parvenir requê-
tes de personnes et d'organismes concer-
nant le service de transport en commun.

M. Jean-Guy Labranche:

Pétition - zone verte.

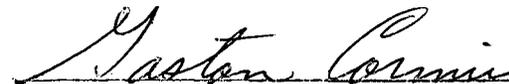
Musées Nationaux du Canada:

Muséobus: 13, 14, 15, 16, 18 février 1980.

Pétition - patinoire:

Parc Mauriac.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

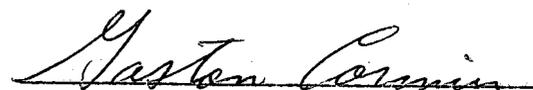
Le 18 février 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18e jour de février 1980. MM. les Conseillers Henri Guilbert et Fernand Bouchard prenaient place à la table des délibérations.

Etait aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Etant donné le défaut de quorum, le Conseiller Henri Guilbert ainsi que le Conseiller Fernand Bouchard ajournent la séance du Conseil au 19 février 1980 à 09:00 h p.m.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 19 février 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19e jour de février 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Desjardins, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard, Henri Guilbert, Guy Côté.

Monsieur Fernand Blanchette, Conseiller, motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et M. Jean-Marie Guoin, Assistant de l'Ingénieur. En l'absence motivée de M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant agit comme Greffier Adjoint.

Adoption procès-verbal 4-2-80
40-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste mutations - 3 au 28 décembre '79
41-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 3 au 28 décembre 1979 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 2,964.34 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste mutations - 3 au 14 janvier '80
42-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 3 au 14 janvier 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 666.41 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Autorisation élargissement Route 138
43-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans pour les travaux d'égouts pluvial, sanitaire et d'aqueduc, relativement à l'élargissement de la Route No 138.

ADOPTÉE.

Vente à Gaston Renaud
44-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 19 février 1980

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat à être passé devant le Notaire Nelson Ward du Cap-de-la-Madeleine, concernant la vente des lots 15-348-10 et 15-348-11, au prix de \$ 0.25 le pied carré et \$ 0.06 le pied carré pour les frais encourus, vendus à M. Gaston Renaud*, ces terrains ont été achetés par Langevin et Desjardins Inc, contrat passé devant le Notaire Gilles-Guy Garceau le 5 décembre 1978; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat.

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

- 1) que vu la réception d'un montant de QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (\$ 4,691.50) qui lui a été payé par Serge Thiffault, Constructeur, la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne purement et simplement mainlevée de tous ses droits réels, privilège, hypothèque de vendeur, etc., affectant les immeubles suivants: les lots: UN, DEUX, VINGT-CINQ, VINGT-QUATRE tous de la subdivision du lot: TROIS CENT QUARANTE-HUIT du lot originaire: QUINZE (15-348-1, 15-348-2, 15-348-25, 15-348-24), tous du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et autres immeubles, s'il y a lieu.
- 2) Ces droits, pour lesquels mainlevée est donnée, résultent d'un contrat de vente entre les mêmes parties, signé le 5 décembre 1978, minute numéro: 15,176 du Notaire Gilles-Guy Garceau, enregistré le 7 décembre 1978, sous le numéro: 320664.
- 3) que Son Honneur le Maire Gaston Cormier, et/ou son Greffier, M. Claude Touzin,

soient autorisés pour et au nom de ladite Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer la mainlevée préparée à cette fin par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, lue à l'assemblée et adoptée telle que rédigée.

ADOPTÉE.

Avis de motion
"racketball"

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage des lots 9-22, 162-1-116 et 166-20 de la zone M-3 pour former une nouvelle zone CM en vue de l'implantation d'un "racketball".

Avis de motion
Cour Municipale
Pte-du-Lac/T.R.O.

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de soumettre le territoire de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Installation
luminaire rue
Emond
46-80

* et M. Michel
Champagne;

G. C. pl

Mainlevée ter-
rains. Serge.
Thiffault
45-80

Le 19 février 1980

que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer un luminaire de 10,000 lumens sur la rue Emond, entre les rues Duval et Bellemare.

ADOPTÉE.

Adoption règlement No 346
rue Aubert
47-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 346, intitulé "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Aubert, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 260,000.00 à cet effet" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Avis de motion
amendant règl.
57-S-3: tarifs,
branchement d'aqueduc

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant l'article 4 du règlement No 57-S-3, pour fixer les nouveaux tarifs du branchement d'aqueduc.

Avis de motion
travaux, Ch.
Ste-Marguerite
Est

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement pour la confection des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, sur le Chemin Ste-Marguerite Est, pour un montant n'excédant pas \$ 44,200.-

Adoption liste
de comptes 1980
C-3
48-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-3, concernant les chèques No 1031 à 1067 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 325,204.48, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-4
49-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller.

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-4, concernant les chèques No 1068 à 1086 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 419,724.39, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Vente de terrain
parc industriel
H.-P. Tanguay
50-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

Le 19 février 1980

que la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Henri-Paul Tanguay (Pluri-Services Enr) un terrain de figure irrégulière composé du lot 15-357, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 15-360 (rue Sidbec), vers le Sud-Est par le lot 15-358, vers le Sud et le Sud-Ouest par les lots P. 16-121, P. 16-120, P. 16-119, P. 16-118 et vers le Nord-Ouest par le lot 15-356.

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 56.38 mètres, dans sa ligne Sud-Est 96.01 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 56.38 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 96.01 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie cinq mille quatre cent treize point un (5,413.1) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de \$ 2.152 le mètre carré, soit \$ 11,648.99 payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux cent soixante-dix-huit point soixante-et-onze (278.71) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la vendeuse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente vendeuse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente vendeuse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente vendeuse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Le 19 février 1980

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE.

Félicitations
réélection
C. Lajoie
51-80

PROPOSE et RESOLU A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à monsieur Claude Lajoie, pour sa réélection au poste de député fédéral du comté de Trois-Rivières, et lui souhaite un fructueux mandat.

ADOPTÉE.

Engagement
ingénieur
municipal
52-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

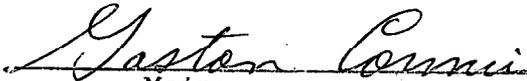
que monsieur Daniel Thibault soit engagé pour une période de probation de six (6) mois au poste d'ingénieur municipal, à compter du 17 mars 1980, moyennant un salaire annuel de \$ 18,000.- plus une allocation d'automobile de \$ 1,500.-

ADOPTÉE.

4219

Le 19 février 1980

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier Adjoint

Le 25 février 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25e jour de février 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Guy Côté et Jean-Charles Charest.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur ainsi que M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 et 19 février 1980.
- 2.- Acceptation de la soumission concernant les assurances générales.
- 3.- Adoption du règlement No 200-T-41 concernant l'implantation d'un "racketball".
- 4.- Adoption du règlement No 57-S-5 concernant les tarifs de branchement du service d'aqueduc.
- 5.- Adoption du règlement No 804 afin de soumettre le territoire de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac à la juridiction de la Cour Municipale de Trois-Rivières-Ouest.
- 6.- Résolution de félicitations au comité organisateur du 5e Tournoi Provincial de Hockey Midget de Trois-Rivières-Ouest.

Adoption procès-verbal du 18 et 19 février 1980
53-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 et 19 février 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Acceptation soumission - assurances générales
54-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la soumission du courtier Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés Inc pour une prime totale de \$ 24,903.- soit acceptée, suite au rapport fourni par la firme Pouliot, Guérard & Associés Inc, en date du 25 février 1980.

ADOPTÉE.

Adoption règlement No 200-T-41
55-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement No 200-T-41 amendant le règlement No 200-T par le détachement des lots 9-22, 162-1-116 et 166-20 de la zone M-3 pour former une zone CM-2, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Le 25 février 1980

Adoption, règlement No 57-S-5
- tarifs, branchement, aqueduc
56-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 57-S-5 abrogeant l'article 4 du règlement No 57-S-3 à toutes fins que de droit et modifiant l'article 31 du règlement No 57-S-1 concernant les tarifs du branchement de service d'aqueduc, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, règlement No 804
Cour Municipale Pte-du-Lac
T.R.O.
57-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement No 804 ayant pour objet de soumettre le territoire de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Engagement secrétaire-commis, Service des Loisirs
58-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que mademoiselle Linda Plouffe soit engagée à titre de secrétaire-commis au Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest, au salaire de \$ 161.- par semaine, pour une période de probation de trois mois selon la convention collective en vigueur, effectif le 26 février 1980.

ADOPTÉE.

Félicitations comité organisateur 5e Tournoi Prov. de Hockey Midget T.R.O.
59-80

PROPOSE ET RESOLU A L'UNANIMITE

que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations au président du comité organisateur ainsi qu'aux bénévoles pour le franc succès obtenu lors du 5e Tournoi Provincial de Hockey Midget de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Avis de motion règlement No 347

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard réitère son avis de motion donné en date du 19 février 1980, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement pour la confection des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, sur le Chemin Ste-Marguerite Est, pour un montant n'excédant pas \$ 44,200.-

Avis de motion règlement No 348

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard réitère son avis de motion donné en date du 6 août 1979, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction d'un garage municipal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'un montant n'excédant pas \$ 350,000.-

Correspondance

Ministère des Affaires Municipales: Accusé de réception. Objet: travaux d'aqueduc et d'égouts, école rue Laroche - Non accessibilité de la Ville au programme "Paiera".

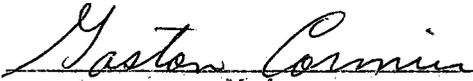
4222

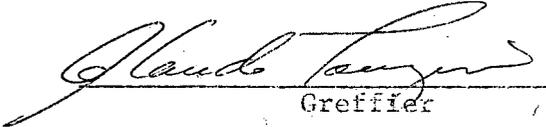
Le 25 février 1980

Ville de Shawinigan-Sud:

Résolution de félicitations aux villes
participant au 4e Tournoi provincial
Midget Optimiste-CKSM.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 3 mars 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3e jour du mois de mars 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Guy Côté et Jean-Charles Charest.

Monsieur Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean Proulx, Lt, Directeur intérimaire du Service de Police et d'Incendie, M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'Ingénieur, M. Michel Lemieux, Directeur, Service des Loisirs et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbal du 25
février 1980
60-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 février 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption règle-
ment No 347
Ch. Ste-Margue-
rite Est
61-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement No 347 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le Chemin Ste-Marguerite Est et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 44,200.- à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Nomination
pro-maire
62-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur le Conseiller Fernand Blanchette soit nommé pro-maire pour une période de quatre (4) mois à compter du 3 mars 1980.

ADOPTÉE.

Comité organisa-
teur Finales Ré-
gionales Jeux du
Québec - été 80
63-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le comité organisateur des Finales Régionales des Jeux du Québec, section Mauricie, été 1980, soit officiellement constitué des personnes suivantes soit:

M. Péal Fleury	Président
Mme Elizabeth Carré	1re Vice-présidente
M. André Rancourt	2e Vice-président
M. Emilien Plouffe	Secrétaire
M. Fernand Bouchard	Trésorier
M. René Laroche	Directeur
M. Yvon Brosseau	Directeur

Le 3 mars 1980

et qu'ils aient le mandat de préparer et d'organiser les Finales Régionales des Jeux du Québec, section Mauricie, pour l'été 1980.

ADOPTÉE.

Nomination d'un
directeur de
police et
d'incendie
64-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Jean Proulx, Lieutenant, soit nommé Directeur du Service de Police et d'Incendie de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, suite à un rapport fourni par M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, nomination effective le 3 mars 1980.

ADOPTÉE.

Demande d'aide
O.P.D.Q.
Boul. Laurentien
65-80

CONSIDERANT QUE le parc industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'est pas asphalté;

CONSIDERANT QUE le parc industriel n'a pas les services d'égouts, tel que recommandé par les Services de Protection de l'Environnement;

CONSIDERANT QUE la rue St-Joseph constitue une des principales artères du parc industriel de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QU'avec l'ouverture de la rue St-Joseph, cette rue donnerait accès à la voie intermunicipale 755;

CONSIDERANT QUE le prolongement du Boulevard Des Récollets serait des plus logique pour le développement des villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QU'avec l'ouverture du Boulevard Des Récollets, ce boulevard serait un autre accès à la voie rapide 755 pour les résidents de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QUE le futur Boulevard Des Récollets longerait le centre d'achats de Trois-Rivières-Ouest et que ce centre d'achats projette un agrandissement substantiel;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que demande soit faite à l'Office de Planification et de Développement du Québec de soumettre à la conférence administrative régionale les dossiers du parc industriel, de l'ouverture de la rue St-Joseph et de l'ouverture du Boulevard Des Récollets pour étude, afin qu'il intervienne auprès des gouvernements pour qu'ils fournissent à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une aide pour la construction et l'amélioration de ces trois projets.

ADOPTÉE.

Le 3 mars 1980

Hydro-Québec
emprise, Boul.
Laurentien
66-80

CONSIDERANT QUE le futur Boulevard Des Récollets constituerait une des principales artères traversant les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QUE l'ouverture de ce boulevard serait un nouvel accès pour les gens de Trois-Rivières-Ouest à l'Autoroute De Francheville (755);

CONSIDERANT QUE les futurs agrandissements au centre d'achats de Trois-Rivières-Ouest demanderont un réseau routier plus adéquat;

CONSIDERANT QUE cette route serait un atout au port de Trois-Rivières;

CONSIDERANT QUE l'Hydro-Québec était d'accord à la vente d'une partie de cet axe routier en octobre 1972;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest la nouvelle emprise du Boulevard Laurentien (Boulevard Des Récollets), tel que demandé au plan préparé par le Service technique de la Ville.

ADOPTÉE.

Echange de
terrain
J.-C. Gagnon
67-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer un contrat d'échange de terrain des lots 152-1-1 et 152-19 avec la compagnie "Les Constructions Jean-Claude Gagnon Inc"; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat et que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour cet échange de terrain.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes
1980, C-5
68-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-5, concernant les chèques No 1087 à 1107 inclusivement pour des dépenses au montant de \$ 68,801.86, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 3 mars 1980

Adoption, liste
des mutations
15 au 30 janvier
1980

69-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 30 janvier 1980 inclusivement pour un montant total de revenus de \$ 1,181.82 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption, liste
de comptes 1980
C-6

70-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-6, concernant les chèques numéro 1108 au numéro 1131 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 440,637.21, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Autorisation
Serge Hamel
compilation
cadastrale

71-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que monsieur Serge Hamel, A.G., soit autorisé à faire la compilation cadastrale des nouvelles subdivisions depuis l'obtention de son contrat en 1977.

ADOPTÉE.

Adoption plan
de cadastre, lots
134-1 et 34-73

72-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, A.G., en date du 7 décembre 1979, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant les lots 134-1 et 34-73 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire soit autorisé à signer ledit plan et la déclaration faite en vertu des articles 32 et 33 de la Loi sur la Protection du Territoire Agricole.

ADOPTÉE.

Adoption plan
de cadastre, lots
130-11, 38-309,
37-480 et
133-1

73-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, A.G., en date du 7 décembre 1979, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant les lots 130-11, 38-309, 37-480 et 133-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire soit autorisé à signer ledit plan et la déclaration faite en vertu des articles 32 et 33 de la Loi sur la Protection du Territoire Agricole.

ADOPTÉE.

Le 3 mars 1980

Adoption plan de
cadastre,
lots 128-2, 43-1
et 129-5
74-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

lots 128-2, 43-1
et 129-5

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, A.G., en date du 7 décembre 1979, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 128-2, 43-1 et 129-5 & l'ajout 375 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire soit autorisé à signer ledit plan et la déclaration faite en vertu des articles 32 et 33 de la Loi sur la Protection du Territoire Agricole.

ADOPTÉE.

Avis de motion
règlement No
348 (garage mu-
nicipal)

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère l'avis de motion donné par monsieur Fernand Bouchard, Conseiller, en date du 6 août 1979, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction d'un garage municipal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour un montant n'excédant pas \$ 350,000.-

Correspondance

Ministère des Transports

Le Ministère des Transports ne peut s'impliquer dans le parachèvement des travaux de construction de la Côte Rosemont.

Fédération de l'U.P.A. de la
Mauricie

Position des quelque 115 producteurs agricoles concernant le tracé proposé par la Cie TransCanada Pipelines pour l'installation d'un gazoduc entre Montréal et Trois-Rivières.

Madame Gaston Cormier

Remerciements.

Loisirs pour Handicapé Mental
Trois-Rivières

Demande d'aide financière pour déficients mentaux du Trois-Rivières Métropolitain.

Bureau de Tourisme & de Congrès

Accusé de réception de notre lettre du 30-1-80 - remerciement pour radier les comptes de taxes municipaux - plaque de donateur à l'intérieur du kiosque touristique - embauche d'étudiants pour la période estivale.

Ministère des Affaires Municipales

Acceptation du règlement No 344 décrétant l'emprunt de \$ 50,000.- pour les rues De Musset et Larochelle.

Commission Municipale du Québec

Approbation du règlement No 344; re: rues Larochelle et De Musset.

Le 3 mars 1980

Société d'Habitation du Québec

Réception des lettres patentes
constituant l'Office Municipal
d'Habitation de Trois-Rivières-
Ouest.

Assermentation du Directeur du
Service de Police et d'Incendie.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Glaude Fournier
Greffier

Le 13 mars 1980

Règlement #
346

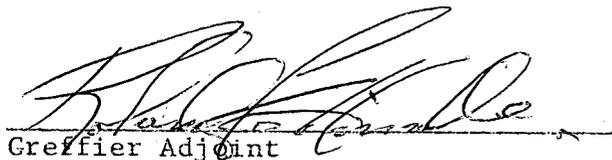
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 346, intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Aubert, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$260,000.- à cet effet.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 13 mars 1980, je déclare que ledit règlement # 346, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charést, Conseiller.



Conseiller



Greffier Adjoint

Le 17 mars 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17e jour du mois de mars 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie, M. Jean-Marie Guoin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal du 3 mars 1980
75-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mars 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs 12 & 13-3-80
76-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 12 et 13 mars 1980, concernant le règlement # 346 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Aubert, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 260,000.- à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-7
77-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-7, concernant les chèques No 1132 à 1150 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 54,110.22, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-8
78-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-8, concernant les chèques No 1151 à 1261 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 125,212.67, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 17 mars 1980

Nomination
chauffeur journalier
79-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Etienne Neault soit promu au poste de chauffeur journalier au salaire mentionné à la convention collective en vigueur, et ce à compter du 18 mars 1980.

ADOPTÉE.

Préparation de
devis Vézina,
Fortier, Poisson
& Associés
(garage municipal)
80-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la firme Vézina, Fortier, Poisson & Associés soit autorisée à procéder à la préparation du devis de performance et de demande de soumissions dans une première phase, aux conditions mentionnées dans leur proposition du 18 décembre 1979, concernant le garage municipal projeté.

ADOPTÉE.

Echange de terrain
Les Cstr. J.-C.
Gagnon Inc
81-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fasse, avec "Les Constructions Jean-Claude Gagnon Inc" un échange de terrain comme suit: la Ville de Trois-Rivières-Ouest cède à titre d'échange à "Les Constructions Jean-Claude Gagnon Inc" le lot 152-1-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et en contre échange, "Les Constructions Jean-Claude Gagnon Inc" cède à la Ville de Trois-Rivières-Ouest le lot 152-19 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, cet échange devant être fait sans soulte ni recours, les terrains échangés étant de valeur égale; les parties devant renoncer au privilège des co-échangistes prévu au Code civil.

Il est de plus résolu que le Maire, M. Gaston Cormier et le Greffier de la Ville, M. Claude Touzin, Trésorier Adjoint, soient autorisés à signer l'acte d'échange, après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec, la résolution No 67-80 étant par les présentes abrogée.

ADOPTÉE.

Utilisation des
fonds - programme
de subventions
d'encouragement
aux municipalités
82-80

ATTENDU QUE notre municipalité s'est prévalué des avantages financiers dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1979, la somme totale de \$ 146,000.- représentant \$ 1,000.- par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

Le 17 mars 1980

ATTENDU QUE notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au Ministère des Affaires municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a requis de monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1979 par le biais du P.S.E.M.;

ATTENDU QUE cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le Conseil dans ce domaine;

IL EST:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

d'adopter ledit rapport de monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et le faire parvenir au Ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE.

Avis de motion
vente dans les
rues

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de régler la vente de marchandises dans les rues de la Ville.

Permis - ramoneurs
de cheminées
83-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'émission d'un permis de ramoneur de cheminées à M. Marc Robert et à M. Jean-Marc Goulet pour l'année 1980, suite à une recommandation écrite du Directeur du Service de Police et d'Incendie, monsieur Jean Proulx.

ADOPTÉE.

Changement d'appellation
projet "Installation & fonctionnement des équipements de loisirs"
84-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la résolution No 35-80 soit modifiée pour changer l'appellation du projet "Installation et fonctionnement des équipements de loisirs" dans le cadre du programme d'aide au travail du Ministère du Travail en celle de "Amélioration et aménagement des parcs et sites naturels".

ADOPTÉE.

Le 17 mars 1980

Permanence Rita
Gagnon

85-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que mademoiselle Rita Gagnon soit engagée en permanence au poste de secrétaire du Gérant, étant donné qu'elle a terminé sa période de probation de six mois.

ADOPTÉE.

Préparation, rôle
taxe d'affaires
1981

86-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que l'évaluateur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à préparer le rôle de la taxe d'affaires pour l'année 1981, selon le paragraphe 2, article 185, de la Loi 57 sur la réforme fiscale.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-9

87-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-9 concernant les chèques No 1262 à 1338 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 391,946.43, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Plan de cadastre
La Commission Sco-
laire de Chavigny
88-80

155-83 à 85
ST

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la résolution # 363-79 soit abrogée pour la remplacer par la suivante: que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 29 octobre 1979, pour le compte de La Commission Scolaire de Chavigny, concernant les lots 155-40, 155-41 (rue), 155-42 (rue), 155-43 (rue), 154-8 (rue) et 154-9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté, moyennant 5% pour parc. (Dossier # 40668-1).

ADOPTÉE.

Autorisation
O.M.H.T.R.O.
(projet, logements)
89-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à administrer le projet de logements réalisé par la Société d'Habitation du Québec dans la municipalité de Trois-Rivières-Ouest, et qu'en vertu de l'article 27 de son règlement concernant l'habitation, la Société et tout organisme qui administre un programme d'habitation réalisé en vertu de la Loi de la Société concluent une convention d'exploitation déterminant les conditions de location, les modalités financières et administratives, les conditions d'entretien des immeubles ainsi que toute autre matière de nature à sauvegarder la destination et le caractère des immeubles et les modalités du versement des subventions.

ADOPTÉE.

Le 17 mars 1980

Convention d'exploitation paiement de subventions à l'O.M.H.T.R.O.

90-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Société d'Habitation du Québec de conclure conjointement avec la municipalité et l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement.

ADOPTÉE.

Autorisation à signer contrat et convention O.M.H.T.R.O.

91-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Maire, monsieur Gaston Cormier, et le Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, monsieur Claude Touzin, Trésorier Adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'exploitation et la convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Avis de motion escaliers extérieurs permis

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant l'article 36 du règlement No 200 et le règlement No 200-S-85, traitant des escaliers extérieurs, pour les remplacer par un nouvel article afin de permettre des escaliers extérieurs en métal avec marches et plate-forme en bois à l'arrière des bâtisses n'excédant pas deux étages.

Avis de motion adoption des prévisions budgétaires 1980

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1980, l'imposition des taxes foncières générales et spéciales, des tarifs de lumières de rues et de location de contenants.

Mandat C.I.T.F.: renouvellement de permis Yvon Saucier

92-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, représentée par son conseiller juridique, Me André Roy, soit mandatée pour intervenir au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest devant la Commission des Transports concernant la demande de renouvellement de permis de la compagnie Yvon Saucier Autobus, de la façon suivante:

Il est résolu d'appuyer la demande de renouvellement de permis de monsieur Yvon Saucier, à la condition que ce renouvellement vaille jusqu'à ce que la Commission Intermunicipale de Transport des Forges ait commencé son exploitation, le tout conformément à l'article 110 de la Loi sur les Corporations Municipales et Intermunicipales de Transport.

ADOPTÉE.

Le 17 mars 1980

Avis de motion
règlement No
348 (garage mu-
nicipal)
(réitéré)

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard réitère son avis de motion donné en date du 6 août 1979, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction d'un garage municipal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour un montant n'excédant pas \$ 350,000.-

Correspondance

Ministère des Affaires Sociales

- Lettre appuyant notre demande d'Aide aux Victimes d'Agressions à Caractère Sexuel de Trois-Rivières.

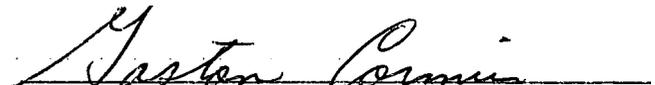
Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement

- Lettre approuvant 7 demandes de subventions au montant de \$ 58,000.- re: \$ 1,000.- par logement.

Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre

- Paiement de subvention: Service de Placement étudiant du Québec.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 20 mars 1980

Règlement #
347

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 347 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le Chemin Ste-Marguerite Est, et autorisant un emprunt n'ex-cédant pas \$ 44,200.- à cet effet.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 20 mars 1980, je déclare que ledit règlement # 347, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 20 mars 1980

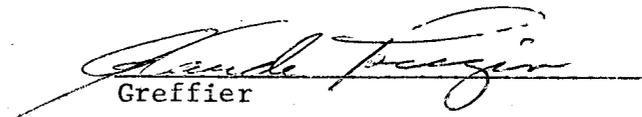
Règlement #
200-T-41

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-41 intitulé règlement amendant le règlement # 200-T par le détachement des lots 9-22, 162-1-116 et 166-20 de la zone M-3 pour former la zone CM-2.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 20 mars 1980, je déclare que ledit règlement # 200-T-41, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 8 avril 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8e jour du mois d'avril 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Guy Côté, Fernand Bouchard et Jean Charles Charest.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Jean-Yves Martin, Trésorier et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal du 17-3-80
93-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mars 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal - assemblée des électeurs, règl.
200-T-41
(racketball)
94-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 mars 1980 concernant le règlement # 200-T-41 intitulé "Règlement amendant le règlement No 200-T par le détachement des lots 9-22, 162-1-116 et 166-20 de la zone M-3 pour former la zone CM-2", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal - assemblée des électeurs, règl.
347 (Ch. Ste-Marguerite Est)
95-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 mars 1980 concernant le règlement # 347 intitulé "Règlement concernant la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le Chemin Ste-Marguerite Est, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 44,200.- à cet effet", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations
ler au 15 février
1980
96-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du ler au 15 février 1980 inclusivement pour un montant total de revenus de \$ 5,064.97 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations
18 au 29-2-80
97-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 8 avril 1980

que la liste des mutations pour la période du 18 au 29 février 1980 inclusivement pour un montant total de revenus de \$ 456.00, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-10
98-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-10, concernant les chèques No 1339 à 1366 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 125,515.83, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Autorisation
travaux, rue
Liège
99-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans No 10-213 et 10-246, concernant les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, sur une partie de la rue Liège.

ADOPTÉE.

Autorisation
projet P.A.T.
100-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, soit autorisé à présenter au Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre, le projet P.A.T. (Programme d'Aide au Travail) intitulé: "Equipements municipaux référencés et plans topographiques à jour".

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-11
101-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-11, concernant les chèques No 1369 à 1385 inclusivement, pour des dépenses au montant de \$ 49,669.91, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, règle-
ment No 1980
(prév. budg.,
taxes, lum. de
rues, locat.
contenants)
102-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 1980, intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1980, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Le 8 avril 1980

Avis de motion
parachèvement
Côte Rosemont

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le parachèvement de la Côte Rosemont, pour un montant n'excédant pas \$ 275,000.-

Adoption règle-
ment No 200-T-42
(escaliers exté-
rieurs)

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

103-80

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 200-T-42, intitulé: "Règlement abrogeant l'article 36 du règlement No 200, et abrogeant le règlement No 200-S-85 traitant des escaliers extérieurs pour les remplacer par un nouvel article", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption règle-
ment No 541

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

(vente de mar-
chandises, den-
rées dans les
rues de la Ville)

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

104-80

que le règlement No 541, intitulé: "Règlement afin de permettre la vente de marchandises, denrées dans les rues de la Ville", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Soumissions:
vente de patins
à roulettes

L'Ingénieur-Gérant, monsieur Roland Lottinville, ing., informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant la vente de patins à roulettes de notre aréna, soit:

105-80

Ville de Mascouche: \$ 20.00 la paire, soit \$ 3,600.- (pièces incluses)

Ville de Lachute: \$ 18.00 la paire, soit \$ 3,240.- et \$ 160.- pour les pièces).

Roulathèque

Charlesbourg: \$ 18.00 la paire, soit \$ 3,240.- (pièces incluses).

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la soumission au montant de \$ 3,600.- (pièces incluses) de la Ville de Mascouche, soit acceptée, étant donné qu'elle nous offre le meilleur prix.

ADOPTÉE.

Appui: Dame B.
Bourassa (zonage
agricole)

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

106-80

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie Madame Berthe Bourassa dans ses deux demandes auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole, concernant son lot P-118 situé au 8070, boul. Jean XXIII, ainsi que les lots P-104 et P-105 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE.

Le 8 avril 1980

Adoption règlement No 348
(garage municipal)

107-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement No 348, intitulé: "Règlement d'emprunt décrétant la construction d'un garage municipal dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest au montant de \$ 300,000.-", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Autorisation annulation, solde d'emprunt non utilisé, règl.

331

108-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 46,000.- du règlement numéro 331 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Autorisation annulation, solde d'emprunt non utilisé, règl.

334

109-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 62,000.- du règlement numéro 334 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Autorisation annulation, solde d'emprunt non utilisé, règl.

337

110-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 190,000.- du règlement numéro 337 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Correspondance

Société d'Habitation du Québec: -L'émission des lettres patentes constituant l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest a été publiée à la Gazette officielle du Québec du 8 mars 1980.

Claude G. Lajoie
Député fédéral:

-Copie de lettre à l'Honorable Paul Cosgrove appuyant notre demande de subvention afin d'installer un mât avec le drapeau du Canada.

Le 8 avril 1980

Yvon Picotte
Député provincial:

- Accusé de réception de notre demande de subvention faite au programme d'amélioration des équipements communautaires pour la construction d'un bâtiment devant servir dans la zone industrielle.

Club Optimiste T.R. Inc:

- Remerciements à la Ville pour avoir fourni gratuitement l'aréna pour tenir leur activité de confrontation 1980.

Yvon Picotte
Député provincial:

- Copie de lettre adressée à M. Normand Alexandre de l'O.P.D.Q., afin d'appuyer notre demande d'aide pour améliorer notre parc industriel.

Yvon Picotte
Député provincial:

- Copie de lettre adressée à M. Lucien Lessard dans le but de savoir où en est rendu le projet de l'aménagement de la Terrasse Du Fleuve.

Commission de Police du Québec: - Accusé de réception de notre lettre par laquelle nous l'informions de la nomination de M. Jean Proulx au poste de Directeur de notre corps de police.

Famille Wildy Isabel: - Carte de remerciements de sympathies.

Société Canadienne du Cancer: - Demande d'octroi: campagne 1980.

Commission Municipale du Québec: - Approbation de la résolution # 81-80 concernant l'échange de terrains entre la Ville et "Les Constructions Jean-Claude Gagnon Inc".

Sous-Ministre des Affaires Municipales: - Retard de 15 jours des délais relatifs à la préparation, à la soumission au Conseil, à l'adoption, à la transmission et à la contestation du budget.

O.P.D.Q.: - Accusé de réception de notre lettre ainsi que de la résolution, transmission de notre demande aux ministères susceptibles d'intervenir dans les dossiers.

Société d'Habitation du Québec: - Description d'un nouveau programme d'aide à la restauration.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: - Suite à notre lettre du 6 mars 1980 concernant le projet de la Terrasse Du Fleuve.

Le 8 avril 1980

- Mich-O-Tomobiles Ltée: - Félicitations au policier Georges Mathieu.
- Famille Nelson Gosselin: - Remerciements pour sympathies.
- Claude G. Lajoie, Député fédéral: - Remerciements pour notre message de félicitations à l'occasion de sa victoire électorale du 18 février dernier.
- A.F.E.A.S. Jean XXIII: - Dossier concernant l'avenir de la bibliothèque municipale.
- Yvon Picotte
Député de Maskinongé: - Copie de lettre de M. Normand Alexandre de l'O.P.D.Q. concernant l'amélioration du parc industriel.
- Comité des Citoyens de T.R.O.: - Pétition, rue Lacerte.
- Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Lajoie
Greffier

Le 21 avril 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21e jour d'avril 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Guy Côté, Jean-Charles Charest et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, Trésorier, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie, M. Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Guoin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal: 8-4-80
111-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 avril 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations: 3 au 14-3-80
112-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 3 au 14 mars 1980 inclusivement pour un montant total de revenus de \$ 972.00, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-12
113-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-12, concernant les chèques No 1386 à 1415 inclusivement, pour des déboursés au montant de \$ 178,684.27, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-13
114-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-13, concernant les chèques No 1416 à 1490 inclusivement, pour des déboursés au montant de \$ 48,745.97, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-14
115-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-14, concernant les chèques No 1491 à 1512 inclusivement, pour des déboursés au montant de \$ 121,590.69, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 21 avril 1980

Permanence
Michel Lemieux
116-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest, soit nommé en permanence, étant donné qu'il a complété sa période de probation de six mois.

ADOPTÉE.

Demande d'aide
financière: fêtes
populaires 1980
117-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que monsieur Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest, soit autorisé à présenter une demande d'aide financière pour les fêtes populaires de l'année 1980, pour les citoyens de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Plan de localisa-
tion pour 5% pour
parc & 10% pour
parc
118-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, soit autorisé à préparer un plan de localisation concernant la cession du 5% pour parc de monsieur Albert Proulx, partie I, et 10% pour parc, partie II, tel que démontré sur un plan préparé par le Service technique de la Ville; que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de cession de ce parc et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce dit contrat.

ADOPTÉE.

Contrats de ces-
sion, rue Laflam-
me
119-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer les contrats de cessions de la rue Laflamme, tel que démontré au plan de M. Roger Gélinas, A.G., en date du 1er mai 1978 (dossier # 22548) et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ces contrats.

ADOPTÉE.

Avis de motion
modification règl.
200

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article 4, chapitre II du règlement # 200 pour ajouter les zones DP et GE ainsi que d'ajouter au chapitre III du règlement # 200, les articles 23-C (DP: dépanneur et poste d'essence) et 23-D (GE: garderie d'enfants).

Annulation, résol.
9-76 - vente à
C. Cyrenne
120-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 21 avril 1980

que la résolution No 9-76 concernant la vente des lots 35-163-1 et 35-163-2 à M. Georges Cyrenne, soit annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE.

Vente partie
du lot P.145-N.S.
121-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a pas d'objection à la vente d'une partie du lot P.145-N-S riverain des lots 150-36, 150-37, 150-38, 150-39, 150-127, 150-128 et 150-129 à l'entrepreneur Maurice Dargis ou à tout autre propriétaire adjacent de ces lots et intéressé à l'achat de ce résidu du lot P.145-N-S et demande au Ministère des Transports d'autoriser la vente de ce résidu du lot P.145-N-S, tel que démontré au plan No 10-292.

ADOPTÉE.

Cession par le
Ministère des
Transports du
résidu du lot
P.145-N-S
122-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Transports de céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la somme nominale de \$ 1.00, le résidu du lot P.145-N-S tel que démontré au plan No 10-292, partie au Sud de Côte Richelieu, moins la partie à être cédée en regard de la résolution No 121-80; et que les résolutions No 187-77 et 232-77, soient annulées à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE.

Autorisation au
Trésorier: ap-
propriation sur-
plus 1979
123-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Trésorier, monsieur Jean-Yves Martin, soit autorisé à approprier du surplus de l'année 1979 au montant de \$ 28,980.- afin de créer un surplus réservé pour neige au budget 1980.

ADOPTÉE.

Autorisation à
présenter les
plans # 10-340,
10-341 & 10-342
au Min. Environ.
(rue Lauzon)
124-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que l'Ingénieur-Gérant, monsieur Roland Lottinville, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans No 10-340, 10-341 et 10-342 concernant la confection de la rue Lauzon pour les travaux d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc.

ADOPTÉE.

Le 21 avril 1980

Autorisation
cessions et ser-
vitude à préparer
125-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate Me Yves-M. Veillette, Notaire, à préparer les cessions de rues suivantes et la servitude suivante:

Avenue de la Montagne: lots 151-6 , 150-99, 150-107,
Propriétaire: Les Promotions Marco Inc.

Brunet: lot 11-46.
Propriétaire: Jean-Guy Dargis Inc.

Lausanne: lot 150-121.
Propriétaire: Les Appartements des Tourelles Inc
et/ou Albert Proulx

Servitude: égout pluvial: 5 pieds sur les lots 150-119,
151-3, 152-2 et 5 pieds sur les lots 150-120,
151-4 et 152-3.

Que la présente résolution remplace à toutes fins que de droit celle adoptée le 21 août 1978, numéro 252-78; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ces contrats.

ADOPTÉE.

Contrat de ces-
sion de terrain
Société C. David
126-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, soit autorisé à préparer un contrat de cession de terrain pour parc par la Société C. David, soit une partie des lots P.150 et P.151, pour compensation de 5% pour parc de la part du promoteur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat.

ADOPTÉE.

Adoption règle-
ment # 349 -
confection Côte
Rosemont
127-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement No 349 intitulé: "Règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement, de l'égout pluvial et de l'éclairage sur la rue Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 230,000.- à cet effet", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Autorisation
quote-part de la
Ville - C.I.T.F.
128-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Le 21 avril 1980

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à verser à la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges la somme de \$ 5,700.- représentant sa quote-part au financement de certaines dépenses de fonctionnement du comité, ainsi que l'achat de pneus, poinçons, boîtes à perception et voûtes pour les autobus de la C.I.T.F.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-15
129-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-15, concernant les chèques No 1513 à 1535 inclusivement pour des déboursés au montant de \$ 269,135.85, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Avis de motion
règlement d'em-
prunt C.I.T.F.

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'adopter et d'approuver le règlement d'emprunt de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, au montant de \$ 2,550,000.- pour l'achat d'autobus et autres équipements et pour l'acquisition des actifs des compagnies de transport en commun opérant sur le territoire.

Contrat de ces-
sion Terrasse
Duvernay Inc
130-30

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Que Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de Terrasse Duvernay 1975 Ltée d'une partie des lots: P. 155, P. 158, P. 159, P. 160, tel qu'apparaisant sur un projet d'acte préparé par Me G.G. Garceau, Notaire, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

Cette cession de terrain devant servir de compensation de cinq pour cent (5%) pour parc, taxes dues ou à devenir dues par Terrasse Duvernay 1975 Ltée, les Entreprises Renommées de Québec Inc., Paul Nassif, Les Immeubles de Trois-Rivières Inc., en autant que cette taxe se rapportant à cette partie des lots: 155, 158, 159, 160, 161 actuellement possédée par l'une ou l'autre des organismes ci-haut et quant à cette partie du lot: 162 acquise par Terrasse Duvernay 1975 Ltée de Gaston Bourassa avant ce jour et cette partie du lot: 162 dudit cadastre actuellement propriété d'André Morin et ses frères et soeurs; si cette terre vient à être acquise par l'un ou l'autre des organismes mentionnés ci-haut; de plus tant que la terre Jean-Louis Panneton (155, 158) ne sera pas desservie par une rue publique, il aura droit de passer dans le parc pour se rendre à la portion nord desdites terres.

Son Honneur le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat préparé à cet effet par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Le 21 avril 1980

Correspondance

Ministère des Affaires Municipales: Le Ministre des Affaires Municipales a privilégié le programme P.A.E.C. et lui consacre en deuxième année une enveloppe budgétaire totale de \$ 28,000,000.-

Ministère des Transports: Accuse réception de notre lettre du 18 mars 1980 ainsi que de la résolution # 92-80 appuyant la demande de renouvellement temporaire du permis de la Cie Yvon Saucier Autobus.

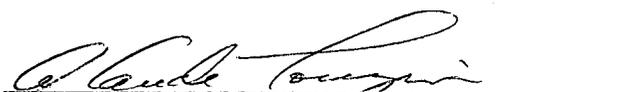
C.I.T.F.: Résolution de la C.I.T.F. afin que chaque ville impliquée verse à cette corporation une somme d'argent assurant le financement de certaines dépenses.

M. Claude G. Lajoie
Député fédéral:

Copie de lettre envoyée au député fédéral par M. Paul Cosgrove, Ministre fédéral des Travaux publics, concernant notre demande de subvention pour l'installation d'un mât.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 24 avril 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24e jour d'avril 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Guy Côté et Jean-Charles Charest.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du règlement No 542, règlement adoptant et approuvant le règlement No 2 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) et l'emprunt au montant de \$ 2,550,000.- qui y est décrété, pour l'achat d'autobus et autres équipements et pour l'acquisition des actifs des compagnies de transport en commun opérant sur le territoire de ladite corporation.
- 2.- Adoption du règlement No 200-T-43, règlement modifiant l'article 4, chapitre II du règlement # 200 pour ajouter les zones DP et GE ainsi que d'ajouter au chapitre III du règlement # 200, les articles 23-C (DP: dépanneur et poste d'essence) et 23-D (GE: garderie d'enfants).

Adoption règle-
ment # 542
(Règl. # 2, C.I.
T.F.)

131-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 542 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement No 2 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), et l'emprunt au montant de \$ 2,550,000.- qui y est décrété, pour l'achat d'autobus et autres équipements et pour l'acquisition des actifs des compagnies de transport en commun opérant sur le territoire de ladite Corporation", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption règle-
ment # 200-T-43

132-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

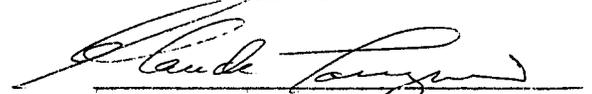
APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement No 200-T-43 intitulé: "Règlement modifiant l'article 4, chapitre II du règlement # 200 pour ajouter les zones DP et GE ainsi que d'ajouter au chapitre III du règlement # 200, les articles 23-C (DP: dépanneur et poste d'essence) et 23-D (GE: garderie d'enfants), soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 25 avril 1980

Règlement #
200-T-42

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-42 intitulé règlement abrogeant l'article 36 du règlement No 200, et abrogeant le règlement 200-S-85 traitant des escaliers extérieurs pour les remplacer par un nouvel article.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 25 avril 1979, je déclare que ledit règlement No 200-T-42, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Henri Guilbert, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 25 avril 1980

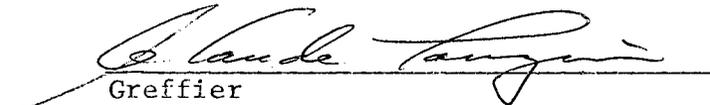
Règlement #
348

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 348 intitulé règlement d'emprunt décrétant la construction d'un garage municipal dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest au montant de \$ 300,000.-

Trente-neuf (39) personnes habiles à voter se sont enregistrées, mais deux cent onze (211) signatures de personnes habiles à voter sont requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

A 19:15 hrs, le 25 avril 1980, je déclare que ledit règlement # 348, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Henri Guilbert, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 5 mai 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5e jour de mai 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal du 21-4-80

133-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal du 24-4-80 (ass. spéc.)

134-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 avril 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, règl. 200-T-42 (escaliers extérieurs)

135-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 24 et 25 avril 1980 concernant le règlement No 200-T-42 intitulé "Règlement abrogeant l'article 36 du règlement No 200, et abrogeant le règlement No 200-S-85 traitant des escaliers extérieurs pour les remplacer par un nouvel article", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, règl. 348 (cstr. garage municipal)

136-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 24 et 25 avril 1980 concernant le règlement No 348 intitulé "Règlement d'emprunt décrétant la construction d'un garage municipal dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest au montant de \$ 300,000.-" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Le 5 mai 1980

Adoption liste
des mutations
(17 au 31-3-80)
137-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 17 au 31 mars 1980 inclusivement pour un montant total de revenus de \$ 1,856.31 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-16
138-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-16, concernant les chèques No 1536 à 1557 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 35,619.17, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Retrait du règlement
No 349 (Côte
Rosemont)
139-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement No 349 concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement, de l'égout pluvial et de l'éclairage sur la Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 230,000.- à cet effet, soit retiré à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE.

Avis de motion
Côte Rosemont

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement, de l'égout pluvial et de l'éclairage sur la rue Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 230,000.- à cet effet.

Installation
10,000 lumens
rue Iberville
140-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer un (1) luminaire de 10,000 lumens à l'extrémité de la rue Iberville.

ADOPTÉE.

Excavation de
fossés Ferme
Horticole Gagnon
& Bastien Enr.
141-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que monsieur François Gagnon, propriétaire de La Ferme Horticole Gagnon et Bastien Enr, soit autorisé à procéder à l'excavation de fossés se branchant à la Rivière Ste-Marguerite et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne voit aucune objection à ce que ce propriétaire exécute ces travaux.

ADOPTÉE.

Le 5 mai 1980

Adoption plan de
cadastre
lot 9-23
142-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Jean-Marie Chastenay, Ar-
penteur-géomètre, en date du 21 mars 1980, pour le compte de Gestion Be-
leta Inc concernant le lot 9-23 du cadastre officiel de la Paroisse de
Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté (dossier no D 3954).

ADOPTÉE.

Adoption des é-
tats financiers
1979
143-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les états financiers pour l'année 1979 préparés par le Trésorier de
la Ville, monsieur Jean-Yves Martin, c.g.a., et vérifiés par la firme
Samson, Bélair & Associés, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé,
règl. # 278
144-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 19,000.- du règlement numéro
278 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce
solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé,
règl. # 279
145-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 35,000.- du règlement numéro
279 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce
solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé,
règl. # 280
146-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 15,000.- du règlement numéro
280 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce
solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé,
règl. # 283
147-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 95,000.- du règlement numéro
283 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce
solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Le 5 mai 1980

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé,
règl. # 284
148-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 7,000.- du règlement numéro 284 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé
règl. # 286
149-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 59,000.- du règlement numéro 286 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé
règl. # 295
150-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 48,000.- du règlement numéro 295 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé
règl. # 296
151-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 1,000.- du règlement numéro 296 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé
règl. # 297
152-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 9,500.- du règlement numéro 297 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé
règl. # 301
153-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 39,600.- du règlement numéro 301 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Le 5 mai 1980

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé
règl. # 306
154-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 52,880.- du règlement numéro 306 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé
règl. # 330
155-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 460,000.- du règlement numéro 330 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-17
156-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-17 concernant les chèques No 1558 à 1647 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 144,020.57, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-18
157-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-18 concernant les chèques No 1648 à 1672 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 51,948.28, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre, lot
37-479
158-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Régis Lévesque, Arpenteur-géomètre, en date du 17 avril 1980, pour le compte de monsieur Denis Trudel, concernant le lot 37-479 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté, moyennant 5% pour parc, (dossier no 79-28).

ADOPTÉE.

Le 5 mai 1980

Subvention 5e
Tournoi provin-
cial de Hockey
Midget de T.R.O.
159-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde une subvention de \$ 586.36 représentant 50% de la taxe d'amusement au 5e Tournoi provincial de Hockey Midget de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Correspondance

Commission de Protection
du Territoire Agricole du Québec:

Décret de la zone agricole pour la
Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Familles Moore et Bédard:

Remerciements pour sympathies.

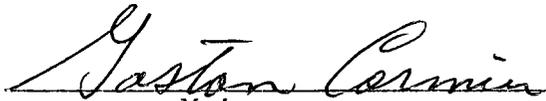
Ministère des Affaires Municipales:

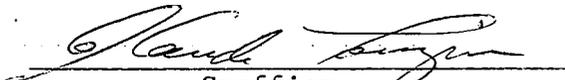
Approbation de la résolution No 50-
80 autorisant la vente du lot 15-
357 à M. Henri-Paul Tanguay (Pluri-
Services Enr.).

Ministère des Affaires Municipales:

Subvention de \$ 10,000.- représen-
tant \$ 1,000.- par unité de loge-
ment: programme d'aide à la densi-
fication.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 12 mai 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 12e jour de mai 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard.

Messieurs les Conseillers Guy Desjardins et Jean-Charles Charest motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint ainsi que M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'Ingénieur.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 1980.
- 2.- Adoption de la liste des mutations pour la période du 1er au 10 avril 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 1,090.44
- 3.- Adoption du règlement No 350 concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement, de l'égout pluvial et de l'éclairage sur la rue Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 230,000.- à cet effet.
- 4.- Résolution autorisant l'octroi d'une subvention au montant de \$ 400.- aux Loisirs pour Handicapés Mentaux de Trois-Rivières.
- 5.- Résolution appuyant la Ville de Gatineau dans sa demande aux Ministres du Revenu du Canada et du Québec, afin de prendre les dispositions visant à protéger les citoyens devant les accroissements considérables du taux d'intérêt et des dépenses découlant du soutien des taux d'échange.
- 6.- Adoption de la liste de comptes 1980, C-19, concernant les chèques No 1673 à 1701 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 433,149.98.

Adoption procès-verbal du 5 mai 1980

160-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 1980 soit acceptée tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations 1er au 10-4-80
161-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 10 avril 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 1,090.44 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Le 12 mai 1980

Adoption, règlement No 350
Côte Rosemont
162-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 350 intitulé: "Règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement, de l'égoût pluvial et de l'éclairage sur la rue Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 230,000.- à cet effet", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Octroi d'une subvention
Loisirs pour Handicapés Mentaux de T.R.
163-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'octroi d'une subvention au montant de \$ 400.- aux Loisirs pour Handicapés Mentaux de Trois-Rivières.

ADOPTÉE.

Appui à la Ville de Gatineau: soutien des taux d'échange
164-80

ATTENDU QUE ce Conseil est d'opinion que les villes et municipalités du Québec doivent se regrouper pour former un front commun afin de s'opposer systématiquement aux taux d'intérêt exorbitants;

ATTENDU QUE les municipalités sont lourdement touchées par la décision de la Banque du Canada de laisser flotter les taux d'escompte puisqu'elle limite d'une façon importante leur développement en réduisant le nombre de nouvelles constructions commerciales, multifamiliales et résidentielles;

ATTENDU QUE cette fluctuation régulière des taux d'intérêt affecte considérablement les contribuables devant renouveler l'hypothèque grevant leurs immeubles en les forçant à s'endetter davantage;

ATTENDU QU'il s'agit d'une situation tout à fait inacceptable et que les autorités gouvernementales supérieures se doivent d'étudier l'implantation de mécanismes en vue de protéger les payeurs de taxes;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

d'aviser le Ministre du Revenu du gouvernement canadien ainsi que celui de la province de Québec, de mettre sur pied, sans délai, des mécanismes pour protéger les citoyens devant ces hausses exagérées de taux d'intérêt et des dépenses découlant du soutien des taux d'échange.

ADOPTÉE.

Le 12 mai 1980

Adoption liste
de comptes 1980
C-19
165-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

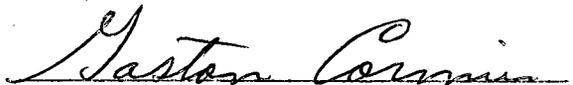
que la liste de comptes 1980, C-19, concernant les chèques No 1673 à 1701 inclusivement, pour des déboursés au montant de \$ 433,149.98, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

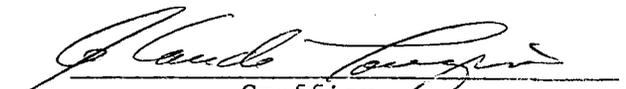
ADOPTÉE.

Correspondance

Cadets de l'Air - Escadrille 226 Kiwanis: - Félicitations à 3 policiers pour bon travail effectué dans le cadre du cours de tir aux cadets-cadettes.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 14 mai 1980.

Règlement #
200-T-43

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-43 intitulé règlement modifiant l'article 4, chapitre II du règlement # 200 pour ajouter les zones DP et GE ainsi que d'ajouter au chapitre III du règlement # 200, les articles 23-C (DP: dépanneur et poste d'essence) et 23-D (GE: garderie d'enfants).

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hrs, le 14 mai 1980, je déclare que ledit règlement # 200-T-43, est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 19 mai 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19e jour de mai 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal 12-5-1980
166-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 mai 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal ass. élect. règl. # 200-T-43
167-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 13 et 14 mai 1980 concernant le règlement No 200-T-43 intitulé: "Règlement modifiant l'article 4, chapitre II du règlement # 200 pour ajouter les zones DP et GE ainsi que d'ajouter au chapitre III du règlement # 200, les articles 23-C (DP: dépanneur et poste d'essence) et 23-D (GE: garderie d'enfants)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Achat de terrain 37-141 à Joseph Dionne
168-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat d'achat du lot No 37-141 de M. Joseph Dionne par la Ville de Trois-Rivières-Ouest au montant de \$ 1,800.-; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE.

Démission G. Dumont & engagement Benoît Bélanger
169-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la démission de M. Georges Dumont soit acceptée et que M. Benoît Bélanger soit engagé à titre de brigadier scolaire à compter du 19 mai 1980, en remplacement de M. Georges Dumont.

ADOPTÉE.

Le 19 mai 1980

Accord de constitution à "Ligue de Quilles des Fonctionnaires Provinciaux du Québec", Section Trois-Rivières"
170-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde aux soussignés d'une requête en date du 5 mai 1980, l'autorisation en vertu du chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec, 1964, de se constituer en association et de s'incorporer sous le nom de: "Ligue de Quilles des Fonctionnaires Provinciaux du Québec, Section Trois-Rivières".

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-20
171-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-20, concernant les chèques No 1702 à 1716 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 26,748.39, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Soumission collecteur d'égout sanitaire, lot 10-21
172-80

Considérant qu'il y a eu 2 soumissions concernant le collecteur d'égout sanitaire sur le lot 10-21, soit: Excavations Dratex Inc au montant de \$ 5,520.- et Panpierre Inc, au montant de \$ 6,720.-, il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la soumission de la firme "Excavations Dratex Inc", au montant de \$ 5,520.- soit acceptée concernant le collecteur d'égout sanitaire sur le lot # 10-21 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

Achat de saleuse & du camion
173-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest achète la saleuse de "Equipements Bellemare Ltée" pour un montant de \$ 3,000.- ainsi que le camion de M. Raymond Bellemare, pour un montant de \$ 1,500.-; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents se rapportant à cet achat.

ADOPTÉE.

Appui à Mme F. Martel - demande d'aliénation, lot 134-1

174-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie madame Florida Martel dans sa demande d'aliénation à la Commission de Protection du Territoire Agricole, concernant le lot # 134-1.

ADOPTÉE.

Le 19 mai 1980

Salaire - Greffier Cour municipale
175-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le salaire du Greffier de la Cour municipale soit porté à \$ 30.- par séance lorsqu'il y aura session pour Trois-Rivières-Ouest et à \$ 15.- par séance lorsqu'il y aura session pour Pointe-du-Lac, effectif le 19 mai 1980; et que la résolution No 285-79 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE.

Avis de motion modification zonage des lots 38-78 à 38-81 incl.

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage des lots # 38-78, 38-79, 38-80, 38-81, situés sur la rue du Fleuve, dans la zone ER 200, pour incorporer ces lots à la zone U-206.

Vente des lots 15-348-19 & 15-348-20 à M. Raymond St-Arnaud.
176-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat à être passé devant le Notaire Nelson Ward du Cap-de-la-Madeleine, concernant la vente des lots # 15-348-19 et 15-348-20, au prix de \$ 0.25 le pied carré et \$ 0.06 le pied carré pour les frais encourus, vendus à M. Raymond St-Arnaud; ces terrains ont été achetés par Langevin et Desjardins Inc, contrat passé devant le Notaire Gilles-Guy Garceau le 5 décembre 1978; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat.

ADOPTÉE.

Soumissions aqueduc, rues Aubert et Orléans
177-80

L'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing., informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant les travaux d'aqueduc sur les rues Aubert et Orléans, soit:

- Excavations Dratex Inc: \$ 30,384.74
- Sablière Ste-Marthe Inc: \$ 26,015.00
- Gaston Paillé Ltée: \$ 32,580.74
- Panpierre Inc: \$ 30,304.20

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la soumission de "Sablière Ste-Marthe Inc" au montant de \$ 26,015.00 concernant des travaux d'aqueduc sur les rues Aubert et Orléans, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

Le 19 mai 1980

Correspondance

Ville de Mascouche:

- Copie de résolution prévoyant l'achat de tout l'équipement requis pour le centre communautaire de Mascouche, incluant l'achat de patins à roulettes de notre municipalité.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier

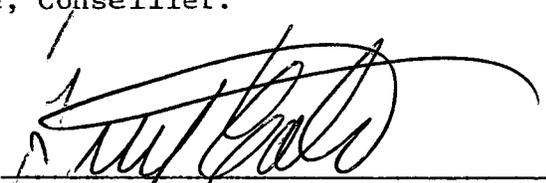
Le 28 mai 1980

Règlement #
350

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement numéro 350 intitulé règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement, de l'éclairage et de l'égout pluvial sur la rue Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 230,000.00 à cet effet.

Une (1) personne habile à voter s'est enregistrée, mais trois cent quatre-vingt-cinq (385) signatures de personnes habiles à voter sont requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

A 19:15 hrs, le 28 mai 1980, je déclare que ledit règlement numéro 350 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, Conseiller.



Conseiller



Greffier

Le 2 juin 1980

4268

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2e jour de juin 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Fernand Blanchette, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Etaient présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie, M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs, M. Gilles Pépin, e.a, Evalueur et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal du 19 mai 1980

178-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 1980 soit acceptée tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, règl. 350 (Côte Rosemont)

179-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 27 et 28 mai 1980 concernant le règlement No 350 intitulé "Règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement, de l'éclairage et de l'égout pluvial sur la rue Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 230,000.- à cet effet", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations: 16 au 30-04-80

180-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 avril 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 1,541.35, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-21

181-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-21, concernant les chèques No 1717 à 1734 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 64,724.26, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Permanence secrétaire-Loisirs:

L. Plouffe
182-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que mademoiselle Lynda Plouffe soit engagée en permanence au poste de secrétaire-commis au Service des Loisirs, étant donné qu'elle a terminé sa période de probation de trois mois.

ADOPTÉE.

Le 2 juin 1980

Modifications:
Jean XXIII et
de la Montagne
183-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le nom de "Avenue Jean XXIII" soit modifié pour l'appellation "Boulevard Jean XXIII" et que le nom de "Avenue de la Montagne" soit modifié pour l'appellation "Rue de la Montagne", ceci afin de clarifier ces deux noms de voies publiques.

ADOPTÉE.

Nomination des
juges, concours
"Maisons Fleuries"
184-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les quatre personnes suivantes soient nommées pour faire partie du jury dans le cadre du concours "Maisons Fleuries" de Trois-Rivières-Ouest, soit: MM. Robert Gauthier, Jacques Rousseau, Jean-Claude Gagnon et Téléphore Turcotte.

ADOPTÉE.

Démission Gilles
Pépin
185-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la démission de monsieur Gilles Pépin, E.A., évaluateur de la Ville, soit acceptée à compter du 2 juin 1980 et le Conseil désire remercier monsieur Pépin pour le bon travail effectué depuis les quatre dernières années passées au service de la Ville.

ADOPTÉE.

Engagement firme
d'évaluation L.G.
P. Enr.
186-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option No 1 de l'offre de services de la firme d'évaluation "L.G.P. Enr", tel que soumis dans leur proposition du 12 mai 1980.

ADOPTÉE.

Cession de 5% pour
parc "Les Cons-
tructions Marcel
Dubé Inc"
187-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de cession de 5% pour parc pour "Les Constructions Marcel Dubé Inc"; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

Appui à M. Jules
Bolduc, lot P. 46
auprès de la C.P.
T.A.
188-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Jules Bolduc, propriétaire du lot P. 46, à la Commission de Protection du Territoire

Le 2 juin 1980

agricole, concernant l'enlèvement du sol arable sur ce lot, afin d'améliorer le cours d'eau qui longe sa terre et pour une meilleure utilisation de cette terre au point de vue agricole, tel que mentionné dans sa demande du 16 mai 1980 à la Commission.

ADOPTÉE.

Cession de locaux
préfabriqués par
la C.S.R.V.F.
189-80

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest doit aménager sa bibliothèque dans un local plus spacieux;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une bâtisse préfabriquée pour la somme de \$ 1.00;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges de lui céder pour la somme nominale de \$ 1.00, des locaux préfabriqués, soit 10 locaux formant 5 classes de 24' x 30' chacune, afin qu'elle puisse aménager une bibliothèque municipale plus adéquate pour l'ensemble de la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Octroi, Age d'Or
Ste-Catherine-de-
Sienna
190-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi de \$ 600.- à l'Age d'Or Ste-Catherine-de-Sienne, pour aider à défrayer les coûts d'opération de ce mouvement.

ADOPTÉE.

Adoption liste
des mutations:
du 2 au 15-5-80
191-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 15 mai 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 1,489.59 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Avis de motion
règlement No 2-A
(1980) C.I.T.F.

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement No 2-A (1980) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, pour amender le règlement No 2 (1980) et pourvoir à l'expropriation des actifs physiques et/ou du capital-actions de la compagnie "Les Services Urbains de la Mauricie Inc".

Le 2 juin 1980

Adoption, liste
de comptes 1980
C-22
192-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-22, concernant les chèques No 1735 à 1759 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 103,583.41, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption règle-
ment No 200-T-44
- modification
zonage ER-200
pour U-206.
193-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 200-T-44 intitulé: "Règlement modifiant le zonage des lots # 38-78, 38-79, 38-80 et 38-81, situés sur la rue du Fleuve dans la zone ER-200, pour incorporer ces lots à la zone U-206" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Autorisation Mai-
re & Greffier à
signer servitudes
d'égouts
194-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer les trois actes de servitudes d'égouts suivants à Dame Guy Marcoux; Papeterie Mauricienne Inc; M. Marcel Bellerive; actes préparés par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, lus à l'assemblée et adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE.

Démission Michel
Courtemanche
195-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la démission de monsieur Michel Courtemanche, opérateur au Service de Police et d'Incendie, effective le 25 mai 1980, soit acceptée.

ADOPTÉE.

Octroi, Frs Gé-
linas, entretien
site du Calvaire
196-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi au montant de \$ 150.- annuellement à M. François Gélinas, pour l'entretien du site du Calvaire; et que la résolution No 184-72 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE.

Avis de motion
ouverture, rue
de l'Estérel

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de procéder à l'ouverture de la rue de l'Estérel, de gré à gré, ou par expropriation du terrain nécessaire à l'ouverture de cette dite rue, soit une partie des lots # 157-38 et 157-39 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le 2 juin 1980

Membre du Comité
régional Radio-
Québec
197-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que monsieur Guy Desjardins, Conseiller de la Ville, demeurant au 112 rue Delormier à Trois-Rivières-Ouest, soit recommandé comme candidat pour être membre du comité régional de Radio-Québec de la région Centre du Québec.

ADOPTÉE.

Vente à Gaston
Renaud, lot 15-
348-6
198-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat à être passé devant le Notaire Nelson Ward du Cap-de-la-Madeleine, concernant la vente du lot 15-348-6, au prix de \$ 0.26 le pied carré et \$ 0.06 le pied carré pour les frais encourus, vendu à M. Gaston Renaud; ce terrain a été acheté par Langevin & Desjardins Inc, contrat passé devant le Notaire Gilles-Guy Garceau le 5 décembre 1978; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat.

ADOPTÉE.

Appui, amélioration,
cours d'eau
199-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie les deux (2) demandes des propriétaires des lots 101, 103, 75, 76, 77 et 102 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, qui désirent améliorer les cours d'eau longeant leurs terres agricoles.

ADOPTÉE.

Correspondance

Famille Jean-Paul Faucher:

- Remerciements pour sympathies.

Ministère de l'Agriculture:

- Rivière Ste-Marguerite: étude du nouveau débit et de l'érosion constante.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire.

André Bouchard
Greffier

Le 11 juin 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11e jour de juin 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations MM. les Conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Fernand Bouchard, Jean-Charles Charest,

MM. les Conseillers Fernand Blanchette et Henri Guilbert motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Le sujet suivant est pris en considération:

- 1.- Résolution mandatant la firme d'aviseurs Beaumier, Richard, Normand, St-Pierre et Fournier, Avocats, pour que ceux-ci représentent la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'émission d'un bref d'évocation.

Mandat: bref
d'évocation
grief - cou-
pures de sa-
lares
200-80

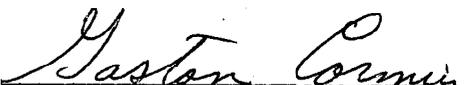
PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la firme d'aviseurs Beaumier, Richard, Normand, St-Pierre et Fournier, Avocats, soient mandatée afin de représenter la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour présenter une requête pour l'émission d'un bref d'évocation à l'encontre des décisions de Me Marcel Morin rendues le 28 mai 1980 dans l'affaire du grief No 6-79 du Syndicat National des Employés Municipaux de Trois-Rivières-Ouest et du grief des coupures de salaires de l'Association des Policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest; et prendre toutes autres procédures ultérieures nécessaires afin de déclarer nulles ces dites décisions.

ADOPTÉE.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

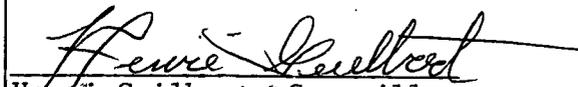
Le 11 juin 1980

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 11 juin 1980.


Gaston Cormier, Maire


Guy Desjardins, Conseiller

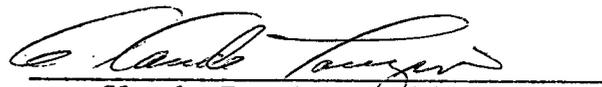

Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Guilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, Greffier

Le 16 juin 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16e jour de juin 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Fernand Blanchette, Henri Guilbert et Jean-Charles Charest. MM. Guy Desjardins et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbal 2-6-1980
201-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juin 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-
verbal 11-6-1980
202-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juin 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-23
203-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-23 concernant les chèques No 1760 à 1853 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 43,607.69 soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-24
204-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-24 concernant les chèques No 1760 et 1854 à 1888 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 75,048.66 soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Acceptation sou-
mission - travaux
de réparation
piscine
205-80

CONSIDERANT QU'il y a eu deux soumissions concernant des travaux de réparation de la piscine municipale, soit: J.-C. Papillon & Fils, pour un montant de \$ 6,035.- et Réal Lyonnais, pour un montant de \$ 6,870.-, il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 16 juin 1980

que la soumission de la firme J.-C. Papillon & Fils, au montant de \$ 6,035., soit acceptée concernant des travaux de réparation de la piscine municipale; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE.

Cession partie
du lot P-11
S.H.Q.
206-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Yves-M. Veillette, Notaire, soit autorisé à préparer un contrat de cession d'une partie du lot P-11 appartenant à la Société d'Habitation du Québec, qui servira pour l'ouverture de la rue Brunet, cession faite à la Ville de Trois-Rivières-Ouest; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE.

Adoption, règle-
ment No 542-A
C.I.T.F.
207-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement No 542-A intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement No 2-A de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges produit comme annexe "A" et modifiant le règlement No 2 de ladite Corporation" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Octroi, Club de
Soccer Albatros
T.R.O. Inc
208-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

qu'un octroi jusqu'à concurrence de \$ 2,000.- sur présentation de pièces justificatives, soit accordé au Club de Soccer Albatros Trois-Rivières-Ouest Inc, pour des travaux à être effectués par ce Club pour l'aménagement d'un terrain de soccer.

ADOPTÉE.

Avis de motion
modifiant l'ar-
ticle 11 du règl.
No 261

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article No 11 du règlement No 261 pour se conformer à l'article No 602-A de la Loi des Cités et Villes concernant la modification d'imposition de ce règlement à l'avenir.

Acceptation de
transactions:
ventes de fermes
209-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 16 juin 1980

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la transaction de la vente de la ferme de M. Alfred E. Gagnon à MM. François Gagnon & Robert Bastien, ainsi que la transaction de la vente de la ferme de MM. Louis Vétére et Clément Larocque aux propriétaires François Gagnon et Robert Bastien, tel que prévu par la Loi de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement No 543 intitulé: "Règlement concernant l'expropriation des terrains nécessaires à l'ouverture de la rue de l'Estérel, soit une partie des lots portant les numéros de cadastre 157-38 et 157-39", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 11 juin 1980, pour le compte de M. Claude Charbonneau, concernant le lot No 34-74 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté, moyennant 10% pour parc (Dossier No 23 648).

ADOPTÉE.

CONSIDERANT QU'il y aurait lieu de demander à l'Union des Municipalités du Québec d'inclure, au cours de ses congrès, une période durant laquelle les municipalités de moindre importance pourraient discuter de leurs problèmes;

CONSIDERANT QUE la majorité des villes de moins de 20,000 habitants serait très intéressée à participer à cette table ronde;

CONSIDERANT QUE dans la formule actuelle, les problèmes des grandes municipalités sont étudiés; il est:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec de prévoir à ses congrès annuels une table ronde pour les municipalités de 5,000 à 20,000 de population, afin qu'elles puissent discuter des problèmes relatifs à leur envergure; et que copie de cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités entre 5,000 et 20,000 de population.

ADOPTÉE.

Adoption règlement No 543
expropriation de
terrains, rue
de l'Estérel
210-80

Adoption plan de
cadastre pour
C. Charbonneau
lot 34-74
211-80

Table ronde-
congrès U.M.Q.
212-80

Le 16 juin 1980

Soustraction du
lot # 9-16 de la
Loi des Fonds
Industriels
213-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite au Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de même qu'au Ministre des Affaires Municipales, de soustraire de l'application des articles 4 à 7 de la Loi des Fonds Industriels, le lot # 9-16 d'une superficie de 7,837.3 mètres carrés, tel que démontré au plan de l'Arpenteur-géomètre, M. Serge Hamel, en date du 4 juillet 1975 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

Autorisation
Bell Canada -
achat du lot 133
214-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Que la compagnie Bell Canada soit autorisée à procéder à l'achat d'une partie du lot 133, en bordure du chemin de service du côté sud longeant l'Autoroute 40 et appartenant à madame Jules Dugré, du 7475, Chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest, et présentement zoné agricole, selon le plan permanent de la Commission de Protection du Territoire Agricole, afin que cette même compagnie puisse exploiter ladite partie de lot en y construisant une tour haubannée pour fin de transmission.

ADOPTÉE.

Servitude de 10
pieds sur terrain
"La Détente"
215-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Yves-M. Veillette, Notaire, soit autorisé à préparer le contrat de servitude de 10 pieds d'un égout sanitaire sur le terrain de la brasserie "La Détente", tel que démontré sur le plan fourni par le Service technique et joint à la présente résolution; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE.

Adoption du plan
triennal années
1980-81-82
216-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 1980, 1981 et 1982, pour un montant total d'immobilisations de \$ 6,462,795.00 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-25
217-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-25 concernant les chèques No 1889 à 1901 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 31,704.53 soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 16 juin 1980

Octroi - Société
Canadienne de la
Croix-Rouge
218-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi au montant de \$ 50.- à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, pour l'année 1980.

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre pour
la S.H.Q. - lots
11-58 & 11-41
219-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Michel Benjamin, A.G., en date du 27 février 1980 ainsi que la modification apportée le 27 mai 1980, pour le compte de "La Société d'Habitation du Québec", concernant les lots # 11-58 et 11-41 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté, moyennant 10% pour parc. (Dossier # 2413 et 2347)

ADOPTÉE.

Appui à Mme R.
Richard: dé-zonage
agricole du lot
32-11
220-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de madame Réjeanne Richard, faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole, afin que son lot portant le numéro 32-11, riverain à la rue Notre-Dame, soit exclu de la zone agricole.

ADOPTÉE.

Correspondance

M. Denis de Belleval
Ministre des Transports

- Informe que M. Guy Bourelle apportera à notre requête concernant une partie du lot P-145-N-S, toute l'attention désirée.

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

- Copie de lettre envoyée à M. Guy Bourelle appuyant notre demande de cession à la Ville par le Ministère des Transports d'une partie du lot P-145-N-S.

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

- Copie de lettre envoyée à M. Gilles Noël du Ministère de l'Agriculture appuyant notre demande d'étude du nouveau débit et de l'érosion de la Rivière Ste-Marguerite.

Commission Scolaire Régionale
des-Vieilles-Forges

- Notre demande concernant les locaux préfabriqués sera soumise au Conseil des Commissaires du 18 juin prochain. Nous informe également qu'il ne resterait que huit (8) locaux disponibles.

Le 16 juin 1980

M. Guy Bourelle
Ministère des Transports

- Accuse réception de la lettre du Ministre, M. D. de Belleval, demandant d'apporter une attention particulière concernant le dossier du lot P-145-N-S et joint documents échangés avec M. J. Voyer, du Service d'Expropriation, relativement à ce lot.

M. Guy Tardif
Ministre des Affaires Municipales

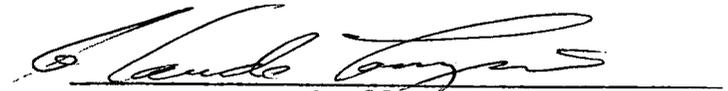
- Fait parvenir chèque au montant de \$ 10,000. représentant \$ 1,000.-/logement (année 1979, programme d'aide à la densification et ré-accepté pour l'année 1980).

M. Gilles Noël, ing.
Resp. programme "Sol Plus"
Ministère de l'Agriculture.

- Branches de la Rivière Ste-Marguerite: accusé réception de la demande d'aide et informe que ce cours d'eau fera l'objet d'une étude dès que possible.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

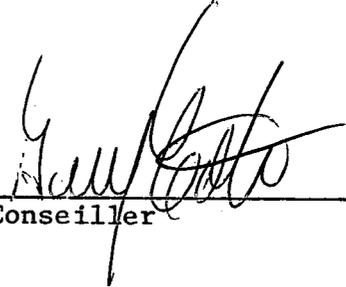
Le 19 juin 1980.

Règlement #
200-T-44

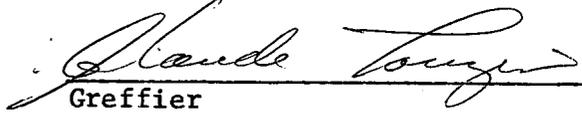
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-44 intitulé règlement amendant le règlement No 200-T par le détachement des lots # 38-78, 38-79, 38-80 et 38-81 de la zone ER-200 pour l'intégrer à la zone U-206, tenue les 18 et 19 juin '80.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 h, le 19 juin 1980, je déclare que ledit règlement # 200-T-44 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, Conseiller.



Conseiller



Greffier

Le 7 juillet 1980.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7e jour de juillet 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Fernand Bouchard, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins.

Monsieur Fernand Blanchette, Conseiller, motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbal 16-06-80
221-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juin 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption procès-
verbal, régl.
200-T-44
222-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 18 & 19 juin 1980 concernant le règlement # 200-T-44 intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200-T par le détachement des lots # 38-78, 38-79, 38-80 et 38-81 de la zone ER-200 pour l'intégrer à la zone U-206", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption liste
de comptes 1980
C-26
223-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-26, concernant les chèques No 1902 à 1931 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 43,904.06, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption liste
de comptes 1980
C-27
224-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

Le 7 juillet 1980.

que la liste de comptes 1980, C-27, concernant les chèques No 1932 à 1955 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 78,038.87, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption liste
des mutations:
16 au 30-05-80
225-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 mai 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 1,336.50, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Nomination
pro-maire
226-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur le Conseiller Fernand Bouchard soit nommé pro-maire pour une période de quatre (4) mois à compter du 7 juillet 1980.

ADOPTÉE

Autorisation
préparation du
plan de cadas-
tre, lot P-37
227-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas soit mandaté pour préparer un plan de cadastre pour le lot P-37 ainsi que le plan démontrant la servitude sanitaire passant sur le terrain de monsieur François Bourassa.

ADOPTÉE

Avis de motion
modification
zonage des lots
19-55 & 19-56

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de permettre l'aménagement de la garderie "Le Petit Navire Inc" sur les lots 19-55 et 19-56 (2770, rue Forest), en vertu de la Loi 77.

Adoption liste
de comptes 1980
C-28
228-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-28, concernant les chèques No 1956 à 2027 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 45,714.63, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion
réitéré

Monsieur Guy Desjardins réitère l'avis de motion donné par le Conseiller Fernand Blanchette en date du 16 juin 1980, concernant la modification de l'article 11 du règlement No 261.

Le 7 juillet 1980

Correspondance

M. William H. Rompkey
Ministre, Revenu Canada:

Accuse réception de notre résolution concernant les mécanismes pour protéger les citoyens devant les hausses exagérées des taux d'intérêt, et a transmis celle-ci au Ministre des Finances pour leur considération.

Ministère de l'Environnement:

Autorisation pour l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire (rue Liège)

Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec:

Nous informe que monsieur Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint de notre Ville, a été élu Directeur de la section 2 de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, lors de leur récent congrès à Québec.

Famille Philias Morin:

Remerciements pour sympathies.

Club Optimiste T.R. Inc:

Remerciements aux autorités de la Ville de T.R.O., suite aux activités qui se sont déroulées le 31 mai 1980 à l'aréna, dans le cadre de la Semaine de la Sécurité à Bicyclette de l'Optimiste International.

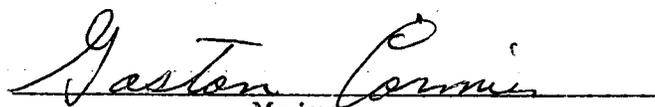
M. Allan J. MacEachen
Vice-premier ministre
Ministre des Finances:

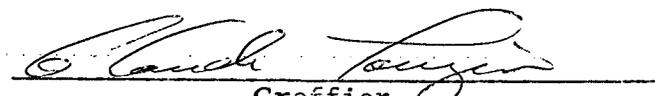
A bien reçu notre résolution concernant les mécanismes pour protéger les citoyens devant les hausses exagérées des taux d'intérêt et continuera à surveiller les événements de près et décidera de la nécessité de prendre des démarches jugées à propos au fur et à mesure que la situation évoluera.

Ministère des
Affaires Municipales:

Subvention de \$ 54,500.- dans le cadre du programme P.A.E.C. (Programme d'Amélioration des Equipements Communautaires) accordée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 21 juillet 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21e jour de juillet 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Jean-Charles Charest, Guy Côté et Guy Desjardins.

Monsieur Fernand Blanchette, Conseiller, motive son absence pour raisons personnelles.

Etait également présent à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, qui agissait à titre de greffier adjoint en l'absence de M. Claude Touzin, Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbal 7-7-80
229-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 1980 soit acceptée tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption règle-
ment # 544
(garderie)
230-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 544 intitulé: "Règlement autorisant l'implantation de la garderie "Le Petit Navire Inc" sur les lots 19-55 et 19-56 (rue Forest)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-29
231-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-29, concernant les chèques # 2028 à 2082 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 432,307.95, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste
des mutations
2 au 13-6-80
232-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 13 juin 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 2,432.70, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Le 21 juillet 1980

Engagement répar- PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller
titeur à temps
partiel, S.P. & I. APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller
233-80

que M. Alain Lacoursière soit engagé à titre de répartiteur à temps partiel au Service de Police et d'Incendie, au taux de \$ 4.59/h, selon la convention collective en vigueur, à compter du 5 juillet 1980.

ADOPTÉE.

Subvention Bu- PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller
reau Touristi-
que Inc - taxes APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller
1980 -
234-80

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde une subvention au montant de \$ 225.10 au Bureau Touristique Inc, à titre de compensation pour les taxes de l'année 1980.

ADOPTÉE.

Autorisation No- PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller
taire Y.-M. Veil-
lette - contrat APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller
vente du lot
36-P-146.
235-80

que monsieur Yves-M. Veillette, Notaire, soit autorisé à préparer un acte pour la vente du lot 36-P-146 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à monsieur Jean-Paul Bellemare, avec une clause de non construction, étant donné la servitude existante; le tout au montant de \$ 1,000.-; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE.

Soumissions trans- CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu trois soumis-
port de sable & sions concernant le transport de sable de la Côte Rosemont au terrain
aménagement de du futur garage municipal et pour l'aménagement du talus de Côte Rose-
talus mont, soit:

236-80

Clément Bastien Excavation pour un taux de: \$ 1.22 la verge cube;

Noé Veillette Inc pour un taux de: \$ 1.30 la verge cube;

De L'Orme Construction Ltée pour un taux de: \$ 1.40 la verge cube;

Note: La soumission de Clément Bastien Excavation ne peut être retenue étant donné qu'il ne détient pas sa licence pour le matériel en vrac.

CONSIDERANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 14 juillet 1980; il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

Le 21 juillet 1980

que la soumission de Noé Veillette Inc au taux de \$ 1.30 la verge cube pour le transport de sable de la Côte Rosemont au terrain du futur garage municipal et pour l'aménagement du talus de Côte Rosemont, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme aux exigences des lois gouvernementales.

ADOPTÉE.

Adoption liste
des mutations
16 au 30-6-80
237-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 juin 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 2,428.90 soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Octroi - Age
d'Or Jean XXIII
238-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi de \$ 600.- à l'Age d'Or Jean XXIII pour aider à défrayer les coûts d'opération de ce mouvement.

ADOPTÉE.

Soumissions
garage municipal
239-80

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu 8 soumissions concernant la construction d'un garage municipal le 28 avril 1980, soit:

Construction Drummond Inc	:	\$ 218,415.-
Babin Construction Inc	:	\$ 228,861.-
Constructeurs St-Maurice Ltée	:	\$ 231,650.-
Héroux & Allard Construction Inc	:	\$ 226,235.-
Les Constructions Vican Inc	:	\$ 283,760.-
Paul Martin Inc	:	\$ 280,780.-
C.R. Gagnon Inc	:	\$ 244,700.-
Les Constructions Jacques St-Onge Inc:		\$ 148,073.-

CONSIDERANT QUE ces soumissions ont été vérifiées par la firme d'Ingénieurs-Conseils Vézina, Fortier, Poisson & Associés, le 30 avril 1980;

il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la soumission de Construction Drummond Inc au montant de \$ 218,415.- pour la construction d'un garage municipal soit acceptée, étant donné qu'elle est conforme et la plus basse; et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement No 348 par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec ainsi qu'à l'approbation des plans et devis de l'entreprise Construction Drummond Inc par la firme d'Ingénieurs-Conseils Vézina, Fortier, Poisson & Associés, le tout conforme aux documents de la soumission; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

Le 21 juillet 1980

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion donné par le Conseiller Fernand Blanchette en date du 16 juin 1980, concernant la modification de l'article 11 du règlement No 261.

Correspondance

Société Radio-Québec:	Accuse réception de notre recommandation de candidature pour la constitution du comité régional.
Ministère des Transports Direction de l'Expropriation:	Informe qu'il réserve le terrain P-145-N-S. pour parc de verdure et fait part des nouvelles limites de ce parc en joignant un plan; demande de préparer un plan d'aménagement avant de négocier le prix de vente; informe que le G.A.P.E. est favorable à ce projet.
Ville de Baie-Comeau:	Suite à notre résolution No 212-80, cette ville nous informe qu'elle ne juge pas à propos d'effectuer des pressions auprès de l'U.M.Q. pour la formation d'une table ronde.
Ville de Lachenaie : (2-7-80)	Notre demande de pression auprès de l'U.M.Q. pour la formation d'une table ronde est transmise à leur prochaine assemblée du Conseil.
Cité de Sillery:	
Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec:	Informe que M. Claude Touzin a été admis membre agréé de la Corporation et enverra sous peu l'attestation officielle de membre agréé.
Ville de Chibougamau; Ville de Mont-St-Hilaire; Ville de Varennes; Cité de Dorval; Ville de Mistassini; Cité de Montmagny; Ville de Gaspé; Ville de Buckingham; Cité de Magog; Ville de l'Assomption; Ville de Le Gardeur; Ville de Bromont; Cité de Lachute; Ville de Pincourt; Ville St-Pierre; Ville de Coaticook; Ville de Donnacona; Ville de Mascouche; Ville de St-Basile-le-Grand; Ville de Roberval; Cité des Deux-Montagnes; Ville de Lachenaie; (14-7-80)	Envoie copie de résolution d'appui pour la formation d'une table ronde lors du prochain congrès de l'U.M.Q.
Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis- de-Terrebonne;	

Le 21 juillet 1980

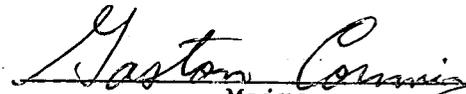
Ville de Charny;
Cit  de Farnham;
Ville de Blainville;
Ville de Ste-Agathe-des-Monts;
Cit  de Beauharnois.

Envoie copie de r solution d'appui pour
la formation d'une table ronde lors du
prochain congr s de l'U.M.Q.

Office de la langue fran aise:

Remerciement pour accueil   nos bureaux
lors de la visite de M. Guy St-Jacques
et demande de fournir renseignements a-
vant la d livrance de notre certificat
de conformit .

Sur ce, l'assembl e est lev e.


Maire


Greffier Adjoint

Le 4 août 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4e jour du mois d'août 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'Ingénieur, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbal 21 juillet 1980
240-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juillet 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Nomination des
vérificateurs
pour l'année 1980
241-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que les services de la firme Samson, Bélair et Associés soient retenus pour effectuer la vérification des livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1980.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-30
242-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-30, concernant les chèques No 2083 à 2096 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 31,377.12, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-31
243-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-31, concernant les chèques No 2097 à 2109 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 18,265.71, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 4 août 1980

Ouverture des
soumissions:
bordures de béton

Monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant les bordures de béton, soit:

Trochaines Inc:	\$ 42,940.80
Trois-Rivières Cimentier Inc:	44,531.20
Cimentier Marock Inc:	43,934.80
Construction & Pavage Portneuf Inc:	42,245.00

L'Ingénieur-Gérant remet les soumissions à l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing. jr., pour étude.

Ouverture des
soumissions:
égout pluvial &
mise en forme
Côte Rosemont

Monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant l'égout pluvial et la mise en forme de la rue Côte Rosemont, soit:

Excavations Dratex Inc:	\$ 63,377.11
André Cyrenne Inc:	47,603.90
Gaston Paillé Ltée:	67,853.50
Panpierre Inc:	56,757.15
Sablière Ste-Marthe Inc:	57,418.55
Les Pavages Nicolet (1973) Inc:	59,968.33
La Compagnie de Construction Dollard Ltée:	54,599.30
J.-P. Doyon Ltée:	67,450.10
André Boisvert Excavation:	57,356.50

L'Ingénieur-Gérant remet les soumissions à l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing. jr., pour étude.

Ouverture des
soumissions:
aqueduc, égouts
sanitaire et
pluvial, mise en
forme, rue Bel-
lefeuille

Monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme de la rue Bellefeuille, soit:

Excavations Dratex Inc:	\$ 46,060.80
Gaston Paillé Ltée:	44,963.60
Panpierre Inc:	37,677.30
Clément Ricard & Fils Inc:	59,515.50
J.-P. Doyon Ltée:	47,032.93
André Boisvert Excavation:	34,048.00
La Compagnie de Construction Dollard Ltée:	37,792.50
Sablière Ste-Marthe Inc:	46,957.70

L'Ingénieur-Gérant remet les soumissions à l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing. jr., pour étude.

Ouverture des
soumissions:
pavage des rues

Monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, informe les membres du Conseil des soumissions reçues concernant le pavage des rues au moyen de béton bitumineux, couche lieuse et couche d'usure, soit:

Les Pavages Nicolet (1973) Inc:	\$ 172,287.50
Construction & Pavage Portneuf Inc:	191,186.90
Pagé Construction Inc:	171,502.19

L'Ingénieur-Gérant remet les soumissions à l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing. jr., pour étude.

Le 4 août 1980

Adoption liste
des mutations
2 au 14-7-80
244-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 14 juillet 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 1,492.12, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Installation de
luminaires, rue
Delormier
245-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de deux (2) luminaires de 10,000 lumens sur la rue Delormier.

ADOPTÉE.

Avis de motion
services municipaux,
rue Liège

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services d'aqueduc, égouts pluvial et sanitaire, mise en forme, pavage, chaînes de béton et éclairage sur la rue Liège, pour un montant de \$ 90,000.-

Avis de motion
repavage, rue
Notre-Dame et
autres rues &
instal. feux de
circul. Côte Ro-
semont-boul.
Jean XXIII

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les travaux de repavage sur la rue Notre-Dame et autres rues; et pour les travaux d'installation des feux de circulation à l'angle de la rue Côte Rosemont et du boulevard Jean XXIII; et empruntant un montant de \$ 40,000.- au fonds de roulement de la Ville.

Avis de motion
critères, période
de questions
assemblées publi-
ques

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de déterminer les critères de la période de question aux assemblées publiques du Conseil municipal.

Autorisation à
présenter un plan
confection, rue
Lauzanne
246-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement le plan # 10-189, concernant la confection de la rue Lauzanne pour les travaux d'égouts sanitaire et pluvial et d'aqueduc.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré (modif.
art. 11, règl.
261)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion donné en date du 16 mai 1980 concernant la modification de l'article 11 du règlement No 261.

Le 4 août 1980

Ajournement de
l'assemblée
247-80

A 09:30 h p.m., les membres du Conseil décident d'ajourner l'assemblée.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la présente assemblée du Conseil municipal soit ajournée à 10:30 h p.m., afin de permettre l'étude des soumissions par l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing. jr.

ADOPTÉE.

Reprise de l'as-
semblée à 10:30
h p.m.

A 10:30 h p.m., les membres du Conseil municipal se réunissent à nouveau afin de reprendre l'assemblée ajournée.

Suite au rapport de l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing. jr., les soumissions suivantes ont été acceptées.

Soumission:
bordures de bé-
ton
248-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la soumission de Construction et Pavage Portneuf Inc, pour un montant de \$ 42,245.00, concernant la confection de bordures de béton, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Soumission:
égout pluvial &
mise en forme
Côte Rosemont
249-50

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la soumission de André Cyrenne Inc, pour un montant de \$ 47,603.90, concernant l'égout pluvial et la mise en forme de la rue Côte Rosemont, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Soumission:
aqueduc, égouts
sanitaire & plu-
vial, mise en
forme, rue Bel-
lefeuille
250-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la soumission de André Boisvert Excavation, pour un montant de \$ 34,048.00, concernant l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial ainsi que la mise en forme sur la rue Bellefeuille, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Soumission:
pavage de rues
251-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 4 août 1980

que la soumission de Pagé Construction Inc, pour un montant de \$ 171,502.19, concernant le pavage des rues au moyen de béton bitumineux, couche lieuse et couche d'usure, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé:

- Avise que l'étude du problème d'érosion sur la Rivière Milette est débütée. Avant d'entreprendre les travaux de réfection, les autorités du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec devront être consultées.

Ville de Lévis:

- Les membres du Conseil sont d'accord pour faire parvenir une résolution à l'U.M.Q. concernant une table ronde au prochain congrès et feront le nécessaire afin qu'il y soit donné suite.

Ville de St-Jean-Chrysostome;
Ville de l'Ancienne-Lorette;
Cité de Lauzon;
Ville d'Amos;
Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac;
Cité de Noranda;
Ville de Mirabel;
Ville de l'Ile Perrot;
Ville de Windsor;
Ville de Bécancour;
Ville de Shawinigan-Sud;
Ville de La Sarre;
Ville d'Iberville;
Cité de Rouyn.

- Envoie copie de résolution d'appui pour la formation d'une table ronde lors du prochain congrès de l'U.M.Q.

Ministère des Affaires
municipales:

- Concernant les H.L.M. et la formation des O.M.H.

Ministère des Affaires
municipales et Commission
municipale du Québec:

- Approbation du règlement No 350 (Côte Rosemont) et avis, emprunts temporaires (certificat des travaux).

Ministère des Affaires
municipales et Commission
municipale du Québec:

- Approbation du règlement No 348 (Garage municipal) et avis, emprunts temporaires (certificat des travaux).

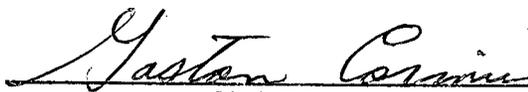
Union des Municipalités
du Québec:

- Accuse réception de notre résolution concernant une table ronde lors du prochain congrès de l'U.M.Q. qui sera portée à l'attention de la Commission responsable du congrès 1981.

Le 4 août 1980

- Ville de St-Rémi: - Accuse réception de notre résolution concernant la formation d'une table ronde lors du prochain congrès de l'U.M.Q.
- Ministère des Affaires municipales:- Accuse réception du programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 1980, 1981, 1982.
- Ministère des Affaires municipales:- Informe que notre H.L.M. rencontre les principaux critères d'admissibilité au programme P.A.D.
- Bureau de Révision de l'Evaluation Foncière du Québec: - Avis d'audition les 26, 27, 28 août 1980 et liste jointe des plaignants.
- Bureau du Tourisme & de Congrès: - Remerciements pour compensation au titre des taxes pour l'année 1980 à être imposés au kiosque touristique.
- Ville de Matane;
Cité de Saint-Romuald d'Etchemin: - Envoie copie de résolution d'appui pour la formation d'une table ronde lors du prochain congrès de l'U.M.Q.
- Union des Municipalités du Québec: - Cahier des recommandations émises par les délégués de l'U.M.Q. intitulé: "Cahier des délibérations des ateliers".
- La Société St-Jean-Baptiste: - Remerciement pour réception civique.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 18 août 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18e jour du mois d'août 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette Fernand Bouchard et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Jean-Marie Guoin, Assistant de l'Ingénieur, M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal 4 août 80
252-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 août 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-32
253-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-32, concernant les chèques No 2110 à 2187 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 75,278.91, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-33
254-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-33, concernant les chèques No 2110 et 2188 à 2228 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 678,784.66, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Autorisation à renchérir - vente pour taxes
255-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier de la Ville, soit autorisé à renchérir au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 1er octobre 1980.

ADOPTÉE.

Félicitations au gagnant "Maisons Fleuries"
256-80

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite monsieur Daniel Hachez de la rue Notre-Dame, gagnant du concours "Maisons Fleuries" de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1980 et qu'une mention d'honneur soit attribuée par le jury à madame Fernand Pellerin de la rue Beauvais ainsi qu'à monsieur

Le 18 août 1980

André Falardeau de Place Alexandre dans le cadre de ce concours.

ADOPTÉE.

Résolution #
235-80 annulée
et remplacée
M. J.-P. Bellemare:
lot P. 36-146
257-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Jean-Paul Bellemare, pour un montant de \$ 1,000.- payable comptant, une partie du lot P. 36-146 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, mesurant dans sa ligne nord-est environ 41.45 mètres; dans sa ligne nord-ouest environ 18.29 mètres; environ 18.62 mètres dans sa ligne sud-est et environ 35.97 mètres dans sa ligne sud-ouest, et ayant une superficie d'environ 708.0 mètres carrés; bornée au nord-est par le lot P. 36-147-1; au nord-ouest par le lot P. 36-146; au sud-est par le lot P. 36-146 (élargissement de la Route # 138); au sud-ouest par le lot P. 37-3 appartenant à l'acheteur, moyennant une clause de non-construction, étant donné la servitude existante; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte qui sera préparé par le Notaire Yves-M. Veillette après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec; et abrogeant à toutes fins que de droit la résolution # 235-80.

ADOPTÉE.

Autorisation
pour emprunter
repavage Notre-
Dame & autres
feux de circulation
Jean XXIII -
Côte Rosemont
258-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec afin d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter un montant de \$ 40,000.- du fonds de roulement pour effectuer le repavage de la rue Notre-Dame et autres rues, ainsi que les travaux d'installation des feux de circulation à l'angle de la rue Côte Rosemont et du boulevard Jean XXIII; cet emprunt sera remboursé à même les fonds généraux de la Ville sur une période de 5 ans à partir du budget de 1981 par versements égaux.

ADOPTÉE.

Adoption plan
de cadastre
A. Charbonneau
259-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 28 mai 1980 pour le compte de M. Armand Charbonneau, concernant les lots # 140-6, 140-7, 140-8, 140-9, 140-10, 140-11, 140-12, 140-13, 140-14, 140-15, 140-16, 140-17 et 140-18 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté, moyennant 10% pour parc (dossier # 23 625).

ADOPTÉE.

Adoption plan
de cadastre
L. Charbonneau
260-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

Le 18 août 1980.

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 27 juin 1980 pour le compte de M. Laurent Charbonneau, concernant le lot # 140-12-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté; le 10% pour parc ayant été payé lors de l'acceptation du plan de cadastre montrant le lot # 140-12. (dossier # 23 677).

ADOPTÉE.

Adoption plan
de cadastre
J.-P. Guay
261-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 4 juillet 1980 pour le compte de M. Jean-Pierre Guay, concernant le lot # 140-10-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté; le 10% pour parc ayant été payé lors de l'acceptation du plan de cadastre montrant le lot # 140-10. (dossier # 23 676).

ADOPTÉE.

Adoption, règle-
ment # 352
réfection du pa-
vage, Notre-Dame
& autres & feux
de circulation
Jean XXIII-Côte
Rosemont
262-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 352 intitulé: "Règlement décrétant la réfection du pavage de la rue Notre-Dame et autres rues, ainsi que les travaux d'installation des feux de circulation à l'angle de la rue Côte Rosemont et du boulevard Jean XXIII, et autorisant un emprunt au fonds de roulement de \$ 40,000.-" soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre
Mme Arthur La-
certe
263-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 7 août 1980 pour le compte de madame Arthur Lacerte, concernant le lot # 18-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté, moyennant 10% pour parc. (dossier # 90-95).

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré: rue
Liège.

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère son avis de motion donné en date du 4 août 1980 concernant les travaux municipaux sur la rue Liège.

Avis de motion
réitéré: art.
11, règl. # 261

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion donné en date du 16 juin 1980 concernant l'article 11 du règlement # 261.

Adoption liste
de comptes 1980
C-34
264-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

Le 18 août 1980

que la liste de comptes 1980, C-34, concernant les chèques No 2229 à 2245 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 34,558.48, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Correspondance

- Ville de Malartic;
 Ville de St-Georges;
 Ville de Vanier;
 Ville de Dolbeau;
 Ville d'Arthabaska;
 Ville de Grand'Mère;
 Ville de La Tuque;
 Ville de Saint-Luc;
 Ville de Vaudreuil;
 Ville de Beloeil;
 Ville de St-Félicien.
- Envoie copie de résolution d'appui pour la formation d'une table ronde lors du prochain congrès de l'U.M.Q.
- Ministère des Affaires municipales et Commission municipale du Québec: - Approbation du règlement # 347 (Ch. Ste-Marguerite Est) et avis, emprunts temporaires.
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: - Ne peut accéder à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme des fêtes populaires.
- Club de l'Age d'Or Jean XXIII Inc: - Accuse réception de l'octroi appréciable de \$ 600.-
- Ville de Tracy: - Nous informe qu'une résolution sera adoptée à la prochaine séance régulière dans le but d'appuyer notre demande d'une table ronde au congrès de l'U.M.Q.
- Ministère de l'Environnement: - Autorise l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue Lauzon.
- Ministère du Loisir, de la Chasse & de la Pêche: - Accorde une assistance financière de \$ 5,040.- dans le cadre du programme des groupes et des ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels. La Ville recevra un protocole d'entente.
- Ministère des Transports: - Annonce subvention de 75% du coût du projet pouvant être accordée aux villes participantes dans le cadre du programme d'aide aux municipalités pour la réalisation d'aménagements cyclables.
- Ministère des Affaires municipales: - Décret, adoption du règlement 4 concernant Pointe-du-Lac devant être soumis à la juridiction de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest. (Règlement # 804).

Le 18 août 1980

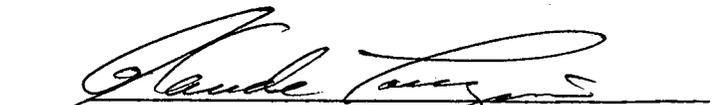
Ministère des Affaires municipales et Commission municipale du Québec: - Approbation du règlement # 346 (Rue Aubert) et avis, emprunts temporaires.

Ministre Guy Tardif, Ministère des Affaires municipales: - Envoie chèque de \$ 3,000.- représentant \$ 1,000/logement - rues Dargis - de Coubertin.

Comité de Balle Donnée de T.R.O.: - Etat du terrain de balle donnée.

Sur ce, l'assemblée est donnée.


Maire.


Greffier

Le 2 septembre 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2e jour du mois de septembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal 18-8-80
265-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 août 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Contrat de fourniture d'électricité - garage municipal
266-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de fourniture en électricité au futur garage municipal.

ADOPTÉE.

Adoption liste de mutations du 16 au 31-7-80
267-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 juillet 1980 inclusivement, concernant un montant total de revenus de \$ 2,358.81, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-35
268-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-35, concernant les chèques No 2246 à 2264 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 461,788.50, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Avis de motion mod. zonage, lot 18-2

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage du lot # 18-2 de la zone US-101 pour créer une nouvelle zone CC.

Le 2 septembre 1980

Projet de règlement de modif.
zonage, lot 18-2
269-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit autorisé à préparer un projet de règlement de modification de zonage concernant le lot # 18-2 de la zone US-101 pour former une nouvelle zone CG sur le boulevard Royal.

ADOPTÉE.

Avis de motion
mod. zonage,
partie des zones
CM-300, RG-304,
RG-305

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage d'une partie des zones CM-300, RG-304 et RG-305, pour créer trois nouvelles zones unifamiliales.

Projet de règlement de modif.
zonage, partie des
zones CM-300
RG-304 & RG-305
270-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit autorisé à préparer un projet de règlement de modification de zonage concernant une partie des lots appartenant à M. Armand Charbonneau, situés du côté ouest du boulevard St-Jean, des zones CM-300, RG-304 et RG-305 pour créer trois nouvelles zones unifamiliales.

ADOPTÉE.

Servitudes d'éclairage de 5 pi.
rues Codère, Sirois,
de la Montagne & Côte
Richelieu
271-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer une servitude d'éclairage de 5 pieds sur les lots suivants:

15-348-11 (rue Codère),
11-44 (Côte Richelieu),
3-39-1-1-2 (rue Sirois),
150-118 et 151-2 (rue de la Montagne),

tel que décrit sur les plans préparés par le Service technique de la Ville, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats à cet effet.

ADOPTÉE.

Cahier des délibérations U.M.Q.
272-80

CONSIDERANT le contenu des recommandations proposées par l'Union des Municipalités du Québec, il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte dans son ensemble le Cahier des délibérations du congrès de l'Union des Municipalités du Québec 1980.

ADOPTÉE.

Le 2 septembre 1980

Adoption soumission - déneigement des rues
273-80

CONSIDERANT QUE les soumissions pour le déneigement des rues ont été ouvertes le 27 août 1980 à 16:30 h, à l'Hôtel de Ville, en présence du Maire, M. Gaston Cormier; du Conseiller M. Jean-Charles Charest; de M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant; de l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing. jr; de M. Guy David de la compagnie Guy David Inc; de M. Raymond Bellemare, de la compagnie Thomas Bellemare & Fils Ltée et de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont celles de:

Guy David Inc, comme suit:

I- PRIX POUR UNE PERIODE DE DEUX (2) ANS:

<u>Hiver</u>	<u>Prix unitaires de base \$/mètre de rues</u>	<u>Prix total annuel de base</u>
A- 1980-81	\$ 2.15	\$ 159,689.10
B- 1981-82	\$ 2.32	\$ 172,315.68
	<u>TOTAL A + B:</u>	<u>\$ 332,004.78</u>

II- PRIX POUR UNE PERIODE DE TROIS (3) ANS:

<u>Hiver</u>	<u>Prix unitaires de base \$/mètre de rues</u>	<u>Prix total annuel de base</u>
A- 1980-81	\$ 2.00	\$ 148,548.00
B- 1981-82	\$ 2.16	\$ 160,431.84
C- 1982-83	\$ 2.38	\$ 176,772.12
	<u>TOTAL A + B + C:</u>	<u>\$ 485,751.96</u>

Thomas Bellemare & Fils Ltée, comme suit:

I- PRIX POUR UNE PERIODE DE DEUX (2) ANS:

<u>Hiver</u>	<u>Prix unitaires de base \$/mètre de rues</u>	<u>Prix total annuel de base</u>
A- 1980-81	\$ 2.40	\$ 178,257.60
B- 1981-82	\$ 2.70	\$ 200,539.80
	<u>TOTAL A + B:</u>	<u>\$ 378,797.40</u>

II- PRIX POUR UNE PERIODE DE TROIS (3) ANS:

<u>Hiver</u>	<u>Prix unitaires de base \$/mètre de rues</u>	<u>Prix total annuel de base</u>
A- 1980-81	\$ 2.40	\$ 178,257.60
B- 1981-82	\$ 2.70	\$ 200,539.80
C- 1922-83	\$ 3.00	\$ 222,822.00
	<u>TOTAL A + B + C:</u>	<u>\$ 601,619.40</u>

Le 2 septembre 1980

CONSIDERANT QU'une étude des soumissions a été faite par monsieur Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, et que les deux soumissions produites sont conformes;

il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente;

que la soumission de la compagnie Guy David Inc, pour une période de trois (3) ans, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, ceci moyennant l'acceptation par la Commission Municipale du Québec pour l'engagement de crédits de ce contrat de trois ans; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE.

Modification de
luminaires de
4,000 pour 10,000
lumens

274-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de modifier des luminaires de 4,000 lumens par des luminaires de 10,000 lumens sur différentes rues de la Ville, selon le projet préparé par le Service technique de la Ville et joint à la présente résolution.

ADOPTÉE.

Avis de motion
zonage lots 157-
24, 157-31, etc

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de zoner les lots # 157-24, 157-31, 155-11, 150-1, 150-2, 150-3, 155-2, 155-5, 155-6, 155-7, 155-9, 155-10, 157-35, 157-36, 157-37, 157-38, 157-39, P-150, P-152, P-153, P-154, P-155 et P-157, appartenant à M. François Aubry, afin de les inclure à la zone U-8.

Projet de règle-
ment de modifica-
tion, zonage lots
157-24, 157-31,
etc...

275-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit autorisé à préparer un projet de règlement de modification de zonage afin de zoner les lots # 157-24, 157-31, 155-11, 150-1, 150-2, 150-3, 155-2, 155-5, 155-6, 155-7, 155-9, 155-10, 157-35, 157-36, 157-37, 157-38, 157-39, P-150, P-152, P-153, P-154, P-155 et P-157, appartenant à M. François Aubry, pour qu'ils soient indiqués à la zone U-8.

ADOPTÉE.

Demande d'emprunt
temporaire, règl.
137-N-2, 162-N,
163, 164, 168 et
169 - \$462,000.-

276-80

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 25 ans.

Le 2 septembre 1980

Lors de l'échéance du 1er novembre 1980, fait en vertu des règlements numéros 137-N-2, 162-N, 163, 164, 168 et 169.

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente;

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$ 462,000.-, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Sergent Jacques Carle soit promu au poste d'inspecteur du Service de Police et d'Incendie de Trois-Rivières-Ouest, pour une période de probation de six (6) mois, effectif le 3 novembre 1980.

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le poste et le grade de lieutenant au sein du Service de Police et d'Incendie de Trois-Rivières-Ouest soient et sont abolis, le tout étant effectif immédiatement.

ADOPTÉE

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Nomination
Inspecteur du
S.P. & I.
277-80

Poste de lieutenant
abrogé
278-80

Adoption plan de
cadastre, lot
42-240
279-80

Le 2 septembre 1980

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 14 juillet 1980, pour le compte de M. Jean Drouin, concernant le lot # 42-240 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier # 32 756).

ADOPTÉE.

Adoption, liste
des mutations
1er au 15-8-80
280-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 août 1980, concernant un montant total de revenus de \$ 1,728.52, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Signature, proto-
cole d'entente
badminton métro-
politain
281-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Maire et le Directeur du Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest soient autorisés à signer le protocole d'entente régissant le badminton métropolitain organisé de concert avec les villes de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, ainsi que le CEGEP de Trois-Rivières et l'Association de Badminton de la Mauricie, pour la saison 1980-81.

ADOPTÉE.

Adoption, liste
de comptes 1980
C-36
282-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-36, concernant les chèques No 2265 à 2283 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 222,250.70, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, plan
de cadastre, lot
69-1, 69-2, 69-3
283-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 27 juin 1980, pour le compte de MM. Fernand, Ernest, Léo-Paul Rouette et Mme Blanche Dupont Rouette, concernant les lots # 69-1, 69-2 et 69-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier 40936).

ADOPTÉE.

Le 2 septembre 1980

Adoption, sou-
missions, rues
Le Royer et
Codère
284-80

CONSIDERANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 2 septembre 1980 à 16:00 h à l'Hôtel de Ville, en présence du Maire, M. Gaston Cormier; de l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing., de M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'Ingénieur et de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues pour les travaux d'égouts sanitaire et pluvial, mise en forme, aqueduc, sur la rue Le Royer, sont les suivantes:

Excavations Dratex Inc.	\$ 49,989.08
Noé Veillette Inc	\$ 55,352.50
André Cyrenne Inc	\$ 61,652.03
André Boisvert Excavation	\$ 63,219.85
Clément Ricard & Fils Inc	\$ 64,064.50
Gaston Paillé Ltée	\$ 72,252.75
La Cie de Construction Dollard Ltée	\$ 73,677.95
Sablière Ste-Marthe Inc	\$ 91,495.00

CONSIDERANT QU'une étude des soumissions a été faite par monsieur Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, et que les huit soumissions produites sont conformes;

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente;

que la soumission de la compagnie Excavations Dratex Inc, au montant de \$ 49,989.08, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE.

Ouverture des
soumissions,
rue Liège

A 16:00 h, les soumissions de la rue Liège ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur le Maire Gaston Cormier; de l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing., de M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'Ingénieur et de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint, ainsi que M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal.

Les soumissions reçues sont les suivantes:

Excavations Dratex Inc.	\$ 35,448.51
Panpierre Inc	\$ 36,354.44
André Cyrenne Inc	\$ 39,054.17
Clément Ricard & Fils Inc	\$ 42,432.04
André Boisvert Excavation	\$ 48,924.75
La Cie de Construction Dollard Ltée	\$ 43,802.70
Gaston Paillé Ltée	\$ 49,258.40
Sablière Ste-Marthe Inc	\$ 58,057.50

Une étude des soumissions a été faite par M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, et une décision sera prise concernant ce contrat lors d'une prochaine assemblée.

Le 2 septembre 1980

Engagement
 commis-comptable
 285-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que mademoiselle Geneviève Demaret soit engagée au poste de commis-comptable, au salaire de \$ 227.50 par semaine, selon la convention collective en vigueur, effectif le 8 septembre 1980.

ADOPTÉE.

Correspondance

Ville de Nicolet;

Ville de Tracy;

Ville de Val-Bélair;

Ville de Sainte-Adèle;

Ville de Joliette.

- Envoie copie de résolution d'appui pour la formation d'une table ronde lors du prochain congrès de l'U.M.Q.

Commission Municipale du
 Québec:

- Soustraction de terrain (lot 9-16): approbation de la Commission Municipale du Québec et du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Commission Municipale du
 Québec:

- Emprunt au fonds de roulement de \$ 40,000.- : approbation.

Commission Municipale du
 Québec:

- Vente de gré à gré à M. Jean-Paul Bellemare, lot 36-146.

Ministère des Affaires
 Municipales:

- Demande d'aide financière dans le cadre du programme de subventions aux équipements communautaires: ce programme remplace ceux d'Amélioration de Quartiers; d'Aide à la Densification; d'Aide aux Aqueducs et aux Egouts.

Avis de motion
 réitéré:
 rue Liège

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère son avis de motion donné en date du 4 août 1980 concernant les travaux municipaux sur la rue Liège.

Avis de motion
 réitéré:
 art. 11, règl.
 # 261

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion donné en date du 16 juin 1980 concernant l'article 11 du règlement # 261.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Corbin
 Maire

André Roy
 Greffier

Le 15 septembre 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15e jour du mois de septembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint. M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, motive son absence pour raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 2-9-80
286-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 septembre 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-37
287-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-37 concernant les chèques # 2284 à 2367 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 77,685.04, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-38
288-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-38, concernant les chèques # 2368 à 2402 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 78,390.53, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-39
289-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-39, concernant les chèques # 2403 à 2455 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 313,272.02, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption règl.
351 (rue Liège)
290-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

Le 15 septembre 1980

que le règlement # 351 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisation souterraine de la rue Liège, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 90,000.- à cet effet", soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre Cstr.
M. Houde Inc &
T. Duvernay (1975)
Ltée
291-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 14 août 1980, pour le compte de "Constructions Marcel Houde Inc" et "Terrasse Duvernay (1975) Ltée", concernant les lots # 159-189, 159-190, 159-191, 159-192, 159-193, 159-194, 159-195 (rue), 159-196, 159-197, 159-198, 159-199, 159-200, 160-691, 160-692, 160-693, 160-694, 160-695 (rue) 160-696, 160-697, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté. (Dossier # 23744).

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
261-A (mod.
art. 11, règl.
261).
292-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 261-A intitulé: "Règlement modifiant l'article 11 du règlement # 261" soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Cession des lots
P-11, 160-695 et
159-195 (Autori-
sation à Me
Veillette).
293-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer des actes de cessions des lots P-11 appartenant à la Société d'Habitation du Québec; 160-695 (pour rue) et 159-695 (pour rue) appartenant à "Constructions Marcel Houde Inc" et "Terrasse Duvernay (1975) Ltée"; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE.

Protocole d'en-
tente - ateliers
socio-culturels
294-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer un protocole d'entente concernant les ateliers socio-culturels pour lesquels le Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest a obtenu une subvention de \$ 5,040.-

ADOPTÉE.

Le 15 septembre 1980

Installation de
luminaire de
10,000 lumens,
rue des Domici-
cains
295-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation d'un luminaire de 10,000 lumens sur la rue des Dominicains.

ADOPTÉE.

Projet "Inspection de propriétés & rapport analytique & comparatif de données"
296-80

CONSIDERANT les buts et objectifs de la corporation;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet de Développement Communautaire du Canada;

Il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

- a) d'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de: "Inspection de propriétés et rapport analytique et comparatif de données";
- b) de désigner et nommer M. Pierre Chainé, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;
- c) d'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'il le prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTÉE.

Ouverture soumissions,
rues Aubert-Orléans

A 16:00 h, les soumissions des rues Aubert-Orléans ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur le Maire Gaston Cormier, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint ainsi que des représentants des firmes André Boisvert Excavation et Excavation & Construction Sédentaire Inc.

Les soumissions reçues pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc sur la rue Aubert, sont les suivantes:

Clément Ricard & Fils Inc	\$ 144,348.60
Gaston Paillé Ltée	\$ 138,852.40
Excavations Dratex Inc	\$ 158,630.40
La Cie de Construction Dollard Ltée	\$ 156,140.15
André Boisvert Excavation	\$ 161,661.25
Excavation & Construction Sédentaire Inc	\$ 127,821.76

Une étude des soumissions a été faite par M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, et une décision sera prise concernant ce contrat lors d'une prochaine assemblée.

Le 15 septembre 1980

Soumissions
éclairage des
rues
297-80

CONSIDERANT QUE les soumissions pour l'éclairage des rues par canalisation souterraine ont été ouvertes à 16.00 h à l'Hôtel de Ville en présence de M. le Maire Gaston Cormier, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint ainsi que du représentant de la compagnie Télécon Inc.

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues pour l'éclairage par canalisation souterraine sont les suivantes:

Télécon Inc	\$ 103,320.-
Arno Electrique Ltée	\$ 106,445.20
Chagnon (1975) Ltée	\$ 98,959.30
Jean Caron & Fils Inc	\$ 107,664.00
Guimond Electrique Inc	\$ 101,618.40

CONSIDERANT QU'une étude des soumissions a été faite par monsieur Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, et que les cinq (5) soumissions produites sont conformes;

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente;

que la soumission de la compagnie Chagnon (1975) Ltée, au montant de \$ 98,959.30, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré: modif.
zonage, lot #
18-2

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard réitère son avis de motion donné le 2 septembre 1980, concernant une modification au zonage du lot # 18-2 de la zone US-101 pour créer une nouvelle zone CG.

Avis de motion
réitéré: modif.
zonage, zones
CM-300, RG-304,
et RG-305

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert réitère son avis de motion donné le 2 septembre 1980, concernant une modification au zonage d'une partie des zones CM-300, RG-304 et RG-305, pour créer trois nouvelles zones familiales.

Avis de motion
réitéré: zona-
ge des lots ap-
partenant à M.
Frs. Aubry

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère son avis de motion donné le 2 septembre 1980, concernant le zonage des lots # 157-24, 157-31, 155-11, 150-1, 150-2, 150-3, 155-2, 155-5, 155-6, 155-7, 155-9, 155-10, 157-35, 157-36, 157-37, 157-38, 157-39, P-150, P-152, P-153, P-154, P-155 et P-157 appartenant à M. François Aubry, afin de les inclure à la zone U-8.

Le 15 septembre 1980

Remplacement con-
seillers juri-
diques
298-80

CONSIDERANT le départ de Me Jean Ménard, Avocat de l'étude légale Chartier, Ménard, Doyon, Avocats;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire regrouper l'ensemble de ses dossiers juridiques;

il est:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que les services professionnels de l'étude légale Beaumier, Richard, Normand, St-Pierre, Fournier, Avocats, soient retenus afin que ceux-ci agissent à titre de conseillers juridiques auprès de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à compter du 15 septembre 1980, à raison de \$ 300.00 par mois; que la présente résolution annule à toutes fins que de droit la résolution No 256-70 adoptée le 10 novembre 1970, relative au mandat de la firme Chartier, Ménard, Doyon, Avocats, effectif le 1er octobre 1980.

ADOPTÉE.

Appui à la Ville
de Charny
299-80

CONSIDERANT QU'en vertu des dispositions de l'article 74 de la Loi No 105, modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, les municipalités régies par la Loi des Cités et Villes du Québec ont maintenant l'obligation de dresser et de déposer, chaque année entre le 15 juillet et le 15 septembre, une annexe à la liste électorale (... municipale);

CONSIDERANT QUE pour dresser cette annexe à la liste électorale, les municipalités doivent implicitement et nécessairement procéder, chaque année, à un recensement de leur population respective;

CONSIDERANT QUE cette nouvelle obligation, outre le fait qu'elle augmente sensiblement le fardeau administratif et financier des municipalités, entre également en contradiction avec les dispositions de la Loi des Cités et Villes du Québec (arts. 7 et 472);

CONSIDERANT QUE les listes électorales provinciales pourraient, si elles contenaient quelques informations pertinentes additionnelles, savoir notamment la désignation: "propriétaires, locataires, occupants", être utilisées par les municipalités aux fins précisément de dresser l'annexe prévue audit article 74 de la Loi No 105;

CONSIDERANT QUE, puisque les listes électorales provinciales font l'objet d'une révision annuelle, les municipalités n'auraient plus l'obligation de procéder, chaque année, à un recensement municipal aux fins de dresser la susdite annexe (Loi No 105, a. 74);

CONSIDERANT QUE les municipalités auraient, nonobstant l'opportunité d'utiliser la susdite information inscrite aux listes électorales provinciales, néanmoins le pouvoir et le privilège de procéder à un recensement municipal;

CONSIDERANT les économies que pourraient ainsi réaliser les municipalités;

il est:

Le 15 septembre 1980

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

qu'une demande soit présentée au Ministre des Affaires municipales du Québec lui suggérant d'amender l'article 74 de la Loi No 105, modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, et autres lois connexes, de façon à permettre aux municipalités régies par la Loi des Cités et Villes du Québec d'utiliser les listes électorales provinciales aux fins de dresser l'annexe prévue dans la susdite Loi No 105.

ADOPTÉE.

Appui à
Récupération
Mauricie
300-80

ATTENDU QUE la gestion des déchets domestiques est la responsabilité des municipalités;

ATTENDU QUE la politique d'enfouissement des déchets domestiques du Ministère de l'Environnement du Québec ne constitue qu'une mesure transitoire qui, en plus d'augmenter immédiatement les coûts, aura pour effet de créer des monopoles;

ATTENDU QUE la récupération à la source des déchets s'avère une mesure devant conduire à une solution plus globale, soit le traitement des déchets;

ATTENDU QUE la récupération à la source des déchets permet d'économiser l'énergie et les ressources, notamment au niveau de la fibre de bois;

ATTENDU QUE la récupération à la source des déchets assure une meilleure protection de l'environnement et évite ainsi des dépenses de dépollution;

ATTENDU QUE la récupération à la source des déchets constitue une activité créatrice d'emplois, dont la technologie connaît une évolution rapide;

ATTENDU QUE la récupération à la source des déchets s'avère une activité rentable, à moyen terme, si les autorités concernées lui accordent le soutien nécessaire pour une activité nouvelle et des conditions favorables à son développement;

En conséquence, il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Conseil demande au Ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, d'étendre la politique des contenants retournables à tous les secteurs de l'industrie alimentaire;

que le Conseil demande au Ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, M. Yves Bérubé, de reconnaître dans sa politique de renouvellement de la forêt la récupération des fibres recyclables contenues dans les déchets domestiques;

Le 15 septembre 1980

que le Conseil informe le Ministre de l'Energie et des Ressources, M. Yves Bérubé, qu'il désire que la société Noveler s'implique fortement dans le développement de la récupération à la source des déchets dans les régions 03 et 04;

que le Conseil informe le Ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, qu'il appuie fortement le développement de la récupération à la source comme moyen de traitement des déchets et que demande lui est faite, en ce sens, d'assurer les appuis techniques et financiers nécessaires à la mise en place de la récupération à la source des déchets dans les régions administratives 04 et 03;

que le Conseil demande au Ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, de déclarer les régions 04 et 03 "zone expérimentale de la récupération à la source des déchets" et de prendre toutes les mesures nécessaires pour généraliser les activités de récupérations à la source dans cette zone.

ADOPTÉE.

Correspondance

- | | |
|--|--|
| M. Jacques Carle | - Lettre de démission à l'Institut de Police du Québec, à titre d'instructeur. |
| M. Jacques Marquis, Directeur Institut de Police du Québec | - Accusé de réception du Directeur de l'I.P.Q. |
| Corporation Municipale du Village d'Yamachiche | - Résolution demandant de signifier les possibilités d'accepter la Corporation Municipale du Village d'Yamachiche dans une mise en commun d'une Cour Municipale. |
| Ville de Charny | - Projet d'amendement à la Loi 105 - Annexe à la liste électorale. |
| Ville de Plessisville | - Appui à notre demande pour une table ronde lors du congrès de l'U.M.Q. |
| Famille Noël Hinse | - Remerciements pour sympathies lors du décès de Mme Noël Hinse, belle-mère du Directeur Jean Proulx. |
| Commission Municipale du Québec | - Emprunt temporaire au montant de \$ 462,000.- approuvé. |
| Commission Municipale du Québec | - Engagement de crédit accepté concernant le contrat de déneigement des rues. |
| Ville de Terrebonne | - Résolution d'appui pour la tenue d'une table ronde au congrès de l'U.M.Q. |

Le 15 septembre 1980

Union des Municipalités
du Québec

Villard-de-Lans

- Loi sur la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux.
- Remerciements pour accueil des jeunes hockeyeurs villardiens.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 29 septembre 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29e jour de septembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 septembre 1980
- 2.- Adoption de la liste des mutations pour la période du 19 au 29 août 1980 inclusivement, pour un montant total de revenus de \$ 3,084.75.
- 3.- Résolution autorisant le Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à procéder le 15 octobre 1980 à la vente pour taxes des lots énumérés sur la liste ci-jointe; et autorisant le Trésorier à renchérir au nom de la Ville.
- 4.- Adoption du règlement No 200-T-45 intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200-T par le détachement du lot # 18-2 de la zone US-101 pour former une zone CG-115".
- 5.- Adoption du règlement No 200-T-46 intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200-T par le détachement d'une partie du lot P-140 NS des zones CM-300, RG-304 et RG-305 pour former trois (3) nouvelles zones unifamiliales: U-305, U-306 et U-307".
- 6.- Adoption du règlement No 200-T-47 intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie des lots P-150, P-152, P-153, P-154, P-155 et P-157 et les lots # 157-24, 157-31, 155-11, 150-1, 150-2, 150-3, 155-2, 155-5, 155-6, 155-7, 155-9, 155-10, 157-35, 157-36, 157-37, 157-38 et 157-39 pour les intégrer à la zone U-8, qui ne sont plus zonés par le règlement No 200, considérant le jugement de la Cour d'Appel du 5 avril 1978, en conséquence la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire zoner ces lots unifamiliaux en les intégrant à la zone U-8".
- 7.- Résolution proclamant la semaine du 12 au 18 octobre 1980 "Semaine de l'Environnement" à Trois-Rivières-Ouest.
- 8.- Adoption de la liste de comptes 1980, C-40, concernant les chèques No 2456 à 2483 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 125,473.56.
- 9.- Adoption de la liste de comptes 1980, C-41, concernant les chèques No 2484 à 2499 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 128,341.12.

Le 29 septembre 1980

10- Résolution nommant les responsables de secteurs concernant l'élaboration du plan d'urgence, comme suit:

Jean-Yves Martin:	Communications.
Jean Proulx:	Incendie, Police, Radio, Protection, Sauvetage.
Jean-Marie Guoin:	Main-d'oeuvre.
René Bourassa:	Ravitaillement.
Michel Lemieux:	Services sociaux et Santé d'urgence.
Daniel Thibault:	Services techniques.
Serge Le Houillier:	Transport.

11- Résolution acceptant les critères de répartition des déficits d'exploitation entre les trois municipalités présentés par la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges.

Adoption procès-verbal 15-9-80
301-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 septembre 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations 19 au 29-8-90
302-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

Que la liste des mutations pour la période du 19 au 29 août 1980 inclusivement concernant un montant total de revenus de \$ 3,084.75, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Autorisation vente pour taxes et renchérissement par le Trésorier
303-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à procéder le 15 octobre 1980 à la vente pour taxes des lots énumérés comme suit:

PROPRIETAIRES	NO DE LOT	CADASTRE	INTERETS	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL
Bergeron, Jean-Paul (Le Curateur Public du Québec ADM)	15-194	PAR T.-R.	\$ 148.80	\$ 268.09	\$ 94.61	\$ 511.50
Sénéchal, Florent	15-234	PAR T.-R.	37.16	117.20	48.16	202.52
Fréchette, Jean	29-38	PAR T.-R.	719.54	1,201.73	188.80	2,110.07
Pépin, Marcel	29-76	PAR T.-R.	675.32	1,204.61	159.02	2,038.95
Devoy, René	35-41	PAR T.-R.	332.62	1,071.25	210.20	1,614.07
Devoy, René	35-40	PAR T.-R.	140.92	667.42	72.59	880.93

Le 29 septembre 1980

PROPRIETAIRES	NO DE LOT	CADASTRE	INTERETS	TAXES MU- NICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL
Rouleau, André	35-30	PAR T.-R.	\$ 279.95	\$ 1,059.51	\$ -----	\$ 1,339.46
Dessureault, Isidore	35-68	PAR T.-R.	134.05	578.77	59.33	772.15
Alarie, Noël	35-122	PAR T.-R.	774.04	1,433.47	147.48	2,354.99
Tessier, Fernand	35-213	PAR T.-R.	0.60	4.26	-----	4.86
Mailman, Mary, Mlle	35-210	PAR T.-R.	498.92	2,907.34	-----	3,406.26
Tessier, Fernand	35-226-4	PAR T.-R.	39.73	205.52	-----	245.25
Les Entr. Tessier Enr	35-218-3	PAR T.-R.	81.54	508.87	-----	590.41
Taylor, Don	36-179	PAR T.-R.	1.73	9.62	-----	11.35
Taylor, Don	36-178	PAR T.-R.	13.33	9.62	26.68	49.63
Taylor, Don	36-177	PAR T.-R.	13.33	9.62	26.68	49.63
Taylor, Don	36-176	PAR T.-R.	13.33	9.62	26.68	49.63
Taylor, Don	36-175	PAR T.-R.	13.33	9.62	26.68	49.63
Taylor, Don	36-174	PAR T.-R.	13.33	9.62	26.68	49.63
Chevalier, Victorien	38-72	PAR T.-R.	186.35	896.73	-----	1,083.08
Bettez, Roméo, Mme	38-71	PAR T.-R.	309.08	1,093.34	59.33	1,461.75
Franco, Jacques Syndic	38-70	PAR T.-R.	178.52	896.73	-----	1,075.25
Bettez, Armand	P.-53	PAR T.-R.	2,119.85	1,051.54	2,242.62	5,414.01
	Un terrain situé en bordure de la route 138, borné au nord-ouest par la route 138, au nord-est par le lot 53-1, au sud-est par une partie du lot 53 et au sud-ouest par une partie du lot 54.					
	Mesurant dans sa ligne nord-ouest 73,91 m; dans sa ligne nord-est 109,09 m; dans sa ligne sud-est 67,97 m et dans sa ligne sud-ouest 138,99 m et ayant comme superficie 8 458,5 m ² .					
Genial Const. Inc	37-238-1	PAR T.-R.	259.45	440.80	75.82	776.07
Réal St-Arnaud Inc	P.-37	PAR T.-R.	672.32	624.96	890.84	2,188.12
	Un terrain situé en bordure de la voie ferrée et du boulevard Mauricien, borné comme suit: borné au nord-ouest par la voie ferrée, au nord-est par une partie du lot 36 et les lots 36-320 à 36-326 inclusivement; au sud-est par la rue Renaud portant le numéro 37-465 et au sud-ouest par le boulevard Mauricien portant le numéro 37-149.					
	Mesurant dans sa ligne nord-ouest 101,8 m; dans sa ligne nord-est 232 m; dans sa ligne sud-est 101,19 m; et 260 mètres dans sa ligne sud-ouest et ayant comme superficie environ 24 892,74 m ² .					
Bélanger, Annette Mlle	38-179	PAR T.-R.	20.59	49.76	-----	70.35
Carrier, André	160-P-326	PAR T.-R.	1.49	10.01	-----	11.50
	Un terrain situé en bordure de la rue Landerneau, borné au nord par le lot 160-326, à l'est par le lot 160-294, au sud par le lot 160-327, et à l'ouest par le lot 160-329 (rue Landerneau).					
	Mesurant dans sa ligne nord 30,48 m; dans sa ligne est ,99 m; dans sa ligne sud 30,48 m et dans sa ligne ouest ,95 m ayant comme superficie 29,56 m ² .					

Le 29 septembre 1980

PROPRIETAIRES	NO DE LOT	CADASTRE	INTERETS	TAXES MU- NICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL
Les Immeubles de T.R. Inc	161-435	PAR T.-R.	\$ 118.47	\$ 994.69	\$-----	\$ 1,182.16
Les Immeubles de T.R. Inc	161-434	PAR T.-R.	170.05	902.43	-----	1,072.48
Les Immeubles de T.R. Inc	161-433	PAR T.-R.	171.90	911.97	-----	1,083.87
Les App. des Tourelles Inc	150-36, 145-14	PAR T.-R.	413.65	1,763.11	31.69	2,208.45
Les App. des Tourelles Inc	150-37	PAR T.-R.	374.62	1,617.31	13.83	2,005.76
Les App. des Tourelles Inc	150-38	PAR T.-R.	376.06	1,622.05	16.13	2,014.24
Aubry, François	157-24	PAR T.-R.	591.17	1,248.68	19.04	1,858.89
Aubry, François	157-31, 155-11	PAR T.-R.	1,354.44	2,535.80	152.75	4,042.99
Aubry, François	150-1	PAR T.-R.	1,835.32	3,410.39	209.98	5,455.69
Aubry, François	150-2	PAR T.-R.	1,601.05	3,066.71	133.58	4,801.34
Aubry, François	150-3, 155-2	PAR T.-R.	1,853.83	3,410.43	209.98	5,474.24
Aubry, François	155-5	PAR T.-R.	1,370.90	2,590.47	58.83	4,020.20
Aubry, François	155-6	PAR T.-R.	1,370.90	2,590.40	58,83	4,020.13
Aubry, François	155-7	PAR T.-R.	1,452.87	2,753.24	58.83	4,264.94
Aubry, François	155-9	PAR T.-R.	1,703.54	3,211.82	75.66	4,991.02
Aubry, François	155-10, 157-35	PAR T.-R.	1,976.19	3,748.73	75.66	5,800.58
Aubry, François	157-36	PAR T.-R.	1,885.68	3,572.42	75.66	5,533.76
Aubry, François	157-37	PAR T.-R.	2,345.27	4,461.71	84.06	6,891.04
Aubry, François	157-38	PAR T.-R.	2,629.49	5,024.36	84.06	7,737.91
Aubry, François	157-39	PAR T.-R.	1,858.64	3,498.41	84.06	5,441.11

Aubry, François

P.-150;

Un terrain en bordure de la rue Quirion, borné dans sa ligne sud-ouest par une partie du lot 150; dans sa ligne nord-ouest par les lots P.-152, P.-153 et P.-154; dans sa ligne nord-est par une partie du lot 155 et dans sa ligne sud-est par la rue Quirion portant le numéro 150-4.

Mesurant dans sa ligne sud-ouest 95 m ⁺; dans sa ligne nord-ouest 70 m ⁺; dans sa ligne nord-est 90 m ⁻; et dans sa ligne sud-est 74,37 m; ayant comme superficie environ 5 742 mètres carrés.

P.-152:

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 152-1-2, au nord-est par une partie du lot 153, au sud-est par une partie du lot 150 et au sud-ouest par une partie du lot 151.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 42,35 m; dans sa ligne nord-est 164,29 m; dans sa ligne sud-est 36 m; et dans sa ligne sud-ouest 132,89 m et ayant comme superficie 5 175 m².

Le 29 septembre 1980

P.-153:

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 135-1, au nord-est par une partie du lot 154, au sud-est par une partie du lot 150 et au sud-ouest par une partie du lot 152.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 17,92 m; dans sa ligne nord-est 174,36 m; dans sa ligne sud-est 15,24 m; et dans sa ligne sud-ouest 164,29 m et ayant comme superficie environ 2 308,7 m².

P.-154:

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 145-1, au nord-est par une partie du lot 155, au sud-est par une partie du lot 150 et au sud-ouest par une partie du lot 153.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 20,94 m; dans sa ligne nord-est 181,36 m; dans sa ligne sud-est 18,90 m; et dans sa ligne sud-ouest 174,36 m et ayant comme superficie 3 004,5 m².

P.-155:

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 155-16, au nord-est par une partie du lot 157, au sud-est par la rue Quirion portant le numéro 155-12 et au sud-ouest par une partie du lot 154.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 211,21 m; dans sa ligne nord-est 174,96 m; dans sa ligne sud-est 113,08 m; dans sa ligne sud-ouest 271,36 m; et ayant comme superficie 41 249 m².

P.-157:

Un terrain en bordure de la rue Quirion borné au sud par une partie du lot 155 et à l'ouest, au nord et à l'est par les lots 157-41 et 157-41-1.

Mesurant dans sa ligne sud 174,96 m et dans ses lignes ouest, nord et est une longueur totale de 182,92 m et ayant comme superficie environ 3 250 m².

PAR T.-R. \$41,256.93 \$78,301.88 \$ 1,398.12 \$ 120,956.93

et que le Trésorier soit autorisé à renchérir au nom de la Ville concernant cette vente pour taxes.

ADOPTÉE.

Adoption, règl. # 200-T-45 PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

(détach, lot 18-2) APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller
304-80

que le règlement No 200-T-45 intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200-T par le détachement du lot # 18-2 de la zone US-101 pour former une zone CG-115", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Le 29 septembre 1980

Adoption règl.

200-T-46

(Détach. ptie lot
P-140 NS des
zones CM-300, RG-
304 & RG-305)
305-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 200-T-46 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200-T par le détachement d'une partie du lot P-140 NS des zones CM-300, RG-304 et RG-305 pour former trois (3) nouvelles zones unifamiliales: U-305, U-306 et U-307" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption règl.

200-T-47

(Détach. parties
de lots appar-
tenant à Frs
Aubry)
306-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 200-T-47 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie des lots P-150, P-152, P-153, P-154, P-155 et P-157 et les lots # 157-24, 157-31, 155-11, 150-1, 150-2, 150-3, 155-2, 155-5, 155-6, 155-7, 155-9, 155-10, 157-35, 157-36, 157-37, 157-38 et 157-39, pour les intégrer à la zone U-8, qui ne sont plus zonés par le règlement # 200, considérant le jugement de la Cour d'Appel du 5 avril 1978, en conséquence la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire zoner ces lots unifamiliaux en les intégrant à la zone U-8", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Proclamation

"Semaine de
l'Environnement"
307-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la semaine du 12 au 18 octobre 1980 soit proclamée "Semaine de l'Environnement" à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980

C-40

308-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-40, concernant les chèques No 2456 à 2483 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 125,473.56, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980

C-41

309-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-41, concernant les chèques No 2484 à 2499 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 128,341.12, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 29 septembre 1980

Nomination de
responsables de
secteurs: élaboration du plan
d'urgence
310-80

CONSIDERANT QUE monsieur Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, a été nommé coordonnateur de la Protection Civile pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QUE monsieur Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint a été nommé coordonnateur adjoint de la Protection Civile et responsable de l'information pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les personnes suivantes soient nommées responsables de secteurs concernant l'élaboration du plan d'urgence, tel que demandé par la Protection Civile:

Jean-Yves Martin:	Communications.
Jean Proulx:	Incendie, Police, Radio, Protection, Sauvetage.
Michel Lemieux:	Services sociaux et Santé d'urgence.
Daniel Thibault:	Main-d'oeuvre, Ravitaillement, Services techniques et Transport. Ses adjoints seront: MM. Serge Le Houillier, Jean-Marie Guoin et René Bourassa.

ADOPTÉE.

Acceptation des
critères de répartition des
déficits d'exploitation -
C.I.T.F. -
311-80

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a fait l'étude des quatre (4) critères permis par la Loi;

CONSIDERANT QUE les critères choisis par la Ville de Trois-Rivières sont le millage et la population;

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les critères de millage parcouru et population concernant la répartition des déficits d'exploitation entre les municipalités concernées par la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, soit:

pour Trois-Rivières:	.5239
pour Cap-de-la-Madeleine:	.3317
pour Trois-Rivières-Ouest:	.1444

ADOPTÉE.

Correspondance

M. Philippe Dumont

- Demande d'achat de terrain (157-24)

Régie de l'Assurance Automobile
du Québec

- Remerciements pour participation à
la campagne de la "Sécurité Routière".

Le 29 septembre 1980

Sous-Ministre des Affaires
Municipales

Air Boréal

City of North York

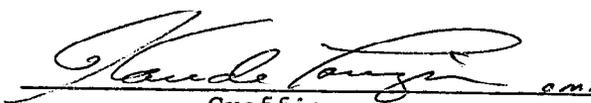
Sur ce, l'assemblée est levée.

- Concernant l'extension de jurisdic-
tion de la Ville de T.R.O.
au territoire de la corporation
municipale de Pointe-du-Lac
(Proclamation).

- Remerciements pour l'appui à
leur projet.

- Demande une contribution à la
Société Canadienne du Cancer, en
l'honneur de Terry Fox et son
Marathon de l'Espoir.


Maire.


Greffier.

Le 2 octobre 1980

Règlement # 351

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 351 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisation souterraine de la rue Liège, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 90,000.- à cet effet", tenue les 1er et 2 octobre 1980.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 h, le 2 octobre 1980, je déclare que ledit règlement # 351 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu publiquement le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.



Conseiller



Greffier

Le 6 octobre 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6e jour du mois d'octobre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Guy Côté, Fernand Blanchette, Henri Guilbert et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Guoin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin. o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal du 29-9-80

312-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 septembre 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Installation luminaire rue Doucet 313-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un luminaire de 10,000 lumens sur la rue Doucet.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations 2 au 15-9-80 314-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 15 septembre 1980 inclusivement concernant un montant total de revenus de \$ 2,901.75, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980 C-42 315-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-42, concernant les chèques No 2500 à 2542 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 25,392.54, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, règl. # 351 (Liège) assemblée des électeurs 316-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 1er et 2 octobre 1980 concernant le règlement No 351 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du

Lé 6 octobre 1980

pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisation souterraine de la rue Liège, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$ 90,000.- à cet effet" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Avis de motion
adoption & ap-
probation règl.
3, C.I.T.F.

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'adopter et d'approuver le règlement No 3 de la C.I.T.F. et l'emprunt au montant de \$ 1,023,000. qui y est décrété pour l'achat de sept autobus et autres équipements.

Avis de motion
adoption & ap-
probation règl.
4, C.I.T.F.

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'adopter et d'approuver le règlement No 4 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, lequel règlement adoptait le programme des immobilisations 1981, 82, 83.

Avis de motion
adoption & ap-
probation budget
de la C.I.T.F.
année 1981

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'adopter et d'approuver le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges pour l'année financière 1981.

Cession des lots
P-18, P-21, P-22,
P-23, P-26 & P-27
par le Ministère
des Transports
317-80

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune structure importante en ce qui regarde les parcs et terrains de jeux dans cette partie sud du territoire de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT les grands avantages que pourrait apporter cet espace vert pour l'ensemble de la collectivité;

CONSIDERANT QUE le Ministère des Transports serait disposé à céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest cette superficie de terrain;
il est:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Transports de céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest les lots P-18, P-21, P-22, P-23, P-26 et P-27, en bordure du Fleuve St-Laurent, tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville, moyennant la somme nominale de \$ 1.00. L'achat de ces lots permettrait à la Ville d'aménager ceux-ci en parc et terrain de jeux pour l'ensemble des contribuables et le bénéfice de toute la population de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Octroi de sub-
vention
Centraide
Mauricie
318-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 6 octobre 1980

qu'un octroi au montant de \$ 50.- soit accordé à Centraide Mauricie, pour leur campagne annuelle de financement 1981.

ADOPTÉE.

Avis de motion
travaux, Cours
d'eau

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de régler et déterminer les travaux à effectuer dans le cours d'eau appelé "Cours d'eau Montour" qui a son origine en la municipalité de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le rang du Petit Village, dans la ligne des lots 67-69, en un point situé en dehors de l'emprise Nord-Ouest du chemin Petit Village, traverse le chemin Petit Village, coule vers le Nord-Est en dehors de l'emprise Sud-Est dudit chemin, sur le lot 52 du rang de la Banlieue, sur une longueur d'environ 60 mètres, puis vers le Sud-Est dans la ligne des lots 50, 52, traverse la route # 138, continue sa course vers le Sud-Est dans la ligne des lots 49, 52, puis dans la ligne des lots 48, 52, jusqu'au fleuve St-Laurent où il a son embouchure; et statuant sur la répartition du coût de ces travaux entre les contribuables intéressés et fixant la superficie contributive de chacun des terrains que les travaux doivent servir à égoutter.

Demande au Minis-
tère de l'Agric-
ulture: drai-
nage, cours d'eau
Montour

319-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau appelé "Cours d'eau Montour" qui a son origine en la municipalité de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le rang du Petit Village, dans la ligne des lots 67-69, en un point situé en dehors de l'emprise Nord-Ouest du chemin Petit Village, traverse le chemin Petit Village, coule vers le Nord-Est en dehors de l'emprise Sud-Est dudit chemin, sur le lot 52 du rang de la Banlieue, sur une longueur d'environ 60 mètres, puis vers le Sud-Est dans la ligne des lots 50, 52, traverse la route # 138, continue sa course vers le Sud-Est dans la ligne des lots 49, 52, puis dans la ligne des lots 48, 52, jusqu'au fleuve St-Laurent où il a son embouchure. Il est de plus résolu que la corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

ADOPTÉE.

Correspondance

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche - Accusé de réception: transmission de documents: subvention ateliers socio-culturels.

Ministère des Finances du Québec - Accusé de réception: appui à Récupération-Mauricie.

Sous-Ministre des Affaires Municipales - Accusé de réception: règlement No 130-N-5.

Union des Municipalités du Québec - Accusé de réception: cahier des délibérations des ateliers - congrès '80.

Le 6 octobre

Sous-Ministre des Affaires
Municipales

Ministère des Affaires
Municipales

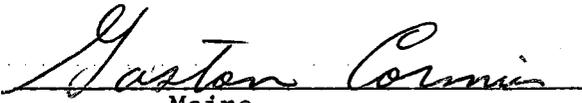
Corporation des Officiers
Municipaux Agréés du Québec

- Modification au tarif des honoraires,
des frais et dépenses payables lors
d'élections municipales.

- Accusé de réception, résolution #
299-80 concernant la Loi 105 "Annexe
à la liste électorale".

- Informe que M. Claude Touzin a été
élu président de la section 2 de la
C.O.M.A.Q.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

4329-a

Le 15 octobre 1980.

PROCES-VERBAL de la vente pour taxes tenue le 15 octobre 1980 dans la salle du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; étaient présents à cette vente, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et Mlle Louise Tellier, Secrétaire.

Cette vente pour taxes a débuté à 10 h pour prendre fin à 11 h.

Les lots suivants (décrits dans la résolution # 303-80) ont été vendus comme suit:

<u>Lot #</u>	<u>Adjudicataire</u>
15-194	Ville de Trois-Rivières-Ouest
15-234	Ville de Trois-Rivières-Ouest
29-38	Ville de Trois-Rivières-Ouest
29-76	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-30	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-68	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-122	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-213	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-210	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-226-4	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-218-3	Ville de Trois-Rivières-Ouest
36-179	M. Gaston Renaud
36-178	M. Gaston Renaud
36-177	M. Gaston Renaud
36-176	M. Gaston Renaud
36-175	M. Gaston Renaud
36-174	M. Gaston Renaud
38-72	M. Gaston Renaud
38-71	M. Gaston Renaud
38-70	M. Gaston Renaud
37-238-1	M. Albert Hubert
161-435	Ville de Trois-Rivières-Ouest
161-434	Ville de Trois-Rivières-Ouest
161-433	Ville de Trois-Rivières-Ouest
150-36 & 145-14	Ville de Trois-Rivières-Ouest
150-37	M. Yves Gervais
150-38	M. Jacques Gélinas


Greffier

Le 16 octobre 1980.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16e jour d'octobre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Guy Côté, Fernand Blanchette, et Fernand Bouchard.

Monsieur Henri Guilbert, Conseiller, motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du règlement # 545 adoptant et approuvant le règlement No 3 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges et l'emprunt au montant de \$ 1,023,000.00 qui y est décrété pour l'achat de sept (7) autobus et autres équipements.
- 2.- Adoption du règlement # 546 adoptant et approuvant le règlement No 4 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, lequel règlement adoptait le programme des immobilisations 1981-82-83.
- 3.- Adoption du règlement # 547 adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges pour l'année financière 1981.

Adoption règl.
545 (adopt. et
approuv. règl.
3, C.I.T.F.)
320-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 545 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement No 3 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), et l'emprunt au montant de \$ 1,023,000.00 qui y est décrété, pour l'achat de sept (7) autobus et autres équipements" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption règl.
546 (adopt. et
approuv. règl.
4, C.I.T.F.)
321-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement No 546 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement No 4 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), lequel règlement adoptait le programme des immobilisations 1981-82-83" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption règl.
547 (adopt. et
approuv. budget
C.I.T.F. -1981-
322-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

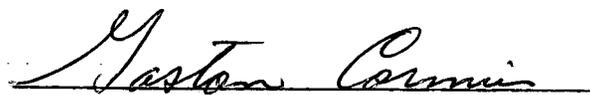
APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

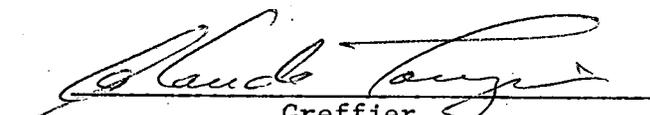
Le 16 octobre 1980,

que le règlement No 547 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) pour l'année financière 1981" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 20 octobre 1980.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20e jour du mois d'octobre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette & Fernand Bouchard.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Guoin, Assistant de l'ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal du 06-10-80

323-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 1980, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption procès-verbal du 16-10-80

324-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 octobre 1980, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption liste de comptes 1980 C-43

325-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-43, concernant les chèques # 2543 à 2637 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 84,122.53, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption liste de comptes 1980 C-44

326-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-44, concernant les chèques # 2638 à 2665 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 154,467.47, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 20 octobre 1980.

Adoption liste
de comptes 1980
C-45
327-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-45, concernant les chèques # 2666 à 2681 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 231,336.02, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Démission
secrétaire-commis
Trésorerie
328-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la démission de madame Madeleine Leclerc-Dauphinais comme secrétaire-commis au service de la Trésorerie de la Ville, soit acceptée à compter du 24 octobre 1980.

ADOPTÉE

Annulation du
solde d'emprunt
non utilisé,
règle. # 272
329-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le solde non financé au montant de \$ 12,000.- du règlement numéro 272 ne sera pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde est par la présente annulé.

ADOPTÉE

Adoption plan
de cadastre
Trobec Ltée
330-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 11 septembre 1980, pour le compte de Trobec Ltée, concernant la subdivision des lots 162-374, 162-380 et 162-420 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté. (dossier # 40980)

ADOPTÉE

Adoption plan
de cadastre "Les
Const. Marcel
Dubé Inc."
331-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 17 mars 1980, pour le compte de Les Constructions Marcel Dubé Inc., concernant la subdivision du lot 12 (12-33) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté. (dossier # 32662)

ADOPTÉE

Adoption liste
des mutations
16 au 30-09-80
332-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

Le 20 octobre 1980.

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 septembre 1980 inclusivement concernant un montant total de revenus de \$ 1,905.75, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Adoption plan de
cadastre de Pla-
ce Alexandre pour
V.T.R.O.

333-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 27 septembre 1980, pour le compte de la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots:

- ~~46-29~~, borné vers le Nord-Est par les lots 46-1 à 46-6, 46-13 à 46-21 et P.-46, vers le Sud-Est, par P.-46 (rue) et vers le Sud-Ouest par le lot 378 (rue);
- 47-6, borné vers le Nord-Est par le lot 378 (rue), vers le Sud par P.-47, vers le Sud-Ouest par le lot 50-2 (rue) et vers le Nord-Ouest par le lot 378 (rue);
- 50-2, borné vers le Nord-Est par le lot 47-6 (rue), vers le Sud-Est par P.-50, vers le Sud-Ouest par le lot 52-3 (rue) et vers le Nord-Ouest par le lot 378 (rue);
- 52-3, borné vers le Nord par le lot 379 (rue), vers le Nord-Est par le lot 50-2 (rue), vers le Sud par P.-52 et vers le Sud-Ouest par le lot 53-2 (rue);
- 53-2, borné vers le Nord par le lot 379 (rue), vers le Nord-Est par le lot 52-3 (rue), vers le Sud par P.-53 et vers le Sud-Ouest par le lot 54-1 (rue);
- 54-1, borné vers le Nord par le lot 379 (rue), vers le Nord-Est par le lot 53-2 (rue), vers le Sud par P.-54 et vers le Sud-Ouest par le lot 55-1 (rue);
- 55-1 borné vers le Nord par le lot 379 (rue), vers le Nord-Est par le lot 54-1 (rue), vers le Sud par P.-55 et vers le Sud-Ouest par le lot 56-1 (rue);
- 56-1, borné vers le Nord par le lot 380 (rue), vers le Nord-Est par le lot 55-1 (rue), vers le Sud par P.-56 et vers le Sud-Ouest par le lot 57-1 (rue);
- 57-1, borné vers le Nord par le lot 380 (rue), vers le Nord-Est par le lot 56-1 (rue), vers le Sud par P.-57 et vers le Sud-Ouest par le lot 58-1 (rue);
- 58-1, borné vers le Nord par le lot 380 (rue), vers le Nord-Est par le lot 57-1 (rue), vers le Sud par P.-58, vers le Sud-Est par P.-58 et vers le Sud-Ouest par le lot 59-6 (rue);
- 59-6, borné vers le Nord par le lot 380 (rue), vers le Nord-Est par le lot 58-1 (rue), vers l'Est par P.-59, vers le Nord-Est par P.-59, vers le Nord par P.-59, vers le Sud par la Route 138 (sans désignation cadastrale), vers l'Ouest par P.-59, vers le Sud-Ouest par P.-59 et vers l'Ouest par P.-59

du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté, pour lesquels, la municipalité entend se prévaloir de l'article 430 de la Loi sur les cités et villes, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette subdivision et le Livre de Renvoi. (dossier 32007).

ADOPTÉE

Le 20 octobre 1980.

Permanence de
M. D. Thibault
334-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Daniel Thibault, ing. jr., soit engagé en permanence au poste d'ingénieur municipal et qu'un ajustement de salaire au montant de \$ 1,500.00 annuellement, lui soit accordé, soit \$ 28.85 par semaine et ce, à compter du 17 septembre 1980.

ADOPTÉE

Soumissions de
sel
335-80

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour la fourniture de gros sel de voirie pour l'entretien des rues de la Ville, pour la prochaine saison hivernale 1980-1981 en deux (2) alternatives;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes en présence de MM. Daniel Thibault, ing. jr., Ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., Ingénieur - Gérant et Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues:

		FAB Quai T.R.	FAB Garage mun.
Groupe des produits chimiques Domtar:	1re altern.:	non coté	non coté
	2e altern.:	\$ 27.70	\$ 27.10/ton. mét.
La Société Canadienne de Sel Limitée:	1re altern.:	\$ 27.65 (bleu)	\$ 27.65/ton. mét.
	2e altern.:	non coté	non coté
Les produits Sel Iroquois:	1re altern.:	non coté	non coté
	2e altern.:	\$ 28.00	\$ 28.50/ton. mét.

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la soumission de La Société Canadienne de Sel Limitée, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme dans la première alternative au prix de \$ 27.65/ tonne métrique, FAB Quai de Trois-Rivières et/ou Garage municipal.

ADOPTÉE

Adoption plan
de cadastre
"Les Immeubles
de T.-R. Inc."
336-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 22 septembre 1980, pour le compte de "Les Immeubles Trois-Rivières Inc.", concernant le lot # 162-360-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi que la correction des lots 162-344 et 162-359 à 162-361 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté. (Dossier # 32729).

ADOPTÉE

Le 20 octobre 1980.

Adoption plan
de cadastre "Ter-
rasse Duvernay
Inc." et "Cons-
truction Marcel
Houde Inc."
337-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 14 août 1980, pour le compte de "Terrasse Duvernay Inc." et "Construction Marcel Houde Inc.", concernant les lots 159-189 à 159-200 et 160-691 à 160-697 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté. (Dossier 23744).

ADOPTÉE

Permanence M.
Alain Lacoursière
338-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Alain Lacoursière soit engagé en permanence au poste de standardiste à temps partiel du Service de Police et d'Incendie de Trois-Rivières-Ouest et ce, à compter du 5 octobre 1980, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Avis de motion
Lot P.-18 de la
zone US-101

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage du lot # P.-18 de la zone US-101 pour l'inclure à la zone CG-115 sur le boulevard Royal.

Avis de motion
Lot P.-17 de la
zone U-103

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage d'une partie du lot P.-17 de la zone U-103 afin de l'inclure à la zone M-107, située au coin du boulevard Marion et Côte Richelieu.

Projet de règle-
ment lot P.-18
de la zone US-101
339-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le projet de règlement de modification de zonage préparé par le Greffier de la Ville, concernant le lot P-18 de la zone US-101, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Projet de règle-
ment lot P.-17
de la zone U-103
340-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le projet de règlement de modification de zonage préparé par le Greffier de la Ville, concernant le lot P.-17 de la zone U-103, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le 20 octobre 1980.

-Avis de motion réitéré: travaux cours d'eau Montour

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère son avis de motion donné le 6 octobre 1980, concernant des travaux à effectuer dans le cours d'eau Montour.

CORRESPONDANCE

Hydro-Québec:

- Accusé de réception: éclairage de rues: remplacement de 109 luminaires de 4,000 lumens par des 10,000 lumens. Demande refusée.

Ministère de l'Environnement (L'Attaché Politique)

- Accusé de réception de notre résolution d'appui à Récupération Mauricie pour la récupération à la source des déchets et cette résolution sera transmise au service concerné.

Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.

- Remerciements pour l'immense travail réalisé dans le cadre des Jeux du Québec (Eté 1980).

M. Claude Lajoie,
Député de Trois-Rivières

- Copie de lettre adressée au Secrétaire d'état, l'Honorable Francis Fox concernant notre demande de subvention pour l'installation d'un mât en face de l'Hôtel de Ville.

M. Claude Lajoie,
Député de Trois-Rivières

- Copie de lettre adressée au Ministre des Travaux Publics, l'Honorable Paul J. Cosgrove concernant notre demande de subvention pour l'installation d'un mât en face de l'Hôtel de Ville.

A.F.E.A.S. Ste-Catherine-de-Sienne

- Envoi d'une résolution relativement à la qualité de l'eau à Trois-Rivières-Ouest.

A.F.E.A.S. Jean XXIII

- Envoi d'une résolution relativement à la qualité de l'eau à Trois-Rivières-Ouest.

Ministère de l'Environnement (Sous-Ministre Adjoint)

- Accusé de réception de notre résolution d'appui à Récupération Mauricie pour la récupération à la source des déchets et ce Ministère nous informe de la mise en place de programmes spécifiques.

Familles Beaufort & Giguère

- Remerciements, décès de Mme Jeannine Beaufort, soeur du policier Pierre Giguère

Centraide Mauricie

- C'est avec grand plaisir qu'ils ont reçu notre cotisation pour la campagne annuelle

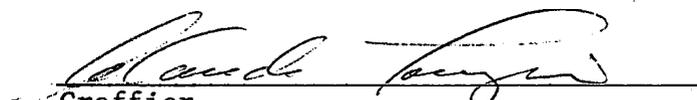
Cabinet du Ministre de la Justice (chef de cabinet)

- Accuse réception de notre lettre pour l'installation d'un mât en face de notre Hôtel de Ville.

Le 20 octobre 1980.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 22 octobre 1980.

Règlement #
200-T-45

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-45 intitulé:
"Règlement amendant le règlement # 200-T par le détachement du lot
18-2 de la zone US-101 pour former une zone CG-115", tenue les 21
et 22 octobre 1980.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 h, le 22 octobre 1980, je déclare que ledit règlement # 200-T-45
est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé,
j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du
Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 22 octobre 1980.

Règlement #
200-T-46

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-46 intitulé:
"Règlement amendant le règlement # 200-T par le détachement d'une partie du lot P-140 NS des zones CM-300, RG-304 et RG-305 pour former trois (3) nouvelles zones unifamiliales: U-305, U-306 et U-307", tenue les 21 et 22 octobre 1980.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 h, le 22 octobre 1980, je déclare que ledit règlement # 200-T-46 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller


Conseiller

Le 22 octobre 1980.

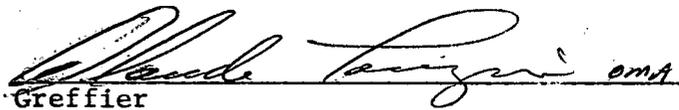
Règlement #
200-T-47

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-47 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie des lots P-150, P-152, P-153, P-154, P-155 et P-157 et les lots # 157-24, 157-31, 155-11, 150-1, 150-2, 150-3, 155-2, 155-5, 155-6, 155-7, 155-9, 155-10, 157-35, 157-36, 157-37, 157-38 et 157-39 pour les intégrer à la zone U-8, qui ne sont plus zonés par le règlement # 200 considérant le jugement de la cour d'appel du 5 avril 1978, en conséquence la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire zoner ces lots unifamiliaux en les intégrant à la zone U-8, tenues les 21 et 22 octobre 1980.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 h, le 22 octobre 1980, je déclare que ledit règlement # 200-T-47 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 3 novembre 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3e jour du mois de novembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'Ingénieur, et M. Claude Touzin, o.m.a. Greffier et Trésorier Adjoint,

Adoption procès-
verbal 20-10-80
341-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 octobre 1980, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-
verbal assemblée
des électeurs
règl. # 200-T-45
342-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 21 et 22 octobre 1980, concernant le règlement No 200-T-45 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200-T par le détachement du lot # 18-2 de la zone US-101 pour former une zone CG-115", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-
verbal assemblée
des électeurs
règl. # 200-T-46
343-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 21 et 22 octobre 1980, concernant le règlement No 200-T-46 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200-T par le détachement d'une partie du lot P-140 NS des zones CM-300, RG-304 et RG-305 pour former trois (3) nouvelles zones unifamiliales: U-305, U-306 et U-307", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-
verbal assemblée
des électeurs
règl. # 200-T-47
344-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 21 et 22 octobre 1980, concernant le règlement No 200-T-47 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie des lots P-150, P-152,

Le 3 novembre 1980

P-153, P-154, P-155 et P-157 et les lots # 157-24, 157-31, 155-11, 150-1, 150-2, 150-3, 155-2, 155-5, 155-6, 155-7, 155-9, 155-10, 157-35, 157-36, 157-37, 157-38 et 157-39 pour les intégrer à la zone U-8, qui ne sont plus zonés par le règlement # 200 considérant le jugement de la Cour d'Appel du 5 avril 1978, en conséquence la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire zoner ces lots unifamiliaux en les intégrant à la zone U-8", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste de
comptes 1980
C-46
345-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-46, concernant les chèques No 2682 à 2700 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 83,497.89, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre, rue
de Coubertin
346-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, A.G., en date du 8 août 1980, pour le compte de Réal St-Arnaud Inc, concernant l'annulation des lots P-162-1, P-162 et P-166-1, 162-1-103, 162-1-104, 162-1-104-2, 162-1-105, 166-7, 166-8-1, 166-8-2 et 166-9 (rue de Coubertin), et acceptant l'ajout préparé le 1er octobre 1980 concernant les lots 376 et 377 (rue de Coubertin) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier # 32777).

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre "Place-
ments Dollard Inc"
347-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 22 septembre 1980, pour le compte de "Placements Dollard Inc", concernant la subdivision du lot 165-6 (boul. Rochon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis, moyennant 10% pour parc. (dossier # 23754A).

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre "Les
Constructions
Marcel Dubé Inc"
348-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 17 octobre 1980, pour le compte de "Les Constructions Marcel Dubé Inc" concernant la subdivision des lots 12-34 et 12-35 (rue) (Côte Richelieu), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier # 32833).

ADOPTÉE.

Le 3 novembre 1980

Adoption plan de
cadastre "Ville
de T.-R.-O."
(boul. Jean XXIII)
349-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 2 octobre 1980, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le projet de remplacement des lots # 28-8-1 et 31-1, 31-2, 28-15, 28-16 et d'une partie des lots # 28-2, 28-3, 28-14, 28-17, 28-18 et 28-19 (boul. Jean XXIII), qui sont annulés et acceptant les nouvelles subdivisions # 28-21 et 31-4 (boul. Jean XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier # 32583).

ADOPTÉE.

Nomination d'un
pro-maire
350-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur le Conseiller Guy Desjardins soit nommé pro-maire pour une période de quatre (4) mois à compter du 3 novembre 1980.

ADOPTÉE.

Autorisation
au Trésorier
transferts de
fonds (garage
municipal)
351-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Trésorier de la Ville soit autorisé à faire les transferts de fonds nécessaires pour l'achat du terrain portant le numéro 9-16 situé dans le parc industriel, pour l'érection d'un garage municipal.

ADOPTÉE.

Autorisation à
signer le contrat
(Les Gestions
Dapado Inc)
352-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat sous seing privé à intervenir entre la firme "Les Gestions Dapado Inc" et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les travaux d'égout sanitaire sur la rue Iberville.

ADOPTÉE.

Demande d'implan-
ter une succursale
postale
353-80

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest possède une population d'au-delà de 14,000 habitants;

CONSIDERANT QUE toutes les municipalités environnantes de notre Ville possèdent une succursale postale dans leurs limites;

CONSIDERANT QUE pour l'ensemble des contribuables de Trois-Rivières-Ouest l'implantation de cette succursale serait un apport économique important dans le milieu;

Il est:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

ET RESOLU A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Postes du Canada d'implanter une succursale postale à Trois-Rivières-Ouest, afin de fournir à la population tous les équipements nécessaires pour que le courrier devant être réparti dans les limites de Trois-Rivières-Ouest soit classé et distribué à ce point d'origine.

ADOPTÉE.

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage du lot # 165-6 de la zone RX-3, appartenant à la firme "Les Placements Dollard Inc", pour l'intégrer à la zone CG-19.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le projet de règlement de modification de zonage préparé par le Greffier de la Ville, concernant le lot # 165-6 de la zone RX-3, appartenant à la firme "Les Placements Dollard Inc", pour l'intégrer à la zone CG-19, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE.

A 16:00 h, le 30 octobre 1980, les soumissions pour l'étude stratigraphique ont été ouvertes en présence de Monsieur le Maire Gaston Cormier, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, un représentant de la firme "La Compagnie Internationale de Conseillers en Hydrogéologie (Qué.) Ltée, un représentant de la compagnie "Hydro Géo Canada", ainsi que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Les soumissions reçues pour cette étude stratigraphique sont les suivantes:

La Cie Internationale de Conseillers en Hydrogéologie (Qué.) Ltée	\$ 30,929.00
Géomines Ltée	\$ 39,170.00
Foratek International Inc	\$ 25,830.00
R.J. Lévesque & Fils Ltée	\$ 23,735.00
Hydrogéo Canada Inc	\$ 28,300.00

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier remet ces soumissions à l'Ingénieur municipal pour étude et rapport lors d'une prochaine assemblée.

Avis de motion
modification
zonage, lot
165-6

Acceptation du
projet de règle-
ment (lot 165-6)
354-80

Ouverture des
soumissions:
étude stratigra-
phique

Le 3 novembre 1980

Avis de motion
modification, art.
12, règl. 327

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article 12 du règlement No 327 pour imposer à l'avenir à la superficie les terrains riverains au lieu du pied de façade, en vertu de l'article 602-A de la Loi sur les Cités et Villes.

Avis de motion
modification
annexe du règl.
181-A-1

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'annexe du règlement No 181-A-1 pour y soustraire le lot P-20 appartenant à Madame Thérèse Aubry Duberger, afin de se conformer à l'article 602-A de la Loi sur les Cités et Villes.

Demande au M.A.M.
d'accepter une
nouvelle marge
de crédits
355-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'accepter une nouvelle marge de crédits concernant le règlement No 351 (travaux, rue Liège), afin d'extensionner l'approbation de \$ 68,000. à \$ 79,000.

ADOPTÉE.

Adoption, liste
de comptes 1980,
C-47
356-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-47, concernant les chèques No 2701 à 2724 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 221,424.67, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, soumis-
sion, travaux rue
Liège
357-80

CONSIDERANT la demande de soumissions pour les travaux de confection d'un égout sanitaire, de la mise en forme, de l'aqueduc sur la rue Liège;

CONSIDERANT QUE les soumissions ont été ouvertes à 16:00 h, le 2 septembre 1980, en présence de Monsieur le Maire Gaston Cormier, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

Excavations Dratex Inc	\$ 35,448.51
Panpierre Inc	\$ 36,354.44
André Cyrenne Inc	\$ 39,054.17
Clément Ricard & Fils Inc	\$ 42,432.04
André Boisvert Excavation	\$ 48,924.75
La Cie de Construction Dollard Ltée	\$ 43,802.70
Gaston Paillé Ltée	\$ 49,258.40
Sablière Ste-Marthe Inc	\$ 58,057.50

CONSIDERANT QU'une étude de ces soumissions a été faite par M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal et que ces huit (8) soumissions sont conformes;

Le 3 novembre 1980

il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente; que la soumission de la compagnie "Excavations Dratex Inc", au montant de \$ 35,448.51, concernant des travaux de confection d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Liège, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat sous seing privé avec cette firme, le tout selon les normes et conditions mentionnées audit contrat.

ADOPTÉE.

Modification,
règl. # 137-N-2,
162-N, 163, 164,
168, 169, 308,
309, 327, 338, 339,
342.

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de \$ 1,150,000., en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
358-80	
137-N-2	\$ 81,000.
162-N	238,500.
163	15,000.
164	107,000.
168	5,000.
169	15,500.
308	30,000.
309	58,000.
327	190,000.
338	100,000.
339	110,000.
342	200,000.
	<u>\$1,150,000.</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$ 1,150,000.

Le 3 novembre 1980

- 1.- Les obligations seront datées du 15 décembre 1980;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque de Commerce Canadienne Impériale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13½% l'an sera payé semi-annuellement le 15 juin et le 15 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$ 100, ou de multiples de \$ 100.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE.

Demande d'autorisation émission d'obligations à court terme
359-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$ 1,150,000., fait en vertu des règlements numéros: 137-N-2, 162-N, 163, 164, 168, 169, 308, 309, 327, 338, 339 et 342;

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- dix ans (à compter du 15 décembre 1980), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 16 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 162-N, 308, 309, 327, 338, 339 et 342;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

Demande d'autorisation renouvellement d'obligations
360-80

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 1er novembre 1980, un montant de \$ 462,000. à renouveler pour des périodes de 5, 15 et 25 ans, en vertu des règlements numéros: 137-N-2, 162-N, 163, 164, 168 et 169;

Le 3 novembre 1980

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 15 décembre 1980;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires Municipales;

il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à émettre les \$ 462,000. d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 15 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE.

Demande d'autorisation, émission à court terme - amortissements - 361-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$ 1,150,000., fait en vertu des règlements numéros: 137-N-2, 162-N, 163, 164, 168, 169, 308, 309, 327, 338, 339 et 342;

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre les obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq ans (à compter du 15 décembre 1980), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 15 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés sauf les règlements numéros 163 et 168;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

Adoption, plan de cadastre (Place Alexandre) 362-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 27 septembre 1980, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les ajouts:

- 378, borné vers le Nord-Est par P.-46, vers le Sud-Est par la Route du Petit Village (sans désignation cadastrale), vers le Sud-Ouest par les lots 47-1, 47-2, 47-3 et P.-47, vers le Sud-Est par P.-47 et P.-50, vers le

Sud-Est par P.-50, vers le Sud-Ouest par le lot 379 (rue), vers le Nord par le lot 67, vers le Nord-Ouest par le lot 67 et vers le Nord-Ouest par les lots 64, 65, 66, 67 et P.-46;

- 379, borné vers le Nord par le lot 74, vers le Nord par les lots 71, 72 et 73, vers le Nord par les lots 67, 69, 71, 70-1 et P.-70, vers le Nord-Est par le lot 378 (rue), vers le Sud par P.-52, vers le Sud par P.-52 et P.-53, vers le Sud par les lots 54, 55 et P.-53, vers le Sud par le lot 55 et vers le Sud-Ouest par le lot 380 (rue);

- 380, borné vers le Nord par les lots 75, 77 et 78, vers le Nord par le lot 75, vers le Nord-Est par le lot 379 (rue), vers le Sud par le lot 56, vers le Sud par les lots 56 et 57, vers le Sud par les lots 57, 58 et P.-59, vers le Nord-Ouest, par la Route du petit Village (sans désignation cadastrale),

du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières soit accepté, pour lesquels, la municipalité entend se prévaloir de l'article 430 de la Loi sur les Cités et Villes, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette subdivision et le Livre de Renvoi. (dossier 32007).

ADOPTÉE

Avis de motion réitéré - modif. zonage (boul. Marion & Côte Rich.) P.-17

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère son avis de motion donné en date du 20 octobre 1980, afin de modifier le zonage d'une partie du lot P.-17 de la zone U-103, pour l'inclure à la zone M-107, située au coin du boulevard Marion et Côte Richelieu.

Avis de motion réitéré - modif. zonage (boul. Royal), lot P.18

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion donné en date du 20 octobre 1980, afin de modifier le zonage du lot P.-18 de la zone US-101, pour l'inclure à la zone CG-115 sur le boulevard Royal.

Avis de motion réitéré - travaux cours d'eau Montour

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère son avis de motion donné le 6 octobre 1980, concernant des travaux à effectuer dans le cours d'eau Montour.

Correspondance

Cabinet du Ministre de la Justice (Assistant ministériel)

- Copie de lettre envoyée à M. Claude G. Lajoie concernant notre demande pour un mât en face de l'Hôtel de Ville. Le Ministère des Travaux Publics du Canada ne peut acquiescer à notre demande.

M. Guy Bourelle, ing. Ministère des Transports

- Notre demande d'acquisition des lots P-18, P-21, P-22, P-23, P-26 et P-27 a été transmise au service concerné.

Association Touristique du Coeur du Québec

- Demande de prévoir l'adhésion de la Ville à leur organisme pour l'année 1981 (\$0.03/habitant, maximum \$700.00).

M. Denis de Belleval Ministre des Transports

- Accuse réception de notre demande d'acquisition des lots P-18, P-21, P-22, P-23, P-26 et P-27 et nous assure que M. Guy Bourelle saura y apporter les suites appropriées.

Sous-Ministre des Affaires Municipales

- Accuse réception du règlement # 544 (Garderie Le Petit Navire).

Sous-Ministre des Affaires Municipales

- Approbation du règlement # 351 décrétant les travaux à effectuer sur la rue Liège et un emprunt n'excédant pas \$ 68,000.00

Le 3 novembre 1980

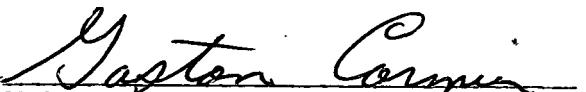
Union des Municipalités du Québec

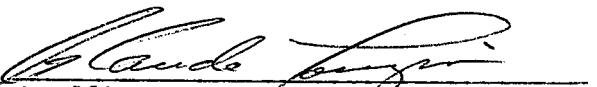
- Lettre: "Règlement concernant le paiement d'une taxe en plusieurs versements" "Règlement prescrivant le contenu minimal de l'avis d'évaluation et des comptes de taxes municipales".

Commission Municipale du Québec

- Approbation d'un emprunt par obligations n'excédant pas \$ 68,000.00 concernant les travaux à être effectués sur la rue Liège.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 10 novembre 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10e jour du mois de novembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, Guy Côté, Fernand Bouchard et Guy Desjardins.

Monsieur Henri Guilbert, Conseiller, motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Marie Guoin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité.
- 2.- Adoption du règlement #327-A afin de modifier l'article 12 du règlement # 327 pour imposer à l'avenir à la superficie les terrains riverains au lieu du pied de façade, en vertu de l'article 602-A de la Loi sur les Cités et Villes.
- 3.- Adoption du règlement #181-A-2 afin de modifier l'annexe du règlement No 181-A-1 pour y soustraire le lot P-20 appartenant à Madame Thérèse Aubry Duberger, pour se conformer à l'article 602-A de la Loi sur les Cités et Villes.

Adoption rapport
du Maire (situation
financière
de la Ville
362-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

que le rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité 1980 et sur les prévisions pour l'année 1981, soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
327-A (modif.
art. 12 du règl.
327)
363-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 327-A intitulé: "Règlement afin de modifier l'article 12 du règlement # 327 pour imposer à l'avenir à la superficie les terrains riverains au lieu du pied de façade, en vertu de l'article 602-A de la Loi sur les Cités et Villes", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Le 10 novembre 1980

Adoption, règl. #
181-A-2 (modif.
annexe du règl.
181-A-1: lot
P-20 soustrait).
364-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 181-A-2 intitulé; "Règlement afin de modifier l'annexe du règlement No 181-A-1 pour y soustraire le lot P-20 appartenant à madame Thérèse Aubry Duberger, pour se conformer à l'article 602-A de la Loi sur les Cités et Villes", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

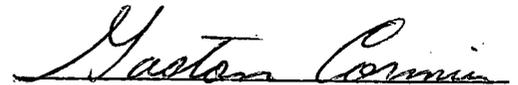
ADOPTÉE.

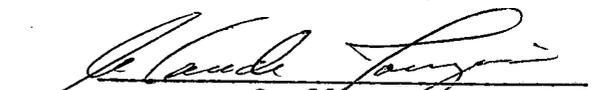
Correspondance

Société St-Jean-Baptiste
(Trois-Rivières-Ouest)

- Résolution concernant la qualité
de l'eau à Trois-Rivières-Ouest

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier

Le 17 novembre 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17e jour du mois de novembre 1980, sous la présidence de Monsieur le Conseiller Guy Desjardins, Pro-Maire; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Henri Guilbert.

Monsieur le Maire Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Guoin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbal 3-11-80
365-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 novembre 1980, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption procès-
verbal 10-11-80
366-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 novembre 1980, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste
des mutations
1er au 15-10-80
367-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 octobre 1980 inclusivement, concernant un montant total de revenus de \$ 1,815.90, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste
des mutations
16 au 31-10-80
368-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 octobre 1980 inclusivement, concernant un montant total de revenus de \$ 2,843.70, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Le 17 novembre 1980

Adoption liste
de comptes 1980
C-48

369-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-48, concernant les chèques No 2725 à 2815 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 69,901.00, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-49

370-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-49, concernant le chèque # 2725 et les chèques # 2816 à 2840 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 612,257.00, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Autorisation, con-
trat de servitude
d'égout pluvial
lot 17-120 (rue
Lacerte)

371-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot # 17-120 (rue Lacerte), appartenant à monsieur Marcel Chartier; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat

ADOPTÉE.

Adoption de la
soumission: four-
niture d'essence
372-80

Les soumissions concernant la fourniture d'essence ont été ouvertes à 16:30 h ce 17 novembre 1980, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint. Une seule soumission a été reçue, soit celle de Shell Canada Ltée, au montant de \$.3090 du litre.

CONSIDERANT qu'une seule soumission a été reçue concernant la fourniture d'essence;

il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la soumission de Shell Canada Limitée, pour la fourniture d'essence "Shell Super Sans Plomb", soit acceptée au prix de \$.3090 du litre pour approximativement 136,383 litres pour un montant de \$ 42,142.35, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

Le 17 novembre 1980

Adoption des
soumissions:
véhicules de la
Voirie
373-80

Les soumissions concernant la fourniture de véhicules de la Voirie ont été ouvertes à 16:30 h ce 17 novembre 1980, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Deux soumissions ont été reçues, soit celles de:

Trois-Rivières Plymouth Ltée au montant de \$ 23,112. incluant la taxe de vente; et

Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée au montant de \$ 24,019.48 incluant la taxe de vente,
pour la fourniture de deux véhicules devant être utilisés par le Service de la Voirie.

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal de la Ville, monsieur Daniel Thibault, ing. jr, recommandant d'octroyer la soumission au plus bas soumissionnaire, soit Trois-Rivières Plymouth Ltée;

il est:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Trois-Rivières Plymouth Ltée, pour la fourniture de deux camionnettes neuves 1981 d'un P.T.C. de 8,000 lb minimum, cabinet d'équipe de six passagers, pour un montant total de \$ 23,112. incluant la taxe de vente, tel que spécifié dans la soumission, étant donné qu'elle la plus basse et conforme.

ADOPTÉE.

N.B.: La compagnie Ford ne peut soumissionner étant donné qu'elle ne fabrique plus ce type de véhicule.

Adoption de la
soumission, é-
tude stratigra-
phique
374-80

CONSIDERANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 30 octobre 1980 à 16:00 h;

CONSIDERANT QUE les cinq soumissions reçues sont les suivantes:

La Cie Internationale de Conseillers en Hydrogéologie (Qué.) Ltée	\$ 30,929.00
Géomines Ltée	\$ 39,170.00
Foratek International Inc	\$ 25,830.00
R.J. Lévesque & Fils Ltée	\$ 23,735.00
Hydrogéo Canada Inc	\$ 28,300.00

Le 17 novembre 1980

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing. jr, en date du 17 novembre 1980, recommandant l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire;

il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la soumission pour l'étude stratigraphique présentée par la firme R.J. Lévesque & Fils Ltée, pour un montant de \$ 23,735. soit acceptée, étant donné qu'elle est conforme et la plus basse; et que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat sous seing privé avec cette firme, le tout selon les normes et conditions mentionnées audit contrat.

ADOPTÉE.

Félicitations
M. Denis Vaugeois
375-80

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à monsieur Denis Vaugeois, Ministre des Affaires Culturelles, pour sa nomination à la vice-présidence du Conseil du Trésor.

ADOPTÉE.

Adoption du budget, O.M.H.T.R.O.
1980

376-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1980 qui lui a été soumis pour approbation.

ADOPTÉE

Adoption du budget, O.M.H.T.R.O.
1981

377-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1981 qui lui a été soumis pour approbation.

ADOPTÉE.

Demande à l'Hydro-Québec d'installer et d'enlever des luminaires

378-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

Le 17 novembre 1980

que demande soit faite à l'Hydro-Québec
d'installer:

- 1.- un luminaire de 10,000 lumens sur le Chemin Ste-Marguerite;
- 2.- un luminaire de 20,000 lumens au coin des rues Sidbec et St-Joseph;

d'enlever:

- 1.- la sentinelle située dans le Parc Amiens;
- 2.- les quatre luminaires de 4,000 lumens dans le parc Frontenac;
- 3.- le luminaire de 1,000 lumens sur la rue Roberge;

tel que démontré sur les plans présentés par le Service technique de la Ville.

ADOPTÉE.

Demande de 40
unités addition-
nelles pour per-
sonnes retraitées
379-80

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la Commission Scolaire de Chavigny un besoin de logements pour personnes retraitées à revenu modique;

il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que demande soit faite au Ministre délégué à l'Habitation, monsieur Guy Tardif, par l'entremise de la Société d'Habitation du Québec, de bien vouloir considérer la possibilité de réaliser quarante (40) unités additionnelles destinées aux personnes retraitées; et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest consente à accepter les municipalités qui sont desservies par la Commission Scolaire de Chavigny de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Avis de motion
modif. art. 11
règl. 235 (égout
sanitaire, Poly-
valente Chavigny)

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article # 11 du règlement No 235 concernant les travaux d'égout sanitaire desservant l'école Polyvalente Chavigny, pour que cet article d'imposition soit chargé dans son ensemble au fonds général de la Ville à l'avenir.

Avis de motion
annul. art. 10 &
modif. art. 11 &
annexe "A", règl.
188.

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement annulant l'article 10 et modifiant l'article 11 et l'annexe "A" du règlement # 188.

Avis de motion
réitéré, modif.
zonage du lot #
165-6 (boul. du
Rochon)

Monsieur le Conseiller Guy Côté réitère son avis de motion donné en date du 3 novembre 1980, afin de modifier le zonage du lot # 165-6 (boul. du Rochon) de la zone RX-3 pour l'intégrer à la zone CG-19. (Projet Yvon Roy).

Le 17 novembre 1980

Avis de motion réitéré, modif. zonage d'une partie du lot P.-17 (boul. Marion-Côte Richelieu)

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère son avis de motion donné en date du 3 novembre 1980, afin de modifier le zonage d'une partie du lot P.-17, appartenant à M. Laurent J. Deshaies, de la zone U-103 pour l'inclure à la zone M-107 située au coin du boulevard Marion et Côte Richelieu.

Avis de motion réitéré, modif. zonage du lot P.-18 (boul. Royal)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette, réitère son avis de motion donné en date du 20 octobre 1980, afin de modifier le zonage du lot P.-18, appartenant à M. Louis-Georges Vigneault, de la zone US-101 pour l'inclure à la zone CG-115 sur le boulevard Royal.

Avis de motion, modif. art. 11 régl. 250 (mise en forme rue Chavigny)

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article # 11 du règlement No 250 concernant la mise en forme de la rue Chavigny pour que cet article d'imposition soit chargé en partie au fonds général de la Ville à l'avenir.

Adoption liste de comptes 1980 C-50

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

380-80

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-50, concernant les chèques No 2841 à 2862 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 124,644.99, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, soumission, émission d'obligations \$ 1,150,000. 381-80

CONSIDERANT QUE la corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé a demandé, par l'entremise de la Gazette Officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de \$ 1,150,000., avis qui a paru le 1er novembre 1980;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les trois (3) soumissions ci-dessous détaillées:

Banque Nationale du Canada
Lévesque, Beaubien Inc
Molson, Rousseau & Cie Inc
Geoffrion, Leclerc Incorporé
Mc Neil, Mantha Incorporé.

Prix offert:	96.94
Modalités:	\$ 56,000. Taux: 13 $\frac{1}{4}$ % échéant 1981 à 1982
	\$ 32,000. Taux: 13 $\frac{1}{2}$ % échéant 1983
	\$602,000. Taux: 13 $\frac{3}{4}$ % échéant 1984 à 1985
	\$460,000. Taux: 14% échéant 1990
Loyer:	14,6336

Le 17 novembre 1980

Raymond Camu Inc.

Prix offert: 96,877
 Modalités: \$ 88,000. Taux: 13½%
 échéant 1981 à 1983
 \$602,000. Taux: 13¾%
 échéant 1984 à 1985
 \$460,000. Taux: 14%
 échéant 1990
 Loyer: 14,6538

Breault, Guy, O'Brien Inc.
 Florido Matteau Inc.
 Banque Canadienne Impériale
 de Commerce

Prix offert: 95.36
 Modalités: \$ 56,000. Taux: 13½%
 échéant 1981 à 1982
 \$634,000. Taux: 13¾%
 échéant 1983 à 1985
 \$460,000. Taux: 14%
 échéant 1990
 Loyer: 15,0516

CONSIDERANT QUE l'offre ci-haut provenant de la Banque Nationale du Canada s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDERANT QUE cette soumission n'est pas conforme aux modalités stipulées dans l'avis de demande de soumissions en ce qui a trait au taux d'intérêt;

CONSIDERANT, d'autre part, qu'il serait dans l'intérêt de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de réaliser ce financement le plus tôt possible;

il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à vendre, de gré à gré, les \$ 1,150,000. d'obligations au Syndicat dirigé par la Banque Nationale du Canada aux conditions énumérées ci-haut.

ADOPTÉE.

Le 17 novembre 1980

Modification de
la résolution
358-80 (taux
n'excédant pas
14%)

382-80

Avis de motion
réitéré - cours
d'eau Montour

Correspondance

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

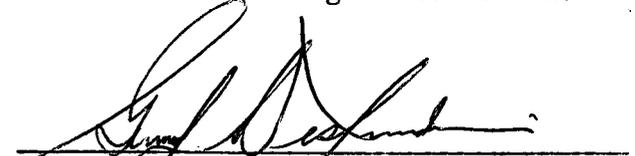
APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

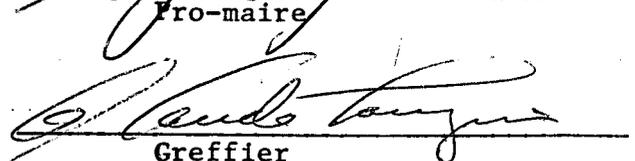
que la résolution No 358-80 soit modifiée afin de lire "un taux n'excédant pas 14%" au lieu de "13½%", tel que stipulé à l'article 3 de cette résolution.

ADOPTÉE.

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère l'avis de motion donné par monsieur le Conseiller Guy Desjardins en date du 6 octobre 1980 concernant des travaux à effectuer dans le cours d'eau Montour.

- | | |
|---|---|
| Ministre des Affaires Municipales | - Envoi d'un chèque de \$ 12,000. représentant 1 000,00\$ par unité de logement admissible pour l'année 1979 dans le cadre du programme d'aide à la densification. |
| M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé | - Copie de lettre envoyée au Ministre des Postes concernant notre demande d'une succursale postale. |
| Sous-Ministre des Affaires Municipales | - Accuse réception d'un exemplaire des règlements No 200-T-45, 200-T-46 et 200-T-47 (zonage). |
| M. Pierre Chainé
Assistant de l'Évaluateur | - Accuse réception de la lettre du Ministère de la Main-d'Oeuvre et Immigration concernant notre demande de Projet de Développement Communautaire dans le cadre du programme d'Emploi du Canada. Ce ministère nous avise que notre demande est refusée. |
| Famille Daniel O'Sullivan | - Remerciements pour sympathies lors du décès de M. Daniel O'Sullivan. |
| Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec | - Copie de résolution envoyée par plus de 150 villes, s'opposant à l'adoption de projets d'arrêtés ministériels parus dans la Gazette Officielle le 8 octobre 1980. |
| Commission Municipale du Québec | - Modification du règlement # 261-A modifiant le règlement No 261. |


Pro-maire


Greffier

Le 1er décembre 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er jour du mois de décembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations MM. les Conseillers Guy Côté, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Henri Guilbert, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbal 17-11-80
383-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 novembre 1980 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-51
384-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-51, concernant les chèques No 2863 à 2874 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 22,245.15, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
188-A (annul.
art. 10 & modif.
art. 11 et an-
xe "A" du règl.
188) (égout san.
Ste-Marguerite
Est).
385-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement No 188-A intitulé: "Règlement annulant l'article 10 et modifiant l'article 11 et l'annexe "A" du règlement No 188" (concernant la confection d'un égout sanitaire dans le secteur Est de Ste-Marguerite, de Côte Richelieu aux limites Est de la Ville), soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-52
386-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-52, concernant les chèques No 2875 à 2906 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 74,537.24, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 1er décembre 1980

Demande d'un centre d'accueil pour personnes âgées

387-80

CONSIDERANT QU'il est urgent pour l'ensemble de la collectivité de Trois-Rivières-Ouest d'obtenir un centre d'accueil pour les personnes âgées;

CONSIDERANT QUE ce centre d'accueil serait un atout pour ces personnes qui ne peuvent habiter seules actuellement;

Il est:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE unanimement

que demande soit faite au Ministre des Affaires Sociales, monsieur Denis Lazure, de bien vouloir doter la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'un centre d'accueil pour personnes âgées afin d'en faire bénéficier ses contribuables qui ne peuvent habiter seules, vu leur âge et leur état de santé.

ADOPTÉE.

Appui à Mme Berthe Bourassa
lot P-118

388-80

CONSIDERANT QUE Dame Berthe Bourassa est propriétaire d'une partie du lot P-118 du côté Sud du boulevard Jean XXIII;

CONSIDERANT QU'elle désire construire une nouvelle résidence sur cette partie de terrain qu'elle a acquise avant la Loi de la Commission de Protection du Territoire Agricole;

Il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Madame Berthe Bourassa devant la Commission de Protection du Territoire Agricole, afin qu'elle puisse obtenir la permission d'ériger une nouvelle demeure sur cette partie du lot P-118, du côté Sud du boulevard Jean XXIII.

ADOPTÉE.

Premier choix:
école Pie XII
389-90

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest est désireuse d'acquérir l'école Pie XII;

CONSIDERANT QUE l'acquisition de cette école serait un atout pour les groupes socio-culturels de notre municipalité;

Il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 1er décembre 1980

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Scolaire de Chavigny de bien vouloir offrir le premier choix à la Ville de Trois-Rivières-Ouest lorsqu'elle disposera de l'école Pie XII.

ADOPTÉE.

Engagement
secrétaire-
commis - Trésor-
erie

390-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que mademoiselle Lucie Adam soit engagée à titre de secrétaire-commis au service de la Trésorerie, au salaire de \$ 159.00 par semaine, selon la convention collective en vigueur, avec une période de probation de trois (3) mois à compter du 8 décembre 1980; le tout conditionnellement au résultat de l'examen médical requis par la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
235-A (modif.
art. 11, règl.
235)

391-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement No 235-A intitulé: "Règlement modifiant l'article 11 du règlement No 235 afin que ce règlement soit imposé aux fonds généraux de la Ville à l'avenir", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
353 (améliora-
tion, cours d'eau
Montour

392-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement No 353 intitulé: "Règlement afin d'améliorer le cours d'eau Montour pour assurer un drainage efficace des terrains agricoles de ce bassin versant", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville."

ADOPTÉE.

Offre d'achat
terrain rue de
Coubertin

393-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE unanimement

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre par la présente d'acheter de la Compagnie d'Electricité Shawinigan, l'immeuble connu et désigné sous le numéro P.-166 des plan et Livre de Renvoi Officiels de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, tel que démontré sur le plan No 32-119 en date du 11 septembre 1978. La Ville offre d'acheter l'immeuble ci-haut décrit pour la somme de \$ 7,776., soit 10% lors de la présentation de la présente offre; que le Notaire Yves-M. Veillette soit mandaté pour préparer le contrat à intervenir et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE.

Le 1er décembre 1980

Autorisation à
signer, bail rue
de Coubertin
394-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE unanimement

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les baux préparés par le Notaire Yves-M. Veillette, conditionnellement à l'achat du terrain P.-166 situé sur la rue de Coubertin et que la Ville doit acquérir de la Compagnie d'Electricité Shawinigan pour fins municipales.

ADOPTÉE.

Autorisation au
Notaire pour
préparer contrat
d'achat: locaux
préfabriqués
395-80

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a obtenu de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges des locaux préfabriqués pour la somme nominale de \$ 1.00;

Il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE unanimement

que le Notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat d'achat des locaux préfabriqués que la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges cède à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la somme nominale de \$ 1.00; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre ladite Commission Scolaire et la Ville.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré, modif.
zonage du lot
165-6 (boul.
du Rochon).

Monsieur le Conseiller Guy Côté réitère son avis de motion donné en date du 3 novembre 1980, afin de modifier le zonage du lot # 165-6 (boul. du Rochon) de la zone RX-3 pour l'intégrer à la zone CG-19. (Projet Yvon Roy).

Avis de motion
réitéré, modif.
zonage d'une
ptie du lot
P.-17 (boul. Ma-
rion-Côte Riche-
lieu)

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère son avis de motion donné en date du 3 novembre 1980, afin de modifier le zonage d'une partie du lot P.-17, appartenant à M. Laurent J. Deshaies, de la zone U-103 pour l'inclure à la zone M-107 située au coin du boulevard Marion et Côte Richelieu.

Avis de motion
réitéré, modif.
zonage du lot
P.-18 (boul.
Royal)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion donné en date du 20 octobre 1980, afin de modifier le zonage du lot P.-18 appartenant à M. Louis-Georges Vigneault, de la zone US-101 pour l'inclure à la zone CG-115 sur le boulevard Royal.

Correspondance

C.R.D.,-04

- Demande l'adhésion de la Ville à leur organisme - nov. '80 à nov. '81. (\$0.06/habitant).

Le 1er décembre 1980

Familles Jacques Charette
Sawyer & Carbonneau

M. Claude G. Lajoie
Député fédéral

Comité de Parents
du Club Mégophias

Ministre des Postes
Canada

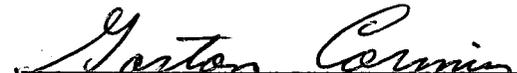
- Remerciements pour sympathies lors du décès de M. J. Cyprien Sawyer, beau-père de M. Jacques Charette.

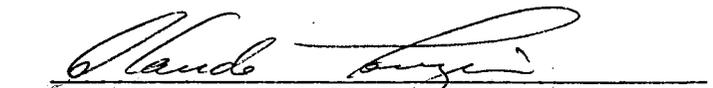
- Envoie copie de lettre au Ministre des Postes concernant notre demande de succursale postale.

- Remerciements pour subvention de \$ 2,000.

- Nous informe qu'il avise les autorités compétentes de son ministère de notre demande d'une succursale postale et qu'il nous informera du résultat de l'étude.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 8 décembre 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8e jour de décembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Henri Guilbert, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing. jr, Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Assemblée de consultation en vertu des règlements:
 - # 200-T-48 (amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot 165-6 (M. Yvon Roy, boul. du Rochon) de la zone RX-3, pour l'intégrer à la zone CG-19.
 - # 200-T-49 (amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot P.-18 (M. Louis-Georges Vigneault) de la zone US-101 pour l'inclure à la zone CG-115 (boulevard Royal).
 - # 200-T-50 (amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot P.-17 (M. Laurent J. Deshaies) de la zone U-103 pour l'inclure à la zone M-107 (coin boulevard Marion et Côte Richelieu).
- 2.- Adoption du règlement No 200-T-48 selon l'article 130 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. (Loi 125).
- 3.- Adoption du règlement No 200-T-49 selon l'article 130 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. (Loi 125).
- 4.- Adoption du règlement No 200-T-50 selon l'article 130 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. (Loi 125).
- 5.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er décembre 1980.
- 6.- Résolution fixant le taux d'intérêt pour l'année 1981 concernant les arrérages de taxes.
- 7.- Avis de motion concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1981, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants.
- 8.- Avis de motion abrogeant à toutes fins que de droit l'article 2 du règlement No 57-S-5, l'article 2 du règlement No 57-S-3 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement No 57-S-1 concernant les tarifs du service d'aqueduc.
- 9.- Avis de motion modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement No 539 concernant la taxe d'affaires 1981.

Le 8 décembre 1980

- 10- Résolution fixant le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales 1981 à trois versements, en vertu de la Loi sur la Fiscalité municipale. (Art. 252).
- 11- Avis de motion abrogeant à toutes fins que de droit le règlement No 200-T-26 et amendant l'article 59 du règlement No 200, concernant les frais de certificats d'approbation et de permis.
- 12- Résolution nommant les quatre (4) administrateurs permanents de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest.

Adoption du procès-verbal, assemblée de consultation (règl. 200-T-48, 49, 50, 396-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée de consultation en vertu du règlement No 200-T-48, amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot 165-6 de la zone RX-3, pour l'intégrer à la zone CG-19 (boul. du Rochon); du règlement No 200-T-49, amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot P.-18 de la zone US-101 pour l'inclure à la zone CG-115 (boulevard Royal; et du règlement No 200-T-50, amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot P.-17 de la zone U-103 pour l'inclure à la zone M-107 (coin boulevard Marion et Côte Richelieu); soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville, considérant qu'il n'y a eu aucune modification à ces règlements.

ADOPTÉE.

Adoption, règlement No 200-T-48 397-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement No 200-T-48 intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot 165-6 de la zone RX-3 pour l'intégrer à la zone CG-19 (boulevard du Rochon)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville, et selon l'article 130 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. (Loi 125).

ADOPTÉE.

Adoption, règlement No 200-T-49 398-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 200-T-49 intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot P.-18 de la zone US-101 pour l'inclure à la zone CG-115 (boulevard Royal)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville, et selon l'article 130 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. (Loi 125).

ADOPTÉE.

Adoption, règlement No 200-T-50 399-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 200-T-50 intitulé: "Règlement amendant le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot P.-17 de la zone U-103

Le 8 décembre 1980

pour l'inclure à la zone M-107 (coin boulevard Marion et Côte Richelieu)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville, et selon l'article 130 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. (Loi 125).

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, assemblée régul. 1-12-80
400-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er décembre 1980 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Taux d'intérêt arrérage de taxes, 1981
401-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le taux d'intérêt pour l'année 1981 concernant les arrérages de taxes soit fixé à 18%.

ADOPTÉE.

Avis de motion adoption, prévisions budgétaires 1981, etc.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1981, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants.

Avis de motion abrogeant certains articles de règlements (tarifs, service d'aqueduc).

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'abroger à toutes fins que de droit l'article 2 du règlement No 57-S-5, l'article 2 du règlement No 57-S-3 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement No 57-S-1 concernant les tarifs du service d'aqueduc.

Avis de motion modifiant les art. 3, 4 & 10, règl. 539 (taxe d'aff. 1981)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les articles 3 (taux de la taxe), 4 (taux d'intérêt) et 10 (amende) du règlement No 539 concernant la taxe d'affaires 1981.

Nombre de versements, paiement taxes municipales
402-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales 1981 soit fixé à deux versements, en vertu de la Loi sur la Fiscalité municipale. (Art. 252).

ADOPTÉE.

Avis de motion abrogeant règl. # 200-T-26 & amendement art. 59, règle 200

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement No 200-T-26 et amendement l'article 59 du règlement No 200, concernant les frais de certificats d'approbation et de permis de construction.

Le 8 décembre 1980

Résolution nom-
mant les 4 admi-
nistrateurs per-
manents de l'O.
M.H.T.R.O.

Cet item est remis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée, soit le 15 décembre 1980.

Correspondance

Loisirs pour Handicapé
mental T.R.

- Demande d'aide financière aux loisirs pour jeunes déficients mentaux de la région.

Chef de Cabinet du
Ministre de la Justice

- Accuse réception de notre résolution concernant notre demande de succursale postale et informe qu'elle sera portée à l'attention du Ministre de la Justice.

Ministère des Transports

- En réponse à notre demande, nous informe que les lots P-18, P-21 et P-22 pourront nous être cédés; le lot P-23 sera conservé pour l'emprise du pont; pour les lots P-26 et P-27, le Ministère demandera au service d'arpentage de déterminer les résidus. La Ville ne pourra obtenir les lots pour la somme nominale de \$ 1.00, mais il y aura négociation à ce sujet.

Famille Albert Fortin

- Remerciements pour sympathies (M. Albert Fortin).

Familles Edmond Gosselin
et Daniel Thibault

- Remerciements pour sympathies (M. Edmond Gosselin, beau-père de l'Ingénieur municipal).

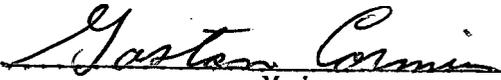
M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

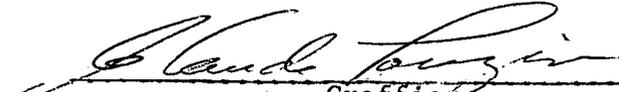
- Copie de lettre envoyée au Président de la Société d'Habitation du Québec concernant sa non présence à l'inauguration du H.L.M. à Trois-Rivières-Ouest et copie de la réponse du Président de la Société d'Habitation du Québec à ce sujet.

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

- Copie de lettre envoyée au Ministre délégué à l'Habitation concernant une demande de la Ville pour l'addition de 40 logements pour personnes retraitées.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

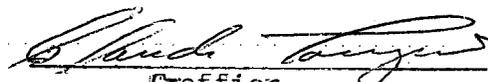
Le 8 décembre 1980

Règl. # 200-T-48 ASSEMBLEE DE CONSULTATION concernant le règlement # 200-T-48 amendant
200-T-49, 200-T- le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot 165-6 de la
50 zone RX-3, pour l'intégrer à la zone CG-19 (boul. du Rochon); concer-
nant le règlement # 200-T-49 amendant le règlement No 200 par le déta-
chement d'une partie du lot P.-18 de la zone US-101 pour l'inclure à la
zone CG-115 (boulevard Royal); concernant le règlement # 200-T-50 amendant
le règlement No 200 par le détachement d'une partie du lot P.-17 de la
zone U-103 pour l'inclure à la zone M-107 (coin boulevard Marion et Côte
Richelieu); tenue le 8 décembre 1980.

Aucune personne n'a demandé des modifications à ces présents règlements.

A 21:15 h, le 8 décembre 1980, le Conseil municipal adopte lesdits règle-
ments.


Maire.


Greffier.

Le 15 décembre 1980

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15e jour de décembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Henri Guilbert, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'Ingénieur, M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal, assemblée spéciale
8-12-80

403-80

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 décembre 1980 soit adopté avec correction à la résolution # 402-80 pour y inscrire "deux versements" au lieu de "trois versements", tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste de mutations
3 au 13 nov. 80

404-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 3 au 13 novembre 1980 inclusivement, concernant un montant total de revenus de \$ 1,364.40, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-53

405-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-53, concernant les chèques No 2907 à 3003 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 71,044.69 soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-54

406-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-54, concernant les chèques No 3004 à 3037 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 42,264.21 soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Nomination de 4 administrateurs permanents O.M.
H.T.R.O.

407-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les personnes suivantes soient nommées administrateurs permanents de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour la période mentionnée, soit:

Le 15 décembre 1980

M. Guy Côté et M. Emilien Plouffe: 3 ans;
M. Guy Desjardins: 2 ans;
M. François Milot: 1 an.

ADOPTÉE.

Adoption, plan de
cadastre Terras-
se Duvernay (1975)
Ltée (rue Liège)
408-80

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Gélinas en date du 31 octobre 1980, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée, concernant les lots # 159-201, 159-205 et 158-23 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Octroi aux Loi-
sirs pour Handi-
capé Mental T.R.
409-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

qu'un octroi au montant de \$ 400. soit accordé aux Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières, pour l'année 1981.

ADOPTÉE.

Correspondance

M. Claude G. Lajoie
Député de Trois-Rivières

- Envoie copie de lettre du Ministre des Postes Canada qui accuse réception de notre résolution concernant l'implantation d'une succursale postale; transmet notre demande aux autorités concernées et nous avisera du résultat de l'étude.

Ministère des Affaires
Municipales

- Accuse réception de notre lettre, re: 16 nouvelles demandes de subventions dans le cadre du programme d'aide à la densification et d'une copie de 3 nouveaux règlements de zonage. Le tout est transmis à leur Direction générale de l'Urbanisme pour étude et considération.

Vice-premier ministre
Ministre des Finances
Canada

- Informe que la décision de l'établissement d'une succursale postale relève directement du Ministre des Postes et assure la Ville que ce ministre apportera toute l'attention que cette requête mérite.

Commission Municipale
du Québec

- Approbation de la résolution # 358-80 modifiée par la résolution # 382-80 pour lire "taux n'excédant pas 14% au lieu de 13½%".

Le 15 décembre 1980

Ministère des Affaires
Culturelles

M. Claude G. Lajoie
Député de Trois-Rivières

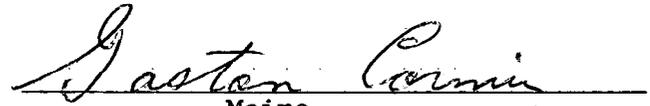
Commission Scolaire Régionale
des Vieilles-Forges

Commission Scolaire de Chavigny

Sous-ministre des Affaires
Municipales et
Commission Municipale du Québec

Sur ce, l'assemblée est levée.

- Remerciements à l'occasion des voeux offerts lors de sa nomination à la vice-présidence du Conseil du Trésor.
- Envoie copie d'une lettre du Secrétaire d'Etat du Canada, M. Francis Fox, l'informant que son ministère n'a aucun programme qui puisse donner suite à notre demande d'installation d'un mât à T.R.O.
- Fait parvenir la résolution adoptée par leur comité exécutif concernant la vente de 6 unités préfabriquées.
- Accuse réception de la résolution de la Ville demandant d'avoir le premier choix lors de la disposition de l'école Pie XII, et informe que ce genre de vente est soumis à une procédure très stricte du Ministère de l'Education.
- Approbation d'un montant additionnel n'excédant pas \$ 8,000. relativement au règlement # 351 (rue Liège).


Maire.


Greffier

Le 18 décembre 1980

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18e jour de décembre 1980, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Henri Guilbert, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves-Martin, c.g.a., Trésorier, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du règlement No 1981 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1981, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants".
- 2.- Adoption du règlement No 539-A intitulé: "Règlement modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement No 539, concernant le taux de la valeur locative".
- 3.- Adoption du règlement No 57-S-6 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit l'article 2 du règlement No 57-S-5, l'article 2 du règlement No 57-S-3 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement No 57-S-1 concernant les tarifs du service d'aqueduc."
- 4.- Adoption des indices d'améliorations locales pour l'année 1981.
- 5.- Adoption du programme triennal des années 1981-82-83.

Adoption, règl.
1981 - prévisions budgétaires, etc...

410-80

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 1981 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1981, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
539-A - taux de la valeur locative

411-80

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement No 539-A intitulé: "Règlement modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement No 539, concernant le taux de la valeur locative", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
57-S-6 - tarifs service d'aqueduc

412-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles-Charest, Conseiller

que le règlement No 57-S-6 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit l'article 2 du règlement No 57-S-5, l'article 2 du règlement No 57-S-3 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement No 57-S-1 concernant les tarifs du service d'aqueduc", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Le 18 décembre 1980

Adoption indices PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller
d'améliorations
locales 1981 APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller
413-80

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1981 listés ci-après
soient adoptés tels que présentés:

NO REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICE 1981
77-B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 1,744,926	26,187.81	.01501
77-C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 586,437	6,259.39	.01068
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE 1,063,903	8,064.68	.00758
78	DEMONTIGNY	EVALUATION 1,528,900		Terminé
78-A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE 433,281	3,687.95	.00852
88	VAL-AURICIE	FRONTAGE 7,253.30	2,862.25	.39462
88-N	VAL-AURICIE	SUPERFICIE 1,865,617	2,116.37	.00114
88-N-1	PRATTE	SUPERFICIE 31,050	178.83	.00576
89	STE-CATHERINE	EVALUATION 32,843,502	50,471.85	.00152
100	LAURENTIEN	SUPERFICIE 827,196	829.34	.00100
101-N	LAURENTIEN	SUPERFICIE 827,196		Terminé
109-N	BELLEVUE	SUPERFICIE 471,158	5,380.76	.01142
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE 239,800	881.49	.00368
137-N-1	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE 927,105		Terminé
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE 945,665	14,672.68	.01552
148-N-1	BOISCHATEL	SUPERFICIE 147,511		Terminé
152-N-1	PLACE BELMONT	SUPERFICIE 83,419		Terminé
152-N-4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE 3,459.55	6,121.65	1.76950
154-N	GIRARD	EVALUATION 471,150		Terminé
168	GIRARD	EVALUATION 846,400	1,684.18	.00199
169	GARCEAU	FRONTAGE 2,065.93	2,639.43	1.27760
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE 63,195	1,201.07	.01901
170-A	DU FLEUVE	SUPERFICIE 165,937	488.63	.00295
180	TERR. DUVERNAY 3	SUPERFICIE 1,036,056	36,097.98	.03484
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE 2,363,941	1,788.36	.00076
181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE 1,074,905	32,727.87	.03045
181-A-1	TERR. MONTAGNE	EVAL. TERR. 650,870	14,472.14	.02224
188	STE-MARGUERITE	EVAL. TERR. 589,000	2,467.84	.00419
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE 308,970	7,570.68	.02450
196	GAGNON	FRONTAGE / 7,751	4,935.02	.63670
204	ROUTE BUREAU	EVALUATION 62,400	666.33	.01068

Le 18 décembre 1980

NO. REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICE 1981
210	GARCEAU	EVALUATION 2,401,500	1,030.79	.00043
211	ESTEREL	Eval. TERR. 120,200	2,915.92	.02426
212	ESTEREL	SUPERFICIE 232,408	2,858.61	.01230
213	SIROIS	FRONTAGE 2,075.57	5,066.57	2.44105
214	SIROIS-GARCEAU	Eval. TERR. 592,600	3,210.76	.00542
215	GAGNON	FRONTAGE 1,154	1,379.16	1.19511
216	BOISCHATEL	FRONTAGE 1,322.60	391.35	.29590
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE 500,699	3,412.09	.00682
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE 696,852	1,131.08	.00162
221	DE SIENNE	SUPERFICIE 662,775	1,336.18	.00202
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE 76,554	2,395.53	.03129
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE 268,716	11,422.34	.04251
225	ESTEREL	SUPERFICIE 232,408	2,132.71	.00918
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE 121,034	2,454.52	.02028
228	CENTRE D'ACHATS	EVALUATION 9,500,000	16,888.24	.00178
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE 364,817	9,372.23	.02569
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE 248,475	1,968.20	.00792
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE 152,911	3,406.69	.02228
233	TERR. ROSEMONT	Eval. TERR. 511,200	2,491.52	.00487
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE 424,686	11,663.39	.02746
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE 308,970	1,672.49	.00541
239	DU FLEUVE	FRONTAGE 587	784.47	1.33641
240	GUAY	SUPERFICIE 320,596	1,472.66	.00460
241	GIRARD	EVALUATION 846,400	1,032.55	.00122
242	LACERTE	SUPERFICIE 80,460	344.10	.00428
243	GELINAS	SUPERFICIE 439,880	6,176.06	.01404
247	COTE ROSEMONT- COURCELETTE	SUPERFICIE 2,539,578	3,741.73	.00148
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE 112,500	434.16	.00386
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE 787,932	26,078.39	.03310
255	PRATTE	FRONTAGE 3,719.47	8,452.02	2.27237
258-B	JACOB	SUPERFICIE 172,397	1,358.38	.00788
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE 79,948	1,634.03	.02044
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE 200,374	8,682.91	.04333

Le 18 décembre 1980

NO. REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	MONTANT A PERCEVOIR	INDICE 1981
267	DESHAIES	SUPERFICIE 381,323	11,635.87	.03052
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE 351,141	23,571.69	.06713
269	DESPRES	SUPERFICIE 315,658	9,162.99	.02903
272	LIMOGES	SUPERFICIE 140,257	8,430.55	.06011
278	TESSIER	Eval. TERR. 186,300	5,774.26	.03100
279	TESSIER	SUPERFICIE 458,569	27,890.26	.06082
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE 478,392	40,363.91	.08438
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE 3,368	8,670.55	2.57439
283	LACOURSIERE	FRONTAGE 8,125.3	64,491.61	7.93714
284	TESSIER	SUPERFICIE 143,751	8,975.99	.06244
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE 362,694	26,641.16	.07345
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE 490,644	32,287.09	.06581
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE 242,333	20,716.33	.08549
296	DUBE	FRONTAGE 2,188.09	5,320.54	2.43159
297	DUBE	SUPERFICIE 182,310	5,880.22	.03225
299	BERNARD	SUPERFICIE 95,302	5,178.95	.05434
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE 246,549	21,804.67	.08844
306	BEAUMIER	SUPERFICIE 199,229	11,741.09	.05893
307	TERRASSE DUVERNAY MARICOURT-FLORENCE	SUPERFICIE 257,727	17,269.05	.06701
308	ROSEMONT	SUPERFICIE 564,018	40,708.47	.07218
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE 180,644	17,592.64	.09739
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE 17,257	29,748.56	1.72386
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE 648.27	16,826.94	25.95669
342	CODERE-LE ROYER	SUPERFICIE 25,314.3	30,665.95	1.21141

ADOPTEE

Adoption du pro-
gramme triennal
1981-82-83

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

414-80

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

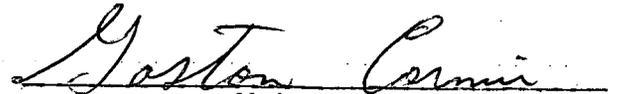
que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1981 au montant de \$ 2,463,736; pour l'année 1982 au montant de \$ 2,082,800. et pour l'année 1983 au montant de \$ 1,858,300., faisant une somme totale de \$ 6,404,836., soit adopté tel que présenté.

ADOPTEE.

4379

Le 18 décembre 1980

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier